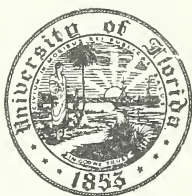




UNIVERSITY
OF FLORIDA
LIBRARIES





Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
University of Florida, George A. Smathers Libraries

CORRESPONDANCE
GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

VII

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Précédemment parus :

TOME I

Rousseau et M^{me} de Warens. — Rousseau à Venise.
Rousseau à Paris.
(1728-1751)

TOME II

Rousseau à Genève. — Le Discours sur l'Inégalité.
De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — M^{me} d'Épinay.
(1751-1756)

TOME III

Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis.
(1757-1758)

TOME IV

La Lettre à d'Alembert sur les spectacles.
(1758-1759)

TOME V

Autour de *La Nouvelle Héloïse*.
(1759-1761)

TOME VI

Publication de *La Nouvelle Héloïse*.
Impression d'*Émile*.
(Février-décembre 1761)





J.-J. ROUSSEAU

Eau-forte de Watelet, d'après Taraval.

(Détail.)

Cabinet des Estampes, Paris.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR

Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME SEPTIÈME

Le Contrat social et l'Émile.
(Décembre 1761-juin 1762.)

6 PLANCHES HORS-TEXTE



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, Boulevard Saint-Michel, 103

M. CM. XXVII

846.2
R864c
1924-34
v. 7

AVERTISSEMENT

On trouvera ici la correspondance des derniers mois passés par Rousseau à Montmorency, jusqu'à son départ pour la Suisse, et celle des quelques semaines où il reçut à Yverdon l'hospitalité de son ami Daniel Roguin, avant d'aller chercher un refuge à Môtiers. C'est la période où s'achèvent l'impression du Contrat Social et celle de l'Émile, et de l'apparition de ces deux ouvrages. Nouveau drame dans l'existence de Rousseau, et, cette fois-ci, il ne s'agit pas d'un drame du cœur, mais d'un drame de l'esprit. C'est maintenant l'écrivain, ce n'est plus seulement l'homme qui est aux prises avec la vie et qui lutte pour la liberté de penser. Il sort d'une crise morale des plus violentes où il a songé au suicide. Et voilà que son éditeur de Hollande lui a suggéré l'idée d'écrire ses mémoires. Ne serait-ce pas à ce moment précis que fut conçu le projet de la rédaction des Confessions? Les quatre lettres célèbres, adressées à Malesherbes, qui sont reproduites au début du présent tome en sont comme le premier jet.

Les événements se précipitent. Le Contrat Social sort de presse en avril, mais le public n'en aura connaissance qu'après l'apparition de l'Émile, ainsi qu'on peut le déduire de la Correspondance, malgré ce que Rousseau dit à ce sujet dans les Confessions. Et l'Émile vient à peine de paraître, que l'auteur est obligé de s'enfuir.

Une soixantaine de morceaux inédits figurent dans ce septième tome.

J'ai à témoigner de nouveau ma gratitude à M. le lieutenant-colonel Carnot, qui a bien voulu sortir pour moi de ses collections une lettre de M^{me} de Créqui, et je dois à M. Paul Tisseau, qui vient tout récemment de consacrer à cette dame une substantielle étude¹, l'autorisation de reproduire ici deux portraits qu'il a utilisés lui-même dans son livre. L'un est l'unique portrait connu de la marquise, gravé à l'eau-forte d'après un masque mortuaire moulé par Houdon, masque aujourd'hui perdu ; l'autre est une miniature représentant le marquis de Créqui, fils de la marquise.

*
* *

Au moment où s'achève l'impression de ces pages, m'est parvenue, de la part d'un très obligeant correspondant, trop tard pour que je puisse en joindre le texte ici, communication d'une lettre de Rousseau à M^{me} de Warens, écrite de Paris en 1750. On verra ce texte en appendice au tome VIII.

PIERRE-PAUL PLAN

Paris, 7 février 1927.

1. Paul Tisseau, *La marquise de Créqui, portraits et documents inédits*, Paris, Editions Emile-Paul, 1927, in-13.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

TOME VII : *Le Contrat social* et *l'Émile* (décembre 1761-juin 1762).

N^o 1220.

A MONSIEUR
MONSIEUR M. M. REY
LIBRAIRE
A AMSTERDAM¹.

A Montmorenci le 23. X^{bre} 1761.

L'accident qui probablement me coutera la vie ne tient point à la probité. On ne me force point à rien faire contre elle, et jamais on ne force un honnête homme à cela. C'est, Monsieur, une sonde qui s'est rompue au col de la vessie et dont la pièce restée au passage est le noyau d'une pierre dont le progrès commence à se faire sentir. La suite n'en est pas difficile à prévoir.

Il n'est plus question, j'espère, du projet dont je vous avois parlé, lequel étoit fondé sur un soupçon de trahison dont je croyois avoir des indices, et sur lequel je crois à présent m'être

1. Transcrit de l'original autographe signé, que M. Eugène Charavay m'a communiqué en novembre 1891. In-4^o de 4 p., la 3^e blanche. L'adresse sur la 4^e. Timbre postal ENGHEN-LES-PARIS. Cachet de cire rouge, à la devise. Mention de la main de Rey : « Montmorency, le 23^e X^{bre} 1761, J. J. Rousseau, reçue le 29^e. Rep^e le 31^e ». [Th. D.] — Cette lettre a été imprimée en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 76.

trompé. La suite ne tardera pas à m'apprendre à quoi m'en tenir, et si l'affaire tourne mal, je vous expliquerai le tout. Quant à présent je ne le puis sans m'exposer à compromettre injustement la réputation d'un honnête homme.

Je crains que mon mal empiré ne me mette hors d'état de revoir les épreuves de l'ouvrage qui est entre vos mains¹. En ce cas, il faudroit consulter sur les lieux un homme de lettres qui eut de l'intelligence, de la probité, de l'attention, et de la bienveillance pour l'auteur : et vous tâcheriez de m'envoyer les bonnes feuilles par quelque voye moins dispendieuse que la poste, afin que s'il faloit absolument quelques cartons ou errata, on y fut à tems avant que le livre fut public. Donnez vos soins, je vous supplie, à la correction de cet ouvrage, car je crois qu'il en vaut la peine. Faites aussi attention qu'on n'aille pas mettre *politique* au lieu de *politie*, par tout où j'ai écrit ce dernier mot ; mais qu'on suive partout le manuscrit à la lettre, jusques dans les fautes. Vous le trouvez petit pour un volume ; cependant il est copié sur le brouillon que vous avez jugé devoir en faire un, et même le chapitre sur la religion y a été ajoûté depuis.

Au reste mon intention n'a jamais été que ce livre ne portât pas mon nom, mais seulement que le secret en fut gardé jusqu'à la publication. Mais à présent que la chose est sùe à Paris, vous pouvez si vous voulez en parler à vos correspondans. Je me remets de tout à vôtre prudence et vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

J'ai déjà vu quelques feuilles du traité de l'éducation mais il va très lentement. Si le vôtre pouvoit paroître auparavant, vous feriez à mon avis un coup de partie ; car il est à craindre si les deux ouvrages paroissent ensemble, que le petit ne soit étouffé par le grand.

1. Le *Contrat social*.

N^o 1221.

A M. MOULTOU¹.

A Montmorenci, le 23 décembre 1761.

C'en est fait, cher Moultoù, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé ci-devant; et, quand il en sera tems, je pourrai sans scrupule prendre chez milord Édouard les conseils de la vertu même².

Ce qui m'humilie et m'afflige est une fin si peu digne, j'ose dire, de ma vie, et du moins de mes sentimens. Il y a six semaines que je ne fais que des iniquités, et n'imagine que des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de tort que quelques retards involontaires, et l'autre un zèle plein de générosité et de désintéressement, que j'ai payé, pour toute reconnoissance, d'une accusation de fourberie. Je ne sais quel aveuglement, quelle sombre humeur, inspirée dans la solitude par un mal affreux, m'a fait inventer, pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui, ce tissu d'horreurs, dont le soupçon, changé dans mon esprit prévenu presque en certitude, n'a pas mieux été déguisé à d'autres qu'à vous. Je sens pourtant que la source de cette folie ne fut jamais dans mon coeur. Le délire de la douleur m'a fait perdre la raison avant la vie : en faisant des actions de méchant, je n'étois qu'un insensé.

1. Transcrit de l'imprimé en 1790 par Du Peyrou dans l'édition de Neuchâtel ; t. V, p. 403-408. L'original autographe, qui n'a pas été expédié au destinataire et qui était en 1778 parmi les papiers de Rousseau, n'est plus aujourd'hui dans la collection conservée à Neuchâtel.

2. *Nouvelle Héloïse*, III, 22 : « ... puisque la plupart de nos maux physiques ne font qu'augmenter sans cesse, de violentes douleurs du corps, quand elles sont incurables, peuvent autoriser un homme à disposer de lui : car toutes ses facultés étant aliénées par la douleur, & le mal étant sans remède, il n'a plus l'usage ni de sa volonté, ni de sa raison ; il cesse d'être homme avant de mourir, & ne fait en s'ôtant la vie qu'achever de quitter un corps qui l'embarrasse & où son âme n'est déjà plus. » (*Nouvelle Héloïse*, t. III, p. 232). — Cf. lettre à Duclos, du 1^{er} août 1763.

Toutefois, dans l'état de dérangement où est ma tête, ne me fiant plus à rien de ce que je vois et de ce que je crois, j'ai pris le parti d'achever la copie du morceau dont je vous ai parlé ci-devant, et même de vous l'envoyer, très persuadé qu'il ne sera jamais nécessaire d'en faire usage, mais plus sûr encore que je ne risque rien de le confier à votre probité. C'est avec la plus grande répugnance que je vous extorque les frais immenses que ce paquet vous coûtera par la poste. Mais le tems presse, et, tout bien pesé, j'ai pensé que de tous les risques, celui que je pouvois regarder comme le moindre étoit celui d'un peu d'argent. Certainement j'aurois fait mieux si je l'avois pu sans danger. Mais au reste, en supposant, comme je l'espère, qu'il ne sera jamais nécessaire d'ébruiter cette affaire, je vous en demande le secret, et je mets mes dernières fautes à couvert sous l'aile de votre charité. Le paquet sera mis demain, 24 décembre, à la poste, sans lettre, et même il y a quelque apparence que c'est ici la dernière que je vous écrirai.

Adieu, cher Moultoù : vous concevrez aisément que la profession de foi du Vicaire savoyard est la mienne. Je désire trop qu'il y ait un Dieu pour ne pas le croire, et je meurs avec la ferme confiance que je trouverai dans son sein le bonheur et la paix dont je n'ai pu jouir ici-bas.

J'ai toujours aimé tendrement ma patrie et mes concitoyens ; j'ose attendre de leur part quelque témoignage de bienveillance pour ma mémoire. Je laisse une gouvernante presque sans récompense, après dix-sept ans de services et de soins très pénibles auprès d'un homme presque toujours souffrant. Il me seroit affreux de penser qu'après m'avoir consacré ses plus belles années, elle passeroit ses vieux jours dans la misère et l'abandon. J'espère que cela n'arrivera pas : je lui laisse pour protecteurs et pour appuis tous ceux qui m'ont aimé de mon vivant. Toutefois, si cette assistance venoit à lui manquer, je crois pouvoir espérer que mes compatriotes ne lui laisseroient pas mendier son pain. Engagez, je vous supplie, ceux d'entre eux en qui vous connoissez l'âme genevoise à ne jamais la

perdre de vue, et à se réunir, s'il le falloit, pour lui aider à couler ses jours en paix, à l'abri de la pauvreté.

Voici une lettre¹ pour mon très honoré disciple. Je crois que j'aurois été son maître en amitié ; en tout le reste je me serois glorifié de prendre leçon de lui. Je souhaite fort qu'il accepte la proposition de faire la préface du recueil de mes oeuvres, et, en ce cas, vous voudrez bien faire avec M. le maréchal de Luxembourg des arrangemens pour lui faire agréer un présent sur l'édition. Au reste, si les choses ne tournoient pas comme je l'espère pour une édition en France, je n'ai point à me plaindre de la probité de Rey, et je crois qu'il n'a pas non plus à se plaindre de mes écrits. On pourroit s'adresser à lui.

Adieu derechef. Aimez vos devoirs, cher Moultoü ; ne cherchez point les vertus éclatantes. Élevez avec grand soin vos enfans : édifiez vos nouveaux compatriotes sans ostentation et sans dureté, et pensez quelquefois que la mort perd beaucoup de ses horreurs quand on en approche avec un coeur content de sa vie.

Gardez-moi tous deux le secret sur ces lettres, du moins jusqu'après l'événement, dont j'ignore encore le tems, quoique sûrement peu éloigné. Je commence par les amis et les affaires, pour voir ensuite en repos avec Jean-Jaques si par hasard il n'a rien oublié.

Si vous venez, vous trouverez le morceau que je vous destinois parmi ce qu'il me reste encore de petits manuscrits. Si vous ne venez pas et qu'on négligeât de vous l'envoyer, vous pouvez le demander, car votre nom y est écrit. C'est, comme je crois vous l'avoir déjà marqué, une oraison funèbre de feu M. le duc d'Orléans.

J. J. ROUSSEAU

1. La lettre à Roustan, qui suit et qui n'a pas, non plus, été envoyée au destinataire.

N^o 1222.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSTAN
MINISTRE DU S^t EVANGILE
À GENÈVE¹.

A Montmorenci le 23 X^{bre} 1761.

Mon disciple bien aimé, quand je receus vôtre dernière lettre j'esperois encore vous voir et vous embrasser un jour ; mais le Ciel en ordonne autrement, il faut nous quitter avant que de nous connoitre. Je crois que nous y perdons tous deux. Vous avez du talent cher Roustan, quand je finissois ma courte carriere vous commenciez la vôtre, et j'augurois que vous iriez loin. La gêne de vôtre situation vous a forcé d'accepter un emploi qui vous éloigne de la culture des lettres. Je ne regarde point cet éloignement comme un malheur pour vous. Mon cher Roustan, pesez bien ce que je vais vous dire. J'ai fait quelque essai de la gloire, tous mes écrits ont réussi, pas un homme de lettres vivant, sans en excepter Voltaire, n'a eu des momens plus brillans que les miens ; et cependant je vous proteste que depuis le moment que j'ai commencé de faire imprimer, ma vie n'a été que peine, angoisse et douleur de toute espèce ; je n'ai vécu tranquille[,] heureux et n'ai eu de vrais amis que durant mon obscurité. Depuis lors il a fallu vivre de fumée, et tout ce qui pouvoit plaire à mon coeur a fui sans retour. Mon enfant, fais-toi petit, disoit à son fils cet ancien politique, et moi, je dis à mon disciple Roustan : mon enfant, reste obscur, profite du triste exemple de ton maitre.

1. Transcrit de l'original autographe signé, non envoyé au destinataire et conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel ; 2 p. 1/2 in-4^o, cachet à la devise (Rec. O.-Z., fol. 31-32). Du Peyrou, en reproduisant la présente lettre en 1790, t. V, p. 408-411, la fait suivre de ces lignes : « Cette lettre, ainsi que la précédente (à Moultoy, du même jour), trouvées dans les papiers de l'auteur, n'ont pas été envoyées à leur adresse : mais, puisque Rousseau les a conservées, on n'a pas cru devoir les supprimer. *Note de l'Éditeur.* » On a vu p. 3, note 1, que l'original autographe de la lettre à Moultoy n'est plus à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Gardez cette lettre, Roustan, je vous en conjure. Si vous en dédaignez les conseils, vous pourrez réussir sans doute ; car encore une fois vous avez du talent quoique encore mal réglé par la fougue de la jeunesse : mais si jamais vous avez un nom, relisez ma lettre, et je vous promets que vous ne l'acheverez pas sans pleurer. Votre famille, votre fortune étroite, un emule [,] tout vous tentera ; résistez, et sachez que quoiqu'il arrive l'indigence est moins dure [,] moins cruelle à supporter que la réputation littéraire.

Toutefois voulez-vous faire un essai, l'occasion est belle, le titre dont vous m'honorez vous la fournit, et tout le monde approuvera qu'un tel disciple fasse une préface à la tête du recueil des écrits de son maître ; faites donc cette préface, faites la même avec soin, concertez-vous là dessus avec Moul-tou ; mais gardez-vous d'aller faire le fade louangeur : vous feriez plus de tort à votre réputation que de bien à la mienne. Louez-moi d'une seule chose, mais louez-m'en de votre mieux, parce qu'elle est louable et belle, c'est d'avoir eu quelque talent et de ne m'être point pressé de le montrer, d'avoir passé sans écrire tout le feu de la jeunesse, d'avoir pris la plume à quarante ans et de l'avoir quittée avant cinquante ; car vous savez que telle étoit ma résolution, et le traité de l'éducation devoit être mon dernier ouvrage, quand j'aurois encore vécu cinquante ans. Ce n'est pas qu'il n'y ait chez Rey un traité du *contract social* duquel je n'ai encore parlé à personne et qui ne paroitra peut-être qu'après l'éducation, mais il lui est antérieur d'un grand nombre d'années. Faites donc cette préface, et puis des sermons, et jamais rien de plus. Au surplus, soyez bon père, bon mari, bon régent, bon ministre, bon Citoyen, homme simple en toute chose, et rien de plus, et je vous promets une vie heureuse. Adieu Roustan, tel est le Conseil de votre Maître et ami prêt à quitter la vie, en ce moment où ceux mêmes qui n'ont pas aimé la vérité la disent. Adieu.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1223.

A M. [DE MALESHERBES]¹.

A Montmorenci le 23 X^{bre} 1761.

Il fut un tems, Monsieur, où vous m'honorâtes de vôtre estime et où je ne m'en sentois pas indigne ; ce tems est passé je le reconnois enfin, et quoique vôtre patience et vos bontés envers moi soient inépuisables, je ne puis plus les attribuer à la même cause sans le plus ridicule aveuglement. Depuis plus de six semaines ma conduite et mes lettres ne sont qu'un tissu d'iniquités, de folies, d'impertinences. Je vous ai compromis, Monsieur, j'ai compromis Madame la Mareschale de la manière du monde la plus punissable. Vous avez tout enduré[,] tout fait pour calmer mon délire, et cet excès d'indulgence qui pouvoit le prolonger est en effet ce qui l'a détruit. J'ouvre en fremissant les yeux sur moi et je me vois tout aussi méprisable que je le suis devenu. Devenu ? Non. L'homme qui porta cinquante ans le cœur que je sens renaître en moi n'est point celui qui put s'oublier au point que je viens de faire. On ne demande point pardon à mon age parce qu'on n'en mérite plus. Mais, Monsieur, je ne prends aucun intérêt à celui qui vient d'usurper et de déshonorer mon nom. Je l'abandonne à vôtre juste indignation ; mais il est mort pour ne plus renaître. Daignez rendre vôtre estime à celui qui vous écrit maintenant ; il ne sauroit s'en passer et ne méritera jamais de la perdre. Il en a pour garant non sa raison, mais son état qui le met desormais à l'abri des grandes passions.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit, le 22 octobre 1925, de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés. P. 7074, f. 47-48. 4 p. in-4^o, les deux dernières blanches. Au haut de la p. 4, une main inconnue a écrit au crayon : « à M^r. de Malezerbes ». [P.-P. P.]

Quoique je ne doive ni ne veuille plus, Monsieur, vous importuner de l'affaire de Du Chesne et que je prétende encore moins m'excuser envers lui, je ne puis cependant me dispenser de vous dire que s'il étoit vrai qu'il m'eut proposé de ne m'envoyer les bonnes feuilles que volume à volume, alors mes allarmes et le bruit que j'en ai fait ne seroient plus seulement les actes d'un fou, mais d'un vrai coquin.

Il faut vous avoüer aussi, Monsieur, que je n'ose écrire à Madame la Mareschale et que je ne sais comment m'y prendre auprès d'elle ignorant à quel point elle peut être irritée¹.

N^o 1224.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG]².

A Montmorenci le 24 X^{bre} 1761.

Je sens vivement tous mes torts, et je les expie. Oubliez-les, Madame la Mareschale, je vous en conjure. Il est certain que je ne saurois vivre dans vôtre disgrâce ; mais si je ne mérite pas que cette considération vous touche, ayez pour m'en délivrer moins d'égard à moi qu'à vous. Songez que tout ce qui est grand et beau doit plaire à vôtre bon coeur et qu'il n'y a rien de si grand ni de si beau que de faire grace. Je voulois d'abord supplier Monsieur le Mareschal d'employer son crédit pour obtenir la mienne, mais j'ai pensé que la voye la plus courte et la plus simple étoit de recourir directement à vous, et qu'il ne faloit point arracher de vôtre complaisance ce que j'aime mieux devoir à vôtre seule générosité. Si l'histoire de mes fautes en faisoit l'excuse, je reprendrois ici le détail des indices qui m'ont allarmé et que mon imagination troublée

1. Ces 8 derniers mots, « ignorant ... irritée », semblent avoir été ajoutés après coup. [P.-P. P.]

2. Transcrit, le 22 octobre 1925, de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 59-60. 4 p. in-4^o, les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

a changés en preuves certaines : mais, Madame la Mareschale, quand je vous aurai montré comme quoi je fus un extravagant je n'en serai pas plus pardonnable de l'être, et je ne vous demande pas ma grace parce qu'elle m'est dûe, mais parce qu'il est digne de vous de me l'accorder.

N^o 1225.

[MALESHERBES À ROUSSEAU]¹.

du 25 décembre 1761.

je ne me flatterois pas, monsieur, que ma façon de penser sur vous soit assés intéressante pour vous l'expliquer, si la dernière lettre que² j'ai reçu de vous ne me le faisoit croire³. vous me paroissés occupé d'un jugement qu'ont pu porter de vos procédés ceux qui en ont été témoins, c'est-à-dire mde. la maréchale de Luxembourg et moi j'ay vu mde. la maréchale⁴ depuis le mémoire que vous m'avez chargé de lui communiquer et je vous assure qu'elle ne m'a parlé n'y n'a agi comme quelqu'un qui seroit irritée ou qui vous scauroit mauvais gré de l'avoir compromise⁵ je lui ai envoyé votre dernière lettre. pour moy, monsieur, je vous diray avec la franchise qui vous est due⁶ que j'ai vu dans tous vos procédés une extrême sensibilité, un grand fond de mélancholie et beaucoup de disposition à voir les objets du côté le plus noir mais une disposition au moins égale à vous rendre à la justice et à la vérité quand elle vous est présentée.

la sensibilité du coeur⁷ est⁸ imprimée dans vos ouvrages⁹

1. Transcrit, en mai 1912, de la minute autographe, conservée à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr. 1183). [P.-P. P.]

2. « vous m'avez écrite », biffé.

3. « que vous êtes sensible au jugement que », biffé.

4. « depuis vos derniers mémoires et je vous asseure », biffé.

5. « je ne vous dissimulerois pas que », biffé.

6. « ce que », biffé.

7. « l'accès aux passions vives », biffé.

8. « trop fortement », biffé.

9. « pour qu'on puisse douter que vous », biffé.

avec trop de force et trop de vérité pour qu'on soit étonné de la retrouver dans votre conduite, ainsi, à cet égard vous ne m'avez rien appris. cette mélancholie sombre qui fait le malheur de votre vie est prodigieusement augmentée par la maladie et par la solitude. mais je crois qu'elle vous est naturelle et que la cause en est physique, je crois même que vous ne devés pas estre fâché qu'on le scache¹ le genre de vie que vous avés² embrassé est trop singulier et vous êtes trop célèbre pour que³ le public ne s'en occupe pas⁴. vous avés des ennemis et il seroit humiliant pour vous de n'en pas avoir, et vous ne pouvés pas douter⁵ que bien des gens n'imputent les partis extrêmes que vous avez pris a cette vanité qu'on a⁶ tant reproché aux anciens philosophes, pour moy, il me semble que je vous en estime davantage depuis que j'en ay vu le principe dans la constitution de vos organes et dans cette bile noire qui vous consume, étant assés malheureux pour voir souvent⁷ des horreurs où démocrite n'auroit vu que du ridicule, il est⁸ tout simple que vous ayés fui dans les déserts pour n'en plus estre tesmoin.

enfin, monsieur⁹, j'aime la¹⁰ vérité, je compatis à toutes les passions vraies, je crois même que je m'y intéresse plus à proportion de ce qu'elles sont plus vives, je n'ai d'aversion que pour l'injustice et pour la fausseté, et encore je ne scais pas si cette aversion n'a pas cédé quelquefois au sentiment qui me ramène toujours vers les gens de lettres.

je ne vous fais cette déclaration de mes sentiments qui d'ailleurs vous seroit assés inutile que pour que vous n'ayés

1. « le genre de vie que vous avés,.. le parti extrême que vous avés », biffé.

2. « pris », biffé.

3. « bien », biffé.

4. « beaucoup », biffé.

5. « qu'on », biffé.

6. « si souvent », biffé.

7. « de l'horreur », biffé.

8. « assez », biffé.

9. « j'ai toujours », biffé.

10. « candeur », biffé.

aucun regret à m'avoir laissé voir depuis deux mois les différens mouvements dont vous avés été agité. si cependant vous désirés d'en éteindre le souvenir, je garde toutes vos lettres dans une liasse que je vous rendray quand vous voudrés et je tacheray aussi de retirer celles que vous avez écrites à duchesne¹.

Je ne vous répons point sur l'apostille de votre lettre au sujet de la proposition que vous avoit faite duchesne. il y a sur cela une explication à vous donner qui seroit trop longue à écrire et n'en vaut pas la peine, je la réserve pour la première fois que je pourray avoir l'honneur de vous voir.

N^o 1226.

[MALESHERBES À M^{me} DE LUXEMBOURG]².

[25 décembre 1761].

j'ay reçu, madame la maréchale, une nouvelle lettre du malheureux jean-jacques, dont je crois n'avoir point de meilleur usage à faire que de vous l'envoyer. vous y verrés comme dans toute la suite de cette affaire le fond de son ame et ce mélange d'honnêteté, d'élévation et en même tems de mélancholie et³ quelquefois de désespoir qui fait le⁴ tourment de sa vie⁵, mais qui a produit ses ouvrages : je lui ay fait⁶ la

1. Cf. *Confessions*, livre XI : « M. de Malesherbes m'avait marqué qu'il retireroit les lettres que j'avois écrites à Duchesne durant mes allarmes au sujet des Jésuites, et il faut avouer que ces lettres ne faisoient pas grand honneur à ma raison. Mais je lui marquai qu'en nulle chose je ne voulois passer pour meilleur que je n'étois, et qu'il pouvoit lui laisser les lettres. J'ignore ce qu'il en a fait. »

2. Transcrit, en mai 1912, de la minute autographe, conservée à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183. [P.-P. P.]

3. « souvent de fureur », biffé.

4. « malheur », biffé.

5. « et », biffé.

6. « une », biffé.

réponse la plus consolante que j'ay pu, je l'ay assuré en même tems que vous n'estiés point irritée, parce qu'on ne l'est jamais des écarts causés par une heureuse sensibilité, je me flatte que vous ne me désavouerez pas, je luy ay mandé que je vous envoyois sa lettre.

N^o 1227.

[M^{me} DE LUXEMBOURG À MALESHERBES]¹.

A Versailles le samedi [26 déc. 1761].

Vous este plein de bonté et d'humanité monsieur le pauvre rousseau en a grand besoin mais il est aussi bien interesan je ne partage point sa reconoisance il merite luy seul tout ce que vous faite pour luy ce n'est pas que je sois ingrante car je conte monsieur sur l'honneur de votre amitié et personne n'en est fière plus que moy soyé persuadé je vous supplie des sentiments du plus tendre attachement avec lesquels j'ay l'honneur destre

Monsieur

Votre très humble et très obéissante servante

LA D. DE LUXEMBOURG

1. Transcrit, en mai 1912, de l'original autographe, alors *INÉDIT*, conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183, et que j'ai publié à cette date dans le *Mercur de France*. [P.-P. P.]

N^o 1228.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU DE GENÈVE,
MONTMORENCY ENGUIN
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de M^{me} de Chenonceaux.)

[décembre 1761].

C'est avec bien de la peine, mon ami, que j'apprends le mauvais état de votre santé; je vous en aurais demandé plus tôt des nouvelles, si je n'avais craint que les lettres ne vous fatigassent. Je n'en ai pas moins été occupée, et vous savez combien je m'y intéresse. Je me serais aussi arrangée pour venir vous voir, si je n'avais espéré que, dans un autre temps vous vous trouveriez assez bien pour que je puisse vous voir plusieurs jours. Je viendrai certainement vous faire une visite chez vous, mais je ne sais pas quand. Si, lorsque j'arriverai, vous ne vous portiez pas assez bien pour me recevoir sans gêne, vous me le ferez dire, et j'en serai pour mon voyage. Prenez patience, mon ami : j'espère toujours quelque soulagement à vos maux, et que vous trouverez plus de repos. C'est un grand tourment pour vos amis de vous voir aussi souffrant. Mais, je vous prie, donnez-moi toujours de vos nouvelles : je serais plus inquiète si vous preniez le parti de ne m'en plus parler. Je ne puis croire que votre manuscrit soit perdu. Je suis très fâchée que le livre ne s'imprime pas, mais il faut voir les raisons du libraire : il n'est pas possible qu'il ait mis si peu d'attention à garder les papiers. Si cependant cela était arrivé, y aurait-il quelque chose de perdu, et celui que vous avez

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou, en imprimant le texte en 1865, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 232-233, lui a fait subir de notables changements.

n'est-il pas complet ? Ce serait toujours un malheur d'en recommencer la copie, mais il serait affreux si elle n'était pas aussi bien que vous l'avez faite. Vous faites très-bien de la garder, non que je n'en aie pris plus de soin que vous-même, mais dans ce moment-ci je n'aurais pas la liberté d'esprit de la lire. Je ne puis vous parler de mes affaires dans une lettre ; mais, j'aurai de mauvaises nouvelles à vous en dire ; je suis bien sûre, mon ami de l'intérêt que vous y prenez ; et, quelque malheur qui arrive, le sentiment de l'amitié ne se perd point.

J'ai oublié de vous dire que M. de Rulhière¹ voulait vous aller voir ; je l'en ai détourné, ne sachant pas si votre santé ne vous rendait pas, dans ce moment-ci, les visites importunes ; je crois que son voyage est retardé.

N^o 1229.

A M. HUBER².

Montmorency, le 24 décembre 1761.

J'étois, monsieur, dans un accès du plus cruel des maux du corps, quand je reçus votre lettre et vos idylles. Après avoir lu la lettre, j'ouvris machinalement le livre, comptant le refermer aussitôt ; mais je ne le refermai qu'après avoir tout lu, et je le mis à côté de moi pour le relire encore. Voilà l'exakte vérité. Je sens que votre ami Gessner est un homme selon mon coeur, d'où vous pouvez juger de son traducteur et de son ami, par lequel seul il m'est connu. Je vous sais, en particulier, un gré infini d'avoir osé dépouiller notre langue de

1. Il s'agit, sans doute, de Claude-Carioman de Rulhière (1735-1791), de l'Académie française, auteur de *l'Histoire de la Révolution de Russie en 1762* et de *l'Histoire de l'anarchie de Pologne*, œuvres écrites après un séjour qu'il fit en Russie comme secrétaire du baron de Breteuil. On verra plus loin qu'il correspondit de Pétersbourg, de Moscou et de Stockholm avec Rousseau en 1762, 1763 et 1764. [P.-P. P.]

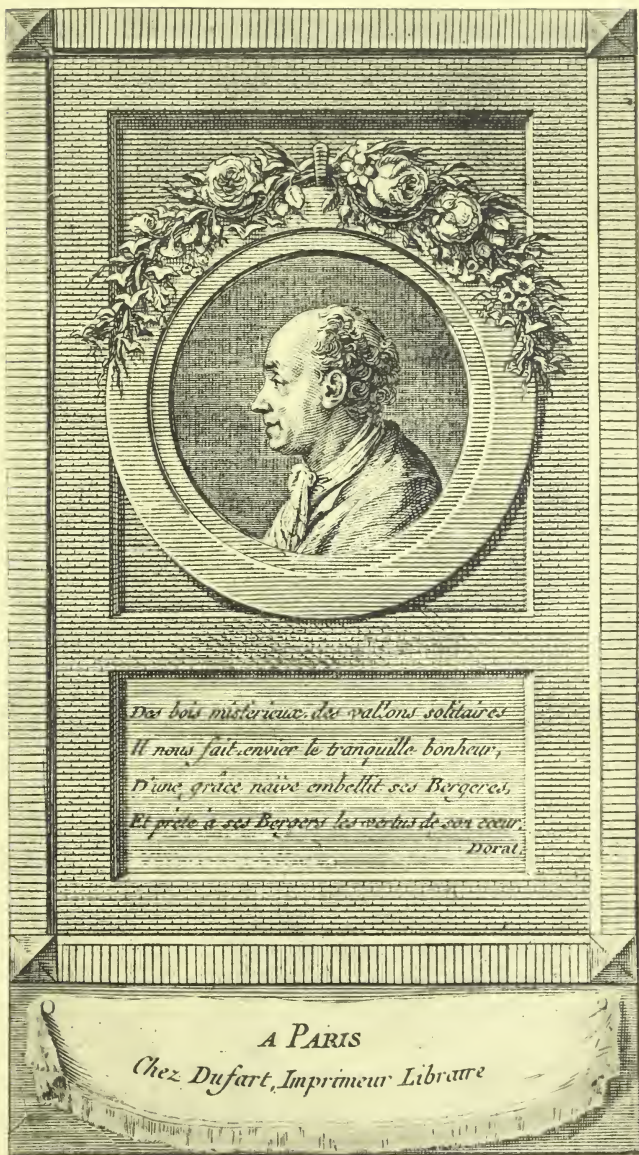
2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

ce sot et précieux jargon qui ôte toute vérité aux images et toute vie aux sentiments. Ceux qui veulent embellir et parer la nature sont des gens sans ame et sans goût qui n'ont jamais connu ses beautés. Il y a six ans que je coule dans ma retraite une vie assez semblable à celle de Ménalque et d'Amyntas, au bien près, que j'aime comme eux, mais que je ne sais pas faire ; et je puis vous protester, monsieur, que j'ai plus vécu durant ces six ans que je n'avois fait dans tout le cours de ma vie. Maintenant vous me faites desirer de revoir encore un printemps, pour faire avec vos charmants pasteurs de nouvelles promenades, pour partager avec eux ma solitude, et pour revoir avec eux des asiles champêtres qui ne sont pas inférieurs à ceux que M. Gessner et vous avez si bien décrits. Saluez-le de ma part, je vous supplie, et recevez aussi mes remerciements et mes salutations.

Voulez-vous bien, monsieur, quand vous écrirez à Zurich, faire dire mille choses pour moi à M. Usteri ? J'ai reçu de sa part une lettre que je ne me lasse point de relire, et qui contient des relations d'un paysan plus sage, plus vertueux, plus sensé que tous les philosophes de l'univers. Je suis fâché qu'il ne me marque pas le nom de cet homme respectable¹. Je lui voulois répondre un peu au long, mais mon déplorable état m'en a empêché jusqu'ici².

1. Cf. t. VI, n° 1187.

2. Michel Huber, le traducteur de Gessner, à qui s'adresse cette lettre, est né à Fontenhausen, en Bavière, en 1727 et est mort en 1804. Professeur de français à l'Université de Leipzig, il a fait de nombreuses traductions de l'allemand en français, notamment des œuvres de Klopstock, Wieland, Lessing, etc. Il s'est en outre distingué comme critique d'art et a publié, entre autres ouvrages, une *Notice générale des graveurs, divisés par nations, et des peintres, rangés par écoles, précédée de l'histoire de la peinture et de la gravure*. Leipzig, 1787, in-8°. — Salomon Gessner, l'auteur des *Idylles*, est né à Zurich le 1^{er} avril 1730 et mort le 2 mai 1788.



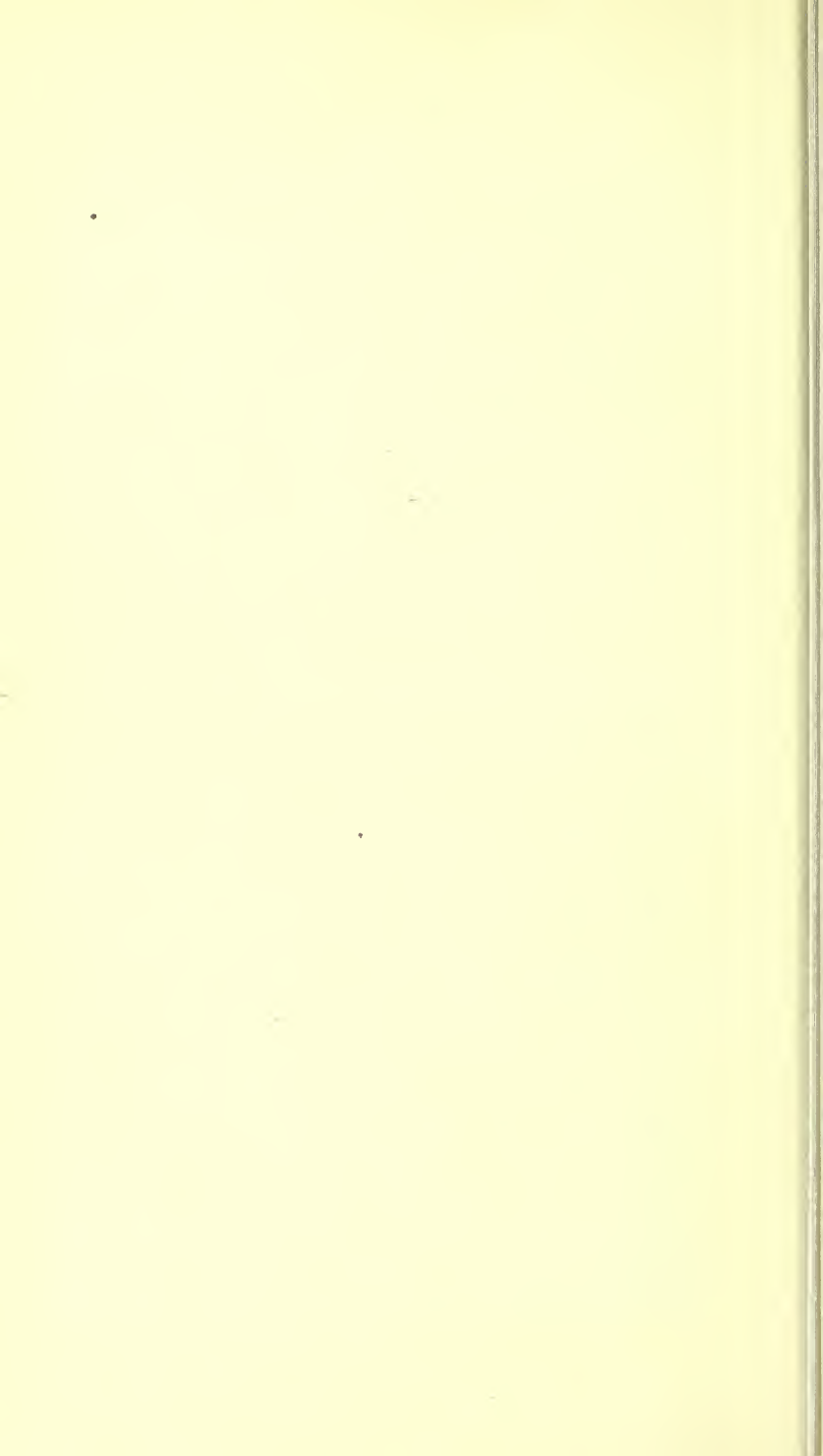
*Des bois mystérieux, des vallons solitaires
Il nous fait envier le tranquille bonheur,
D'une grâce naïve embellit ses Bergères,
Et prête à ses Bergers les vertus de son cœur.
Dorat.*

A PARIS
Chez Dufart, Imprimeur Libraire

Librairie Armand Colin, Paris.

SALOMON GESSNER

(Frontispice des Œuvres de Gessner, gravé par Marillier; Paris, Dufart, s. d.).



N^o 1230.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE VERDELIN
A PARIS¹.

(Réponse au n^o 1212, t. VI, p. 364.)

A Montmorenci le 25 X^{bre} 1761.

Je reconnois, Madame, votre sagesse et votre amitié, dans l'attention que vous avez eüe de ne point parler de mon étourderie, pour ne donner qu'un nom doux à des soupçons pris et communiqués trop légèrement sur des matières qui tiennent à la probité. Je suis maintenant très persuadé qu'il n'y avoit rien de tout ce que j'ai cru voir, que mon libraire est un très bon homme qui véritablement n'entend rien à son métier, et que les gens que j'avois en vüe ne me veulent aucun mal, comme aussi de mon côté je n'en ai jamais dit et n'en dirai jamais d'eux dans mes écrits. Je suis bien soulagé que votre prudence m'ait évité une horrible calomnie que peut-être je n'aurois pas ensuite réparée comme j'aurois voulu. Au reste je suis bien loin d'avoir déjà un volume imprimé. Le livre ne s'imprime point, ou s'imprime si lentement qu'en allant de ce train il ne sauroit paroître d'un an d'ici ; mais après tout, c'est l'affaire du libraire ; j'ai résolu de ne m'en plus tourmenter.

Il est vrai que M. de la Tour a fait jadis deux portraits de moi ; il m'a fait présent de l'un des deux, et M. le Mareschal de Luxembourg a bien voulu lui donner place dans son cabinet, d'où je ne voudrois pas qu'on lui proposât de le tirer pour

1. Transcrit, le 3 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors à M. le comte Le Veneur. 4 p. in-4^o, le texte s'arrête à la moitié de la 3^e et l'adresse est sur la 4^e. Cachet oriental sur cire rouge. La présente lettre a été imprimée en 1840 dans l'*Artiste* (p. 21-22) par Bergounioux, qui a commis plusieurs erreurs de lecture. [P.-P. P.]

en faire une copie. A l'égard de l'autre, j'ignore ce qu'en a fait M. de la Tour ; il se peut qu'il soit dans le cabinet de M. Julienne, et comme il ne le tient point de moi, je n'ai nul droit de m'opposer à ce qu'il en laisse tirer copie. Je suis touché de l'intérêt que la Dame dont vous me parlez daigne prendre à ma phisionomie ; mais je vous avoüe que, pour laisser mémoire de moi à ceux qui m'honorent de leur estime, ce n'est pas dans un portrait que je voudrois être peint.

Je suis charmé de la bonne santé de Monsieur le Marquis. Diminution d'inquiétude et de soin devrait influencer sur la vôtre. Mais selon ce que vous me marquez, je vois que Paris vous déplait vous incomode et ne convient ni à vôtre coeur ni à vôtre estomac. Tant mieux, Madame, si cela vous ramène plustôt et vous retient plus longtems à mon voisinable (*sic*) avec une bonne santé et un bon appétit. Vous êtes là, dites-vous, trop loin de vous et trop près des autres ; c'est trop faire leur profit à vos dépens. Revenez à soisi, nous y gagnerons l'un et l'autre. Vous ne cesserez point d'être avec vous même, et moi je serai quelquefois près de vous. Au reste, à juger de l'à venir par ce qui vient de se passer le tems presse ; revenez de bonne heure, ou vous pourriez bien me trouver parti.

Mille très humbles salutations, Madame, je vous supplie, à Monsieur de Verdelin, et un petit ave de ma part aux trois graces.

N^o 1231.

A MONSIEUR
MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
À MONTMORENCY ¹.

(Lettre de Moulou.)

(Réponse au n^o 1204, tome VI, p. 344-350.)

[Genève] Le 26 X^{bre} 1761.

Ah ! monsieur, que les peines de l'amitié sont cruelles ! Je vois vos maux, je les sens et je ne peux les adoucir. Avec quel saisissement j'ouvris votre lettre ! de quelle terreur je fus frappé en la lisant ! Mon Dieu ! que j'entre vivement dans tous vos chagrins, et que je voudrais être auprès de vous pour les partager, s'il était possible, encore plus avec vous !

Je n'ai pu m'empêcher de parler à Cabanis, habile chirurgien, de votre situation et du nouvel accident qui vous est arrivé (sans vous nommer cependant). Il m'a assuré que ces accidents étaient assez fréquents, et que, pour l'ordinaire ils n'avaient point de suites. J'ai besoin de le croire.

Oui, monsieur, les inquiétudes que vous donne votre dernier ouvrage sont bien affreuses. Un livre qui devait mettre le sceau à votre gloire, et qui vous deshonorerait après votre mort ! un bienfait au genre humain qui deviendrait un poison mortel pour lui ! Non, cela ne sera pas. Votre post-scriptum me rassure, et combien de réflexions doivent vous tranquilliser ! D'abord, monsieur, si vos craintes se réalisaient, je vous le jure, par les sentiments que j'ai pour vous, qui ne sont pas distincts de ceux que j'ai pour la vertu, ma voix éclaterait contre ces infâmes prévaricateurs ; Je découvrirais leur détestable artifice ; vos premiers ouvrages justifieraient mes asser-

1. Transcrit par J. Richard, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Ce texte a été imprimé en 1865 avec plusieurs fautes de lecture par Streckeisen-Moulou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 20-23.

rougir s'ils n'ont pas la force de l'imiter. Si vous avez de la confiance dans l'amitié que j'ai pour vous, et qui ne finira, ni avec votre vie, ni avec la mienne, laissez-moi vos mémoires. Heureux si je pouvais, en vous faisant connaître, faire dire de moi : il fut digne d'en être aimé !

Vous ne me parlez plus de vos manuscrits. Au nom de Dieu, monsieur, ne [craignez] rien ! si je vis plus que vous, et que vous n'avez pas le temps de les publier [vous-même], comptez sur moi ; quoi qu'il arrive, je tiendrai la parole que je vous ai donnée d'aller alors à Paris. Si je puis y venir plus tôt, ce printemps, non, monsieur, je n'y pense pas sans verser des larmes, ah ! je vous verrais encore, je vous serrerais dans mes bras, je pourrais me flatter de l'espoir de vous rendre à vos concitoyens, à vos amis, à votre patrie : il n'est plus d'obstacle qui puisse rendre un tel projet vain, je n'en imagine pas au moins, mais ; hélas ! je suis homme.

Je verrai M. le syndic Mussard au sujet de la lettre ; mais ne conviendrait-il pas que j'écrivis[se] de votre part à Voltaire pour lui demander son aveu ? il faut ménager les méchants qui ont du crédit. Je ne ferai rien sans votre réponse. Au reste, vous me demandez le secret, c'est une précaution inutile : quand je n'aurais qu'une âme commune, je le garderais, et votre amitié a tant élevé la mienne. Je ne saurais exprimer tous mes sentiments pour vous.

MOULTOU

N^o 1232.

[REY À ROUSSEAU] ¹.

(Fragments.)

[Jeudi 24 décembre 1761] ².

... Après avoir bien examiné l'épreuve A, j'ai trouvé qu'on pouvoit bonifier l'arrangement typographique et gagner la page 10, qui n'est que de cinq lignes ; ainsi qu'il y aura une page de plus dans cette feuille que ne porte l'épreuve que je vous ai envoyée ; j'aurai soin qu'elle soit bien imprimée et bien corrigée.

Voici l'épreuve B. Vous n'aurez le C que dans la huitaine, par la raison que nous avons trois fêtes tout de suite, savoir demain, après-demain et dimanche. Depuis l'épreuve A expédiée, j'ai corrigé trois fautes essentielles :

pag. 1, lig. 2, d'admistration, en mettant : d'administration.

même pag., dernière ligne : trouvant divisées, en mettant : trouvant point divisées.

Pag. 7, lig. 8, dans dans, j'en ai retranché un.

Je vous préviens sur ces fautes, afin que vous ne soyez pas inquiet. Je relirai chaque épreuve deux fois exactement, et même trois pour peu que j'en voie la nécessité.

J'ai aussi fait faire quelques changements au titre de la pag. 1.

Contrat social sera plus gros.

Principes plus petit.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 139-140. 2 p. 1/2 de texte in-8°, sans date, ni adresse, ni cachet. La 4^e p. est blanche.

2. La date résulte du 2^e alinéa : en 1761, Noël était un vendredi. Les trois jours fériés dont parle Rey sont évidemment le vendredi 25, le samedi et le dimanche.

Livre I fermé, en haut comme
 en bas, entre deux réglets.

Ces changements feront un bon effet au coup d'oeil.

Je suis toujours impatient de recevoir de vos nouvelles ;
votre santé est ce qui m'inquiète le plus.

[Suivent des vœux pour le renouvellement de l'année.]

N^o 1233.

A M. [M.-M. REY]¹.

A Montmorenci, 27. 10^{bre} 1761.

J'ai reçu hier au soir, mon cher Rey, votre épreuve A et je vous la renvoie aujourd'hui ; l'on ne sauroit être plus diligent. J'ai répondu ci-devant² à votre lettre du 7, ainsi je n'ajouterais rien, sinon que puisque vous avez commencé de m'envoyer les épreuves je vous prie de continuer : car je vois que votre correcteur est très-peu attentif, et qu'elles ne peuvent se passer de mon inspection. A l'égard des bonnes feuilles, la poste est si dispendieuse qu'il ne faut s'en servir qu'au défaut de toute autre voye. A propos de cela, j'ai oublié de vous remercier et de vous charger de mes remerciemens pour M. Auboin pour la brochure que vous m'avez envoyée, mais ayant été mise à la poste à Paris, elle m'a coûté trente sols de port de Paris ici. Par le messenger l'Epine elle ne m'eût coûté que 4 ou 5 sols.

Si le papier de l'épreuve est celui de l'édition, j'en suis fort aise et je vous en remercie ; si malheureusement il ne l'est pas, je vous prie au moins de faire tirer quelques uns de mes exemplaires sur ce même papier-là.

Vous avez ci-à-côté une petite addition que je vous prie de faire insérer soigneusement dans sa place³. Je ne me souviens

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 77.

2. Le 23 décembre (n^o 1220), à la lettre n^o 1201 (t. VI, p. 338).

3. « La moitié de la feuille, sur laquelle l'addition était écrite, a été arrachée pour servir au compositeur. » (*Note de Bosscha.*)

pas bien de la place où est le chapitre, mais vous le mettez facilement à son titre dans la table qui est au commencement de la copie. J'aime mieux vous envoyer ainsi d'avance les additions quand elles me viennent, que de les mettre sur les épreuves, à cause des remaniemens.

Je crois que vous prenez un excellent parti en vous hâtant d'imprimer afin que cet ouvrage paroisse avant le traité de l'éducation. Vous avez tout le tems, si vous n'en perdez point. Je vous embrasse de tout mon coeur et salue Madame Rey. M^{lle} Le Vasseur vous assure de son respect.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1234.

A M. [M.-M. REY]¹.

Ce 30. 10^{bre} 1761.

Voilà, mon cher Rey, votre épreuve B que j'ai reçue avant hier avec une lettre sans date²; je l'ai revue avec soin et j'espère n'y avoir point laissé de faute. Il n'en est pas de même de l'épreuve A qu'il fallut renvoyer presque sur le champ pour ne pas perdre un courrier et que je n'ai revue qu'avec distraction et souffrant beaucoup. Ce qui me console est que vous avez suppléé à l'attention que je n'y ai pu donner. Vous m'annoncez que je ne recevrai rien par le courrier prochain à cause des fêtes; par conséquent je ne vous renverrai rien par le courrier qui suivra celui-ci. Au reste comptez sur mon exactitude, et croyez que s'il arrive que vous ne receviez pas vos épreuves à jour nommé, ce ne sera jamais ma faute.

Quand je vous demandois des exemplaires sur ce papier, je ne l'avois pas vu au jour; il est trop mince; vous m'en pouvez

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 78.

2. Le n^o 1232, du [24 décembre 1761].

er de plus fort qui ne soit pas moins fin, et je vous en serai obligé.

J'approuve fort vos changemens, mais je trouve le format trop large pour sa longueur. C'est un petit mal et je pense bien qu'il n'y a plus de remède.

Je vous remercie de vos souhaits de bonne année. Comme ma vie n'est plus marquée que par la souffrance, mon meilleur jour sera le dernier. Ne doutez pas réciproquement du sincère intérêt que je prends à vous et à votre famille. Je vous embrasse de tout mon coeur et vous prie d'embrasser pour moi Madame Rey et vos enfans.

Voici un petit papier que je vous prie de faire tenir à M. Néaulme le plustôt qu'il se pourra. Du reste je vous confirme qu'il ne tient qu'à vous que l'ouvrage que vous imprimez se publie et fasse son effet avant que le traité de l'éducation soit en état de paroître. Adieu, mon cher Rey, je vous salue de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1235.

A MONSIEUR ROUSSEAU À MONTMORENCY¹.

(Fragments d'une lettre de Rey.)

Amsterdam, 31 décembre 1761.

J'ai la chère vôtre, Monsieur, du 23^e Cour^t et je compte recevoir demain l'épreuve A de retour. Si vous persistez à ne point recevoir les suivantes, celle-ci sera la dernière. Autrement, je continuerai. J'adresserai les bonnes feuilles à Paris, afin qu'elles vous soient envoyées à Montmorency.

N'y a-t-il donc pas de recours dans votre malheur? Je suis

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 141-142. Timbre postal et chiffre postal (36). 2 p. de texte in-4^e. La page 3 est blanche, l'adresse sur la 4^e, cachet aux initiales, sur cire rouge.

effrayé non seulement du danger où vous êtes, mais des douleurs que vous devez souffrir. Dieu veuille vous soutenir et vous résigne à sa volonté.

Dans cette circonstance, j'ose vous demander une chose que j'ambitionne depuis longtems qui me seroit très agréable et au public : ce seroit votre vie, que je placerois à la tête de vos Oeuvres. Je sens que les circonstances ne sont nullement propres à me satisfaire mais donnez-moi les principales époques ; je n'en ferai usage que dans le tems que vous me prescrirez.

Comme vous prenez un vif intérêt à Mad^{lle} Le Vasseur, qu'elle n'est pas riche et que vous pourriez avoir quelque inquiétude sur son sort, j'offre de lui donner 300 £ argent de France, sa vie durant, et cela en reconnoissance du bien que vous m'avez fait. Elle peut en faire donner l'acte que vous m'enverrez et que je signerai avec un singulier plaisir.

Par rapport aux (*sic*) manuscrit(*sic*) que vous pouvez laisser, je m'en accommoderai avec plaisir si le prix n'en est pas trop considérable. Cette somme, jointe aux 300 £ qui commenceroient à courir du moment que la Providence disposera de vous, peut la mettre, je pense, dans le cas de passer sa carrière tout doucement.

Prenez, mon cher Rousseau, en amitié ce que le coeur me dicte.

Je souhaite que le soupçon soit absolument faux. Si le contraire arrive, croyez que je remplirai exactement ce que vous me prescrivez.

Le mot *politie* restera ¹. Cet ouvrage donnera 20 feuilles par l'arrangement que j'ai pris, ce qui fait un volume raisonnable ; je ne le croyois pas d'abord. Je n'en parlerai point qu'après son introduction en France et je vais prendre des arrangements pour cela et éviter, comme je l'espère, la Chambre syndicale.

Ou il y auroit bien du malheur, ou votre ouvrage sera fait en mars prochain, comme je vous l'ai promis. Si je ne vous envoie pas les épreuves, j'en irai plus vite, et j'ai ici un homme

1. Cf. 3^e alinéa du n^o 1220.

de lettres sur le secret duquel je puis compter et qui verra la dernière feuille. Celle-ci vous fera voir que je suis aussi exact qu'on peut l'être pour deux épreuves. Je donnerai les mêmes soins par la suite et même plus s'il m'est possible...

...J'avois compris que votre ouvrage devoit être publié sans votre nom ; je suis charmé du contraire. J'y mettrai pour vignette celle qui se trouve au titre du Discours sur l'inégalité in-8°, ou en voulez-vous une autre ? En ce cas donnez m'en l'idée et je la ferai exécuter tout de suite.

Le Traité sur l'éducation s'imprime ici sur les feuilles que reçoit M^r J. Neaulme ; je lui ai offert de me céder cet article, en lui donnant du bénéfice-sur son achat, ce qu'il n'a pas voulu faire.

Je vous embrasse de tout mon coeur. Si j'étois catholique romain, je ferois dire une centaine de messes à votre intention, mais ne l'étant pas, je prie le Seigneur de vous avoir en sa garde et de croire qu'on ne peut être plus sincèrement que moi, mon cher Rousseau, votre affectionné serviteur et ami.

REY

N^o 1236.

A MONSIEUR
MONSIEUR RIBOTTE
A MONTAUBAN¹.

Vous ignorez, sans doute, Monsieur, que l'homme à qui vous demandez de beaux placets et de belles lettres, tourmenté de la maladie la plus douloureuse qui soit connue des hommes, est dans un état de dépérissement qui lui permet à peine à² chaque jour d'en espérer un autre et de vaquer aux devoirs les plus indispensables. Cette situation, qui me force de jeter à la hâte mes dernières feuilles dans le public et de quitter le volume pour ne la jamais reprendre, me met hors d'état de faire ce que vous desirez de moi ; sans compter que, pour s'acquitter convenablement d'un pareil soin il faudroit être sur les lieux, conférer avec nos frères, et prendre bien des instructions que je n'ai pas. Plaignez-moi, priez pour moi, Monsieur, je vous en supplie ; mais n'exigez pas d'un homme accablé de ses maux des soins qu'il n'est pas en état de remplir. Je vous salue Monsieur, et vous embrasse de tout mon coeur.

A Montmorenci le 28. X^{bre} 1761³.

J. J. ROUSSEAU

Si vous aviez quelque placet à présenter pour vos frères dans ce pays, je pourrois peut-être le faire donner et même recommander, mais il m'est absolument impossible de l'écrire.

1. Transcrit en mai 1908, de l'original autographe signé, appartenant alors à M^{me} Schloesing-Frossard, à Paris, et qui a figuré en juin 1909 à la vente Ch.-L. Frossard, n^o 909 (recueil contenant, outre la présente lettre, vingt-et-une lettres de Voltaire ou de Wagnière à Ribotte) 4 p. in-4^o. P. 2 et 3 blanches. L'adresse sur la p. 4, avec timbre postal ENGHEN-LES-PARIS et chiffre postal.

2. *Sic*, « à chaque jour ».

3. « 28 décembre 1761 », et non « 28 septembre 1761 », comme on a interprété cette graphie dans la première impression, au *Bulletin de la Soc. du Protestantisme français*, t. IV, [1855-]1856, p. 200, 241.

N^o 1237.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.
(À ROUSSEAU.)

Le 30 décembre 1761.

Ecrirai-je à Saint Preux ? (Mon coeur ne vous connoit que sous ce nom, et c'est ici lui qui parle), il prétend que mes lettres charment ses maux, et parent sa solitude, il m'attribue plus de pouvoir sur lui, qu'à la fortune même. N'est-ce pas me faire un devoir de l'employer à son bonheur ? Est-on fondé à dire qu'on voudroit faire le bien qu'on ne peut pas, quand on ne fait pas celui qu'on peut ? Non : mais c'est aux dernières intentions des gens qu'on a dessein d'obliger, que ce dessein veut qu'on s'arrête. A peine Saint-Preux me connoissait-il, quand il a paru faire cas de mon commerce ; et, depuis qu'il sait mon nom, mon état, mes malheurs, et les principaux traits qui constatent mon caractère, son empressement s'est affoibli par degrés jusqu'à l'extinction totale ; et rien de tout ce qu'il m'a dit, n'a été si médité, si clair, si positif que le congé qu'il me donne... Ici, la morgue de mon sexe s'est fait entendre, et sa négative éloquence a soutenu que je n'avois pas mérité un détachement si désobligeant ; que j'avois plus accordé que demandé, que Saint-Preux avoit reçu, tant de Claire que de Julie, dix-neuf lettres, et n'en avoit écrit que neuf, que des prévenances trop soutenues pourroient dégénérer en importunité, que du sentiment qu'elles excitent, il n'y avoit qu'un pas jusqu'au dégoût, et qu'enfin, Saint-Preux étoit un homme... En vérité, elle semble n'avoir parlé que pour assurer mon triomphe. Saint-Preux est un homme ! la belle objection ! Est-ce sous ce point de vue qu'il m'a intéressée ? S'il n'avoit été que cela, ne me serois-je pas contentée d'être femme par rapport à lui, et m'auroit-il inspiré un attachement que d'autres hommes ont dû concevoir pour lui, et que je concevrois

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, de *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 157-161.

pour une femme qui l'égaleroit en mérite ? Il est homme ! Un individu quelconque doit-il être considéré par la moindre des qualités qu'il possède ? et la frivole distinction des sexes doit-elle être admise dans un commerce dont l'âme fait tous les frais ? Cette décence de convention, qui m'interdisoit le plaisir de vous prouver combien je vous estime, est enfin demeurée sans réplique, Monsieur, et il a été décidé entre moi et moi, que je vous écrirais. La plus forte de mes raisons est pourtant celle que je n'ai pas déduite : c'est l'empreinte de chagrin que portent vos dernières lettres. Je ne sais si les miennes sont réellement une consolation pour vous. Pour déterminer quel est le remède propre à vos maux, il faudroit connoître leur nature. Mais dans l'incertitude où votre dissimulation me plonge, j'ai préféré le risque de vous écrire, inutilement pour vous ; et conséquemment pis que cela pour moi, à celui de vous priver du plus léger adoucissement, si je suis assez heureuse, pour qu'il dépende de moi de vous en procurer. Je suis suffisamment justifiée à mes yeux, quel que soit le sujet de ma démarche. Il n'y en a point qui ne puisse être ennoblie, par la beauté du motif qui m'anime.

Votre *Traité de l'Éducation* va donc paroître. J'aurois voulu l'apprendre par vous ; mais tout Paris le dit, il faut bien que je l'entende. Avec quelle avidité je vais dévorer cet ouvrage ! Oh je n'y trouverai point de paradoxes, jamais vos idées n'en contiennent pour moi : je n'ose pas toujours m'en vanter ; car plutôt que de croire que je pense comme vous, on imagineroit que je ne vous admire, que parce que je ne vous entends pas. Il est pourtant vrai que je n'ai encore rien trouvé dans vos écrits (la musique à part), qui ne m'ait paru avoir toujours été dans mon âme. Celui que nous attendons, seroit aussi utile qu'il est nécessaire, si tout le monde avoit autant de penchant que moi à suivre le plan qu'il tracera. Votre raison lumineuse se sera sans doute attachée à répandre le plus grand jour sur les objets qu'il est le plus important de bien voir et vous aurez prescrit qu'on s'appliquât à former le coeur des hommes, dût-on négliger leur esprit.

N^o 1238.

A M. [DUCHESNE]¹.

Ce 1^{er} janvier 1762.

Recevez, monsieur, mes remerciements et ceux de mademoiselle Levasseur, pour les étrennes que vous nous avez envoyées ; mais vous n'avez pas songé que c'était fournir des témoins² qui déposent contre vous, et me donner lieu de dire à plus d'un égard que vous me faites bien compter les jours. Je vous remercie aussi des souhaits que vous voulez bien, messieurs, faire en ma faveur. Dans l'état de souffrance où me tient désormais la Providence, le plus heureux de mes jours en sera le dernier. Voici les trois épreuves que j'ai reçues hier ; assurément si votre imprimeur se plaint qu'on les garde, ce n'est pas moi que ce reproche peut regarder.

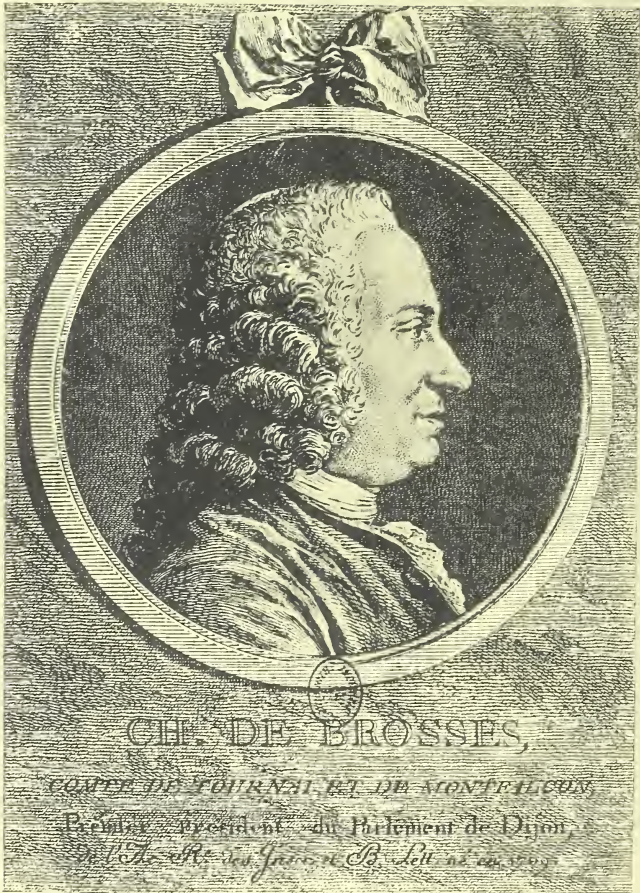
Je vous souhaite toute sorte de bonheur, et vous salue, messieurs³, de tout mon coeur.

J.-J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, p 83.

2. « C'étaient des almanachs. » (*Note de Musset-Pathay.*)

3. « Messieurs », c'est-à-dire Duchesne et son associé, Guy.



Librairie Armand Colin, Paris.

LE PRÉSIDENT DE BROGNES
Gravé par Saint-Aubin d'après Cochin.
(Cabinet des Estampes.)

N^o 1239.

[LE PRÉSIDENT DE BROSSES À ROUSSEAU]¹.

A Dijon 3. Janvier 1762.

Sans avoir l'honneur d'être en liaison personnelle avec vous, Monsieur, je sais que vous voudrez bien me connoître a ma signature par ma place a L'Academie, par mes relations continuelles avec Geneve votre patrie ; par mes liaisons intimes avec plusieurs de nos amis communs soit a Paris soit ailleurs.

Voicy quel est le sujet de ma lettre. Le Parlement de Dijon est occupé d'affaires publiques de la plus grande importance : et cherche a faire choix pour la redaction de ses remontrances et memoires d'un ecrivain celebre qui soit en meme temps digne de toute sa confiance. On lui remettra tous materiaux et instructions prestes et détaillées ; en telle sorte qu'il ne faille plus que le style, et la monture necessaire pour les assembler. Les Magistrats ont de la dignité, du courage, une grande connoissance du droit public, et de la constitution monarchique. Mais il est donné a trez peu de gens d'avoir de l'éloquence. Ce talent naturel porté a un certain degré est plus rare encore, ce semble, que celui de la poésie sublime. D'ailleurs vous sentez d'une part, qu'en ce royaume il est de grande consequence dans un corps qu'un de ses membres ne soit pas personnellement connu pour être chargé d'un tel employ : et d'autre part qu'un excellent ouvrage n'est jamais de plusieurs plumes.

On s'en est remis a moy pour faire parmi les gens de lettres un choix qui ne sera connu que de moy. Je n'hesite pas a vous proposer cet emploi, glorieux par lui meme, digne de votre noble liberté, et de cette eloquence que vous n'employez qu'aux

1. *INEDIT*. Transcrit de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

avantages de l'humanité dont la Magistrature cherche a maintenir les droits par l'exacte observation des loix. Je ne doute pas que des considerations si puissantes sur une ame de votre trempe ne vous déterminent a concourir avec un corps respectable et zelé pour le bien de sa patrie. elle vous doit etre chere a vous meme, cette patrie, qui la premiere a connu vos talents et leur a rendu justice, et que vous devez regarder comme le berceau de votre réputation. Assurez vous du plus inviolable secret de ma part, et de celle de la personne par qui ma lettre vous sera remise. L'affaire, d'ailleurs honneste en soy, legitime en tout, et sans aucune consequence, restera certainement entre nous trois, si vous le voulez ainsi.

Cette lettre vous est envoyée exprez de Paris par un gentilhomme de cette province, homme plein d'honneur, d'esprit, et d'intelligence en affaires. Vous pourez prendre toute confiance en luy comme il la prend en vous. Faites reponse aussitost s'il vous plaist, pour le oui, ou pour le non. Si vous acceptez ma proposition, de ce moment il ira luy meme vous trouver chez vous, conferer de l'affaire et du sujet de nos remontrances, vous remettre les materiaux qui sont prests et vous preparer pour l'avenir tous les secours, instructions, enseignements et facilités que vous pouvez l'un et l'autre juger necessaires.

J'ay l'honneur d'etre, Monsieur, Votre tres humble
et tres obeissant serviteur.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES

N^o 1240.

A M. [DE MALESHERBES]¹.

A Montmorency, le 4 janvier 1762.

J'aurois moins tardé, Monsieur, à vous remercier de la dernière lettre dont vous m'avez m'honoré, si j'avois mesuré ma diligence à répondre sur le plaisir qu'elle m'a fait. Mais, outre qu'il m'en coûte beaucoup d'écrire, j'ai pensé qu'il falloit donner quelques jours aux importunités de ces tems-ci pour ne vous pas accabler des miennes. Quoique je ne me console point de ce qui vient de se passer, je suis très-content que vous en soyez instruit, puisque cela ne m'a point ôté votre estime ; elle en sera plus à moi quand vous ne me croirez pas meilleur que je ne suis.

Les motifs auxquels vous attribuez les partis qu'on m'a vu prendre, depuis que je porte une espèce de nom dans le monde, me font peut-être plus d'honneur que je n'en mérite ; mais ils sont certainement plus près de la vérité que ceux que me prêtent ces Hommes de Lettres, qui, donnant tout à la réputation, jugent de mes sentimens par les leurs.

J'ai un coeur trop sensible à d'autres attachemens pour l'être si fort à l'opinion publique ; j'aime trop mon plaisir et mon indépendance, pour être esclave de la vanité au point qu'ils le supposent : celui pour qui la fortune et l'espoir de parvenir ne balanço jamais un rendez-vous, un souper agréable ne doit pas naturellement sacrifier son bonheur au desir de faire parler de lui. Il n'est point du tout croyable qu'un homme qui se sent quelques talens, et qui tarde jusqu'à 40 ans à se faire connoître, soit assez sot pour aller s'ennuyer le reste de ses jours dans un désert, uniquement pour acquérir la réputation d'un Misanthrope. Mais, Monsieur, quoique je

1. Transcrit le 3 juin 1914 de la copie que Malesherbes fit faire de l'original, qu'il envoya à Rousseau, sur sa demande, en novembre 1762 et qui est conservée à la Bibl. de Neuchâtel, 7906, fol. 156-161.

haïsse souverainement l'injustice et la méchanceté, cette passion n'est pas assez dominante pour me déterminer seule à fuir la société des hommes, si j'avois en les quittant quelque grand sacrifice à faire : non, mon motif est moins noble et plus près de moi. Je suis né avec un amour naturel pour la solitude, qui n'a fait qu'augmenter à mesure que j'ai mieux connu les hommes. Je trouve mieux mon compte avec les êtres chimériques que je rassemble autour de moi, qu'avec ceux que je vois dans le monde ; et la société, dont mon imagination fait les fraix dans ma retraite, achève de me dégoûter de toutes celles que j'ai quittées. Vous me supposez malheureux et consumé¹ de mélancolie. Oh ! Monsieur, combien vous vous trompez ! C'est à Paris que je l'étois ; c'est à Paris qu'une bile noire rongeoit mon coeur ; et l'amertume de cette bile ne se fait que trop sentir dans tous les écrits que j'ai publiés tant que j'y suis resté. Mais, Monsieur, comparez ces écrits avec ceux que j'ai faits dans ma solitude, ou je suis trompé, ou vous sentirez dans ces derniers une certaine sérénité d'ame qui ne se joue point et sur laquelle on peut porter un jugement certain de l'état intérieur de l'Auteur. L'extrême agitation que je viens d'éprouver vous a pu faire porter un jugement contraire ; mais il est facile à voir que cette agitation n'a point son principe dans ma situation actuelle, mais dans une imagination déréglée, prête à s'effaroucher sur tout et à porter tout à l'extrême. Des succès continus m'ont rendu sensible à la gloire, et il n'y a point d'homme, ayant quelque hauteur d'ame et quelque vertu, qui pût penser, sans le plus mortel désespoir, qu'après sa mort on substituerait sous son nom à un ouvrage utile, un ouvrage pernicieux, capable de déshonorer sa mémoire et de faire beaucoup de mal. Il se peut qu'un tel bouleversement ait accéléré le progrès de mes maux, mais dans la supposition qu'un tel accès de folie m'eût pris à Paris, il n'est point sûr que ma propre volonté n'eût pas épargné le reste de l'ouvrage à la Nature.

1. La copie porte « consommé ».

Long-tems je me suis abusé moi-même sur la cause de cet invincible dégoût que j'ai toujours éprouvé dans le commerce des hommes ; je l'attribuois au chagrin de n'avoir pas l'esprit assez présent pour montrer dans la conversation le peu que j'en ai, et, par contre-coup, à celui de ne pas occuper dans le monde la place que j'y croyois mériter. Mais quand, après avoir barbouillé du papier, j'étois bien sûr, même en disant des sottises, de n'être pas pris pour un sot, quand je me suis vu recherché de tout le monde, et honoré de beaucoup plus de considération que ma ridicule vanité n'en eût osé prétendre, et que malgré cela, j'ai senti ce même dégoût plus augmenté que diminué, j'ai conclu qu'il venoit d'une autre cause et que ces espèces de jouissances n'étoient point celles qu'il me falloit.

Quelle est donc enfin cette cause ? Elle n'est autre que cet indomptable esprit de liberté que rien n'a pu vaincre, et devant lequel les honneurs, la fortune et la réputation même ne me sont rien. Il est certain que cet esprit de liberté me vient moins d'orgueil que de paresse. Mais cette paresse est incroyable ; tout l'effarouche ; les moindres devoirs de la vie civile lui sont insupportables : un mot à dire, une lettre à écrire, une visite à faire, dès qu'il le faut, sont pour moi des supplices. Voilà pourquoi, quoique le commerce ordinaire des hommes me soit odieux, l'intime amitié m'est si chère, parce qu'il n'y a plus de devoir pour elle : on suit son coeur et tout est fait. Voilà encore pourquoi j'ai toujours tant redouté les bienfaits, car tout bienfait exige reconnoissance ; et je me sens le coeur ingrat, par cela seul que la reconnoissance est un devoir. En un mot, l'espèce de bonheur qu'il me faut, n'est pas tant de faire ce que je veux, que de ne pas faire ce que je ne veux pas. La vie active n'a rien qui me tente ; je consentirois cent fois plutôt à ne jamais rien faire, qu'à faire quelque chose malgré moi, et j'ai cent fois pensé que je n'aurois pas vécu trop malheureux à la Bastille, n'y étant tenu à rien du tout qu'à rester là.

J'ai cependant fait dans ma jeunesse quelques efforts pour parvenir ; mais ces efforts n'ont jamais eu pour but que la retraite et le repos dans ma vieillesse ; et comme ils n'ont été

que par secousse, comme ceux d'un paresseux, ils n'ont jamais eu le moindre succès. Quand les maux sont venus, ils m'ont servi d'un beau prétexte pour me livrer à ma passion dominante. Trouvant que c'étoit une folie de me tourmenter pour un âge auquel je ne parviendrois pas, j'ai tout planté là et je me suis dépêché de jouir. Voilà, Monsieur, je vous le jure, la véritable cause de cette retraite, à laquelle nos Gens de Lettres ont été chercher des motifs d'ostentation, qui supposent une constance, ou plutôt une obstination à tenir à ce qui me coûte, directement contraire à mon caractère naturel.

Vous me direz, Monsieur, que cette indolence supposée s'accorde mal avec les écrits que j'ai composés depuis 10 ans, et avec ce désir de gloire qui a dû m'exciter à les publier. Voilà une objection à résoudre, qui m'oblige à prolonger ma Lettre, et qui, par conséquent, me force à la finir. J'y reviendrai, Monsieur, si mon ton familier ne vous déplaît pas. C'est dans l'épanchement de mon coeur que je vous écris, et je n'en saurois prendre un autre. Je me peindrai sans fard et sans modestie ; je me montrerai à vous tel que je me vois et tel que je suis ; car, passant ma vie avec moi, je dois me connoître, et je vois, par la manière dont ceux qui pensent me connoître interpretent mes actions et ma conduite, qu'ils n'y connoissent rien ; personne au monde ne me connoît que moi seul : vous en jugerez quand j'aurai tout dit.

Ne me renvoyez point mes Lettres, Monsieur, je vous supplie. Brûlez-les, parce qu'elles ne valent pas la peine d'être gardées ; mais non pas par égard pour moi : ne songez pas non plus, de grâce, à retirer celles qui sont entre les mains de Duchesne. S'il falloit effacer dans le monde les traces de toutes mes folies, il y auroit trop de Lettres à retirer, et je ne remuerois pas le bout du doigt pour cela. A charge et à décharge, je ne crains point d'être vu tel que je suis : je connois mes grands défauts, et je sens vivement tous mes vices : avec tout cela, je mourrai plein d'espoir dans le Dieu Suprême, et très-persuadé que, de tous les hommes que j'ai connus en ma vie, aucun ne fut meilleur que moi.

N^o 1241.

A MONSIEUR ROUSSEAU
à MONTMORENCY¹.

(Fragments d'une lettre de Rey.)

Amsterdam, 4 janvier 1761 [*lisez* 1762]².

Voici, mon cher Rousseau, l'épreuve D. J'ai reçu A, qu'on mettra sous presse demain ou après demain au plus tard. Je ferai tirer pour vous des exemplaires sur le papier que vous demandez et j'en ferai tirer encore sur un papier très beau qui me coûte 30 £ de France la rame : je le fais avec un grand plaisir, espérant que cela vous sera agréable.

Quand j'écrirai à M^r Auboin, je lui manderai ce que vous me dites : je suis mortifié que si peu de chose vous coûte si cher (je viens de le faire).

Le papier qui sert à l'édition est aussi beau que celui que j'ai employé au Discours sur l'inégalité ; c'est tout ce qu'il y a de plus beau en papier d'impression de Hollande.

[Rey approuve Rousseau d'envoyer les additions avant la composition, ce qui évite « un remue-ménage... ». « J'ai cacheté³ votre addition en son lieu ; elle entrera dans la feuille prochaine. » Rey rappelle qu'il peut se présenter des cas imprévus qui retarderaient l'exécution : « un pressier malade, une presse qui se rompt, un froid excessif ; je souhaite que rien de tout cela n'arrive ».]

Je vous réitère le contenu de ma dernière.... Ne vous déterminerez vous pas à vous faire guérir ? Il y a tant d'habiles

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 143. 1 p. de texte, plus 7 lignes au verso, au-dessus de l'adresse et un [P.-S.] de cinq lignes au-dessous de l'adresse. Cachet de cire rouge, aux initiales. Chiffre postal.

2. Rey avait écrit par inadvertance « 1761 ». Une autre main, peut-être celle de Rousseau, a écrit au-dessus : « C'est 1762 ».

3. Rey veut dire sans doute qu'il a fixé, au moyen d'un pain à cacheter, l'addition à sa place, dans le manuscrit.

gens à Paris : je crois qu'on pourroit vous tirer d'affaire ; je ne vous en parle que par amitié et le coeur navré, puisque vous devez souffrir cruellement....

[P.-S.] Le moment du départ du courrier arrive que je ne reçois pas la seconde épreuve de D ; je l'ai déjà corrigée une fois ; je me vois forcé de faire partir cette lettre sans la feuille.

N^o 1242.

A M. M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM¹.

6 Janvier 1762.

Je vous renvoye, mon cher Rey, l'épreuve C que j'ay receue hier avec votre lettre du 31 10^{bre}. Je suis fort touché de votre bonne volonté pour M^{lle} Le Vasseur et je vous en remercie de tout mon coeur tant en son nom qu'au mien. Je ne crois point qu'une offre faite de si bonne grâce ait besoin quant à présent d'être assurée par un engagement, et il suffit que, pour ma tranquillité, je sache qu'en cas de malheur cette bonne et honnête fille trouvera en vous un bienfaiteur.

Comme il faut laisser faire leur effet aux deux ouvrages que j'ai maintenant sous presse et donner le tems aux éditions de se débiter, et que d'ailleurs je n'ai maintenant ni la santé ni le loisir de songer à une plus grande entreprise, je renvoye à un autre tems de conférer sur l'édition générale de mes écrits dans laquelle doivent entrer les changemens et nouvelles pièces qui peuvent la faire valoir. Si Dieu dispose de moi avant que mes arrangemens soient pris là-dessus, vous ne serez pas oublié pour cela, et je préviendrai là-dessus de mes intentions ceux qui seront chargés de les exécuter. C'est même ce que j'avois déjà fait ces tems passés quand mon état empiré me menaçoit d'une mort plus prochaine que peut-être elle ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 79.

viendra. Je sais que des personnes qui me veulent du bien ont le dessein d'honorer ma mémoire par des écrits publics : mais pour ma vie il est difficile qu'elle soit mise en état de paroître, parce qu'elle est mêlée de beaucoup de faits qui en sont inséparables et qui compromettroient le secret d'autrui. Il n'y a rien sur tout cela de mûr ni de décidé quant à présent ; mais nous en reparlerons.

M. Duvoisin doit venir me voir aujourd'hui ou demain. S'il vient aujourd'hui, je lui remettrai ce paquet, sinon, je le mettrai ce soir à la poste à tout événement ; car si malheureusement il étoit retenu demain encore, je n'y serois plus à tems, et je ne veux pas qu'un seul courrier soit retardé par ma faute.

Vous avez ci-joint une seconde addition que je vous prie de faire insérer à sa place¹. Adieu, mon cher Rey, je vous embrasse de tout mon coeur.

Addition à insérer dans le chapitre intitulé : *de la Monarchie* entre l'aleina qui commence par ces mots : *Nous avons trouve par les rapports généraux*, et l'aleina suivant qui commence par ceux-ci : *Pour qu'un Etat monarchique*, moyennant laquelle addition, il faut au premier de ces deux aleina s'arrêter au mot *substituts* et retrancher les deux ou trois lignes qui suivent, jusqu'aux mots *forme éludée* inclusivement ; puis interpoler l'aleina qui suit.

Mettez si vous voulez la vignette du Discours sur l'inégalité. Mais il y a là une grosse jouffue de liberté qui a l'air bien ignoble. Est-ce que le graveur ne pourroit pas la retoucher, et lui donner un peu plus de dignité².

1. « La partie de la feuille qui contenait l'alinéa, a été retranchée. » (*Note de Bosscha.*)

2. « Rey a employé la vignette pour l'édition in-12°. Pour l'autre, grand in-8°, il en a fait graver, d'après le même dessein, une autre, où la Liberté est un peu moins jouffue » (*Note erronée de Bosscha.*) [Cf. Th. Dufour, *Recherches bibliographiques*, tome I, p. 118.]

N^o 1243.

A MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

7 janvier 1762.

Je vous ai envoyé ma lettre, mon cher Rousseau, du dernier ordinaire sous le couvert de M^r Du Voisin par la crainte que j'avois de ne pouvoir faire partir l'épreuve D, qui me vint de chez l'imprimeur un moment après. J'espère que vous aurez reçu l'une et l'autre.

J'attends demain l'épreuve B de retour, et je me vois dans l'impuissance de vous envoyer E; l'imprimeur n'a point assez de fonte pour faire 6 feuilles, il n'en a que pour 4. D'en faire fondre, il n'y a point assez de tems. Il faut cependant prendre un parti : je prends celui de ne plus vous en envoyer. Je me donnerai tant de soin et une personne les reverra; il a commencé par D, quoique je vous l'ai envoyée, où je compte qu'il a corrigé tout ce qui m'étoit échappé.

Je vous ferai parvenir les bonnes feuilles par M^r Du Voisin; j'espère que cette voie ne souffrira pas de difficultés. Si le contraire arrive, je vous les ferai passer par une autre voie aussi sûre et toujours franco Paris.

Pour pouvoir vous envoyer les épreuves, je dis qu'il faut au moins 6 feuilles de fonte, savoir 4 en chemin : avec cela il n'y a absolument que ce qu'il faut; le moindre contretems vous feroit perdre un courrier; ne vous les envoyant point, j'évite et je pare à tous ces inconvénients. Au reste, c'est la nécessité qui me force. Prenez ma résolution en bonne part.

Si vous avez des additions à faire, je vous prie de me les faire parvenir le plus tôt que faire se pourra.

J'espère que votre lettre de demain me dira comment vous vous trouvez.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 144. 1 p. in-4^o, plus 4 lignes au verso, dans le sens de la hauteur et l'adresse. Pas de marque postale; cachet de cire rouge, aux initiales.

N^o 1244.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] À ROUSSEAU¹.

Le 9 Janvier 1762.

Pour Dieu, Madame, vous qui devez faire des miracles, métamorphosez en femme votre chimérique Julie, et je vous donnerai à toutes deux les coeurs de mille St-Preux dans un seul. Ainsi s'expliquoit, le 19 octobre dernier, sur le compte de Claire et de Julie, *Jean-Jaques Rousseau, citoyen de Genève, ni plus, ni moins.* On imagineroit qu'un homme de ce caractère ne s'avance pas jusque-là, sans avoir de fortes raisons de croire qu'il ne reculera pas. Point du tout : ces mêmes femmes qui, sous le voile de l'anonyme, lui paroissent si intéressantes, n'attirent plus son attention. Elles ont tout perdu en se faisant connoître, quoique, peintes l'une par l'autre, elles n'aient rien dû montrer qui puisse déroger à l'idée qu'il en avoit prise. Une inconséquence si subite, si complète, offriroit une ample matière de réflexions affligeantes à tout esprit sensé. A quel taux elle réduit l'humanité ! Où peut-on se flatter de trouver un sentiment solide, quand on l'a inutilement cherché chez vous ? Heureusement pour moi, qui chéris votre gloire, votre conduite envers moi est presque généralement ignorée. Ceci ne vous semblera qu'un médiocre avantage, je le sais, et j'ai peur qu'à force d'être insensible à l'opinion qu'on a de vous, vous ne négligiez un peu trop de mériter qu'elle soit bonne. Claire, son digne mari, et son aimable famille, seuls témoins du désobligeant procédé que j'éprouve, sont tous prêts à vous accuser de caprice ; et puis, ne pouvant penser que vous trouviez dans votre propre fond de quoi résister à un intérêt que si peu de personnes inspirent, et dont aucune ne peut se dispenser de savoir gré, ils suspec-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 163-167.

tent tout ce qui vous approche, et croient voir dans votre changement le fruit de quelques propos tenus à mon désavantage : A cela je répons : St-Preux partir d'après de mauvais propos, pour mortifier quiconque en est l'objet, au risque de faire une injustice ! Peuvent-ils quelque chose sur un coeur de la trempe du sien ? Est-il fait seulement pour les entendre ? Tel est l'ascendant des favorables impressions que vous m'avez faites, Monsieur. Les apparences ont beau déposer contre vous, je ne puis me résoudre à vous croire coupable. Je pense, je dis que vous pouvez avoir des motifs que je ne pénétre pas, et dont la manifestation vous réhabiliteroit dans notre société.

A la vérité, vous m'en devez compte, et vous ne pouvez me le refuser sans vous nuire à vous-même : car, enfin, quoiqu'il n'y ait aucun danger apparent à manquer de ménagemens pour moi, une âme comme la vôtre ne sauroit échapper à la punition de ses torts. Une âme comme la vôtre.... oui, je la distingue encore. L'auteur d'*Héloïse* doit être le meilleur ou le plus faux de tous les hommes ; et comment croire que vous n'êtes pas le meilleur ?..... Ici, je reçois un billet d'un homme qui fait grand cas de vous. Ce billet est en réponse à une invitation, aussi modeste qu'elle doive l'être, quand on a peu de mérite et de fortune. Il me prend envie de vous le copier, il me paroît original ; le voici :

« Il n'est point d'engagement qu'on ne sacrifie au plaisir
« d'un tête à tête avec les belles, à plus forte raison quand une
« belle est en même-temps un sage. Mardi, Monsieur de ...
« aura l'honneur de se rendre chez Madame de ... (Pour vous
« cette dame se nomme Julie.) L'ennui ne sera point de la
« fête. Monsieur de ... doit faire, ce jour-là, une visite à un
« grave prélat : il aura soin de laisser ce dieu chez sa gran-
« deur. C'est à Madame, à mettre de la partie l'esprit, la rai-
« son, et les grâces./.

Cette copie est exacte : le trait, les deux points, tout est tel que le voilà. Le pauvre homme ! il s'y connoit bien ! *L'esprit, la raison, les grâces* : St-Preux seroit bien muet, si je posséd-

dois tout cela ! En vérité, je suis bien folle : aussi vous voulez que je vous écrive ; et je ne puis pas vous parler de ce que vous m'écrivez, il faut bien que je vous parle de ce que m'écrivent les autres ; si je vous parlois toujours d'après moi, je vous gronderois toujours. Adieu, désespérant St-Preux, ne vous scandalisez pas de ce que je déraisonne ; si je raisonnois, je ne vous écrirois pas.

Le 20 décembre, le 30 décembre, voilà les dates de mes deux dernières lettres ; les avez-vous reçues ? faites au moins que je le sache.

N^o 1245.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE DE RICHELIEU, AU COIN DE LA
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
A PARIS¹.

A Montmorenci, le 11 janvier 1762.

S^t-Preux avoit trente ans, se portoit bien, et n'étoit occupé que de ses plaisirs : rien ne ressemble moins à S^t-Preux que J. J. Rousseau. Sur une lettre pareille à la dernière, Julie se fut moins offensée de mon silence qu'allarmée de mon état ; elle ne se fut point, en pareil cas, amusée à compter des lettres et à souligner des mots : rien ne ressemble moins à Julie que Madame de la Tour. Vous avez beaucoup d'esprit, Madame, vous êtes bien aise de le montrer, et tout ce que vous voulez de moi ce sont des lettres : vous êtes plus de votre quartier que je ne pensois.

J.-J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'original signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1246.

A M. M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM¹.

9 Janvier 1762.

N'ayant point reçu la lettre que vous dites m'avoir écrite par M. Duvoisin, je me contente en vous renvoyant l'épreuve D d'y joindre l'addition ci-dessous, que je vous prie d'insérer en son lieu, et je vous embrasse.

Dans le chapitre intitulé Des suffrages, l'alinéa qui commence par ces mots *Je réponds que la question doit être couché de la manière suivante*, et la note ci-dessous y doit être ajoutée².

N^o 1247.

A MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY³.

(Lettre de Rey.)

11 janvier 1762.

J'ai votre lettre, mon cher Rousseau, du 30 du passé. L'addition que vous avez ajoutée à la feuille B est cause que je vous envoie l'épreuve E; je fais de mon mieux pour la correction; si elle n'est pas parfaite, j'espère qu'elle sera très passable.

J'envoie, par le courrier de ce jour, sous le couvert de

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 80.

2. Bosscha n'a sans doute pas retrouvé les deux fragments annoncés; ils ne seront pas restés joints au billet.

3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 145. 1 p. de texte in-4^o. L'adresse au verso. Cachet de cire rouge, aux initiales. Chiffre postal 30.

M^r Du Voisin, la bonne feuille A, afin qu'il vous la fasse parvenir. Votre lettre est venue trop tard pour le tirage de feuilles en papier fin : vous aurez donc partie de l'un et partie de l'autre.

Le format est pris sur la grandeur du papier, qui est le même que le discours sur l'inégalité des conditions. Il y a du blanc convenablement dans les quatre côtés.

J'ai fait part à ma femme de la triste situation où vous êtes pour votre santé. Elle en a versé des larmes. J'en ai le coeur serré et j'y pense perpétuellement. Je persiste à croire qu'une opération vous seroit salutaire...

... J'ai fait remettre à M^r Neaulme votre billet.

J'ai eu avec mon imprimeur un entretien assez long au sujet de la fonte qu'il emploie pour votre ouvrage : il se pourra, en faisant fondre promptement quelques défets, qu'il parvienne à en avoir pour 6 feuilles. J'y tiens la main.

Les imprimeurs ont aujourd'hui et les trois suivans la fête de Coste (*sic*), inventeur de l'imprimerie. C'est encore 4 jours de perdus, ce qui me fait présumer qu'il n'y aura pas d'épreuves pour le courrier prochain...

[P. S.] Si vous fesiez parvenir l'adresse de votre message à M^r Du Voisin, il pourroit vous envoyer les feuilles par ce canal pour éviter les fraix.

N^o 1248.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Paris, 10 janvier 1762².

J'ai reçu hier, mon cher ami, votre lettre du 7, dont je ne suis pas content; j'y vois que vous ne l'êtes pas de votre santé, et c'est ce qui m'occupe le plus. Ne voudriez-vous point revoir le frère Côme? C'est un bon homme dont vous avez été content, et il n'y aurait rien de si aisé que de le faire aller à Montmorency, ce serait une consolation pour moi. Je suis enchanté quand je vois le soleil; il me semble qu'il annonce la proximité de Pâques, et je meurs d'envie d'y être. Votre tranquillité sur le sort de votre livre me fait grand plaisir, et je vous assure que Madame de Luxembourg a oublié toutes vos inquiétudes à ce sujet; elle me charge de vous le mander et de vous embrasser, ce que je fais aussi pour moi du meilleur de mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 474-475, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Streckeisen imprime par erreur « 14 janvier ».

N^o 1249.

A M. DE MALESHERBES ¹.

A Montmorency, le 12 janvier 1762.

Je continue, Monsieur, à vous rendre compte de moi, puisque j'ai commencé, car ce qui peut m'être le plus défavorable est d'être connu à demi, et puisque mes fautes ne m'ont point ôté votre estime, je ne présume pas que ma franchise me la doive ôter.

Une âme paresseuse qui s'effraie de tout soin, un tempérament ardent, bilieux, facile à s'affecter et sensible à l'excès à tout ce qui l'affecte, semblent ne pouvoir s'allier dans le même caractère, et ces deux contraires composent pourtant le fond du mien. Quoique je ne puisse résoudre cette opposition par des principes, elle existe pourtant : je la sens, rien n'est plus certain, et j'en puis du moins donner par les faits une espèce d'historique qui peut servir à la concevoir. J'ai eu plus d'activité dans l'enfance, mais jamais comme un autre enfant : cet ennui de tout m'a de bonne heure jeté dans la lecture. A six ans, Plutarque me tomba sous la main ; à huit, je le savois par coeur, j'avois lu tous les romans ; ils m'avoient fait verser des seaux de larmes, avant l'âge où le coeur prend intérêt aux romans. De là se forma dans le mien ce goût héroïque et romanesque qui n'a fait qu'augmenter jusqu'à présent, et qui acheva de me dégoûter de tout, hors [de] ce qui ressembloit à mes folies. Dans ma jeunesse, je croyois trouver dans le monde les mêmes gens que j'avois connus dans mes livres, je me livrois sans réserve à quiconque savoit m'en imposer par un certain jargon dont j'ai toujours été la dupe. J'étois

1. Transcrit le 13 juin 1914 de la copie que Malesherbes fit faire de l'original et envoya à Rousseau, sur sa demande, en novembre 1762 (Bibl. de Neuchâtel, 7906, fol. 162-167).

actif, parce que j'étois fou ; à mesure que j'étois détrompé, je changeois de goûts, d'attachemens, de projets, et dans tous ces changemens, je perdois toujours ma peine et mon temps, parce que je cherchois toujours ce qui n'étoit point. En devenant plus expérimenté, j'ai perdu peu à peu l'espoir de le trouver, et par conséquent le zèle de le chercher. Aigri par les injustices que j'avois éprouvées, par celles dont j'avois été le témoin, souvent affligé du désordre où l'exemple et la force des choses m'avoient entraîné moi-même, j'ai pris en mépris mon siècle et mes contemporains ; et sentant que je ne trouverois point au milieu d'eux une situation qui pût contenter mon coeur, je l'ai peu à peu détaché de la société des hommes, et je m'en suis fait une autre dans mon imagination, laquelle m'a d'autant plus charmé que je la pouvois cultiver sans peine, sans risque, et la trouver toujours sûre et telle qu'il me la falloit.

Après avoir passé quarante ans de ma vie ainsi mécontent de moi-même et des autres, je cherchois inutilement à rompre les liens qui me tenoient attaché à cette société que j'estimois si peu, et qui m'enchaînoient aux occupations le moins de mon goût, par des besoins que j'estimois ceux de la nature et qui n'étoient que ceux de l'opinion. Tout à coup un heureux hasard vint m'éclairer sur ce que j'avois à faire pour moi-même, et à penser de mes semblables, sur lesquels mon coeur étoit sans cesse en contradiction avec mon esprit, et que je me sentois encore porté à aimer, avec tant de raisons de les haïr. Je voudrois, Monsieur, vous pouvoir peindre ce moment, qui a fait dans ma vie une si singulière époque et qui me sera toujours présent, quand je vivrois éternellement.

J'allois voir Diderot, alors prisonnier à Vincennes ; j'avois dans ma poche un *Mercure de France*, que je me mis à feuilleter le long du chemin. Je tombe sur la question de l'Académie de Dijon qui a donné lieu à mon premier écrit. Si jamais quelque chose a ressemblé à une inspiration subite, c'est le mouvement qui se fit en moi à cette lecture : tout à coup je me sens l'esprit ébloui de mille lumières, des foules d'idées

vives s'y présentèrent à la fois avec une force et une confusion qui me jeta dans un trouble inexprimable ; je sens ma tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse. Une violente palpitation m'opresse, soulève ma poitrine ; ne pouvant plus respirer en marchant, je me laisse tomber sous un des arbres de l'avenue, et j'y passe une demi-heure dans une telle agitation qu'en me relevant j'aperçus tout le devant de ma veste mouillé de mes larmes, sans avoir senti que j'en répandois. Oh, Monsieur, si j'avois jamais pu écrire le quart de ce que j'ai vu et senti sous cet arbre, avec quelle clarté j'aurois fait voir toutes les contradictions du système social, avec quelle force j'aurois exposé tous les abus de nos institutions, avec quelle simplicité j'aurois démontré que l'homme est bon naturellement, et que c'est par ces institutions seules que les hommes deviennent méchants. Tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de grandes vérités, qui, dans un quart d'heure, m'illuminaient sous cet arbre, a été bien foiblement éparé dans les trois principaux de mes écrits, savoir ce premier discours, celui sur l'inégalité, et le traité de l'éducation, lesquels trois ouvrages sont inséparables et forment ensemble un même tout. Tout le reste a été perdu, et il n'y eut d'écrit sur le lieu même que la prosopopée de Fabricius. Voilà comment, lorsque j'y pensois le moins, je devins auteur presque malgré moi. Il est aisé de concevoir comment l'attrait d'un premier succès et les critiques des barbouilleurs me jetèrent tout de bon dans la carrière. Avois-je quelque vrai talent pour écrire ? je ne sais. Une vive persuasion m'a toujours tenu lieu d'éloquence, et j'ai toujours écrit lâchement et mal quand je n'ai pas été fortement persuadé. Ainsi c'est peut-être un retour caché d'amour-propre qui m'a fait choisir et mériter ma devise, et m'a si passionnément attaché à la vérité, ou à tout ce que j'ai pris pour elle. Si je n'avois écrit que pour écrire, je suis convaincu qu'on ne m'auroit jamais lu.

Après avoir découvert ou cru découvrir dans les fausses opinions des hommes la source de leurs misères et de leur méchanceté, je sentis qu'il n'y avoit que ces mêmes opinions qui

m'eussent rendu malheureux moi-même, et que mes maux et mes vices me venoient bien plus de ma situation que de moi-même. Dans le même temps, une maladie, dont j'avois dès l'enfance senti les premières atteintes, s'étant déclarée absolument incurable, malgré toutes les promesses des faux guérisseurs, dont je n'ai pas été longtemps la dupe, je jugeai que, si je voulois être conséquent et secouer une fois de dessus mes épaules le pesant joug de l'opinion, je n'avois pas un moment à perdre. Je pris brusquement mon parti avec assez de courage, et je l'ai assez bien soutenu jusqu'ici, avec une fermeté dont moi seul peux sentir le prix, parce qu'il n'y a que moi seul qui sache quels obstacles j'ai eus et j'ai encore tous les jours à combattre pour me maintenir sans cesse contre le courant. Je sens pourtant bien que depuis dix ans j'ai un peu dérivé, mais si j'estimois seulement en avoir encore quatre à vivre, on me verroit donner une deuxième secousse et remonter tout au moins à mon premier niveau, pour n'en plus guères redescendre ; car toutes les grandes épreuves sont faites, et il est désormais démontré pour moi, par l'expérience, que l'état où je me suis mis est le seul où l'homme puisse vivre bon et heureux, puisqu'il est le plus indépendant de tous, et le seul où on ne se trouve jamais pour son propre avantage dans la nécessité de nuire à autrui.

J'avoue que le nom que m'ont fait mes écrits a beaucoup facilité l'exécution du parti que j'ai pris. Il faut être cru bon auteur pour se faire impunément mauvais copiste et ne pas manquer de travail pour cela. Sans ce premier titre, on m'eût pu trop prendre au mot sur l'autre, et peut-être cela m'aurait-il mortifié, car je brave aisément le ridicule, mais je ne supporterois pas si bien le mépris. Mais si quelque réputation me donne à cet égard un peu d'avantage, il est bien compensé par tous les inconvéniens attachés à cette même réputation, quand on n'en veut point être esclave, et qu'on veut vivre isolé et indépendant. Ce sont ces inconvéniens en partie qui m'ont chassé de Paris, et qui, me poursuivant encore dans mon asile, me chasseroient très certainement plus loin, pour

peu que ma santé vint à se raffermir. Un autre de mes fléaux dans cette grande ville étoit ces foules de prétendus amis qui s'étoient emparés de moi, et qui, jugeant de mon coeur par les leurs, vouloient absolument me rendre heureux à leur mode, et non pas à la mienne. Au désespoir de ma retraite, ils m'y ont poursuivi pour m'en tirer : je n'ai pu m'y maintenir sans tout rompre ; je ne suis vraiment libre que depuis ce temps-là.

Libre ! non, je ne le suis point encore ; mes derniers écrits ne sont point encore imprimés, et, vu le déplorable état de ma pauvre machine, je n'espère plus survivre à l'impression du recueil de tous : mais si, contre mon attente, je puis aller jusque-là et prendre une fois congé du public, croyez, Monsieur, qu'alors je serai libre, ou que jamais homme ne l'aura été. *O utinam !* O jour trois fois heureux ! Non, il ne me sera pas donné de le voir.

Je n'ai pas tout dit, Monsieur, et vous aurez peut-être encore au moins une lettre à essayer. Heureusement rien ne vous oblige de les lire, et peut-être y seriez-vous bien embarrassé. Mais pardonnez, de grâce ; pour recopier ces longs fatras, il faudroit les refaire, et en vérité je n'en ai pas le courage. J'ai sûrement bien du plaisir à vous écrire, mais je n'en ai pas moins à me reposer, et mon état ne me permet pas d'écrire longtemps de suite.

N^o 1250.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

A Montmorenci, le 13 Janv^r. 1762.

Je reçois à l'instant, mon cher Rey, votre lettre du 7 par laquelle j'apprends avec effroi le parti que vous prenez de ne plus m'envoyer d'épreuves. Je vous avoue que cette résolution

1. Transcrit de l'imprimé en 1856 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 81.

me fait trembler. O mon ouvrage ! mon cher ouvrage ! que va-t-il devenir, à moins que vous n'ayez choisi pour le revoir le plus honnête, le plus patient et le plus intelligent des hommes ? Sur des matières si graves on n'a jamais assez tout pesé, et je sens bien que le dernier coup d'oeil que j'aurois jeté sur cet écrit y étoit absolument nécessaire. Mon cher Rey, soyez de la dernière attention, je vous conjure, et si malgré cela il nous faut des cartons, comme je n'en doute point, préparez-vous du moins à les faire de bonne grâce et même à faire couper le feuillet cartonné de peur qu'on ne néglige d'y substituer le carton. Je vous avoue que je suis dans les plus grandes alarmes sur votre résolution sans pourtant vous en savoir mauvais gré ; car je sens combien d'embarras, de lenteurs et de fraix cela peut épargner. Si je suis trompé en bien sur l'exactitude, je vous en saurai gré toute ma vie.

Vous me dites de vous envoyer mes additions ; mais comment faire ? J'en trouve plusieurs sur mon brouillon, mais je ne me souviens plus de celles que je vous ai envoyées, et je ne sais plus comment indiquer les autres sur votre manuscrit. Les épreuves me rendoient plus confiant, bien sûr, s'il y avoit quelque qui-pro-quo, de l'y corriger. N'ayant plus cette ressource, je n'ose plus rien vous envoyer, et l'ouvrage restera défectueux à bien des égards.

Ne manquez pas du moins de m'envoyer régulièrement les bonnes feuilles, afin que s'il s'y trouve des fautes essentielles nous soyons à tems de les corriger par des cartons ou par un errata. Je vous embrasse

J. J. ROUSSEAU

S'il vous vient quelque doute important, écrivez-moi, et suspendez le tirage de cette feuille-là, jusqu'à ma réponse.

N^o 1251.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ¹.

Le 14 Janvier 1762.

Je reçois votre lettre dans l'instant, quoique datée du 11, et je suis bien plus portée à croire que c'est la faute de la poste qu'une distraction de votre part ; car elle a bien l'air d'être le fruit d'un premier mouvement. Peut-être vous seroit-il plus agréable que je n'y répondisse pas ; mais ce n'est pas ici le moment de me taire. Bien moins différente de Julie que vous n'affectez de le penser, il ne me convient pas de me condamner à un silence, qui n'étant que l'effet de ma déférence à vos idées, ne manqueroit pas d'être attribué au ressentiment de mon amour-propre.

Voilà donc cette femme à qui il falloit *des adorations*, que vous vouliez *aimer autrement que tous ceux qui l'approchent*, dont le mérite étoit supérieur *aux éloges*, dont le souvenir, quoi qu'il arrivât, devoit vous être *toujours cher*. La voilà déchuë du rang qu'elle occupoit dans votre estime, parce que, dans la crainte que la monotonie n'ajoutât au dégoût que vous laissiez déjà entrevoir, elle s'est permis une innocente plaisanterie ! On m'assura avant-hier que vous étiez heureux ; on ne me convainquit point : votre brusque incartade me persuade. Quand on est injuste et dur, il y a cent à parier contre un qu'on est heureux. Vous l'avez dit vous-même d'une façon plus affirmative, parce qu'il vous sied de décider. De votre propre aveu, vous êtes donc heureux ? Vous m'en devenez bien moins cher ; mais du moins c'est perdre l'intérêt que je prenois à vous, de la seule manière dont je pusse ne pas le regretter.

Je me suis *alarmée* de votre état, Monsieur, et beaucoup trop, puisque vous ne le sentez plus.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 169-175.

J'ai bien moins *souligné* mes *mots* pour mon amusement que pour le vôtre ; la preuve en existe dans le billet que j'écrivis à Clàire (en lui envoyant ma dernière lettre à vous), où je me rappelle que je lui disois, après m'être étendue sur le chagrin que me cause la mort d'un de mes oncles, à qui j'étois fort attachée, et que je perdis le 8 de ce mois : « N'est-il pas « ridicule de t'envoyer, à côté de mes plaintes, la lettre que « j'écris à St-Preux. Non, les regrets que l'on donne à la perte « d'un ami, ne déparent point les efforts que l'on fait pour « aider à la conservation d'un autre. Pour cette fois, je ne « dénigre, ni ne défends ma lettre ; si j'ai bien pensé, elle est « bonne ; car j'y dis bien ce que je pense. Le commencement « en est conforme à ma situation ; une circonstance en a « rendu la fin badine : St-Preux a plus besoin de folie que de « raison, voilà mon apologie. »

Monsieur, je ne vois rien dans mes motifs que je doive me reprocher, sinon une trop grande confiance dans l'efficacité de mes attentions pour vous ; vous en avez fourni le fondement, je l'ai bêtement adopté : qui de nous deux vous paroît le plus coupable ? Pour moi, je vois entre nous la différence qu'il y a entre un homme fin et sa dupe.

Tout ce que je veux de vous, *ce sont des lettres*, dites-vous. Eh ! que sont donc vos lettres, s'il vous plaît, quand elles ne contiennent pas l'expression d'un sentiment flatteur ? Est-il un être que vos dédains honorent ? Et s'il en est un, croyez-vous pouvoir penser que c'est moi ? L'enthousiasme peut bien me faire trouver à une chose plus de valeur qu'elle n'en a, sans m'aveugler jusqu'à en trouver à celle qui n'en a point du tout. J'ai voulu de vous de l'estime, de l'amitié, des égards ; de tout cela plus qu'on n'en accorde au commun des gens en qui on reconnoît du mérite, et je n'en ai rien désiré que je ne dusse l'obtenir. Malgré cela, si mon âme pouvoit désavouer un de ses mouvemens, je désavouerois celui qui me porta à vouloir vous connoître. En vérité, on pardonneroit à peine aux trente ans de St-Preux, ce que l'expérience de J.-J. Rousseau ne l'empêche pas de faire.

Au reste, vous avez beau m'ôter le nom de Julie, je vous défie de m'en ôter le cœur. C'est dommage que vous ne puissiez pas me faire tout le mal que vous me souhaitez ; d'autant plus que si le peu que vous m'en faites, me paroît encore trop difficile à soutenir, je suis libre de penser que le nom de Julie même me convenoit, mais ne me relevoit pas.

Je n'insiste plus sur la continuation d'un commerce qui ne me promet plus de douceurs, et qui, sans doute, ne vous en a jamais procuré. Vous savez que j'ai de l'esprit ; je sais, moi, que vous n'avez que de l'esprit. Ce commerce m'a détrompée de la philosophie ; que pourroit-il me valoir encore ? Il falloit bien qu'il finît : c'est le sort de tout ce qui commence. Si vous devez le subir avant moi, votre injustice présente me rend un grand service. Adieu, Monsieur, je serois bien fâchée d'avoir empoisonné les derniers momens de notre existence relative, par quoi que ce fût qui eût pu vous coûter un sentiment pénible. Graces au ciel, tout est dans l'ordre ; vous avez les torts et le courage qu'il faut pour les supporter.

N^o 1252.

DERNIÈRE LETTRE DE MME X***
[À M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ¹.

Le 15 Janvier 1762.

C'est sans doute, ma Julie, parce que Molière consultoit sa servante, que tu veux avoir mon avis sur ta lettre à Jean-Jacques. Eh bien ! la voilà : elle est délicieuse ; non moins pleine de dignité que de délicatesse et d'esprit. J'aimerois mieux l'avoir faite que le roman d'Héloïse. Je ne puis t'exprimer, ni bien comprendre moi-même, tout ce que m'inspire, en revanche, la lettre de ton ours. Si je n'y avois remarqué

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 176-177.

que du caprice, cela ne me surprendroit pas ; mais en me rappelant les précédentes, je trouve dans l'ensemble de l'inconséquence, de la fausseté, de l'impertinence, etc. Je me suis donné trois fiers coups de poing sur la poitrine, du commerce que je me suis avisée de lier entre vous. Socrate disoit qu'il se miroit, quand il vouloit voir un fou. Donnons cette recette à notre animal, pour lui épargner la peine de quitter son antre, quand il aura pareille curiosité. En vérité, si Diogène vivoit, il brûleroit encore plus d'une chandelle. Comme tu l'as très-bien dit un jour, ma Julie, la portion d'estime que Dieu t'a départie ne sera pas perdue. Tu peux en ajouter pour toi, tout ce que tu en ôteras à bien des gens. La mienne va toujours en augmentant, et n'est pourtant que le moindre des sentimens que je t'ai voués. Mon mari, qui se prie chez toi pour jeudi, prétend qu'il faut enterrer Jean-Jacques auprès de son chien. Je trouve moi, qu'il lui fait encore trop d'honneur.

N^o 1253.

A M. [DUCHESNE, À PARIS] ¹.

Ce vendredi 15 [janvier 1762].

Je suis fâché, Monsieur, que vous n'ayez pu m'envoyer le commencement du 3^e Volume ; cela me forcera de faire sur les épreuves le travail que j'aurois fait sur le manuscrit. Sur la fin de la semaine prochaine je vous renverrai les cahiers que vous m'avez envoyés.

Mon dessein étoit de ne faire qu'une table générale à la fin du dernier volume ², et ce seroit certainement le mieux : mais

1. Transcrit en décembre 1887 de l'original autographe non signé que m'a communiqué M. Étienne Charavay et qui a été acquis depuis par la Bibliothèque publique de Genève. Ms. fr. 232, 4 p. in-8^o, sans adresse ni cachet. Au haut de la page 1, « n^o 17 ».

2. Cf. Lettres à Duchesne du 4 mars 1762 [n^o 1298] et du 7 mars 1762 [n^o 1300].

s'il faut absolument remplir la demi-feuille restante du 2^e tome, on pourra partager cette table en deux parties ; L'une pour les deux premiers volumes à la fin du second, et l'autre pour les deux derniers à la fin du 4^e. Cela vaudra mieux que de mettre à chaque volume sa table ; ce qui rendroit les gros volumes encore plus disproportionnés aux petits. Au reste je ne puis travailler à cette première moitié de la table que je n'aye en entier les deux volumes imprimés. Je ne puis estimer ce qu'elle contiendra de pages, n'ayant encore jamais fait de table de ma vie, et ne sachant gueres comment me tirer de celle-ci ; toutefois puisqu'il le faut, je l'entreprendrai.

Voilà, Monsieur, vos deux épreuves ; je vous salue de tout mon coeur.

N^o 1254.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS
BANQUIER, RUE DE SAVOIE
À PARIS ¹.

A Montmorenci le 18 Janvier 1762.

Soyez persuadé, mon Ami, que je ne cesse point de vous aimer, de penser à vous et même d'en parler, quoique je sois peu exact à vous écrire. En vérité, cette négligence est bien pardonnable dans l'état où je suis. Mais ne parlons point de mon état : puisqu'on vous en donne à Paris de bonnes nouvelles,

1. Publiée par Lambert, p. 31-34, puis donnée comme inédite par Musset-Pathay (*Œuv. inéd.*, 1825, t. I, p. 84). C'est la seule des lettres de Rousseau à Lenieps publiées dans les précédentes éditions de la *Correspondance* qui n'ait presque pas été altérée. Dans la dernière phrase, les éditeurs, y compris Lambert, ont omis les mots : « du petit Chevalier » ; ils n'ont pas commis d'autres inexactitudes. Dans la copie ms. de 1795, d'où elle est transcrite ici, la présente lettre est numérotée « trente-troisième » ; le copiste observe qu' « il n'y a pas de signature. » [P.-P. P.]

tenez-vous en à celles-là : celles que vous auriez de Montmorcenci ne vous seroient pas si agréables.

Je vous remercie de vos bonbons : je les aime fort : mais je n'en mange plus, parceque tout me fait mal, et que je ne me soucie plus de rien. M^{elle} le Vasseur en profite, car d'abord elle en a sa part, et puis sa part de ma part, et enfin le reste. Elle vous remercie de l'honneur de votre souvenir, et vous assure de son respect.

Il est vrai que Duchesne s'est chargé de mon livre sur l'éducation, et je crois qu'il a eu tort : il devoit s'en tenir à imprimer des almanachs et des opéra-comiques ; car à la manière dont il s'y prend pour l'exécuter, je crois cette entreprise trop forte pour lui. Au reste, s'il ne m'eût donné que deux mille francs de ce manuscrit, j'aurois fait assurément un très mauvais marché, puisque, tel qu'il est, ce recueil de rêveries est pourtant le travail de huit ans, que Rey m'en offrit mille écus d'emblée, et qu'on est venu chez moi m'en offrir deux cents louis comptans. C'est mon dernier ouvrage, cher Lenieps : il faut qu'il me donne du pain pendant le peu de tems qu'il me reste à vivre ; puisque je suis désormais hors d'état d'en gagner. Je souhaite de tout mon coeur que ce livre contienne quelques vues utiles à l'éducation de votre petit fils, du petit Chevalier dont je salue de tout mon coeur la maman et vous aussi.

N^o 1255.

A M. MOULTOU¹.

A Montmorenci, le 18 janvier 1762.

J'ai voulu, Monsieur, attendre, pour répondre à votre lettre du 26 décembre, de pouvoir vous donner des nouvelles précises de mon état et de mon livre.

Quant à mon état, il est de jour en jour plus déplorable, sans pourtant que les accidens aient assez changé de nature pour que je puisse les attribuer aux suites de celui dont je vous ai parlé². Mes douleurs ne sont pas fort vives, mais elles sont sans relâche et je ne suis, ni jour ni nuit, un seul instant sans souffrir, ce qui m'aliène tout à fait la tête, et, de toutes les situations imaginables, me met dans celle où la patience est le plus difficile : cependant elle ne m'a pas manqué jusqu'ici, et j'espère qu'elle ne me manquera pas jusqu'à la fin. Le progrès est continuel, mais lent, et je crains que ceci ne soit encore long.

Mon livre s'imprime, quoique lentement. Il s'imprime enfin, et je suis persuadé que j'ai fait tort au libraire en lui prêtant de mauvaises intentions, contraires à ses propres intérêts. Je le crois honnête homme, mais peu entendu ; je vois qu'il ne sait pas son métier et c'est ce qui m'a trompé sur ses intentions. Quant à M. Guérin, mes soupçons sur son compte sont encore plus impardonnables³, puisqu'ils empoisonnoient des soins pleins de bienfaisance et d'amitié, et tout à fait désintéressés. M. Guérin est un homme irréprochable, qui jouit de l'estime universelle et qui la mérite ; et quand on a vécu cin-

1. Transcrit le 27 octobre 1915 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoù, fol. 13-14. 4 p. in-4^o, sans adresse ni cachet.

2. Cf. tome VI, n^o 1204, 1^{er} alinéa, et tome VII, n^o 1231.

3. Cf. tome VI, n^o 1204, 4^e alinéa.

quante ans homme de bien, on ne commence pas si tard à cesser de l'être. Je sens amèrement mes torts et la bassesse de mes soupçons ; mais si quelque chose peut m'excuser, c'est mon triste état, c'est ma solitude, c'est le silence de mes amis, c'est la négligence de mon libraire, qui, me laissant dans une ignorance profonde de tout ce qui se faisoit, me livroient (*sic*) sans défense à l'inquiétude de mon imagination effarouchée par mille indices trompeurs, qui me paroissoient autant de preuves. Que mon injustice et mes torts soient donc, mon cher Moultoù, ensevelis par votre discrétion dans un éternel silence : mon honneur y est plus-intéressé que celui des offensés.

Durant mes longues inquiétudes je suis enfin venu à bout de transcrire le morceau principal ¹ et quoique je n'aie plus les mêmes raisons de le mettre en sûreté, je suis pourtant déterminé à vous l'envoyer, non seulement pour réjouir mon coeur en vous donnant cette marque d'estime et de confiance, mais aussi pour profiter de vos lumières et vous consulter sur ce morceau-là, tandis qu'il en est tems. Quant au fond des sentimens, je n'y veux rien changer, parce que ce sont les miens, mais les raisonnemens et les preuves ont grand besoin d'un Aristarque tel que vous. Lisez-le avec attention, je vous prie, et ce que vous trouverez à y corriger, changer, ajouter, ou retrancher, marquez-le moi le plus vite qu'il vous sera possible, car l'imprimeur en sera là dans peu de jours ; et pour peu que vos corrections tardent, je ne serai plus à tems d'en profiter, ce qui pourroit être un très grand mal pour la chose, et la chose est importante dans ce tems-ci. Ne m'indiquez pas des corrections, faites-les vous-même : je me réserve seulement le droit de les admettre ou de ne les pas admettre ; car, pour moi, je n'en ai jamais su faire, et maintenant épuisé, fatigué, accablé de travail et de maux, je me sens hors d'état de changer une seule ligne. J'ai eu soin de coter sur mon brouillon les pages de votre copie ; ainsi vous n'aurez qu'à marquer la page et trans-

1. La *Profession de foi du Vicaire savoyard*. Ce manuscrit, envoyé à Moultoù, est actuellement à la Bibliothèque de Genève.

crire, en deux colonnes, sur l'une le texte et sur l'autre vos corrections : cela me suffira pour trouver l'endroit indiqué. Mercredi 20, le paquet sera mis ici à la poste : ainsi vous devez le recevoir trois ou quatre jours après cette lettre. N'en parlez, je vous supplie, à personne au monde ; je n'en excepte que le seul Roustan, avec lequel vous pouvez le lire, et le consulter si vous jugez à propos, et qui, j'espère, sera fidèle au secret ainsi que vous.

Je suis sensiblement touché de l'honneur que vous voulez rendre à ma mémoire. L'estime et les regrets des hommes tels que vous me suffisent : il ne me faut point d'autre éloge. Cependant les témoignages publics de votre bon cœur flatteroient le mien, si les événemens de ma vie qui sont propres à me faire connoître pouvoient être exposés au public dans tout leur jour. Mais comme ce que j'ai eu de plus estimable a été un cœur très aimant, tout ce qui peut m'honorer dans les actions de ma vie est enseveli dans des liaisons très intimes, et n'en peut être tiré sans révéler les secrets de l'amitié, qu'on doit respecter même après qu'elle est éteinte, et sans divulguer des faits que le public ne doit jamais savoir. J'espère pouvoir un peu causer avec vous de tout cela dans nos bois, si vous avez le courage de venir ce printems, comme vous m'en avez donné l'espérance. Parlez-moi franchement sur cela, afin que je sache à quoi je dois m'attendre. Je diffère jusqu'à votre réponse à vous envoyer le morceau dont je vous ai parlé¹, parce qu'il est écrit fort au large et ne vaut pas, en vérité, les fraix de la poste.

Quant à ma lettre imprimée à M. de Voltaire, les démarches dont vous parlez ont été déjà faites auprès de lui par d'autres et par moi-même, toujours inutilement ; ainsi je ne pense point du tout qu'il convienne d'y revenir.

Je dois vous dire que je fais imprimer en Hollande un petit ouvrage qui a pour titre *Du Contract social*, ou *Principes du droit politique*, lequel est extrait d'un plus grand ouvrage,

1. *L'Oraison funèbre du duc d'Orléans* (Cf. nos 1221 et 1231).

intitulé *Institutions politiques*, entrepris il y a dix ans, et abandonné en quittant la plume, entreprise qui, d'ailleurs, étoit certainement au-dessus de mes forces. Ce petit ouvrage n'est point encore connu du public, ni même de mes amis. Vous êtes le premier à qui j'en parle¹. Comme je revois aussi les épreuves, jugez si je suis occupé, et si j'en ai assés dans l'état où je suis. Adieu ; n'affranchissez plus vos lettres.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1256.

[M.-M. REY À ROUSSEAU]².

20 janvier 1762.

J'ai votre lettre, mon cher Rousseau, du 13 cour^t. La feuille E vous aura prouvé qu'autant qu'il sera possible tout passera par vos mains. J'ai envoyé le précédent courrier, F, G. Voici H, I. Je compte lundi prochain vous envoyer K et ainsi de suite.

Je fais partir à l'adresse de M^r Du Voisin, par ce courrier, la bonne feuille C, et la feuille D pour lundi prochain.

Voici un billet de M^r J. Neaulme, que j'ai accepté pour vous éviter un port de lettre et parce que je suppose que vous serez charmé de voir son contenu.

Ma femme et moi vous embrassons de tout notre coeur.

REY

1. Rousseau en avait parlé à Roustan, dans sa lettre du 23 décembre 1761 (cf., ci-dessus, p. 7); mais cette lettre ne fut pas envoyée au destinataire.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 147. Demi-feuillet in-4^o, sans adresse, ni cachet, blanc au verso.

N^o 1257.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE VERDELIN
A PARIS¹.

A Montmorenci le 20 Janvier 1762.

Quoique la lettre dont vous avez, Madame, honoré M^{lle} le Vasseur n'ait été rendue que fort longtems après sa date, je vous dois pourtant des excuses de vous en remercier si tard; mais vous savez que M^{lle} le Vasseur n'a point d'autre secretaire que moi, et quand un homme dans mon état est obligé de faire ses bulletins lui même, il est pardonnable de n'être pas fort exact.

J'ai été d'autant plus rejoüi d'apprendre vôtre dernière promenade à Soisi que le P. Alamanni ayant rapporté sur vôtre santé de l'inquiétude que j'ai partagée, je juge par ce voyage que vous vous trouvez mieux depuis quelques jours. Pour moi je suis toujours dans le même état, et je vois approcher le printems avec surprise, car j'ai bien cru ne pas le revoir. Vous savez, Madame, une des raisons qui me le rendent desirable, elle est fondée sur un sentiment qui ne s'effacera jamais de mon coeur. Mille salutations, Madame, je vous supplie, à Monsieur de Verdelin.

1. Transcrit, le 3 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors à M. le Comte Le Veneur. 4 p. in-4^o, la 2^e et la 3^e blanches, l'adresse sur la 4^e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.]

N^o 1258.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le 23 Janvier 1762.

J'apprends que vous avez eu une violente attaque de la cruelle maladie que vous avez trop négligée. De grâce, faites-moi instruire de votre état par la personne qui vous sert. Je serois au désespoir que l'intérêt que j'y prends fût satisfait aux dépens de votre tranquillité; que mes inquiétudes soient calmées, c'est tout ce qu'il me faut.

Je vous écris à l'insu de Claire; elle vous blâme trop pour m'approuver. Que n'avez-vous confirmé l'opinion que j'avois de vous! Mais j'eusse été trop contente. Adieu. Avec quelle amertume je sens que c'est pour moi que je vous écris!

N^o 1259.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]².

Ce 23 Janvier 1762.

Voici, mon cher Rey, les épreuves F et G que j'ai reçues hier au soir avec votre lettre du 18. J'ai reçu aussi la bonne feuille A et j'attends B comme vous me le marquez.

Je suis touché et charmé de votre procédé à l'égard de M^{lle} Le Vasseur et je vous réponds que je m'en servirai utilement, et honorablement pour vous, pour fermer la bouche à tous ceux qui pourront me reprocher de renouer avec vous après les mécontentemens passés. J'espère que cette affaire

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 178.

2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 82.

publiée en ce pays-ci, comme elle le sera par mes soins lorsqu'elle sera terminée, changera bien avantageusement l'opinion qu'on y a de vous.

Vous savez, comme je vous l'ai dit bien des fois, que dans les infirmités dont Dieu m'afflige, ne pouvant plus travailler, je n'ai pour ressource le reste des jours qu'il lui plaira me laisser sur terre que le produit de mes écrits et du recueil général que je compte en donner dans trois ans si je vis jusqu'à ce tems-là. Je dois vous dire encore que dans mon traité avec Duchesne, on y a inséré une clause de préférence en sa faveur pour la dite Edition. Je laissai cette clause en ce tems-là, ayant en quelque sorte rompu avec vous, et quand nous avons renoué il n'étoit plus tems de l'ôter. Cependant comme elle est couchée d'une manière qui ne m'engage pas beaucoup, j'en tiendrois peu de compte si je n'étois pas content de l'exécution du livre qu'il a entre les mains ; de plus, en lui faisant bon parti de mon Dictionnaire de musique qui fait une affaire à part, j'espère le faire aisément renoncer au reste ; et le pis aller seroit enfin, s'il n'y avoit pas moyen de faire autrement, d'imprimer à la fois, au moyen d'un accord à faire entre vous, ce recueil à Paris et à Amsterdam ; bien sûrs, je pense, d'un débit suffisant des deux côtés, et de prévenir aussi par là bien des contrefactions. Quoiqu'il en soit, j'ai cru vous devoir toutes ces explications afin que vous sentiez que ce que vous voulez faire pour M^{lle} Le Vasseur doit être, comme vous entendez vous-même, indépendant de tout engagement de ma part. Et je crois, au surplus, que vous me connoissez assez pour être sûr de toute ma volonté et des soins que je prendrai pour la mettre à exécution.

Il y a pour la publication de ma vie, même après ma mort, de grands obstacles qui ne sont pas faciles à lever, mais ne pourroit-on pas faire quelque chose d'équivalent qui satisferoit de même la curiosité du public et pourroit contenter également l'honnête désir que vous avez d'honorer ma mémoire ? On ne peut pas traiter cela par lettres ; nous n'en pouvons guères conférer qu'à votre premier voyage, si Dieu me con-

serve jusqu'à ce tems-là. Tous ces arrangemens-là ne sont pas l'affaire d'un jour.

Après m'être expliqué avec vous sur tout ceci, venons à l'engagement qu'indépendamment de tout cela vous voulez bien prendre en faveur de M^{lle} Le Vasseur. Avez-vous lû, mon cher Rey, la note que j'ai ajoutée dans le 3^e tome de Julie, à l'exemplaire que je vous ai envoyé ? Cette note contient la raison qui me fait désirer quelque changement dans l'arrangement de votre bienfait ¹. J'aimerois mieux que la pension viagère que vous voulez lui faire fût moindre, et qu'elle commençât à courir d'une époque fixe indépendante de ma mort, comme par exemple qu'elle ne fût que de deux cents francs ou cinquante écus, et qu'elle commençât à courir du p^r. Janvier 1763. Je sais bien que la pauvre fille a le coeur trop bon pour aspirer au moment de jouir de sa pension, mais moi-même je me saurois en quelque sorte mauvais gré, ne faisant plus rien sur la terre, d'y être un obstacle à votre bienfait. En un mot, cet arrangement, s'il n'a rien qui vous répugne, me rendroit l'esprit plus content ; parlez-moi là-dessus à coeur ouvert à mon exemple.

Vous voulez que je vous parle de mon état. Qu'aurois-je de nouveau à vous en dire ? Je souffre continuellement et surtout la nuit. Malgré l'accident qui m'est arrivé, je ne puis suspendre un seul jour l'usage des sondes sans que l'urine soit tout à fait supprimée. Vous parlez d'opération. Cela seroit bon si mon mal unique étoit cette sonde cassée ; en ôtant la pièce je serois guéri ; mais puisqu'indépendamment, je porte

1. La note à la lettre XX de la Troisième partie, qui ne se trouve pas dans la première édition, commence ainsi : « *Nos situations diverses déterminent et changent malgré nous toutes les affectious de nos coeurs : nous serons vicieux et méchants tant que nous aurons intérêt à l'être, et malheureusement les chaînes dont nous sommes chargés multiplient cet intérêt autour de nous. L'effort de corriger le désordre de nos desirs est presque toujours vain, et rarement il est vrai. Ce qu'il faut changer, c'est moins nos desirs que les situations qui les produisent. Si nous voulons devenir bons, ôtons les rapports qui nous empêchent de l'être, il n'y a pas d'autre moyen. Je ne voudrois pas pour tout au monde avoir droit à la succession d'autrui, surtout de personnes qui devroient m'être chères ; car que sais-je quel horrible voeu l'indigence pourroit m'arracher.* » (Note de Bosscha.)

un mal de vessie depuis mon enfance, lequel ne fait qu'augmenter de jour en jour, vouloir tailler une vessie dans cet état, qu'est-ce faire autre que vouloir rester dans l'opération ? Mort pour mort, j'en aime mieux une autre que celle-là. Quand je serois guéri de la pierre, je n'en serois pas moins infirme qu'auparavant. Il n'est pas raisonnable de tenter une opération en pareil cas. Mon cher Rey, il faut se résigner, se ménager, ne point se tourmenter, ne vouloir point guérir malgré la nature, et vivre en paix autant qu'il plaira à Dieu. Mille respects à Madame Rey ; je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Je n'aime pas ces réglets en fleurons dont vous avez séparé le texte des notes ; l'oeil les confond avec des lignes d'écriture ; un réglet tout uni vaudroit beaucoup mieux. Voici encore un petit papier pour M. Néaulme ; je vous remercie de celui que vous m'avez fait parvenir.

N^o 1260.

A M. DE MALESHERBES¹.

A Montmorenci, le 26 janvier 1762.

Après vous avoir exposé, Monsieur, les vrais motifs de ma conduite, je voudrois vous parler de mon état moral dans ma retraite. Mais je sens qu'il est bien tard : mon âme aliénée d'elle-même est toute à mon corps; le délabrement de ma pauvre machine l'y tient de jour en jour plus attachée, et jusqu'à ce qu'elle s'en sépare enfin tout à coup. C'est de mon bonheur que je voudrois vous parler, et l'on parle mal du bonheur quand on souffre.

Mes maux sont l'ouvrage de la nature, mais mon bonheur est le mien. Quoi qu'on en puisse dire, j'ai été sage, puisque j'ai été heureux autant que ma nature m'a permis de l'être : je n'ai point été chercher ma félicité au loin, je l'ai cherchée auprès de moi et l'y ai trouvée. Spartien dit que Similis, courtisan de Trajan, ayant sans aucun mécontentement personnel quitté la Cour et tous ses emplois pour aller vivre paisiblement à la campagne, fit mettre ces mots sur sa tombe : *J'ai demeuré soixante et seize ans sur la terre et j'en ai vécu sept.* Voilà ce que je puis dire à quelque égard, quoique mon sacrifice ait été moindre : je n'ai commencé de vivre que le 9 Avril 1756².

Je ne saurois vous dire, Monsieur, combien j'ai été touché de voir que vous m'estimiez le plus malheureux des hommes. Le public sans doute en jugera comme vous, et c'est encore ce qui m'afflige. O que le sort dont j'ai joui n'est-il connu de tout l'univers! Chacun voudroit s'en faire un semblable; la paix régneroit sur la terre, les hommes ne songeroient plus à

1. Transcrit, le 15 juin 1914, de la copie que Malesherbes fit faire en novembre 1762 de l'original pour l'envoyer à Rousseau, sur sa demande, et qui est conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7906, fol. 168-173.

2. Cf., T. II, p. 278, note 2.

se nuire, et il n'y auroit plus de méchans quand nul n'auroit intérêt à l'être. Mais de quoi jouissois-je enfin quand j'étois seul? De moi, de l'univers entier, de tout ce qui est, de tout ce qui peut être, de tout ce qu'a de beau le monde sensible, et d'imaginable le monde intellectuel : je rassemblois autour de moi tout ce qui pouvoit flatter mon coeur; mes désirs étoient la mesure de mes plaisirs. Non, jamais les plus voluptueux n'ont connu de pareilles délices, et j'ai cent fois plus joui de mes chimères qu'ils ne font des réalités.

Quand mes douleurs me font tristement mesurer la longueur des nuits, et que l'agitation de la fièvre m'empêche de goûter un seul instant de sommeil, souvent je me distrais de mon état présent, en songeant aux divers événemens de ma vie, et les repentirs, les doux souvenirs, les regrets, l'attendrissement, se partagent le soin de me faire oublier quelques momens mes souffrances. Quels temps croiriez-vous, Monsieur, que je me rappelle le plus souvent et le plus volontiers dans mes rêves? Ce ne sont point les plaisirs de ma jeunesse : ils furent trop rares, trop mêlés d'amertumes, et sont déjà trop loin de moi. Ce sont ceux de ma retraite, ce sont mes promenades solitaires, ce sont ces jours rapides, mais délicieux, que j'ai passés tout entiers avec moi seul, avec ma bonne et simple gouvernante, avec mon chien bien-aimé, ma vieille chatte, avec les oiseaux de la campagne et les biches de la forêt, avec la nature entière et son inconcevable auteur. En me levant avant le soleil pour aller voir, contempler son lever dans mon jardin, quand je voyois commencer une belle journée, mon premier souhait étoit que ni lettres ni visites n'en vinsent troubler le charme. Après avoir donné la matinée à divers soins, que je remplissois tous avec plaisir, parce que je pouvois les remettre à un autre temps, je me hâtois de dîner pour échapper aux importuns et me ménager un plus long après-midi. Avant une heure, même les jours les plus ardens, je partoisi par le grand soleil avec le fidèle Achate, pressant le pas dans la crainte que quelqu'un ne vînt s'emparer de moi avant que j'eusse pu m'esquiver ; mais quand

une fois j'avois pu doubler un certain coin, avec quel battement de coeur, avec quel pétilllement de joie je commençois à respirer, en me sentant sauvé, en me disant : Me voilà maître de moi pour le reste de ce jour ! J'allois alors d'un pas plus tranquille chercher quelque lieu sauvage dans la forêt, quelque lieu désert où rien ne montrant la main des hommes n'annonçât la servitude et la domination, quelque asile où je pusse croire avoir pénétré le premier, et où nul tiers importun ne vînt s'interposer entre la nature et moi. C'étoit là qu'elle sembloit déployer à mes yeux une magnificence toujours nouvelle. L'or des genêts et la pourpre des bruyères frappoient mes yeux d'un luxe qui touchoit mon coeur ; la majesté des arbres qui me couvroient de leur ombre, la délicatesse des arbustes qui m'environnoient, l'étonnante variété des herbes et des fleurs que je foulois sous mes pieds tenoient mon esprit dans une alternative continuelle d'observation et d'admiration : le concours de tant d'objets intéressans qui se disputoient mon attention, m'attirant sans cesse de l'un à l'autre, favorisoit mon humeur rêveuse et paresseuse, et me faisoit souvent redire en moi-même : Non, Salomon dans toute sa gloire ne fut jamais vêtu comme l'un d'eux.

Mon imagination ne laissoit pas longtemps déserte la terre ainsi parée. Je la peuplois bientôt d'êtres selon mon coeur, et, chassant bien loin l'opinion, les préjugés, toutes les passions factices, je transportois dans les asiles de la nature des hommes dignes de les habiter. Je m'en formois une société charmante, dont je ne me sentois pas indigne ; je me faisois un siècle d'or à ma fantaisie, et remplissant ces beaux jours de toutes les scènes de ma vie qui m'avoient laissé de doux souvenirs, et de toutes celles que mon coeur pouvoit désirer encore, je m'attendrissois jusqu'aux larmes sur les vrais plaisirs de l'humanité, plaisirs si délicieux, si purs, et qui sont désormais si loin des hommes. O si dans ces momens quelque idée de Paris, de mon siècle et de ma petite gloriole d'auteur, venoit troubler mes rêveries, avec quel dédain je la chassois à l'instant pour me livrer, sans distraction, aux sentimens

exquis dont mon âme étoit pleine! Cependant au milieu de tout cela, je l'avoue, le néant de mes chimères venoit quelquefois la contrister tout à coup. Quand tous mes rêves se seroient tournés en réalités, ils ne m'auroient pas suffi : j'aurois imaginé, rêvé, désiré encore. Je trouvois en moi un vuide inexplicable, que rien n'auroit pu remplir, un certain élancement de coeur vers une autre sorte de jouissance, dont je n'avois pas d'idée et dont pourtant je sentoie le besoin. Hé bien, Monsieur, cela même étoit jouissance, puisque j'en étois pénétré d'un sentiment très vif et d'une tristesse attirante que je n'aurois pas voulu ne pas avoir.

Bientôt de la surface de la terre j'élevois mes idées à tous les êtres de la nature, au système universel des choses, à l'Être incompréhensible qui embrasse tout. Alors, l'esprit perdu dans cette immensité, je ne pensois pas, je ne raisonnois pas, je ne philosophois pas : je me sentoie, avec une sorte de volupté, accablé du poids de cet univers, je me livrois avec ravissement à la confusion de ces grandes idées, j'aimois à me perdre en imagination dans l'espace ; mon coeur resserré dans les bornes des êtres s'y trouvoit trop à l'étroit, j'étouffois dans l'univers, j'aurois voulu m'élancer dans l'infini. Je crois que, si j'eusse dévoilé tous les mystères de la nature, je me serois senti dans une situation moins délicieuse que cette étourdisante extase, à laquelle mon esprit se livroit sans retenue, et qui, dans l'agitation de mes transports, me faisoit écrire quelquefois : O grand Être! ô grand Être! sans pouvoir dire ni penser rien de plus.

Ainsi s'écouloient dans un délire continuel les journées les plus charmantes que jamais créature humaine ait passées; et quand le coucher du soleil me faisoit songer à la retraite, étonné de la rapidité du temps, je croyois n'avoir pas assez mis à profit ma journée, je pensois en pouvoir jouir davantage encore, et, pour réparer le temps perdu, je me disois : Je reviendrai demain.

Je revenois à petits pas, la tête un peu fatiguée, mais le coeur content; je me reposois agréablement au retour, en me

livrant à l'impression des objets, mais sans penser, sans imaginer, sans rien faire autre chose que sentir le calme et le bonheur de ma situation. Je trouvois mon couvert mis sur ma terrasse. Je soupois de grand appétit dans mon petit domestique; nulle image de servitude et de dépendance ne troubloit la bienveillance qui nous unissoit tous. Mon chien lui-même étoit mon ami, non mon esclave : nous avions toujours la même volonté, mais jamais il ne m'a obéi. Ma gaieté durant toute la soirée témoignoit que j'avois vécu seul tout le jour; j'étois bien différent quand j'avois vu de la compagnie, j'étois rarement content des autres et jamais de moi. Le soir, j'étois grondeur et taciturne : cette remarque est de ma gouvernante, et, depuis qu'elle me l'a dite, je l'ai toujours trouvée juste en m'observant. Enfin, après avoir fait encore quelques tours dans mon jardin, ou chanté quelque air sur mon épINETTE, je trouvois dans mon lit un repos de corps et d'âme cent fois plus doux que le sommeil même.

Ce sont là les jours qui ont fait le vrai bonheur de ma vie, bonheur sans amertume, sans ennuis, sans regrets, et auquel j'aurois borné volontiers tout celui de mon existence. Oui, Monsieur, que de pareils jours remplissent pour moi l'éternité, je n'en demande point d'autres et n'imagine pas que je sois beaucoup moins heureux dans ces ravissantes contemplations que les intelligences célestes. Mais un corps qui souffre ôte à l'esprit sa liberté; désormais je ne suis plus seul, j'ai un hôte qui m'importune, il faut m'en délivrer pour être à moi, et l'essai que j'ai fait de ces douces jouissances ne sert plus qu'à me faire attendre avec moins d'effroi le moment de les goûter sans distraction.

Mais me voici déjà à la fin de ma seconde feuille. Il m'en faudroit pourtant encore une. Encore une lettre donc, et puis plus. Pardon, Monsieur; quoique j'aime trop à parler de moi, je n'aime pas à en parler avec tout le monde : c'est ce qui me fait abuser de l'occasion quand je l'ai et qu'elle me plaît. Voilà mon tort et mon excuse : je vous prie de la prendre en gré.

N^o 1261.

A M. [DE MALESHERBES]¹.

A Montmorenci le 28 J^r 1762.

Je vous ai montré, Monsieur, dans le secret de mon coeur, les vrais motifs de ma retraite et de toute ma conduite, motifs bien moins nobles sans doute que vous ne les avez supposés, mais tels pourtant qu'ils me rendent content de moi-même, et m'inspirent la fierté d'âme d'un homme qui se sent bien ordonné, et qui, ayant eu le courage de faire ce qu'il falloit pour l'être, croit pouvoir s'en imputer le mérite. Il dépendoit de moi non de me faire un autre tempérament, ni un autre caractère, mais de tirer parti du mien, pour me rendre bon à moi-même, et nullement méchant aux autres. C'est beaucoup que cela, Monsieur, et peu d'hommes en peuvent dire autant. Aussi je ne vous déguiserai point que, malgré le sentiment de mes vices, j'ai pour moi une haute estime.

Vos gens de lettres ont beau crier qu'un homme seul est inutile à tout le monde et ne remplit pas ses devoirs dans la société. J'estime, moi, les paysans de Montmorenci des membres plus utiles à la société que tous ces tas de désoeuvrés payés de la graisse du peuple pour aller la semaine bavarder dans une académie; et je suis plus content de pouvoir, dans l'occasion, faire quelque plaisir à mes pauvres voisins que d'aider à parvenir à ces foules de petits intrigans dont Paris est plein, qui tous aspirent à l'honneur d'être des fripons en place, et que, pour le bien public, ainsi que pour le leur, on devoit tous renvoyer labourer la terre dans leurs provinces. C'est quelque chose que de donner l'exemple aux hommes de la vie qu'ils devoient tous mener.

1. Transcrit à Londres en avril 1912 de l'original autographe non signé, alors conservé dans la collection Morrison. In-4^o, de 8 p. Sans adresse, ni cachet. [Th. D.]

C'est quelque chose, quand on n'a plus ni force ni santé pour travailler de ses bras, d'oser, de sa retraite, faire entendre la voix de la vérité. C'est quelque chose d'avertir les hommes de la folie des opinions qui les rendent misérables. C'est quelque chose d'avoir pu contribuer à empêcher ou différer au moins, dans ma patrie, l'établissement pernicieux que, pour faire sa cour à Voltaire à nos dépens, d'Alembert vouloit qu'on fit parmi nous. Si j'eusse vécu dans Genève, je n'aurois pu ni publier l'épître dédicatoire du Discours sur l'inégalité, ni parler même contre l'établissement de la Comédie, du ton que je l'ai fait. Je serois beaucoup plus inutile à mes compatriotes, vivant au milieu d'eux, que je ne puis l'être, dans l'occasion, de ma retraite. Qu'importe en quel lieu j'habite, si j'agis où je dois agir ? D'ailleurs les habitans de Montmorenci sont-ils moins hommes que les Parisiens, et quand je puis en dissuader quelqu'un d'envoyer son enfant se corrompre à la ville, fais-je moins de bien que si je pouvois de la ville le renvoyer au foyer paternel ? Mon indigence seule ne m'empêcheroit-elle pas d'être inutile de la manière que tous ces beaux parleurs l'entendent, et puisque je ne mange du pain qu'autant que j'en gagne, ne suis-je pas forcé de travailler pour ma subsistance, et de payer à la société tout le besoin que je puis avoir d'elle ? Il est vrai que je me suis refusé aux occupations qui ne m'étoient pas propres¹ ; ne me sentant point le talent qui pouvoit me faire mériter le bien que vous m'avez voulu faire, l'accepter eut été le voler à quelque homme de lettres aussi indigent que moi et plus capable de ce travail-là ; en me l'offrant, vous supposiez que j'étois en état de faire un extrait, que je pouvois m'occuper de matières qui m'étoient indifférentes ; et cela n'étant pas, je vous aurois trompé ; je me serois rendu indigne de vos bontés, en me conduisant autrement que je n'ai fait ; on n'est jamais excusable de faire mal ce qu'on fait volontairement ; je serois maintenant mécontent de moi, et vous aussi ; et je

1. Cf., tome V, lettre n° 719.

ne goûterois pas le plaisir que je prends à vous écrire. Enfin, tant que mes forces me l'ont permis, en travaillant pour moi, j'ai fait, selon ma portée, tout ce que j'ai pu pour la société ; si j'ai peu fait pour elle, j'en ai encore moins exigé, et je me crois si bien quite avec elle dans l'état où je suis que, si je pouvois desormais me reposer tout à fait et vivre pour moi seul, je le ferois sans scrupule. J'écarterai du moins de moi, de toutes mes forces, l'importunité du bruit public. Quand je vivrois encore cent ans, je n'écrirois pas une ligne pour la presse, et ne croirois vraiment recommencer à vivre que quand je serois tout à fait oublié.

J'avoue pourtant qu'il a tenu à peu que je ne me sois trouvé rengagé dans le monde et que je n'aie abandonné ma solitude, non par dégoût pour elle, mais par un goût non moins vif que j'ai failli lui préférer. Il faudroit, Monsieur, que vous connussiez l'état de délaissement et d'abandon de tous mes amis où je me trouvois, et la profonde douleur dont mon ame en étoit affectée, lorsque Monsieur et Madame de Luxembourg désirèrent de me connoître, pour juger de l'impression que firent sur mon coeur affligé leurs avances et leurs caresses. J'étois mourant : sans eux je serois infailliblement mort de tristesse ; ils m'ont rendu la vie ; il est bien juste que je l'employe à les aimer.

J'ai un coeur très aimant, mais qui peut se suffire à lui-même. J'aime trop les hommes pour avoir besoin de choix parmi eux ; je les aime tous, et c'est parce que je les aime que je hais l'injustice ; c'est parce que les aime que je les fuis : je souffre moins de leurs maux quand je ne les vois pas. Cet intérêt pour l'espèce suffit pour nourrir mon coeur : je n'ai pas besoin d'amis particuliers, mais, quand j'en ai, j'ai grand besoin de ne les pas perdre, car, quand ils se détachent, ils me déchirent. En cela d'autant plus coupables que je ne leur demande que de l'amitié, et que, pourvu qu'ils m'aiment et que je le sache, je n'ai pas même besoin de les voir. Mais ils ont toujours voulu mettre, à la place du sentiment, des soins et des services, que le public voyoit et dont je n'avois que

faire. Quand je les aimois, ils ont voulu paroître m'aimer. Pour moi, qui dédaigne en tout les apparences, je ne m'en suis pas contenté, et, ne trouvant que cela, je me le suis tenu pour dit. Ils n'ont pas précisément cessé de m'aimer ; j'ai seulement découvert qu'ils ne m'aimoient pas.

Pour la première fois de ma vie, je me trouvai donc tout à coup le coeur seul, et cela, seul aussi dans ma retraite et presque aussi malade que je le suis aujourd'hui. C'est dans ces circonstances que commença ce nouvel attachement, qui m'a si bien dédomagé de tous les autres, et dont rien ne me dédomagera, car il durera, j'espère, autant que ma vie, et quoi qu'il arrive, il sera le dernier. Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que j'ai une violente aversion pour les états qui dominent les autres ; j'ai même tort de dire que je ne puis vous le dissimuler, car je n'ai nulle peine à vous l'avouer, à vous, né d'un sang illustre, fils du chancelier de France et premier président d'une cour souveraine ; oui, Monsieur, à vous qui m'avez fait mille biens sans me connoître, et à qui, malgré mon ingratitude naturelle, il ne m'en coûte rien d'être obligé. Je hais les grands, je hais leur état, leur dureté, leurs préjugés, leur petitesse, et tous leurs vices ; et je les haïrois bien davantage si je les méprisois moins. C'est avec ce sentiment que j'ai été comme entraîné au château de Montmorenci ; j'en ai vu les maîtres, ils m'ont aimé, et moi, Monsieur, je les ai aimé (*sic*) et les aimerai tant que je vivrai, de toutes les forces de mon âme ; je donnerois pour eux, je ne dis pas ma vie, le don seroit foible dans l'état où je suis, je ne dis pas ma réputation parmi mes contemporains, dont je ne me soucie guère, mais la seule gloire qui jamais ait touché mon coeur, l'honneur que j'attends de la postérité et qu'elle me rendra, parce qu'il m'est du et que la postérité est toujours juste. Mon coeur, qui ne sait point s'attacher à demi, s'est donné à eux sans réserve et je ne m'en repens pas : je m'en repentirois même inutilement car il ne seroit plus tems de m'en dédire ; dans la chaleur de l'enthousiasme qu'ils m'ont inspiré, j'ai cent fois été sur le point de leur demander un

asile dans leur maison, pour y passer le reste de mes jours auprès d'eux, et ils me l'auroient accordé avec joie, si même, à la manière dont ils s'y sont pris, je ne dois pas me regarder comme ayant été prévenu par leurs offres. Ce projet est certainement un de ceux que j'ai médités le plus longtems et avec le plus de complaisance. Cependant il a fallu sentir à la fin, malgré moi, qu'il n'étoit pas bon. Je ne pensois qu'à l'attachement des personnes, sans songer aux intermédiaires, qui nous auroient tenus éloignés, et il y en avoit de tant de sortes, surtout dans l'incommodité attachée à mes maux, qu'un tel projet n'est excusable que par le sentiment qui l'avoit inspiré. D'ailleurs la manière de vivre qu'il auroit fallu prendre choquoit trop directement tous mes goûts, toutes mes habitudes ; je n'y aurois pas pu résister seulement trois mois. Enfin nous aurions eu beau nous rapprocher d'habitation, la distance restant toujours la même entre les états, cette intimité délicieuse qui fait le plus grand charme d'une étroite société eut toujours manqué à la nôtre. Je n'aurois été ni l'ami ni le domestique de Monsieur le Mareschal de Luxembourg ; j'aurois été son hôte ; en me sentant hors de chez moi, j'aurois soupiré souvent après mon ancien asile, et il vaut cent fois mieux être éloigné des personnes qu'on aime et desirer d'être auprès d'elles que de s'exposer à faire un souhait opposé. Quelques degrés plus rapprochés eussent peut-être fait révolution dans ma vie. J'ai cent fois supposé dans mes rêves M. de Luxembourg point duc, point mareschal de France, mais bon gentilhomme de campagne, habitant quelque vieux château, et J. J. Rousseau point auteur, point faiseur de livres, mais ayant un esprit médiocre et un peu d'argent, se présentant au seigneur châtelain et à la dame, leur agréant, trouvant auprès d'eux le bonheur de sa vie et contribuant au leur. Si, pour rendre le rêve plus agréable, vous me permettiez de pousser d'un coup d'épaule le château de Malesherbes à demi-lieue de là, il me semble, Monsieur, qu'en rêvant de cette manière je n'aurois de longtems envie de me réveiller.

Mais c'en est fait ; il ne me reste plus qu'à terminer le long rêve, car les autres sont désormais tous hors de saison, et c'est beaucoup si je puis me promettre encore quelques-unes des heures délicieuses que j'ai passées au château de Montmorenci. Quoi qu'il en soit, me voilà tel que je me sens affecté : jugez-moi sur tout ce fatras, si j'en vaux la peine, car je n'y saurois mettre plus d'ordre et je n'ai pas le courage de recommencer. Si ce tableau trop véridique, m'ôte vôtre bienveillance, j'aurai cessé d'usurper ce qui ne m'appartenait pas. Mais si je la conserve, elle m'en deviendra plus chère comme en¹ étant plus à moi.

N^o 1262.

A M. [DUCHESNE, À PARIS]².

Je ne connois qu'une seule édition de la nouvelle Héloïse qui soit supportable, c'est la première.

Je m'apperçois, Monsieur, que le correcteur revoit après moi les épreuves ; cela n'est pas juste. Il convient mieux, ce me semble, que ce soit moi qui les revoie après lui.

Je supçonne que la 3^e épreuve P. du Tome I. a traîné dans quelque poche avant de me parvenir ; j'en juge par l'état où étoit le paquet quand il m'a été remis, et aussi parce qu'il n'est pas croyable que vous ne me l'ayez envoyé qu'hier.

Ce vendredi 29 [janvier 1762]³.

1. *Sic*, « comme en étant ».

2. *INÉDIT*. Transcrit, le 22 mars 1889, de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. Eugène Charavay, et qui a passé dans la vente Henri Leydontés (n^o 120 du catalogue), le 4 avril 1889. 1 p. in-8^o, le verso blanc.

3. La date est certaine, car il s'agit de l'impression de l'*Émile*, et, de juin 1761 à septembre 1762, le mois de janvier est le seul dans lequel le 29 tombe au vendredi : L'*Émile* parut au mois de mai 1762. [Th. D.]

N^o 1263.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN NEAULME
LIBRAIRE
À AMSTERDAM¹.

A Montmorenci le 29 Janv^r 1762.

Page 51, ligne 11 se défie de lui. On a ajouté *même*. Et de quel droit, Monsieur, a-t-on fait cette addition? A-t-on pu croire que ce n'étoit là qu'une faute d'impression? N'a-t-on pas dû voir dans l'autre *lui-même* qui est deux lignes auparavant, la raison qui me l'avoit fait retrancher ici? N'a-t-on pas dû voir que n'y ayant qu'un substantif dans la phrase, j'avois jugé que le relatif du pronom ne pourroit être équivoque? Il est donc clair que c'est l'auteur qu'on a voulu corriger. Quoi donc Monsieur! je ne pourrai pas faire des fautes quand il me plaira dans mes ouvrages? Il faudra qu'ils soient écrits à vôtre mode et non à la mienne, et cependant qu'ils portent mon nom?

Cela n'est pas juste. Commencez donc par ôter au moyen d'un carton ce mot *même* que vous avez ajouté si non mal-à-propos, du moins contre ma volonté; otez encore le mot *de* que vous avez ajouté de même deux lignes plus haut, et ne prenez plus la liberté d'altérer le texte; ou bien otez mon nom de l'ouvrage; sans quoi tenez-vous assuré que je protesterai publiquement contre vôtre édition, et je ne ferai rien en cela qui ne soit dans les plus étroites règles de la justice. Eh Dieu! si vous continuiez à me traiter ainsi jusqu'au bout, mon livre seroit à la fin tellement défiguré que je ne m'y reconnoîtrois

1. Transcrit en juin 1886 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, XVIII, 246^b. 4 p. in-4^o, l'adresse et le P.-S. sur la 4^o. Cachet de cire rouge et la devise. [Th. D.]

plus. De grace, lisez vous-même ces quatre lignes avec vos belles additions et jugez si vous n'avez pas l'oreille écorchée. Votre correcteur paroît savoir mieux que moi les règles de la langue, mais il y en a une grande que je sais sûrement mieux que lui; c'est de les violer toutes quand il me convient.

Ce qu'il y a de plaisant c'est que ce même correcteur, si hardi à corriger l'auteur, n'ose toucher aux fautes qui sont évidemment de l'imprimeur, comme par exemple page 115, ligne 19 on a laissé *la* dans le doute; et quel doute? A quoi veut-on que ce *la* puisse se rapporter, puisqu'il n'y a pas un seul substantif féminin dans toute la partie de la période qui précède? Faites que ce *la* puisse avoir un sens, et je vous pardonnerai de l'avoir laissé; mais je vous pardonnerai encore moins de toucher au reste. On diroit que vous prenez à tâche d'être hardi et circonspect à contretens. A l'égard des virgules, mettez-en tant qu'il vous plaira, je vous les abandonne, puisque cela vous fait plaisir.

A l'égard de celles de vos questions auxquelles je puis satisfaire sans lézer M. Du Chesne, je le ferai volontiers. J'estime que l'ouvrage aura au moins 60 feuillets (*sic*, pour feuilles); il est divisé en 5 livres que j'avois mis en 3 volumes dont le libraire m'a engagé à faire quatre. Une table des matières y est nécessaire. Il m'a demandé des sujets d'estampes et je les lui ai donnés; ainsi ils sont à lui et si vous voulez être instruit de ces sujets c'est à lui qu'il les faut demander. Au reste ce n'est pas ma faute si l'impression ne va pas plus vite; le tems de la publication m'est absolument inconnu, et en général le S^r Duchesne garde sur tout ce qui a trait à l'exécution de cet ouvrage le même mystère avec l'auteur qu'avec le public.

Je ne sais quels sont les termes peu usités dont vous me parlez. En écrivant en françois je n'ai pas prétendu me faire entendre de ceux qui ne savoient pas cette langue, et je n'aime pas à expliquer ce qui est clair. Mais vis-à-vis de vous je ne refuse pas de vous donner les éclaircissemens que vous pouvez desirer pourvu qu'il n'en soit pas question dans le livre. Je demanderai à M. Duchesne son consentement pour que

vous puissiez m'envoyer des feuilles de vôtre édition, et je vous marquerai ensuite sous quel pli vous devez me les adresser. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Ecrivez-moi, Monsieur, quand cela vous paroîtra nécessaire, mais n'exigez pas des réponses exactes hors le plus pressant besoin. Dans ma triste situation il m'en coûte beaucoup d'écrire, et de plus je suis fort occupé.

Avez vous rassemblé avec soin les corrections que je vous ai indiquées? Comme elles sont toutes importantes, il ne les faut pas négliger.

J'oublois de vous dire qu'il y aura une manière de préface; et une épigraphe au titre, mais qu'il n'y faut point de *Monsieur*.

[La bibliothèque de l'Université de Leyde, xviii, 246^H, conserve une note autographe de Néaulme, au sujet de la présente lettre. Elle est ainsi conçue :

« Le correcteur a répondu luy-même à cette lettre : plusieurs des fautes étaient dans l'édition de Paris et il a rendu raison des autres; et moi j'ai fait faire des cartons. Pour le reste, je suis fâché de n'avoir pas gardé copie des lettres du correcteur ».

Au-dessous de ces lignes, une autre main a ajouté : « *N. B. Dit is de hand van den Bockhandelaer Neaulme & de volgende Brieven zijn copijen van Brieven, ook van J. J. Rousseau, gelijk deze eene origineele* », ce qui signifie que la note est de la main du libraire Néaulme et que les lettres qui suivent sont des copies de lettres « aussi de J. J. Rousseau, comme celle-ci, [qui est] une originale. » — [Th. D.]

N^o 1264.

A MONSIEUR
MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
À MONTMORENCY, PRÈS PARIS¹.
(Lettre de Ribotte.)

Monsieur,

J'avais bien lu votre préface à la *Lettre à M. d'Alembert*, où vous parlez de votre grande maladie. Comme vous avez donné, depuis ce temps, d'autres ouvrages, m'ayant été dit que vous étiez jeune, ne sachant pas la nature de votre incommodité, je croyais fermement que vous étiez guéri. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire a bien changé les idées que j'avais ; je me représente souvent votre air triste et défait, vos peines, vos douleurs ; mon Dieu, Monsieur, que je vous plains ! il ne se passe pas de jours que je ne désire de tout mon coeur que Dieu calme vos douleurs, et que désormais vous gouttiez toutes sortes de plaisirs.

Quoique jeune, j'ai eu, Monsieur, bien [des] malheurs et [des] chagrins ; je baise cependant, avec soumission, la main de mon Dieu. Je crois, Monsieur, que nous ne sommes pas faits pour être heureux dans ce monde, chagrins dévorants, douleurs aiguës, que vous êtes peu de chose en comparaison de cette éternité de bonheur qui nous attend ! à la présence de l'être tout-puissant, vous ne sentirez plus, Monsieur, la maladie qui vous dévore, vous n'entendrez plus l'horrible voix du pervers qui calomnie, et moi j'aurai oublié la triste mort de mon père, dans un âge encore jeune, la désolation d'une troupe d'orphelins pleurant à l'entour d'une mère, cette pauvre mère

1. Transcrit d'une copie de J. Richard faite sur l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Ce texte a été publié en 1856 par J. Richard dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. V, p. 134 et suivantes.

se désolant pendant dix ans, et n'ayant jamais cessé de le regretter, et moi, triste orphelin, ayant passé partie de ma jeunesse dans les maladies, et puis venu dans cette ville soumis aux volontés des hommes qui me ressemblent. Hélas! Monsieur, croyez-vous que je regretterai la vie lorsqu'il faudra aller jouir des félicités éternelles ?

Le sort du pauvre Mi[nistre] et des autres prisonniers est toujours fort incertain. Ils sont gardés, dans leur prison, à vue. L'on assure que le parlement a envoyé la procédure en cour. Lorsque je vous priai de faire un *placet* pour ces infortunés, mon idée était de le faire d'une simple page, parce que, de toutes les provinces où il y a des protestants, l'on en a envoyé à tous les ministres de la cour; même un très-bon avocat du parlement de Toulouse, de mes grands amis, en a fait un sur un plan que je lui avais envoyé; mais personne n'est peintre des sentiments comme vous. Il aurait fallu seulement peindre à grandes touches tous les protestants du royaume gémissant à l'entour du trône, et demandant d'une voix plaintive la grâce du Mi[nistre] Rochette et des trois gentilshommes qui sont aux prisons de Toulouse; mais, monsieur, il n'y faut plus penser, vous êtes trop malade.

Le malheureux qui s'étrangla à Toulouse occasionne bien des peines à sa pauvre famille; ils sont dans la dernière misère; ils ne vivent dans les fers que de charités. Ces habitans cruels, ne peuvent, malgré toutes les preuves de leur innocence, apercevoir la vérité, et ces fanatiques ne cessent de crier qu'ils sont coupables; quelque faux témoin s'est déjà dédit. Le parlement verra leur innocence, et l'on espère qu'ils sortiront bientôt.

Oserais-je vous supplier, Monsieur, s'il vous est possible, lorsque vous aurez le temps, de me faire la grâce de m'écrire? L'on est curieux de savoir, des hommes célèbres, l'âge et la nature des maladies; je vous demande bien excuse, Monsieur.

Je ne cesserai, de ma vie, d'avoir le plaisir de me souvenir de vous, monsieur, de faire des voeux pour le soulagement de votre maladie, et d'être, avec ces sentiments que l'admiration,

les bontés et les grands talents, font naître dans les coeurs
bons et qui ont du goût;

Monsieur,

Votre très-humble et très obéissant
serviteur,

RIBOTTE

à Montauban, le 27 janvier 1762.

N^o 1265.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU]¹.

Le 30 Janvier 1762.

Que vous est-il donc arrivé ? N'avez-vous pas reçu une lettre du 23, par laquelle je vous priois en grâce de me faire instruire de votre état par la personne qui vous sert ? Ou bien étoit-ce encore trop prétendre ? A qui voulez-vous que je m'adresse pour avoir de vos nouvelles, étant obligée pour vous-même de cacher l'intérêt que je prends à vous ? Je ne sais à quelle idée m'arrêter ; toutes celles qui vous sont défavorables me répugnent ; je ne puis me déterminer à vous croire aussi ingrat que vous consentez à le paroître. Je suis dans la plus fatigante perplexité ; si mon coeur n'étoit pas hors de la classe commune, je n'oserois m'avouer jusqu'à quel point je m'occupe de vous. A quel nom vous demanderai-je de dissiper mes alarmes ? Que faire valoir auprès d'un homme aux yeux de qui l'amitié la plus pure n'est d'aucun prix ? Faites-donc que je vous oublie. Adieu ; prolongez mes inquiétudes, si c'est une jouissance pour vous ; mais ne vous flattez pas que l'inutilité de mes démarches m'engage à me les reprocher ; j'ai besoin de vous rendre toute mon estime, ou de perdre jusqu'au désir de vous estimer ; si vous me réduisez à cette extrémité, j'en gémirai, mais je ne rougirai pas de m'être trompée : la vertu est si belle, qu'il est même beau de se laisser séduire par ce qui n'en a que l'apparence.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 179-180.

N^o 1266.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE DE RICHELIEU, AU COIN DE LA
RUE NEUVE S^t. AUGUSTIN
A PARIS¹.

Montmorenci, le 31 janvier 1762.

Je vous ai écrit, Madame, espérant à peine de revoir le soleil ; je vous ai écrit dans un état où, si vous aviez souffert la centième partie de mes maux, vous n'auriez sûrement guère songé à m'écrire ; je vous ai écrit dans des momens où une seule ligne est sans prix. Là-dessus, tout ce que vous avez fait de votre côté a été de compter les lettres, et, voyant que j'étois en reste avec vous de ce côté, de m'envoyer pour toute consolation des plaintes, des reproches, et même des invectives. Après cela, vous apprenez dans le public que j'ai été très mal, et que je le suis encore ; cela fait nouvelle pour vous. Vous n'en avez rien vû dans mes lettres ; c'est, Madame, que vôtre coeur n'a pas autant d'esprit que votre esprit. Vous voulez alors être instruite de mon état ; vous demandez que ma gouvernante vous écrive, mais ma gouvernante n'a pas d'autre secrétaire que moi, et quand dans ma situation l'on est obligé de faire ses bulletins soi-même, en vérité l'on est bien dispensé d'être exact. D'ailleurs je vous avoüe qu'un commerce de querelles n'a pas pour moi d'assés grands charmes pour me fatiguer à l'entretenir. Vous pouvez vous dispenser de mettre à prix la restitution de votre estime ; car je vous jure, Madame, que c'est une restitution dont je ne me soucie point.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 181-182, et collationné sur l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1267.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le 2 Février 1762.

Mille grâces, Monsieur, de la lettre que je reçois de vous. Toute dure qu'elle est, je préfère son effet, à ceux de l'inquiétude dont j'étois tourmentée à votre sujet. Si mon coeur manque d'esprit, heureusement il a des yeux, et votre écriture me paroît assez assurée pour en conclure que votre santé est moins mauvaise que je ne l'ai craint. Ma douleur change donc d'objet : tant mieux, elle en sera moins vive : je souffrois bien plus de vos maux que je ne souffre de vos outrages.

A Dieu ne plaise, Monsieur, que m'obstinant à jouer le rôle d'importune, je vous fatigue par la continuation d'un commerce que je n'ai ni commencé, ni entretenu dans le dessein de quereller ! Je ne vous demande plus qu'un éclaircissement qui m'est de la dernière importance, et que vous ne pouvez me refuser, sans choquer toutes les règles de l'équité. Comment est-il possible que vous me juriez que vous ne vous souciez point de la restitution de mon estime, après m'avoir dit il y a peu de temps, que vous étiez bien aise de me connoître sans m'avoir vue, afin de dérober à ma figure un coeur qui m'appartient, et de m'aimer autrement que tous ceux qui m'approchent ? Si cette précieuse façon de penser étoit une erreur, qui l'a détruite ? Au reste, Monsieur, ne vous offensez pas de ce que je vous rappelle un temps que vous avez rendu trop court : c'étoit celui du triomphe de la vérité, et du mien, il sera toujours présent à ma mémoire. C'est sans doute l'imposture qui lui en a fait succéder un que vous employez à insulter sans relâche cette même vertu que vous avez admirée en moi, et qui n'ayant pas pour but l'estime des hommes, ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 183-188.

sera point découragée par la perte de la vôtre, quoique jamais elle ne s'oublie jusqu'au point de la mépriser. Rompez tout commerce avec moi, si cela peut diminuer la somme de vos embarras ; si l'humanité vous doit une victime, accablez-moi des procédés humilians dont mon sexe, et bien plus encore mon caractère et mes moeurs auroient dû me garantir ; mais ne me refusez pas les lumières que je vous demande ; dites-moi quels sont mes torts ; je vous promets de ne point entrer en justification. Si je me reconnois coupable, j'apprendrai que de bonnes intentions ne sont pas toujours des guides sûrs. Si je suis obligée d'attribuer vos accusations ou à l'altération que la violence des douleurs apporte dans les idées, ou aux calomnies de quelques ennemis cachés, je mettrai à profit les ressources que, lorsque vous me rendiez justice, vous disiez être à mon usage ; et j'éprouverai plus que jamais, *qu'une âme honnête et noble peut avoir des afflictions, mais qu'elle a des dédommagemens ignorés de toutes les autres*. Adieu, Monsieur, adieu pour jamais, puisqu'il vous est indifférent de savoir que je pense à vous ; je vous croyois le coeur sensible.

N^o 1268.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

[Genève] 3 février 1762.

J'ai lu vingt fois, Monsieur, votre manuscrit², et à chaque lecture que j'en ai faite, j'ai éprouvé de nouveaux sentiments d'admiration. Non, on n'a rien écrit d'aussi fort, d'aussi lumineux, d'aussi vrai sur la religion naturelle, et vous-même, Monsieur, vous n'avez rien fait qui approche de ce morceau. Partout vous arrachez l'assentiment de vos lecteurs, parce qu'en éclairant leur raison vous parlez toujours à leur coeur, et que, de bonne foi avec vous-même sur la valeur de vos preuves et le plus ou le moins de ressemblance de vos opinions, vous les forcez à être à leur tour aussi sincères avec eux-mêmes. Que votre ouvrage reste donc tel qu'il est ! n'y changez rien, n'en retranchez rien ; j'en juge par l'effet, il persuade, Monsieur, et si je n'avais déjà cru avant que de le lire, j'aurais cru sûrement après l'avoir lu.

Je ne disputerai point avec vous sur ce qui concerne la révélation, nos opinions ne sont pas tout-à-fait les mêmes à cet égard³. La religion établie une fois, toutes ses preuves doivent se tirer d'elle-même, je veux dire de son utilité, de son excellence. Le philosophe ne peut juger que par là de sa divinité, tandis que le peuple la croit encore à cause des anciens miracles, et bien plus parce qu'il l'a reçue de son père, etc. Nous nous

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 23-26, et collationné à Neuchâtel sur l'original autographe.

2. *La profession de foi du Vicaire Savoyard*, copie autographe envoyée par Rousseau à Moultou. Cette copie est actuellement à la Bibliothèque publique de Genève, à qui M^{me} Amélie Streckeisen-Moultou, petite-fille de Paul Moultou, l'a léguée en 1882.

3. Ici se trouvent sur l'original autographe six lignes biffées et illisibles. On peut voir toutefois que Moultou avait d'abord écrit : « Si nos opinions ne sont pas tout-à-fait les mêmes, elles ne sont pas non plus fort opposées. »

accorderions donc trop facilement sur tout cela, Monsieur, parce que nous sommes d'ailleurs aussi tolérants l'un que l'autre. Mais, Monsieur, ce qui me tourmente, ce que je ne vois pas avec autant de fermeté que vous, ce sont les suites que peut avoir l'application de votre livre.

Dans ce temps-ci, dites-vous, le public ne peut que gagner à la publication de cet écrit. Je comprends pourquoi. La partie éclairée du peuple n'a que des demi-lumières, qui lui laissant voir d'un côté les absurdités de la religion, et de l'autre des raisons assez plausibles de la croire, le tiennent dans un état de doute qui ne lui permet de faire ni tout le bien que la vraie religion demande, ni tout le mal que le fanatisme ou l'impiété voudrait ; il importe donc de le rétablir sur la base des vérités éternelles. L'arracher au prêtre qui le tourmente ou le déprave et au philosophe qui le jetterait dans de nouvelles perplexités, c'est lui rendre et à la société le plus important de tous les services. Mais, Monsieur, si cela est vrai de la France, ce ne l'est pas de Genève, de la Suisse, et vous avez fait tout entrer dans votre calcul ; y avez-vous fait entrer le mal qui peut en résulter pour vous ? Mon Dieu je tremble pour vous. Il y a d'ailleurs aujourd'hui en France deux partis qui, acharnés l'un contre l'autre, se réunissent par politique dès qu'il s'agit des principes qu'ils admettent également et disputent à qui montrera plus de zèle. Vous serez en butte à ces deux partis. Prenez donc bien vos sûretés, et tranquillisez-moi sur mes craintes. Quels cris, quelles clameurs vous allez exciter à Genève ! Que vos amis auront de peine à vous défendre ! Comptez pourtant sur leur zèle, mais réussiront-ils ? Je ne le crois pas. Notre peuple est très-croyant, très-attaché à sa religion sans fanatisme, et cette religion n'étant que la vôtre, mais munie du sceau de la révélation qui la rend plus respectable, elle le porte à la vertu. Que j'aurai de joie de voir vos *Institutions politiques* ; vous méritez de suivre les traces de Platon, et sûrement vous le devancerez, mais vous ne nous en donnez que l'abrégé ; que ferez-vous du corps de l'ouvrage ? Quand même il ne serait pas fini, ne le détruisez pas. Vous

voulez, mon cher Concitoyen, que je vous parle de mon voyage à Paris; oh! que ne puis-je vous dire qu'il est assuré; mais mon père qui y avait consenti, commence à s'en faire quelque peine. La déclaration de guerre de l'Espagne lui a fait peur. Nous avons, Monsieur, plus de deux cent mille francs aux Indes espagnoles qui devaient revenir à présent et le reste de notre bien en Angleterre ou en France. Voilà une situation bien critique, et les vieillards sont fort soucieux et timides, il craint la dépense considérable d'un voyage de quelques mois à Paris. Cela pourrait donc retarder le mien, mais non pas l'empêcher; une fois qu'on verra plus clair dans les affaires, j'espère que je le ferai revenir de ses craintes. Non, je ne renonce pas ainsi à l'espoir de vous voir, de vous embrasser dans le temps que vous m'êtes plus cher que jamais. Oh! Monsieur, avec quel attendrissement je presse contre mon coeur ce dépôt précieux que vous m'avez confié et qui me prouve si bien votre estime et votre amitié. Soyez tranquille sur son sort, s'il n'est pas imprimé comme il faut à Paris, il le sera ailleurs. Votre volonté me lie, j'en ai pris l'engagement et je le tiendrai, il n'y aura pas un iota de changé. Si vous voulez m'envoyer par le courrier le morceau que vous m'aviez promis¹, je le recevrai avec transport; j'aimerais bien mieux le recevoir de vos propres mains, je l'espère encore. Un peu plus tard que je n'avais compté peut-être, mais sûrement je vous verrai. Quelle maudite guerre. Quand est-ce que votre livre sera imprimé? Je vous embrasse de tout mon coeur, ménagez-vous.

1. « L'Oraison funèbre du duc d'Orléans. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

N^o 1269.

A MONSIEUR ROUSSEAU

A MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Nous voici, mon cher Rousseau, à l'épreuve L qui fait la moitié de l'ouvrage. Je ne sais si, par le courrier prochain, je pourrai vous expédier M, mais j'en doute, puisque c'est la 6^e épreuve que je vous expédie. J'attends demain les épreuves F, G, ensuite H, J, puis K. Ne vous attendez donc à avoir de nouvelles épreuves que dans la huitaine, faute de fonte ou de caractère.

Je fais partir aujourd'hui la bonne feuille E. Je compte par la même voie faire partir F (si je la reçois demain, comme je m'en flatte) par le courrier de lundi prochain.

Comment vous portez-vous? Ma femme et moi vous embrassons. Mon imprimeur m'a réitéré qu'il donneroit tous ses soins pour que l'ouvrage soit bien exécuté. Jusqu'à présent, tout va bien. On travaille à une vignette pour placer au titre; je pense que vous en serez content. Aussitôt que je le pourrai, je vous en expédierai une épreuve.

Je fais retoucher le frontispice qui est à la tête de l'Inégalité des conditions, que je suis obligé de réimprimer. Ce sera la 3^e édition. Si vous avez envie d'y faire quelque changement mandez-le moi.

Je suis de tout mon coeur tout à vous.

REY

Le 27^e [janvier] de l'an 1762.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol 148. 1 p. de texte in-4°. L'adresse au verso. Restes de cachet de cire rouge aux initiales. Timbre postal HOLLANDE. Chiffre postal 30.

N^o 1270.

A MONSIEUR ROUSSEAU
à MONTMORENCY¹.
(Lettre de Rey.)

Amsterdam, 1^{er} février 1762.

Votre lettre, mon cher Rousseau, du 23 du passé m'est bien parvenue avec les épreuves F. G. Je compte que vous aurez reçu les bonnes feuilles A, B, C, D, E. L'F se tire actuellement ; vous n'aurez pas d'épreuve aujourd'hui faute de caractère, mais le courrier prochain.

Je ne demande pas, mon cher Rousseau, que le public soit instruit de ce que je fais pour Mad^{elle} Le Vasseur. Mon unique but est de vous prouver que je vous estime autant qu'il est possible d'estimer quelqu'un, et comme vous ne voulez rien recevoir de personne, il faut bien vous témoigner par un autre moyen qu'on voudroit votre bonheur ; je suis donc très content de ma démarche par la seule satisfaction que j'ai de vous prouver mes sentimens. Au reste ce que je fais n'est pas si considérable : les bénéfiques que j'ai faits avec vos ouvrages me mettent bien à même de vous témoigner ce retour.

Faites dresser le contract, envoyez le moi pour le signer et dès ce moment Mad^{elle} Le Vasseur recevra à compter du premier Janvier 1762, 150 £ par année pour autant de tems qu'il plaira à la Providence de vous conserver, et, après votre mort, le double, ou 300 £. Je suis charmé que vous me fournissiez ce moyen de remplir dès ce moment une partie de mes vues ; je vous donnerai, en vous renvoyant l'acte, une adresse à Paris pour retirer cette rente, sans qu'elle aie besoin d'autre chose que d'un double reçu.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 149-150. 3 p. de texte in-4°, plus six lignes sur la 4°, avec l'adresse. Cachet de cire rouge, aux initiales. Pas de marque postale.

Je sais que vous n'avez rien que ce que vous pouvez gagner par votre travail, mais j'espère bien que vous ne serez jamais dans le besoin, et en supposant que Dieu voulût ajouter cette affliction à celles que vous avez déjà, vous n'ignorez pas que vous avez bien des gens qui seroient très flattés de pouvoir contribuer à votre bien être. Pour moi il me seroit bien dur de vous sentir dans cet état, pouvant vous contenter de peu, mais, tant que j'aurai du pain, mes enfans et vous le partagerons (*sic*), et quelle plus douce satisfaction que celle de pouvoir témoigner notre reconnaissance à ceux qui nous ont fait du bien : il n'y a rien au monde de plus doux pour une âme sensible.

Puisque vous avez promis à Du Chesne, il faut lui tenir : je ne veux pas que votre bon coeur vous fasse faire une démarche qui pourroit blesser votre délicatesse ; mais vous m'obligerez en ajoutant à cette clause qu'il me favorise pour ce pays et que j'aie la satisfaction, s'il est possible moi seul, de publier un monument à votre gloire, avec quoi je serai content. Il seroit difficile d'ailleurs à Du Chesne de s'accommoder avec un autre pour ce qui a été publié de vous, jusqu'à présent, ayant un privilège. J. Neaulme, qui est le plus ancien de notre librairie, en parlant du *Traité de l'éducation*, me dit : « Quand vous « ferez une édition complète, nous nous accommoderons : je « sais que cette collection vous appartient de plein droit. » Effectivement il n'y a pas un libraire de ces provinces qui osât rien imprimer : 1° à 6000 £ d'amende ; 2° à des déboires sans fin ; 3° son édition confisquée.

Vous êtes trop honnête homme pour que j'aie jamais douté un moment de votre bon coeur à mon égard. Je suis donc bien persuadé que vous me favoriserez de tout ce que vous pourrez faire de neuf par la suite, et, quand le contraire arriveroit, je n'en murmurerai jamais ; votre satisfaction est ce que je demande avant tout ; j'en excepte ou votre vie, ou ce que vous voudrez me donner à la place ; je vous réitère ma prière à ce sujet d'y penser quelquefois, et, quand vous le voudrez, je ferai le voyage, qui n'est peut-être pas si éloigné. J'ai encore

mon cher père à Genève, qui demande à me voir : je ne manque pas de volonté, mais un commerce qui demande ma présence m'empêche de le contenter. S'il m'est possible de me ranger, je le ferai de bon coeur et je remplirai deux objets bien doux, celui d'embrasser un père très estimable et de vous revoir.

Je reviens à Mad^elle Le Vasseur. L'arrangement que je vous ai détaillé n'est pas absolument conforme à ce que vous me faites l'amitié de me dire, mais je pense qu'étant avec vous, elle n'a pas besoin de beaucoup ; qu'au contraire, quand elle en sera privée, il faudra qu'elle se tire d'affaire par elle-même. Voilà pourquoi je laisse subsister les 300 £.

Ma femme, qui vous embrasse, a été attendrie du détail que vous me donnez de votre maladie ; je ne l'ai jamais su ; je savois que vous étiez attaqué ou de gravelle ou de pierre, mais j'ignorois que la vessie fût dans un si pitoyable état. Votre vie, je l'avoue, est une vie de peine et de souffrance. Dieu vous accorde la force de les supporter avec résignation. J'ai pensé souvent que des créatures absolument inutiles à la société, même à charge, y jouissoient de tout et d'une santé constante, quoiqu'ils en abusent indignement, pendant que d'autres, qui font un bon usage de leurs facultés, sont opprimés, souffrent, et sont réellement malheureux : c'est une preuve, suivant moi, d'une vie à venir.

Je verrai de changer les reglets entre le texte et les notes.

Votre billet à Neaulme lui a été remis.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

REY

N^o 1271.

[REY À ROUSSEAU] ¹.

4 février 1762.

Je vous ai écrit, mon cher Rousseau, lundi dernier, par le couvert de M^r Du Voisin, une lettre assez longue où je répondois à votre dernière. Je ne puis, pour aujourd'hui, vous rien dire. Voici l'épreuve M et la bonne feuille F part par le couvert de M^r Du Voisin. Dieu vous ait en sa sainte garde.

N^o 1272.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM] ².

(Réponse au n^o 1269.)

Ce 4 Fevr. 1762.

Je suis surpris, mon cher Rey, qu'il reste tant d'épreuves en route, puisqu'aucune n'a été jusqu'ici retardée de mon côté. Vous me marquez de ne rien attendre par le courrier prochain ; cela étant, n'attendez donc rien non plus par celui qui suivra celui-ci.

Je n'ai rien à faire, quant à présent, au Discours sur l'inégalité ³, je voudrois seulement qu'à chaque fois que vous réimprimez quelqu'un de mes écrits vous m'en envoyassiez deux

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 151. Billet sans adresse ni cachet, sur une languette de papier in-4^o, offrant quatre lignes de texte au recto, et blanche au verso.

2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 83.

3. « Rey faisait alors la réimpression de ce *Discours*. Il a inséré cette édition de 1762 dans son premier recueil des *Oeuvres Diverses*, ce recueil n'étant qu'un assemblage de quelques écrits de l'auteur tels qu'ils ont été imprimés isolément. » (*Note de Bosscha.*)

ou trois exemplaires. Quant à la Julie, vous me ferez plaisir quand elle sera imprimée de m'en envoyer cinq ou six. Vous ne me dites point si elle est sous presse.

J'ai eu le plaisir de voir M. Duvoisin la semaine dernière ; il pourra vous dire comment je lui ai parlé de vous.

Si vous pouviez m'envoyer les épreuves deux à deux cela feroit quelque économie ; car pour chaque épreuve le paquet me coûte quarante sols de port, et il ne me coûte qu'un écu quand il y en a deux. Croiriez-vous qu'il m'en coûte cinq cents francs par an en ports de lettres ? Tous les désœuvrés de France et de l'Europe m'écrivent par la poste, et qui pis est exigent des réponses ; tous les petits auteurs de Paris m'envoyent de même leurs misérables brochures, me font payer 40 à 50 c.¹ de port d'un présent que je ne payerois pas 10 c. chez le libraire et dont je ne donnerois pas un liard, et par dessus le marché il leur faut un remerciement.

Voici une addition importante que je vous prie de placer avec soin². Je vais toujours trainant sans beaucoup empirer ; mais je ne puis plus absolument pisser qu'à l'aide de la sonde. Adieu.

N^o 1273.

[REY À ROUSSEAU]³.

J'ai placé, mon cher Rousseau, la dernière addition que vous m'avez envoyée en son lieu et place. Voici l'épreuve N ; je continue l'envoi des bonnes feuilles par M^r Du Voisin. Je crois qu'à vue de pays vous aurez, dans le courant du mois,

1. *Sic*, dans l'imprimé de Bosscha, de même qu'un peu plus loin : « 10 c. » ; je suppose que Rousseau a dû écrire : « 40 à 50 s. », « 10 s. » (sols). [P.-P. P.]

2. « La partie de la lettre, où l'addition se trouvait, a été retranchée pour le compositeur. » (*Note de Bosscha.*)

3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Fol. 152. Demi-feuillet in-4^o, sans adresse ni cachet, douze lignes au recto, le verso blanc.

le restant des épreuves, ou peu s'en faut ; l'ouvrage tiendra 21 à 22 feuilles. Aussitôt que la vignette sera faite, vous en aurez une épreuve. Vous aurez aussi une épreuve de la feuille du titre dans la huitaine. Cette feuille nous tiendra beaucoup de tems, à cause du titre rouge et de l'impression de la vignette ; je ferai cependant en sorte qu'elle soit prête en même tems que la dernière feuille. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Le 8^e fevrier 1762.

Ma femme vous presente ses amitiés.

N^o 1274.

A MONSIEUR ROUSSEAU

A MONTMORENCY ¹.

(Lettre de Rey.)

[vers le 10 fevrier 1762.]

En vous envoyant, mon cher Rousseau, une feuille chaque courrier, il y en a toujours quatre en route ; à plus forte raison, vous en ayant envoyé deux à deux reprises, cela feroit six épreuves. Aucune jusqu'à présent n'a été retardée et j'espère qu'il en sera de même jusqu'à la fin.

Par la première occasion que j'aurai, je vous expédierai les réimpressions que j'ai faites de vos ouvrages. La Nouvelle Héloïse ne se réimprimera qu'après l'édition in-douze du Contrat social. J'ai, de la première édition, actuellement près de 500 exemplaires encore : il s'en est fait tant d'éditions dans l'étranger que je n'en vends presque pas ; je suis assuré que j'en aurai pour longtems et que la nouvelle édition, une fois connue, ira bien.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 153. 1 p. de texte in-4^o, sans date. L'adresse au verso. Chiffre postal 30, cachet de cire rouge, aux initiales.

Depuis longtems, M^r Du Voisin ne m'a pas donné de ses nouvelles : j'espère qu'il le fera incessamment. Je suis charmé que vous le voyiez amicalement.

Faute de fonte je ne pourrai vous envoyer deux épreuves à la fois qu'à la fin de l'ouvrage. Je comprends, par votre exposé, que les ports en France sont exorbitants. Elles ne me reviennent ici qu'à la moitié, un peu plus. Je vous plains d'employer 500 £ en ports ; vous ne voulez point de grâce et encore moins le demander ; autrement il vous seroit, je pense, bien facile d'avoir vos ports francs et l'on s'en feroit un plaisir.

J'ai placé l'addition au chapitre de la Religion civile.

Votre état est ce qui me touche le plus, et je vous plains de toute mon âme. Encore s'il y avoit quelque espérance de mieux, mais c'est à quoi on ne doit pas s'attendre. Dieu vous donne la force et la patience nécessaires pour ne pas succomber. Je salue Mad^{elle} le Vasseur et suis de tout mon coeur à vous.

REY

N^o 1275.

[LA ROCHE À ROUSSEAU]¹.

Paris, ce 6 février 1762.

Monsieur, voilà *Paméla* que M^{me} la maréchale m'a chargé de vous envoyer. Elle m'a demandé de vos nouvelles ; je lui ai fait part de votre lettre. Elle se porte bien, ainsi que M. le maréchal, qui est à Marly avec le roi ; il revient aujourd'hui à Versailles, et M^{me} la maréchale [y] va aujourd'hui et revient lundi. Je vous envoie un catalogue de la bibliothèque de Montmorency, pour que, [s']il y a quelques livres qui vous plaisent, vous les envoyiez chercher : c'est par ordre de M^{me} la maréchale. M^{me} Laroche est on ne peut plus reconnaissante de la part que vous voulez bien prendre à sa chute, qui ne sera rien avec le temps ; il s'est formé un petit calcul qui se dissipera ; il lui fait encore quelque douleur de temps en temps. A l'égard de ma santé, elle est fort chancelante depuis un mois. J'espère que le beau temps raccommodera tout cela, ainsi que la vôtre, Monsieur. Si les vœux les plus sincères sont exaucés, vous aurez du soulagement. M^{me} La Roche embrasse M^{lle} Le Vasseur, et lui fait mille amitiés, et Laroche lui présente ses respects².

A l'égard de Lepine, tout ce qu'il portera chez vous, lettre ou autre chose, le port lui sera payé.

M^{me} la maréchale vous envoie un lièvre, un levreau, une perdrix rouge et une grise. Je suis, monsieur, bien sincèrement votre très humble et très obéissant serviteur.

LA ROCHE

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Tout le passage, depuis « M^{me} Laroche est on ne peut plus » jusqu'à « ses respects », soit la moitié de l'alinéa, est *INÉDIT*. Le reste de la lettre a été imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 493.

N^o 1276.

A M. DE MALESHERBES¹.

Montmorency, le 8 février 1762.

Sitôt que j'appris, monsieur, que mon ouvrage seroit imprimé en France, je prévis ce qui m'arrive, et j'en suis moins fâché que si j'en étois surpris. Mais n'y auroit-il pas moyen de remédier pour l'avenir aux inconvénients que je prévois encore, si, publiant d'abord les deux premiers volumes, Duchesne et Néaulme son correspondant, restent propriétaires des deux autres? Il résultera certainement de toutes ces cascades des difficultés et des embarras qui pourroient tellement prolonger la publication de mon livre qu'il seroit à la fin supprimé ou mutilé, ou que je serois forcé de recourir tôt ou tard à quelque expédient dont ces libraires croiroient avoir à se plaindre. Le remède à tout cela me paroît simple ; la moitié du livre est faite ou à peu près, la moitié de la somme est payée ; que le marché soit résilié pour le reste, et que Duchesne me rende mon manuscrit : ce sera mon affaire ensuite d'en disposer comme je l'entendrai. Bien entendu que cet arrangement n'aura lieu qu'avec l'agrément de madame la maréchale, qui sûrement ne le refusera pas lorsqu'elle saura mes raisons. Si vous vouliez bien, monsieur, négocier cette affaire, vous soulageriez mon coeur d'un grand poids qui m'oppressera sans relâche jusqu'à ce qu'elle soit entièrement terminée.

Quant aux changements à faire dans les deux premiers volumes avant leur publication, je voudrois bien qu'ils fussent une fois tellement spécifiés que je fusse assuré qu'on n'en exigera pas d'ultérieurs, ou, pour parler plus juste, qu'ils ne seront pas nécessaires ; car, monsieur, je serois bien fâché que, par égard pour moi, vous laissassiez rien qui pût tirer à

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

conséquence : il vaudroit alors cent fois mieux suivre l'idée d'envoyer toute l'édition hors du pays. C'est de quoi l'on ne peut juger qu'après avoir vu bien précisément à quoi se réduit tout ce qu'il s'agit d'ôter ou de changer ; car je crains sur toute chose qu'on n'y revienne à deux fois. Pour prévenir cela, je vous supplie, monsieur, de lire ou faire lire les deux volumes en entier, afin qu'il ne s'y trouve plus rien qui n'ait été vu.

Je ne vous parlerai point de votre visite, jugeant que ce silence doit être entendu de vous. Agréez, monsieur, mon profond respect.

Je ne vois point qu'il soit nécessaire que vous vous donniez la peine d'envoyer ici personne pour cette affaire ; il suffira peut-être de m'envoyer une note de ce qui doit être ôté, et j'écrirai là-dessus à Duchesne de faire les cartons nécessaires ; car, encore une fois, monsieur, je ne veux en cette occasion disputer sur rien, et je serois bien fâché de laisser un seul mot qui pût faire trouver étrange qu'on eût laissé faire cette édition à Paris. Indiquez seulement ce qu'il convient qu'on ôte, et tout cela sera ôté. Une seule chose me fait de la peine, c'est qu'on ne sauroit exiger de Néaulme de faire en Hollande les mêmes cartons, et que, ne les faisant pas, son édition pourroit nuire à celle de Duchesne.

N^o 1277.

A M. [DUCHESNE, À PARIS] ¹.

A Montmorenci, le 12. fév^r 1762.

Puisque vos deux derniers Tomes, Monsieur, sont déjà si avancés et que vous voulez continuer, à tout risque ; voilà deux de vos épreuves, vous aurez les deux autres lundi. Mais je dois vous avertir que quant à ces deux derniers tomes je ne serois pas surpris que vous fussiez contraint d'en envoyer l'édition en Hollande pour la débiter à Paris, surtout si vous en gardez aussi mal le secret que vous avez fait jusqu'ici. Les embarras où je suis et où vous pouvez être nous viennent tous de votre faute. Pour moi je sais bien que si dans le tems de notre traité, l'on ne m'eut pas assuré que vous feriez imprimer en Hollande, je ne l'aurois jamais signé. Maintenant que me voila engagé et vous aussi, il faut s'en tirer du mieux qu'on pourra. Pensez bien à ce que vous avez à faire et après cela ne barguignez point dans le parti que vous aurez pris. Ou suspendez tout a fait, ou poussez l'impression avec la plus grande rapidité ; ce sont vos lenteurs qui laissent fermenter les discours publics et qui nous perdent. Il n'y a point dans le cas où nous sommes de plus mauvais parti que d'hésiter ou temporiser.

Je persiste à croire qu'il est à propos de donner d'abord les deux premiers volumes pour calmer un peu la grande inquiétude du public, et pour lui laisser croire, s'il est possible, que

1. Transcrit à Londres, le 12 avril 1912, de l'original autographe signé, conservé dans la collection A. Morrison. 4 p. in-4°, sans adresse ni cachet. Cette lettre a été imprimée en 1891 dans le *Catalogue* de ladite collection, t. V, p. 319. Un collaborateur de la *Revue des Indépendants* en a reproduit le texte comme « inédit » dans le n^o du 1^{er} mars 1900 de ce périodique, p. 6-7, en s'abstenant de citer le catalogue d'où il l'avait simplement copié, ainsi que le prouvent certaines fautes de lecture qu'il a reproduites. [Th. D.]

les deux autres ne s'impriment pas dans le même lieu. J'ai mis à la tête du manuscrit le titre et l'épigraphe que doit porter le p^r volume. Les titres des autres volumes doivent être semblables mais il n'y faut pas mettre l'épigraphe. La disposition est une affaire de Typographie, que j'abandonne à votre goût. Il suffira de m'en envoyer l'épreuve ou le modèle pour vous en marquer mon avis. Je ferai en sorte que vous ayez la table quatre ou cinq jours après que j'aurai reçu la fin du Tome p^r. Quant à la préface, quoique je sois très peu en état d'y travailler maintenant, cependant je ne vous la ferai pas non plus attendre, ou le chiffon qui en tiendra lieu, mais comme ce travail ne doit point se faire à l'avance, marquez-moi précisément le jour où vous voulez la faire composer, et je vous l'enverrai avant ce jour-là. Au reste, ce sera tout au plus l'affaire de 4 ou 5 pages, d'autant plus que le p^r volume n'est déjà que trop gros par rapport au second.

Depuis que les desseins sont faits, vous ne m'avez plus parlé des planches. Serait-il possible que vous les eussiez oubliées, ainsi que l'édition 8^o que vous m'aviez promise ? En ce cas vous seriez d'autant plus inexcusable que c'est vous qui les avez demandés, et que cela m'a obligé d'insérer des additions dans le texte pour en amener les sujets. Ce sont surtout les trois premières dont nous avons maintenant besoin. Si par bonheur elles étoient faites ou à peu près je dois vous prévenir que quoique j'eusse d'abord pensé à y mettre des inscriptions j'ai changé d'avis, et qu'il n'y en faut point.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Les trois estampes qui doivent entrer dans les deux premiers volumes sont, Thetis, Chiron, et Hermès. Vous dites qu'il vous reste 8 pages à la fin du p^r Tome, en vous servant d'un caractère un peu gros pour la préface elle pourroit à peu près remplir cela ; car pour la table elle fera sûrement plus de 8 pages.

N^o 1278.

A M. [DUCHESNE, LIBRAIRE, À PARIS]¹.

Montmorenci, le 13 février [1762].

M. Neaulme me prie, monsieur, de vous remettre, pour lui être envoyées avec des feuilles, quelques parties du manuscrit, pour faire voir que son édition n'est pas une simple contrefaçon. Comme je ne puis rien lui envoyer du manuscrit qui ne soit déjà imprimé, et dont il ne doive avoir les feuilles, je ne vois pas d'inconvénient de lui complaire en cela, si vous le jugez à propos. Marquez-moi donc, s'il vous plaît, là-dessus, ce qu'il faut que je fasse. Il me parle aussi d'une édition que vous faites faire à Lyon de votre propre aveu ; et d'une autre de Londres, ce qu'il ne croit point, parce que vous n'en convenez pas : mais en total il paraît médiocrement content de vous. Je n'ai nul dessein d'entrer dans des discussions qui ne me regardent pas ; mais comme la manière dont on exécute un ouvrage, en quelque lieu que ce soit, importe à l'auteur, il a droit d'exiger, ce me semble, que son libraire ne le fasse imprimer nulle part à son insu.

Je vous salue, etc.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, p. 86.

N^o 1279.

A MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Je fais partir, mon cher Rousseau, sous le couvert de M^r Du Voisin, la bonne feuille J. Le K partira par le courrier prochain, et L p^r (*sic*) la huitaine, ces trois feuilles étant tirées.

Voici l'épreuve P. On m'a promis pour la huitaine la vignette et la feuille du titre, qui n'a pas été travaillée la semaine passée, comme on me l'avoit promise.

Vous aurez, le courrier prochain, l'épreuve Q.

J'attends de vos nouvelles par le courrier qui arrivera demain avec l'épreuve M de retour.

Je vous salue de tout mon coeur.

Pour ne pas perdre une page qui auroit fait un mauvais effet, n'y ayant que cinq lignes, j'ai fait remanier la page 224, de façon qu'il y aura trois lignes de plus que dans l'épreuve que je vous ai envoyée, et une que j'ai fait ajouter aux pages 225 et 226. Voilà mes cinq lignes employées : j'aurai soin qu'il n'y ait pas de fautes à cette page 224.

tout à vous

REY

Le 15^e fevrier 1762.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. fol. 154. 3/4 de page in-4^o, l'adresse au verso. Cachet de cire rouge. Timbre postal HOLLANDE. [Th. D.].

N^o 1280.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S. EVANGILE
A GENÈVE¹.

Montmorenci 16 fev^r 1762.

Plus de Monsieur, cher Moultoù, je vous en supplie ; je ne puis souffrir ce mot-là entre gens qui s'estiment et qui s'aiment : je tâcherai de mériter que vous ne vous en serviez plus avec moi.

Je suis touché de vos inquiétudes sur ma sureté ; mais vous devez comprendre que dans l'état où je suis il y a plus de franchise que de courage à dire des vérités utiles, et je puis desormais mettre les hommes au pis sans avoir grand chose à perdre. D'ailleurs, en tout pays je respecte la police et les loix, et si je parois ici les éluder, ce n'est qu'une apparence qui n'est point fondée ; on ne peut être plus en règle que je le suis ; Il est vrai que, si l'on m'attaquoit, je ne pourrois sans bassesse employer tous mes avantages pour me deffendre ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne pourroit m'attaquer justement, et cela suffit pour ma tranquillité. Toute ma prudence dans ma conduite est qu'on ne puisse jamais me faire mal sans me faire tort ; mais aussi je ne me dépars jamais de là. Vouloir se mettre à l'abri de l'injustice, c'est tenter l'impossible, et prendre des précautions qui n'ont point de fin. J'ajoutérai qu'honoré dans ce pays de l'estime publique j'ai une grande deffense dans la droiture de mes intentions, qui

1. Réponse au n^o 1268. Transcrit le 29 octobre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoù, f. 15-16. In-4^o de 4 pages, l'adresse sur la 4^e. Reste de cachet à la devise. On ne lit plus que le mot VERO. Timbre postal ENGHEN-LES-PARIS. A partir de cette lettre, Rousseau ne signe plus quand il écrit à Moultoù. [Th. D.]

se fait sentir dans mes écrits. Le françois est naturellement humain et hospitalier ; que gagneroit-on de persécuter un pauvre malade qui n'est sur le chemin de personne, et ne prêche que la paix et la vertu ? Tandis que l'auteur du livre de l'esprit vit en paix dans sa patrie, J. J. Rousseau peut espérer de n'y être pas tourmenté.

Tranquillisez-vous donc sur mon compte, et soyez persuadé que je ne risque rien. Mais pour mon livre, je vous avoüe qu'il est maintenant dans un état de crise qui me fait craindre pour son sort. Il faudra peut-être n'en laisser paroître qu'une partie ou le mutiler misérablement ; et là-dessus je vous dirai que mon parti est pris. Je laisserai ôter ce qu'on voudra des deux premiers volumes, mais je ne souffrirai pas qu'on touche à la profession de foi. Il faut qu'elle reste telle qu'elle est ou qu'elle soit supprimée ; la copie qui est entre vos mains me donne le courage de prendre ma résolution là-dessus. Nous en reparlerons quand j'aurai quelque chose de plus à vous dire ; quant à présent tout est suspendu. Le grand éloignement de Paris et d'Amsterdam fait que toute cette affaire se traite fort lentement et tire extrêmement en longueur.

L'objection que vous me faites sur l'état de la religion en Suisse et à Genève, et sur le tort qu'y peut faire l'écrit en question, seroit plus grave si elle étoit fondée : Mais je suis bien éloigné de penser comme vous sur ce point. Vous dites que vous avez lu vingt fois cet écrit ; hé bien, cher Moultoü, lisez-le encore une vingt-unième, et si vous persistez alors dans vôtre opinion, nous la discuterons.

J'ai du chagrin de l'inquietude de Monsieur vôtre Pere, et surtout par l'influence qu'elle peut avoir sur vôtre voyage, car d'ailleurs je pense trop bien de vous pour croire que quand vôtre fortune seroit moindre vous en fussiez plus malheureux. Quand vôtre résolution sera tout-à-fait prise là-dessus, marquez-le moi. afin que je vous garde ou vous envoie le misérable chiffon auquel vôtre amitié veut bien mettre un prix. J'aurois d'autant plus de plaisir à vous voir,

que je me sens un peu soulagé et plus en état de profiter de vôtre commerce. Il s'est formé des ulcères dans les chairs qui remplissent ma vessie, et depuis qu'ils sont en suppuration¹, j'ai quelques instans de relâche que je n'avois pas au paravant. Ces instans m'en seroient plus chers si je vous avois ici. Toutes fois vous ne me devez rien et vous devez tout à votre père, à vôtre famille à vôtre état, et l'amitié qui se cultive aux dépends du devoir n'a plus de charmes. Adieu, mon cher Moulou, je vous embrasse de tout mon coeur : J'ai brûlé vôtre précédente lettre : mais pourquoi signer ? Avez-vous peur que je ne vous reconnoisse pas ?

N^o 1281.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]².

17 Fevr. 1762.

Je n'ai pas encore reçu, mon cher Rey, de bonne feuille par un ordinaire, et depuis que M. Duvoisin m'est venu voir, il ne m'a point non plus donné de ses nouvelles, mais comme il m'a jusqu'ici envoyé régulièrement les bonnes feuilles, je présume qu'il se porte bien. Pour moi je continue à mener la plus triste vie du monde, et je commence à trouver cela bien long ; la volonté de Dieu soit faite.

Vous ne m'avez point envoyé l'épreuve de votre vignette que vous m'aviez promise. Je dois vous prévenir que si vous y avez mis ma devise comme vous aviez fait autrefois, il la faut absolument ôter, parce qu'il y a déjà une épigraphe et qu'il n'en faut pas deux : ma devise ne doit être qu'à la tête de mon recueil général. N'allez pas non plus dans la nouvelle Edition de la Julie, si vous y mettez *revue et corrigée*, ajouter, *par l'auteur* : car vous devez savoir que je ne me reconnois point pour tel, mais seulement pour Editeur. Je vous embrasse.

1. Ces vingt derniers mots : « Il s'est... suppuration » sont *INÉDITS*.

2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 84.

N^o 1282.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

Ce 18 Fevr. 1762 [*lisez vers le 12 février*]².

Je ne puis vous exprimer, mon cher Rey, avec quelle surprise j'ai vû que vous aviez décacheté la lettre de M. Néaulme et que vous me donniez une excuse si mince d'une action si grave, Je crois, comme vous m'en assurez, que vous n'avez point lu la lettre, mais il n'en résulte pas moins que vous n'avez nulle idée de la conséquence de cette fracture, et que vous ignorez combien le dépôt d'une lettre cachetée est un dépôt sacré. Je ne vous en sais donc pas plus mauvais gré, mais je ne puis vous cacher que si j'avois eu l'idée (comme j'aurois très-bien pu l'avoir), de vous confier des papiers cachetés, pour n'être ouverts qu'après ma mort, avant de prendre ce parti-là, j'y penserois maintenant à deux fois.

On me dit que l'acte que vous voulez bien passer en faveur de M^{lle} Le Vasseur ne peut être passé dans le pays où vous êtes que par devant un notaire du lieu et selon l'usage établi par les loix. Ainsi il faut que vous ajoutiez à votre générosité la peine de faire passer vous-même cet acte, et quant aux fraix, nous ferons si vous voulez qu'ils entrent en compensation du port des épreuves que vous aviez promis de me rembourser et qui réellement ne laissent pas de me coûter. Mais vous n'avez pas fait attention à ce que je vous ai marqué que je souhaitois, que le tems de ma mort ne servit d'époque à rien, et je persiste dans le même sentiment. Ainsi faites la pension plus petite et prenez un terme fixe durant lequel elle

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 85.

2. La date du 18 février, donnée par l'imprimé doit être erronée, et Bosscha a probablement confondu avec la date de la réception. (*Cf.*, n^o suivant, note 2.) La présente lettre doit avoir été écrite vers le 10 ou le 12 février.

commence à courir pour la vie de M^{lle} Le Vasseur indépendamment de la mienne.

En conséquence de ce procédé qui m'a beaucoup touché le coeur, je souhaite sincèrement, mon cher Rey, de me rapprocher tellement de vous que je n'aye plus rien à faire avec d'autres libraires, et sûrement il ne tiendra pas à moi que ce projet n'ait lieu pour le reste de ma vie et même après. Dès à présent je ne désespère pas d'exécuter celui dont je vous ai parlé il y a deux mois et sur lequel j'ai maintenant à vous consulter.

Les deux premiers volumes du traité de l'éducation seront achevés dans peu d'imprimer ici ; mais les deux derniers encore mieux écrits et plus intéressans à la lecture sont pleins de choses hardies et fortes qui malgré toute la faveur du magistrat ne peuvent qu'élever des difficultés dans ce pays. En ne me prêtant point aux moyens de lever ces difficultés je les puis rendre insurmontables ¹, auquel cas Duchesne n'a d'autre parti à prendre que de publier ces deux premiers volumes, et de faire imprimer les deux autres par Néaulme. Or, ce que je puis faire ici pour que cette affaire vous revienne, c'est de résilier mon marché avec Duchesne pour la moitié de mon ouvrage et de vous substituer en son lieu et place pour cette même moitié. Alors Duchesne sera obligé de faire avec Néaulme la même résiliation. L'édition de Néaulme débitée, il vous sera aisé de traiter avec lui de son droit pour la suite ; Duchesne n'ayant que deux volumes et ne pouvant imprimer les deux autres, ne s'avisera pas de faire une seconde édition de ces deux volumes pour un livre qui en aura quatre ; ce seroit le moyen de n'en pas vendre un seul exemplaire, on ne lui permettra pas de contrefaire ce qu'on ne lui aura pas permis d'imprimer et je ne doute pas même que tant que M. de Malesherbes sera en place je n'aye le crédit d'empêcher cette contrefaction. Ainsi vous, joignant à votre droit sur les deux

1. « En refusant de faire les changements, que le Censeur, qui avait déjà donné une liste de changements aux deux premiers volumes, indiquerait aux derniers. » (*Note de Bosscha.*)

derniers volumes celui de Néaulme sur les deux premiers pour les pays étrangers, et l'ouvrage ne se réimprimant pas à Paris, vous vous en trouverez unique propriétaire n'ayant payé que la moitié du prix de la copie. Au reste que cet arrangement ait lieu ou non, je crois toujours pouvoir vous répondre d'un débit prompt et sûr de vos deux volumes, quelque forte qu'en soit l'édition.

Pesez mûrement ce que je vous propose et si l'affaire vous agréé, répondez-moi promptement. Auquel cas songez d'avance à vos fournitures de papier et à vous ménager deux presses pour pouvoir imprimer les deux volumes à la fois et les faire paroître peu de tems après les premiers, afin de ne pas laisser au public le tems de se refroidir sur cet ouvrage. Au reste, songez que cette affaire-ci est absolument entre vous et moi et demande le plus grand secret ; car je vous prévien qu'en quelque lieu que s'impriment ces deux volumes, si les Jésuites viennent à l'apprendre ils remueront ciel et terre pour l'empêcher à cause de leurs colléges, quoique dans l'ouvrage entier il ne soit pas fait la moindre mention d'eux.

Songez cependant que la proposition que je vous fais est toujours conditionnelle ; car mon traité avec Duchesne ayant été fait de bonne foi de part et d'autre, si les obstacles qui s'opposent à son exécution pouvoient se lever sans mutiler l'ouvrage, je ne pourrois en conscience m'opposer à son exécution. Mais si pour l'intérêt de Duchesne, il falloit détériorer mon livre, je ne serois nullement tenu de faire en sa faveur ce à quoi je ne me suis point obligé, et voilà le cas où je me trouve.

Voici votre épreuve M, dans laquelle je suis bien fâché de n'avoir pas le tems de transcrire plus nettement la note qui répond à la page 190. J'espère pourtant qu'avec beaucoup d'attention l'on pourra parvenir à la déchiffrer exactement. Faites tirer une seconde épreuve à cause de cette note, et faites-là, je vous prie, examiner avec soin par un homme de lettres à cause des deux passages latins. Je vous avoue que je je suis un peu inquiet de cette note, à cause que vous avez

laissé passer une faute dans celle de Calvin ¹. J'ai ajouté une autre note p. 187 ; mais comme il y a place pour l'une et pour l'autre, elles n'exposeront à aucun remaniement ; ainsi si cette feuille n'est pas aussi correcte que les autres, ce sera la faute de l'imprimeur et la vôtre. Adieu, je continuerai de revoir les épreuves qui me viendront ; mais comme je me sens plus accablé qu'à l'ordinaire, je pourrai ne vous pas écrire de quelque tems.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1283.

[REY À ROUSSEAU]².

[vers le 18 février 1762]³.

Je savois bien, mon cher Rousseau, qu'on ne doit jamais ouvrir une lettre. Si je l'avois pensée de quelque importance, je ne l'aurois pas fait ; je l'ai décachetée, la regardant uniquement comme n'étant que sur des corrections et le cachet se trouvant prodigieusement gros, pour éviter des frais de poste. Je conviens que j'en ai levé le cachet de cire, mais je vous jure, par ce qu'il y a de plus sacré, que je ne l'ai point ouverte, ni n'en ai eu l'intention. M^r. J. Néaulme passa chez moi quelques jours après : je lui ai dit que j'avois levé le cachet de sa lettre pour vous et que je l'avois fait pour

1. « Il n'y a d'autre faute que *révoution* pour *révolution*, encore cette faute ne se trouve pas dans la petite édition. » (*Note de Bosscha*)

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 155, 2 p. de texte pleines. Sans date, sans adresse ni cachet. Le 2^e feuillet, qui devait avoir encore quelques lignes au recto et l'adresse au verso, manque.

3. Cette lettre doit être du 18 février 1762, parce que Rousseau y a répondu le 25 février (n^o 1293). D'autre part, elle répond à une lettre de Rousseau que Bosscha, trompé sans doute par la date de la réception, donne par erreur comme étant du 18 février (n^o précédent).

éviter les fraix, et qu'il seroit plus à propos, quand il voudroit vous écrire, de vous faire passer ses lettres franco Paris. Après cet exposé, je conviens que j'ai mal fait et je vous en fais mes excuses, mais mes intentions étoient pures. Si on s'apercevoit à l'hôtel de notre Ambassadeur, que M^r Du Voisin reçoive des lettres pour d'autres, cela pourroit lui causer quelque peine. Il n'auroit pas été possible de lui faire parvenir cette lettre ; cette raison y est entrée aussi. Voilà, mon cher Rousseau, la vérité toute pure : je vous répète que je suis fâché et de l'avoir fait et de vous avoir fait de la peine, mais ç'a été bien innocemment. Je ne pense pas, après cela, que vous me croyiez capable non seulement d'ouvrir, mais seulement de lire une chose que vous me déposeriez, soit qu'elle ne passât que par mes mains, soit qu'elle dût y séjourner. Dès le moment que vous me diriez de ne le pas faire, je ne suis premièrement point assez curieux, et ce qui me sera toujours très sensible seroit de vous désobliger.

Je vais vous citer un fait que vous ne croirez peut-être pas. Vous savez que vous m'avez fait voir un opéra françois, de votre composition, qui doit rester à la maison de M^r De Luxembourg et dont vous ne voulez point faire usage. La crainte que j'ai eue d'en ouvrir la bouche à d'autres a fait que j'en ai oublié le titre.

Puis que l'acte pour Mad^{elle} Le Vasseur ne peut pas se passer chez vous, je le ferai faire ici avec plaisir, mais il faut, s. v. p. me donner le nom de baptême, l'âge, et peut-être encore quelques particularités que j'ignore. Voulez-vous donc bien m'en informer et j'y ferai travailler tout de suite, en me conformant à vos intentions à ce sujet.

L'affaire dont vous me parlez est assez épineuse ayant ouï dire depuis peu que M^r. J. Néaulme veut prendre un privilège pour le Traité de l'éducation ; l'entrée en France en forme un autre, M^r. De Malesherbes, n'ayant pas permis le débit de la Nouvelle Héloïse, le permettra encore moins d'un ouvrage plus hardi, et pour en empêcher la réimpression, cela n'est pas en son pouvoir, puisqu'on fait à Paris même, Lyon,

Rouen, Lille, Avignon, toutes sortes de mauvais livres et même des livres imprimez à Paris avec privilege. Le gouvernement est si corrompu dans toutes ces (*sic*) parties qu'il n'y a affaire que pour des gens capables d'employer toutes sortes de moyens, légitimes ou non, pour parvenir à leurs vues, ce que j'ignore et déteste.

Je ne refuse rien de ce que vous voudrez bien me donner. Au contraire, je recevrai toujours avec reconnaissance vos productions : je vous observerai seulement que le débit en France est la principale ressource et produit ; je puis même dire que cela en fait les $\frac{3}{4}$; cette partie n'étant pas libre, je ne puis plus faire d'édition forte.

Je vous informerai plus amplement par mes premières, après avoir réfléchi à loisir sur le contenu de votre lettre. Je donnerai tous mes soins à la correction de votre note dans la feuille M. Voici Q¹.

1. La lettre se termine ici, tout au bas du feuillet 155, verso, sans compliments et sans signature, ce qui est contraire aux habitudes de Rey. Il devait y avoir encore quelques lignes sur un 2^e feuillet (celui de l'adresse), aujourd'hui perdu.

N^o 1284.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG] ¹.

à Montmorenci le 18. fev^r. 1762.

Vous êtes, Madame la Mareschale, comme la Divinité qui ne parle aux mortels que par les soins de sa providence et les dons de sa libéralité; quoique ces marques de vôtre souvenir me soient très précieuses, d'autres le seroient encore plus; mais quand on est si riche on ne doit pas être insatiable, et il faut bien, quant à présent, me contenter du bien que vous me faites en signe de celui que vous me voulez. Avec quel empressement je vois approcher le tems de recevoir des témoignages d'amitié de vôtre bouche, et combien cet empressement n'augmenteroit-il pas encore si mes maux me donnant un peu de relâche me laissoient plus en état d'en profiter? O venez Madame la Mareschale, quand aux approches de Pâques j'aurai vu Monsieur le Mareschal et vous, en quelque situation que je reste, je chanterai d'un coeur content le cantique de Simeon.

M. de Malesherbes vous aura dit, Madame la Mareschale, qu'il se présente pour la publication de mon ouvrage quelques difficultés que j'ai prévues depuis longtems, et qu'il faudra lever par des changemens pour la partie qui est imprimée; mais quant à la partie qui ne l'est pas, je souhaite fort, tant pour la sureté du libraire que pour ma propre tranquillité, qu'elle ne soit point imprimée en France; ce même libraire ne devant plus l'imprimer lui-même, il est inutile qu'il en reste chargé pour le faire imprimer en pays étranger par une (*sic*) autre et toutes ces cascades diminuant mon inspection sur mon

1, Transcrit le 20 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 73-74, 4 p. in-4^o; la 4^e blanche. [P.-P. P.]

propre ouvrage le laissent trop à la discretion de ces Messieurs-là. Voila ce qui me fait desirer, si vous l'aggréez, que le traité soit annulé pour cette partie, que les billets soient rendus à du Chesne et que le reste de mon Manuscrit me soit aussi rendu. J'aime beaucoup mieux supprimer mon ouvrage que le mutiler, et s'il lui demeure, il faudra necessairement qu'il soit mutilé, gâté, estropié pour le faire paroître, ou ce qui est encore pis, qu'il reste après moi à la discretion d'autrui pour être ensuite publié sous mon nom dans l'état où l'on voudra le mettre. Je vous supplie, Madame la Mareschale, de peser ces considérations et de decider là dessus ce que vous jugerez à propos qui se fasse; car mon plus grand desir dans cette affaire est qu'il vous plaise d'en être l'arbitre, et que rien ne soit fait que sur vôtre décision.

N^o 1285.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Paris, le 18 février 1762.

Depuis quinze jours, je suis absent de Paris: j'ai été à Marly, à Villeroy, et, pendant mes courses, j'ai reçu votre lettre, par laquelle je vois que votre tête est remise des inquiétudes que vous avez eues au sujet de votre livre; mais je ne suis pas content de ce que vous me mandez de votre santé. Je sais bien que vous êtes persuadé que vous avez apporté en naissant la cause de votre mal; mais vous avez été des temps, et même longs, sans vous en ressentir, et voilà l'état où je voudrais vous voir. Je vous assure que je désire bien ardemment d'en pouvoir juger moi-même. Mais il y a encore six semaines à passer, et je les trouverai bien longues. Je vous cherche un chien, pour remplacer ce pauvre Turc², qui n'ait

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 475.

2. Cf. Tome VI, p. 167-170.

que quatre ou cinq mois ; c'est comme cela que vous le voulez. On m'en a amené plusieurs, mais ils sont trop jolis, et vous ne le voulez pas tel, à ce que m'a dit madame de Luxembourg, qui, je vous l'assure, ne s'endort point sur les affaires qui concernent votre livre ; elle me charge de vous dire cent mille choses. Adieu, mon cher ami ; je vous embrasse de tout mon coeur.

N^o 1286.

[M^{me} DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Paris, samedi [*lisez* vendredi 19 février 1762]².

Je pars dans ce moment pour Villeroy. Me permettez-vous de remettre à vous faire réponse à mon retour ? Je n'y serai que peu de jours. Je vous aime de tout mon coeur. Il n'y a rien que je ne fusse prête à donner pour vous rendre la santé, c'est un des plus grands malheurs de ma vie qu'elle ne soit pas meilleure. M. de Luxembourg et moi nous vous cherchons un chien. J'espère que vous l'aurez incessamment.

N^o 1287.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG]³.

A Montmorenci le 19 fevr^r. 1762.

Je vois, Madame la Mareschale, que vous ne vous laissez point de prendre soin de mon malheureux livre, et véritable-

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. L'original porte seulement : « Paris, samedi ». Comme ce billet répond à la lettre n^o 1284, du 18 février, et que, d'autre part, Rousseau y répond le 19 février, (n^o 1287, cf. premiers mots du 2^e alinéa), M^{me} de Luxembourg n'a pu l'écrire au plus tard que ce même jour, 19 février, qui était un vendredi, et non un samedi, à moins que Rousseau ne se soit trompé, en écrivant sa lettre (n^o 1287) le 20 février et en la datant du 19. [P.-P. P.]

3. Transcrit le 20 oct. 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés (P. 7074, f. 75-76). 4 p. in-4^o, la dernière blanche. [P.-P. P.]

ment il a grand besoin de vôtre protection et de celle de M. de Malesherbes qui a poussé la bonté jusqu'à venir même à Montmorenci pour cela. Je crains que le parti de faire imprimer les deux derniers volumes en Hollande ne devienne chaque jour sujet à plus d'inconveniens parce que Duchesne, paresseux ou diligent toujours mal à propos, a commencé ces deux Volumes, quoique je lui eusse écrit de suspendre; mais comme de peur d'en trop dire je ne lui ai écrit cela que par forme de conseil, il n'en a tenu compte, et ce sera du travail perdu dont il faudra le dédomager, à moins qu'il n'envoie ses feuilles en Hollande, au quel cas autant vaudroit peut-être qu'il achevât et prit le même parti pour le tout. Je souffre véritablement, Madame la Mareschale, du travail que tout ceci vous donne depuis si longtems; et moi de mon côté, j'en suis aussi depuis cinq mois dans des angoisses continuelles, sans qu'il me soit possible encore de prévoir quand et comment tout ceci finira. Voici une petite note en réponse à celle que Monsieur de Malesherbes m'a envoyée et que je suppose que vous aurez vüe. Je vous supplie de la lui communiquer quand il sera de retour.

Vous me marquez et Monsieur le Mareschal me marquez aussi que vous me cherchez un chien. En combien de manières ne vous occupez-vous point de moi? Mais, Madame, ce n'est pas un autre chien qu'il me faut, c'est un autre Turc, et le mien étoit unique; les pertes de cette espèce ne se remplacent point. J'ai juré que mes attachemens de toutes les sortes seroient désormais les derniers. Celui-là dans son espèce étoit du nombre et pour avoir un chien auquel je ne m'attache point, je l'aime mieux de toute autre main que de la vôtre. Ainsi ne songez plus, de grace, à m'en chercher un. Bon jour, Madame la Mareschale, bon jour, Monsieur le Mareschal, je ne vous écris jamais à l'un ou à l'autre sans m'attendrir sur cette réflexion, qu'il y a longtems que je n'ai plus de momens heureux de la part des hommes, que ceux qui me viennent de vous.

N^o 1288.

A M. [DUCHESNE, À PARIS]¹.

19 févr. [1762].

La partie du manuscrit que M. Neaulme demande n'est pas du p^r volume, mais du 3^e. Je ne sais d'où lui vient cette préférence, mais vous comprenez que ce 3^e Volume n'étant pas imprimé, c'en est assés pour ne pouvoir rien écarter de ce qui s'y rapporte, à cause des transpositions. Ainsi avant de lui rien envoyer, je lui ferai ma difficulté et j'attendrai sa réponse.

Quand il y a eu de doubles épreuves, j'ai quelquefois négligé de vous renvoyer la première devenue alors inutile, mais je n'ai jamais retenu aucune épreuve nécessaire au travail; et loin d'être en arrière, j'ai même demandé une seconde épreuve de la feuille E du 3^e Tome, laquelle ne m'est pas venue. Ce que je vous renvoie n'a pas besoin de 2^e épreuve, et j'espère que la suite sera dans le même cas.

N^o 1289.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]².

Ce 20 Fevr. 1762 [lisez : « 15 février »]³.

Voici, mon cher Rey, votre épreuve N. J'ai reçu jusques à ce jour sept bonnes feuilles; c'est je pense tout ce qu'il y a

1. Transcrit en novembre 1889, de l'original autographe que m'a communiqué M. Eugène Charavay, et qui a passé en vente le 5 décembre 1889. 1 p. in-8^o, sans adresse ni signature. La pièce a été acquise en novembre 1908 par la Société J.-J. Rousseau, pour ses Archives. [Th. D.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 86.

3. Bosscha imprime « 20 Février », mais il a dû prendre la date de réception pour la date d'envoi, et il faut lire 15 février (*cf.*, le 3^e alinéa du n^o suivant, où Rey répond, le 22 février, à ce billet qu'il n'aurait pas pu avoir entre les mains, à Amsterdam, ce jour-là, s'il avait été envoyé de Montmorency le 20 février). [Th. D.]

eu de tiré jusqu'à présent. Je suis dans le plus grand souci sur ce dont je vous ai parlé l'ordinaire dernier; je ne suis plus le maître de mon livre; j'ignore encore le train que les choses prendront, mais je vois de toutes parts des embarras qui me désolent. Malade et accablé, je crois que je vais prendre le parti de laisser tout aller comme il pourra, puisqu'aussi bien je m'y tourmente inutilement. Gardez-moi le secret sur tout ceci, je vous prie. J'espère que cet ouvrage-ci me consolera un peu de l'autre, et je désire ardemment qu'il vous soit aussi avantageux que les précédens. Malheureusement la matière est un peu ingrate. Profitez du moment que je suis à la mode en Angleterre pour y en envoyer beaucoup. Mille amitiés et respects à Madame Rey. Adieu, mon cher Rey, je vous embrasse.

N^o 1290.

[REY À ROUSSEAU]¹.

J'ai bien reçu l'épreuve N², qu'on tire aujourd'hui; j'envoie par M^r Du Voisin la bonne feuille L. M, qui est tirée, partira par le courrier prochain; par un malentendu du porteur d'épreuve, je ne l'ai vue qu'une fois; je souhaite qu'il n'y ait pas de faute, mais, s'il s'en trouve, je ferai des cartons. Je compte vous envoyer aujourd'hui les épreuves R et la feuille du titre, où il y aura du blanc pour 4 pages; nous en profiterons ou pour un errata, ou pour des cartons.

J'espère qu'entre cy et la quinzaine au plus tard tout sera composé; je fais de mon mieux pour ne point perdre de tems mais le malheur est qu'il n'y a pas assez de fonte pour aller plus vite.

Votre billet du 15³ me désole par contre-coup. Si vous ne

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 156. 1 p. in-4^o de texte, plus, au verso, deux alinéas de 9 et 4 lignes, séparés par un blanc qui semble avoir été ménagé pour l'adresse, puis Rey aura changé d'idée. [Th. D.]

2, 3. *Cf.*, n^o précédent, note 2.

pouvez pas réussir à faire imprimer votre *Traité de l'éducation* comme vous le voulez, laissez-le faire comme on voudra ; je m'offre de publier ce que vous voudrez à ce sujet. M^r J. Néaulme prend un privilège, ainsi que (*sic*) je ne puis rien imprimer à ce sujet sans un accommodement, et il n'y paroît nullement disposé. Lui ayant reiteré mes offres pour en faire l'acquisition, il m'a dit qu'il ne pouvoit pas, qu'il avoit des vues à ce sujet, mais que pour une édition complète de vos OEuvres, il m'accommoderoit. Le seul moyen qui reste ce seroit celui-ci : c'est de changer le titre de l'ouvrage, moyennant quoi je pourrois l'entreprendre.

Je vous ai touché l'article du débit : j'y reviens. Si l'entrée à Paris m'est fermée, que M^r De Malesherbes ne veuille pas y donner les mains, mes éditions ne peuvent être que petites, la raison en est toute simple et je l'ai éprouvé à diverses reprises. On ne s'embarrasse pas de ce que vous publiez : il suffit que ce soit de vous pour que vous soyez contrefait sur le champ dans les villes suivantes, sans compter celles que j'ignore : Paris, Lyon, Rouen, Avignon, Genève, Lausanne, Francfort, Hambourg, Londres, Liège. Vous me direz que je puis m'adresser ailleurs, cela est vrai, mais croiriez-vous qu'on a eu la conscience de m'offrir, de divers endroits, réellement au-dessous du prix de fabrique, et qu'on ne me demandoit que 25 à 50 exemplaires, payables à deux ans de terme ? Cela m'a dégoûté de diverses petites correspondances que j'avois. L'entrée de plusieurs de vos ouvrages sont (*sic*) défendus à Vienne, et spécialement la *Nouvelle Héloïse*. J'ai écrit à ce sujet, mais cela n'a rien opéré. Je suis donc borné à ce pays et au premier débit dans l'étranger : il seroit assez considérable, mais ces mêmes libraires ne veulent prendre que par petite quantité, pour satisfaire le premier empressement, en suite de quoi ils en font eux-mêmes une édition qu'ils vendent à bon compte et ils peuvent le faire, car, Londres excepté, on peut fabriquer ailleurs à meilleur marché qu'ici, sans compter qu'ils ne paient pas un sol de droit de copie. On a offert ici, de Rouen, une édition de la *Nouvelle Héloïse*, qui y a été faite,

malgré les avis que j'en ai donnés à M^r De Malesherbes et à Robin (ces avis ont produit qu'un nommé Machuel devoit la faire : apparemment la police le lui a défendu ; hé bien, un autre l'a faite), on l'a offerte à 4 £ de France, en change contre d'autres livres. Mon édition me coûte beaucoup au delà.

Je n'ai point parlé, mon cher Rousseau, de tout ce que vous m'avez mandé, ni n'en parlerai. Vous pouvez être tranquille sur le chapitre ; mais moi je suis embarrassé comment je dois m'y prendre pour avoir la permission de faire entrer votre livre à Paris. Le gouvernement y est si bien dépeint que je doute qu'on en permette le débit. Si vous savez quelque moyen, indiquez le moi. On commencera dans une quinzaine de jours l'édition in-douze, qui sera fort propre. Pour vous, mon cher, il faut vous tranquilliser : vous avez assez des maux du corps, sans vouloir y ajouter ceux du coeur ; le vôtre est trop sensible et vous êtes vif, ce qui vous rend les jours amers. Excusez-moi si je vous parle aussi librement. Ma femme vous embrasse, j'en fais autant et suis sans réserve tout à vous.

REY

Le 22^e fevrier 1762.

Si vous vous réservez les 3^e et 4^e Vol. de l'Education, que vous vouliez en changer le titre et que vous croy[i]ez qu'on en peut obtenir l'entrée en France, je suis prêt, me flattant que Néaulme ayant sa première édition écoulée voudra y donner les mains, ne pouvant pas avoir la suite. Il est trop tard pour que je revoie ces deux épreuves.

N^o 1291.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU]¹.

Le 23 Février 1762.

S'il vous est possible de me donner de vos nouvelles, fût-ce aussi laconiquement que je vous en demande, Monsieur, je serai charmée d'apprendre que votre situation ne soit pas empirée. De grâce, ne consultez pas votre premier mouvement; je sais que depuis un temps il ne m'est pas favorable; mais j'espère tout de vos réflexions.

Un homme² qui a inutilement voulu me persuader que vous faisiez grand cas de lui, et dont j'ai réprimé les impertinentes saillies, a résolu, pour s'en venger, de vous dire du mal de moi. Je ne vous le nommerai point, s'il exécute son indigne projet, je veux que la méchanceté vous fasse connoître le méchant; s'il ne l'exécute pas, je serois fâchée que vous sussiez qu'il a pu le former. Mais dans toutes les suppositions possibles, j'ai cru que l'intérêt de la vérité m'obligeroit à vous prévenir.

1.. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 187-188.

2. C'est sans doute le nommé de Sire-Jean dont il sera question plus loin, pages 195, 229 et 231, et qui était un inconnu pour Rousseau. [P.-P. P.]

N^o 1292.

A MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Je compte toujours, mon cher Rousseau, que le Contract social donnera 21 feuilles, et la feuille du titre, la 22^e. Voici l'épreuve S. Je ne sais si je pourrai, le courrier prochain, vous envoyer T, n'ayant pas reçu O, que j'attendois avanthier, ce qui me fait présumer que je recevrai demain O et P à la fois. S'il est possible de vous envoyer les épreuves T, V, X, la semaine prochaine, je le ferai, mais j'en doute, à cause qu'il n'y a pas assez de fonte.

Voici la vignette : si vous avez quelque chose à y rectifier, faites le en réponse, afin qu'on puisse y remédier sur le champ et ne pas perdre de tems.

La bonne feuille M part aujourd'hui sous le couvert de M. Du Voisin, N pour lundi prochain.

J'ai adressé aujourd'hui par ami à M^r Du Voisin 1 exemplaire de vos OEuvres en attendant mieux.

Comme la feuille du titre prendra beaucoup de tems dans le tirage du rouge et encore plus pour le tirage de la vignette, je la ferai tirer aussitôt que je saurai les pages des chapitres ; je n'attendrai donc pas les dernières épreuves pour cela, espérant qu'il n'y aura pas d'additions assez considérables pour en changer les pages.

Je suis bien sincèrement, mon cher Rousseau, tout à vous.

REY

Le 25^e février 1762.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 157. Timbre HOLLANDE. Chiffre postal 4^o ; cachet de cire rouge, aux initiales. 1 p. de texte in-4^o, l'adresse au verso.

N^o 1293.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

(Réponse au n^o 1283.)

Ce 25 Févr. 1762.

Les difficultés que vous me proposez, mon cher Rey, dans votre dernière lettre sans date, me font renoncer au projet que j'avois formé au sujet du traité de l'éducation; ma bonne volonté me rendoit facile ce qui ne l'étoit pas, et j'aurois à lever de mon côté tant d'obstacles que, puisque cela ne vous fait pas une perspective assez lucrative pour en valoir la peine, il vaut mieux abandonner tout à la fortune et laisser aller les choses comme elles voudront.

Le nom de ma gouvernante est Thérèse Le Vasseur, fille de François Le Vasseur, officier de la Monoye d'Orléans, agée de 41 ans, étant née en 1721; à l'égard des particularités que vous dites ignorer, il n'y en a point d'autres, que je sache, relatives à cette affaire-là si ce n'est de motiver votre bienfait par le désir que vous avez de me donner un témoignage de gratitude pour l'avantage que vous avez tiré du choix que j'ai fait de vous pour mon libraire, et par celui que vous savez que j'aurois de mon côté de récompenser ma Gouvernante de ses bons et fidèles services et des soins qu'elle m'a rendus dans mes longues infirmités. Mais j'ai peur que ce mot de particularités ne cache un autre sens, et que vous ne vous soyez imaginé comme beaucoup d'autres que j'étois marié avec elle; auquel cas vous avez du supposer que ne voulant pas recevoir vos dons directement, je n'étois pas fâché de les recevoir indirectement par elle; supposition qui ne feroit pas grand honneur à ma franchise ni à ma délicatesse. Quoi qu'il en soit, si c'est là votre idée, vous pouvez garder vos dons,

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 87

car j'ai vécu et mourrai garçon, et n'y prends d'autre intérêt que celui d'assurer quelque ressource à cette bonne et honnête fille; et même quand vous persisteriez dans votre bonne intention, je préférerois à présent, malgré ma repugnance, votre premier projet; car il vaut encore mieux que vous pensiez faire une pension à ma veuve qu'à ma femme. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1294.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

28 Fevr. 1762.

Le détail que vous me faites, mon cher Rey, des inconvéniens attachés à l'impression de mes écrits m'a paru si effrayant que je serois inexcusable de vous exposer davantage à de pareils risques. Ainsi je ne vous en parlerai plus.

J'ai bien du chagrin que la feuille M, celle précisément que je vous avois le plus recommandée à cause de la note, soit précisément celle qui a le moins été revue; je l'attends avec impatience pour juger des cartons dont elle peut avoir besoin.

Je trouve votre titre trop confus. Il faudroit que l'oeil y distinguât trois parties bien séparées par des blancs. 1^o. Le titre de l'ouvrage. 2^o. le nom et le titre de l'auteur. 3^o. l'épigraphe, et que cette épigraphe ne se confondît point dans la vignette. Arrangez cela, je vous prie, du mieux que vous pourrez.

Faites attention dans la table à ce que j'ai marqué sur les titres des livres, qui doivent être autrement disposés que les titres des chapitres. On a coté les chapitres sur les pages du manuscrit pour ce qui n'étoit pas encore imprimé. J'ai changé

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 88

ces numéros sur l'imprimé dans les bonnes feuilles qui me sont parvenues jusqu'ici, mais je n'ai pu aller jusqu'au bout. Veillez exactement, je vous prie, à ces changemens ; car rien n'est plus désagréable au lecteur que de trouver de faux renvois dans les tables. Vous ne pourrez, par cette raison, tirer la feuille du titre que quand tout l'ouvrage sera composé.

Ne vous souvient-il plus que nous avons eu une explication verbale sur l'introduction de cet ouvrage en France, et qu'il a été expressément convenu entre nous que je ne m'en mêlerois pas ? Si j'avois alors dix raisons pour cela, j'en ai maintenant dix-mille, et je n'ai que trop d'autres embarras sans celui-là. Je ne puis ni ne veux rien demander là-dessus à M. de Malesherbes ; mais je ne présume pas que si vous vous adressez à lui par une lettre respectueuse, vous le trouviez mal disposé. Comme je ne suis point sorti dans cet ouvrage des considérations générales, je n'y vois rien de plus fort que dans mes autres écrits, ni qui doive le faire voir en ce pays de plus mauvais oeil. En tout cas cet inconvénient sera compensé pour vous en rendant aussi les contrefactions en France plus dangereuses. Sitôt qu'il sera imprimé, ne manquez pas d'en envoyer de ma part un exemplaire à M. de Malesherbes par la poste, et rien n'empêche, si vous le jugez à propos, que vous ne lui écriviez même auparavant. M. Duvoisin qui vint jeudi diner ici avec M. Boullier m'apprit que Mad. Rey étoit grosse. Je vous en fais mon compliment de tout mon coeur, et à elle aussi, espérant que tout ira bien, et que vous n'en aurez que redoublement de bonheur dans votre famille. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1295.

A MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Les épreuves O, P, me sont parvenues avant hier à la fois, comme je l'ai conjecturé. On tire O, qui partira le 4 courant. J'envoie N par le courrier. Voici l'épreuve T. Comme il ne reste absolument plus de fonte pour composer V, X, il faut attendre que O, P soient tirées pour pouvoir se servir des caractères, ce qui me fait présumer que vous n'aurez pas d'épreuves le courrier prochain, mais d'aujourd'hui en huit, je ferai en sorte que vous les receviez à la fois.

Voilà, mon cher Rousseau, ce que j'avois à vous dire à ce sujet; j'espère que M^r Du Voisin vous aura donné de ses nouvelles; j'ai eu de sa part un mot de lettre depuis huit jours; il jouit d'une bonne santé heureusement; mais vous, mon cher, je ne vois malheureusement que trop que votre état empire de jours en jours; on ne peut se flatter de mieux, et c'est ce qu'il y a de plus triste. Je prie le bon Dieu de vous donner les forces dont vous avez besoin dans cette vie, bien persuadé que, dans l'autre, il aura égard à vos souffrances présentes et vous rendra très heureux.

Vous m'avez prescrit que je ne devois point faire usage de votre devise; en conséquence, je l'ai séquestrée et je n'y pense plus; je ne me serais pas même avisé d'en parler, mais puisque vous le faites, je vous réitère que je n'en ferai absolument aucun usage qu'avec votre permission. Celle que vous me donnez de l'ajouter à la tête de vos OEuvres sera suivie quand j'y serai arrivé.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 158. Timbre postal HOLLANDE. Chiffre postal 36. Il n'y a pas de cachet. 1 p. de texte in-4^o, l'adresse au verso.

C'est le chapitre xvi de la citation pag. 227 ce (*sic*) que j'ai rectifié. Je suis bien sincèrement et de tout mon coeur, mon cher Rousseau, tout à vous.

REY

Le 1^{er} mars 1762.

N^o 1296.

[REY À ROUSSEAU]¹.

(Réponse au n^o 1293.)

Je vous ai mandé, mon cher Rousseau, ce que je pensois au sujet du Traité de l'éducation. Néaulme prenant un privilège pour cet ouvrage, il faudroit de nécessité changer le titre de la suite, ensuite voir s'il y auroit moyen d'obtenir l'entrée. Ma suivante vous aura mis encore mieux au fait. Je vous ai la même obligation pour vos bonnes intentions et je renoncerais volontiers aux bénéfices, moyennant que je vous sache content autant que vous pouvez l'être.

Vous me faites bien tort en supposant des idées que je n'ai jamais eues. Ce que j'entends par particularités, le voici : J'ai été aujourd'hui chez le notaire pour faire dresser cet acte. Sa réponse est que vous ayez pour agréable de consulter un notaire pour m'envoyer une minute de cet acte, savoir comment il doit être dressé. Sur cette minute, on le fera ici, en suite de quoi, je le ferai légaliser pour que Mad^{lle} Le Vasseur l'accepte. J'ai comme prévu que, dressant cet acte ici pour s'en servir en France, le notaire me feroit quelques difficultez sur la façon dont il doit être exposé. Il me l'auroit fait si je l'avois voulu absolument, mais, me dit-il, il est probable qu'il y auroit des difficultez et que vous seriez obligé de recommencer, ainsi que (*sic*) le premier seroit à pure perte.

Je vous prie donc de me procurer cette minute où vous ferez insérer que ce bienfait est par le désir que j'ai de vous donner

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 159, sans adresse ni cachet, 2 p. in-4^o.

un témoignage de gratitude pour l'avantage que j'ai retiré du choix que vous avez fait de moi pour votre libraire, et par celui que vous aurez de votre côté de récompenser votre gouvernante de ses bons et fidèles services et des soins qu'elle vous a rendus dans vos longues infirmités. Voilà effectivement mon but et point d'autre.

Je n'aurois jamais pensé que vous m'eussiez soupçonné d'une pareille duplicité. Depuis que je vous connois, je n'ai entendu parler de ce prétendu mariage que par une seule personne, auquel (*sic*) je dis, pour toute réponse, que c'étoit une fausseté. Ma réponse étoit peut-être trop vive, mais, vous connoissant et sachant que vous êtes depuis longtems malade, ayant de l'honneur autant qu'il est possible d'en avoir, étant sans fortune, un fond de probité, beaucoup de délicatesse dans votre façon de penser, pareille démarche de votre part ne pouvoit m'entrer dans l'esprit. Il y a tant de corruption parmi les hommes que beaucoup ne peuvent s'imaginer qu'on puisse habiter avec une femelle, sans avoir part à leurs faveurs (*sic*). J'ai pensé devoir vous dire ce que ci-dessus, qui est ce que je pense, afin que vous ne poussiez pas plus loin vos soupçons. Si je pouvois soupçonner que dans votre vie (ce que je vous ai prié de m'accorder, ce qui me flatte beaucoup) il y eût des particularitez qui puisse[nt] vous faire tort, j'y renoncerois plutôt que de contribuer à ternir votre mémoire parmi les hommes, mais je pense le contraire et qu'elle ne peut que vous faire honneur, sans compter les bonnes suites qu'elle peut avoir.

J'ai reçu l'épreuve Q. Je fais partir O par M^r Du Voisin, par lequel partira aussi la présente si je ne puis vous envoyer de nouvelle épreuve par ce courrier. R, S, T, sont parties : il reste V, X. Je suis de tout mon coeur mon cher Rousseau (*sic*), tout à vous.

REY

Le 3^e mars 1762.

N^o 1297.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de M^{me} de Verdelin.)

Dans la tracasserie qui m'arrive, monsieur, une des choses qui m'affligent le plus c'est d'être dans la nécessité de vous occasionner une importunité. Voici ce dont il s'agit. M. de Margency me confia cet été un éloge qu'il avoit fait de M. Desmahis. Cet éloge resta quelques jours dans ma poche, trois jours, s'il m'en souvient. J'y trouvai des choses que j'aurois voulu ôter; j'eus envie de vous les lire pour en avoir votre avis : il me sembla que vous ne vous en soucieiez pas et il n'en fut plus question. Cet éloge a été donné à M^{me} de Ménars; il paroît, et M. de Margency, de qui j'entends rarement parler, m'écrivit hier pour savoir si je ne vous aurois pas laissé cet éloge, craignant qu'il n'eût été oublié sur votre bureau et copié par quelqu'un. J'aurais assurément pu vous le laisser, mais je ne l'ai pas fait. Voilà ce que je vous prie de marquer à M. de Margency; et puis, si vous retrouviez les épreuves dont vous m'aviez parlé, vous sauriez le nom du libraire, et le temps où on l'a imprimé, cela me mettroit à portée de démêler la noirceur qu'on me veut faire. J'éprouve des choses qui ne sont faites que pour moi. Ah! mon voisin, que les hommes sont faux et légers!²

Nous avons ici une milady qui met votre *Julie* fort au-dessus des *Clarisse* et des *Grandisson* et [de] tout ce que les beaux génies anglais ont jamais produit; elle ne vous fait

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen a reproduit cette lettre, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 474, en omettant trois passages difficiles à déchiffrer.

2. Les phrases : « et puis, si vous retrouviez ... et légers ! » sont *INÉDITES*.

qu'un reproche, d'avoir été un peu trop abrégé. Nous avons l'autre soir aperçu un bon volume de détails de comptes faits que vous nous avez supprimés; si nous allons vous en demander raison, nous recevrez-vous¹? Bonjour, mon voisin. Mon mari est malade; j'ai une toux affreuse et mon corps est encore moins malade que mon esprit. Je sais que vous souffrez.

Le 26. [février 1762]².

L'adresse de M^r de Margency, gentilhomme ordinaire du roi, est rue du faubourg S^t Jacques, après S^t Magloire.

Dans la question qu'on me fait, il a [mis une] chose honnête pour vous. Je vous l'enverrais même, si M. de Foncemagne m'eût renvoyé ma lettre, que je lui ai envoyée dans l'amertume de mon âme; ainsi, mon voisin, ne lui écrivez, je vous prie, que les choses telles qu'elles sont: Il tient à votre estime et à votre amitié plus qu'à chose au monde, si vous aviez l'air mécontent, il ne m'aime plus, il me hairait³.

1. Les phrases: « Nous avons l'autre soir.... recevrez-vous? » sont *INÉDITES*.

2. Desmahis était mort le 25 février 1761: il est question dans la lettre d'un éloge de lui fait « cet été » par Margency; la lettre doit par conséquent être du commencement de 1762. D'autre part, la lettre de M^{me} de Verdelin du 24 mars (n^o 1312) semble montrer que la présente est de février au plus tard. [Th. D.]

3. Le post scriptum est *INÉDIT*.

N^o 1298.

A MM. DUCHESNE ET GUY,
LIBRAIRES, À PARIS¹.

Ce 4 mars 1762.

Je suis charmé, messieurs, de vous savoir rétablis ; mais je ne sais de quelle épidémie vous me parlez ; serait-ce la même qui a suspendu le travail de vos imprimeurs ?

Je comprends que vous n'avez encore envoyé nulle part de bonnes feuilles des deux derniers volumes, puisque l'auteur même n'en a point reçu ; et il est très à propos que vous continuiez d'user de la même réserve avec tout le monde, excepté le sieur Néaulme, puisqu'il importe que tout le monde soit persuadé que ces deux volumes ne s'impriment qu'en Hollande ; mais par cette raison même, il me semble qu'il faudrait que M. Néaulme fût servi à mesure, de peur que son édition retardée ne fît retarder aussi la publication de la nôtre, qui, pour en être couverte, ne doit paraître qu'en même temps. Or, je pense qu'il importe beaucoup que l'intervalle entre la publication des deux premiers volumes et celle des deux derniers soit aussi court qu'il se pourra. Car infailliblement ces deux premiers volumes jetteront l'alarme dans un certain parti, et il ne faut pas lui donner le temps de prendre des mesures qui nous nuisent. La table m'occupe beaucoup ; faute d'être au fait, j'ai peine à m'en tirer, et je m'en tirerai sûrement très-mal ; je compte vous l'envoyer la semaine prochaine, ainsi que les cartons à faire. A l'égard de la préface, comme il n'est pas à propos que les deux premiers volumes paraissent avant que les deux derniers soient achevés, j'ai encore du temps, et je vous promets qu'elle ne vous retardera pas.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, p. 87.

N^o 1299.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Amsterdam, 6 mars 1672.

M^r. Auboin à la Haye m'ayant offert de mettre quelques volumes dans une caisse qu'il envoÿoit à M^r. De Malesherbes, j'en ai profité aujourd'hui en lui envoyant trois exemplaires de vos Œuvres diverses, 2 vol., et je prie M^r. De Malesherbes, par une lettre particulière, de vouloir bien, à leur arrivée à Paris, vous les faire parvenir. Dans cette même caisse, j'en ai ajouté un 4^e exemplaire pour lui, que je le prie d'agréer. J'espère que le tout arrivera à bon port : s'il vous en faut davantage, ils sont à votre service.

Je reçois votre lettre du 28^e février. Le détail que je vous ai donné au sujet de la suite du traité de l'éducation est effectivement très désagréable pour moi, mais j'espère que vous n'entendez pas qu'il en soit de même pour vos autres productions, puis que je vous donne, par l'entreprise du Contract social, une preuve que j'espère réussir. Je compte, de façon ou d'autre, en pouvoir faire autant pour cette suite du Traité de l'éducation, moyennant que vous en changiez le titre. Autrement, je serois forcé d'en passer par où M^r. J. Néaulme voudroit, puisqu'il aura le privilège sur les deux premières parties, à quoi je ne dois point m'opposer, les ayant acquis[es] légitimement. Mais je m'opposerai au privilège entier, jusques à ce que vous soyez décidé avec M^r. Du Chesne. Ainsi c'est à

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 160-161, 3 p. de texte in-4^o, l'adresse sur la 4^e. Pas de marque postale, cachet de cire rouge.

vous à voir si l'on veut l'exécuter tel que vous le voulez, et, à ce défaut, je suis à votre service. L'entrée en France m'expose beaucoup, mais je crois qu'on pourra y réussir, en me déterminant à donner le nombre que j'en destine pour Paris à des libraires tels que Saillant, Durand, Hérissant, ou autres bonnes maisons, qui, je pense, auront assez de crédit, par eux-mêmes ou leurs amis, d'obtenir l'entrée, quand je ne leur demanderai en paiement que des livres. Cette façon de négocier ne me sera pas aussi avantageuse, puisqu'elle ne me produira que des livres, mais elle est plus sûre et extrêmement avantageuse au libraire qui les aura ce qui doit l'engager à tout tenter pour la permission de l'entrée.

Je suis, mon cher Rousseau, aussi disposé qu'il est possible d'être pour employer des moyens honnêtes et légitimes, vis-à-vis de M^r. De Malesherbes mais le refus qu'il m'a fait de recevoir en présent la Nouvelle Héloïse que je lui avois envoyée, la permission qu'il a donnée de contrefaire cet ouvrage avant que mes exemplaires soient vendus (puisque'il en avoit donné la permission pure et simple, j'entends de l'entrée de mon édition), m'a prouvé qu'il est gouverné par des gens qui ont le talent de le manier à leur fantaisie, et qu'on ne peut pas compter sur lui. De plus, je suis assuré que, sans vous, Du Chesne auroit vendu l'édition qu'il en a fait faire dès le moment qu'elle a été finie, au détriment de Robin et de Grangé, qui avoient un droit réel sur cet article. Robin me mande qu'il a encore 1000 exemplaires de mon édition, parce qu'on vend à Paris publiquement les contrefaçons à 4, 5 et 6 £ l'exemplaire. Tout cela me prouve qu'il n'y a plus de police, et que le plus fin, ou celui qui est le mieux appuyé, réussit. Le dit Robin m'a déjà payé 12.000 £ livres et doit m'en payer encore 4.000 £ pour finir notre marché. Je regarde au dessous d'un honnête homme de faire des soumissions pour obtenir un service, et, quoique M^r. De Malesherbes soit de famille et en place, il est homme comme moi et je m'estime autant que lui.

Si la feuille M n'est pas absolument exacte, je compte que

vous l'aurez trouvée passable. La feuille du titre sera remaniée comme vous le désirez. Je ne vous reparlerai pas des moyens que vous pourriez mettre en oeuvre pour l'entrée de votre livre en France. Je sais que vous vous êtes déclaré la dessus, et je sais aussi que je vous ai gardé religieusement le secret ; je ne crois pas même que l'accident de M^r. Du Voisin ait eu des suites¹ : au moins, jusqu'à présent, personne ne m'en a ni parlé ni écrit.

On m'avoit dit que M^r. Boulier étoit malade : je suis charmé qu'il soit rétabli, puisqu'il vous a fait visite². On l'attend dans ce païs, pour aller prendre possession d'une église, en Angleterre, où il a été nommé.

Oui, ma femme, qui vous présente ses obéissances, est avancée dans sa grossesse ; je compte qu'elle est dans son septième mois. Je vous remercie de la part que vous y prenez ; il ne dépend que de vous d'y prendre un intérêt encore plus particulier, en acceptant l'invitation que nous vous faisons d'en être le parrain, afin que votre nom reste parmi nous dans notre mémoire. Vous nous obligerez en acceptant notre demande : les raisons qui nous y engagent sont le vif intérêt que nous prenons à ce qui vous regarde et l'estime toute particulière que nous avons pour vous. J'ai toujours cherché, en donnant à mes enfans un parrain, de leur procurer des personnes respectables par leur conduite, et je ne les ai jamais cherchés parmi les grands, ne les estimant pas assez pour leur donner cette marque de considération.

Je suis toujours, mon cher Rousseau, de tout mon coeur,
Votre très humble et très obeiss. serv.

REY

1. Cf. tome VI, n° 1171, 6^e alinéa, et n° 1201, 4^e alinéa.

2. Cf. p. 129, dernières phrases du n° 1294.

N^o 1300.

A MM. DUCHESNE ET GUY
LIBRAIRES À PARIS¹.

Montmorenci, 7 mars [1762].

Je trouve, messieurs, que vous avez donné à ma dernière lettre une interprétation bien dure et bien éloignée de mes idées. Voyant languir notre affaire durant le carnaval, et ne sachant quelle était l'épidémie qui vous avait atteint, j'ai supposé qu'elle pouvait tenir à la saison, temps d'amusement pour tous les états, et où, tandis que l'imprimeur s'enivre au cabaret, le libraire peut très bien s'enterrer au bal. Il n'y avait, ce me semble, rien d'offensant dans cette supposition, et maintenant que le carême va tout comme le carnaval, je vois bien qu'en effet elle était mal fondée.

Je vous jure encore qu'après mes premiers soupçons dissipés, il ne m'est pas même revenu en pensée une seule fois que vous montrassiez mes feuilles à personne, et quand je vous ai conseillé d'être circonspect sur les deux derniers volumes, je n'ai pensé uniquement qu'à des libraires à qui, comme à celui de Lyon, vous pourriez les communiquer pour les imprimer.

La bonne épreuve de la première estampe m'est parvenue chiffonnée et gâtée : une autre fois quand vous en aurez à m'envoyer, je vous prie de me le marquer d'avance, et je vous enverrai mon portefeuille pour les mettre. Le changement que l'on a fait aux flammes sur mon avis est très-mal, et gâte l'effet de l'estampe que ce clair relevait beaucoup ; je voudrais qu'à cet égard ma sottise fût réparable. Je serai plus réservé une autre fois à dire mon avis de peur d'en faire encore une. Cependant jusqu'ici je ne m'étais pas trompé sur les choses d'effet. Je ne crois pas qu'il faille d'inscription au bas des estampes : on ne doit point expliquer ce qui est clair : on pourrait seulement y coter la page et le volume où chaque

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, p. 88-89.

estampe se rapporte ; mais je craindrais que le relieur ne la portât à cette page-là, au lieu que chaque estampe doit être à la tête d'un livre.

D'aujourd'hui en huit vous aurez une table telle quelle des deux premiers volumes ; mais je vous préviens qu'il m'est impossible de faire celle des deux derniers, et malheureusement cette table-là demande plus d'adresse et de circonspection que l'autre pour ne pas casser les vitres. Mais je suis hors d'état de vaquer à ce travail-là. Je vous salue, messieurs, de tout mon coeur.

N^o 1301.

A M. [DUCHESNE] ¹.

Mm : 12 Mars 1762.

Il n'est pas possible, Monsieur, que l'inscription de l'estampe reste comme elle est ; la manière dont elle a été coupée en deux lignes formant deux espèces de petits vers rimés, très ridicules, et je dois vous prévenir que quand même nous rétablirions les inscriptions, comme il y a des changemens à faire sur celles que je vous ai envoyées, il ne faut point les faire graver sans m'en avertir. Je serais donc d'avis d'effacer tout-à-fait l'inscription, si cela se peut sans beaucoup de peine. Que si vous prenez le parti de la laisser, et par conséquent d'en mettre à toutes les autres (et j'y consens si vous le jugez à-propos) en ce cas il faut absolument reformer celle-ci de la manière suivante, car encore une fois elle ne peut rester comme elle est.

Thetis plonge son fils
dans ² le stix. V. pag. 37.

La seconde épreuve que vous m'avez envoyée n'est pas parfaite non plus, d'ailleurs je serais bien aise d'avoir ces

1. Transcrit le 5 mai 1911 de l'original autographe signé et sans adresse, qui m'a été communiqué par M. Noël Charavay et qui a été acquis par la Bibliothèque publique de Genève. 4 p. in-4^o, la 4^e blanche. A la page 1, dans le blanc qui sépare la date de la première ligne, une main inconnue a écrit « N^o 12 ». [Th. D.]

2. Ici, quelque chose de biffé, peut-être « les eaux du ».

estampes-là dans toute la grandeur du papier sans avoir été pliées. Pour cela, Monsieur, au lieu de me les envoyer ainsi l'une après l'autre, j'aime mieux que vous ayez la bonté de me garder par devers vous deux suites d'épreuves choisies, et ensuite vous pourrez me les envoyer toutes à la fois bien conditionnées dans un grand livre ou porte feuille que je vous enverrai pour cela, ou que je vous renverrai. Car je suis content du dessinateur, et même du graveur¹, et je suis, comme les enfants, fort jaloux des belles images.

J'apprens de M. Neaulme que son graveur n'a encore rien commencé ce qui ne peut manquer de nous rejeter fort loin, et je m'apperçois qu'il n'a nulle intention de se presser, de quoi je me soucierais fort peu si vôtre édition ne dépendoit pas de la sienne. Cette affaire qui devoit être faite en trois mois, me fait sécher depuis six, et j'avoue que cela commence à m'en-nuyer beaucoup.

Voici enfin cette mauditte table, la plus mal fagotée qu'on fit jamais, mais qui ne m'en a pas moins coûté de peine. Je voudrois que vous la fissiez revoir et élaguer par vôtre correcteur, qui me paroît un homme éclairé et sensé, dont presque toutes les remarques me semblent judicieuses, quoique je n'en profite pas toujours.

Voulez-vous bien que je vous charge d'une petite commission, sur laquelle et sur autre chose j'avais pris la liberté d'écrire à M. Durand ; mais il n'a pas jugé qu'il fut de sa dignité de m'honorer d'une réponse, et ce n'est pas la seule malhonnéteté que j'ai reçue des Libraires de l'encyclopedie pour le prix du travail que je leur ai fourni, gratuitement et de bien bon coeur assurément, mais qui ne devoit pourtant pas m'attirer de leur part le mépris et l'insulte. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit quant à présent. Il est question de la suite de l'histoire naturelle in-12. dont j'ai les treize premiers volumes cousus en carton et finissant par le *lapin*. J'ignore com-

1. Le graveur de Duchesne était Charles Eisen ; celui de Néaulme, dont il est question plus bas, était J. van der Schley (pour quatre des planches et pour un frontispice ajouté), à qui s'adjoignit S. Fokke, pour la planche d'*Orphée*.

bien il y a de volumes postérieurs, et ce qu'ils coûtent ; faites-moi le plaisir, Monsieur, de les prendre brochés de même, de les payer contant, et de me les envoyer par l'Épine avec la note du prix et celle du livre de l'éducation corporelle que vous m'avez envoyé ci-devant. Ne manquez pas de grace de m'envoyer cette note, parce qu'il me manque encore quelques autres livres que je n'achetterai point que ceux-là ne soient payés.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur

J. J. ROUSSEAU

N^o 1302.

A M. [DUCHESNE] ¹.

14 mars 1762.

Je vous prie, monsieur, de faire parvenir à M. Néaulme, par la voie des bonnes feuilles et pliés de même, les trente-cinq feuillets ci-joints de mon manuscrit, dont il désire faire usage ; il me marque qu'il prendra enfin le parti de faire annoncer son édition ; je ne sais pourquoi il y a eu tant de répugnance ; il me marque que c'est de peur de nuire à la vôtre. C'est me prendre pour un enfant de vouloir me payer de pareilles raisons. Indépendamment des deux volumes in-4^o de l'Histoire naturelle qui viennent de paraître, ce que j'ai de l'édition in-12 ne remplit pas les sept précédents à beaucoup près, et c'est ce surplus qui me manque et que je voudrais avoir, s'il étoit possible.

Quand vous voudrez me venir voir, je vous prie, messieurs, de m'en avertir d'avance, et de ne plus me faire l'affront, vous et votre compagnie, d'aller dîner au cabaret ; car je vous avertis que je ne vous le pardonnerois pas une seconde fois. D'ailleurs il me semble qu'on a plus le temps de causer à son aise en buvant ensemble.

Je vous salue, etc.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, p. 93.

N^o 1303.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU]¹.

Le 8 mars 1762.

Vous avez beau ne pas me répondre, Monsieur, il y a des choses incroyables, de quelque autorité qu'elles soient appuyées, et je ne croirai jamais que vous soyez insensible aux marques de mon souvenir. Si l'estime étoit un sentiment arbitraire, je pourrois craindre sérieusement d'avoir perdu la vôtre ; mais il y a des qualités qui captivent celle de toute âme honnête ; et ces qualités-là sont dans mon âme, vous le savez. Cela posé, comme il est impossible que vous ne soyez pas flatté de ma persévérance, je vous écris, malgré les petites considérations personnelles qui pourroient m'arrêter, et la parole que je vous ai indiscrètement donnée de ne plus fixer votre attention sur moi. Je ne puis tenir contre l'idée de vous faire plaisir ; et certainement, en multipliant mes soins, je sers, ou l'inclination que vous m'avez autrefois marquée, ou votre amour-propre, ou votre ressentiment, peut-être tous les trois ensemble. Tenez, vous êtes précisément par rapport à moi, ce que seroit par rapport à un amateur de sculpture, un des chefs d'œuvre de Phidias, que le temps auroit endommagé ; l'altération qu'il en auroit reçue n'empêcheroit pas qu'il ne fût un monument précieux de l'habileté de ce fameux artiste, et loin de diminuer de son prix aux yeux du connaisseur, elle serviroit de preuve à son authenticité. De même le travers que vous avez pris contre moi est le cachet de la nature ; comme l'humanité a toujours un côté défectueux, si je ne connoissois pas la vôtre, les vertus que j'admire en vous me paroistroient suspectes d'affectation, et je vous supposerois peut-être des défauts plus

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. I, p. 189-195.

considérables que ceux que vous me montrez. Je me défie des gens en qui tout est louable. Voilà sous quel jour j'envisage votre conduite ; aussi le cas que je faisois de vous n'en est point affoibli, et je regarderois comme une injustice qu'il le fût ; car enfin je n'avois pu vous imaginer un être parfait, et les choses qui m'ont prévenue pour vous n'en subsistent pas moins. Pour avoir des torts avec moi, vous n'en êtes pas moins le plus éloquent des hommes, et celui qui me semble avoir porté le plus loin la connaissance du coeur humain ; je ne vous en dois pas moins les plaisirs infinis que j'ai goûtés en lisant vos écrits, et les voluptueuses larmes qu'ils m'ont mille fois arrachées ; enfin, vos idées quelquefois singulières, mais toujours nobles et heureuses, ne m'en paroissent pas moins l'achèvement des miennes. Ainsi, dussiez-vous éternellement garder le silence avec moi, vous ne l'imposerez jamais au sentiment distingué qui me parle pour vous. Votre existence, votre santé, votre bonheur seront des objets extrêmement intéressants pour moi ; je rechercherai toujours tout ce qui sortira de votre plume, avec plus d'empressement qu'il n'en appartient à mes foibles connoissances, dût-on s'apercevoir que mon coeur aide mon esprit, dans l'appréciation de vos ouvrages ; et j'ai si peur qu'il m'échappe quelque chose de vous, que je fais venir de Hollande la *nouvelle Héloïse*. Adieu, Monsieur, sans l'intolérable rigueur du temps, j'aurois envoyé savoir de vos nouvelles ; il s'adoucira ; j'y enverrai sans doute. Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas recevoir trop mal celui de mes gens qui sera encore une fois chargé de cette commission. Je serois bien humiliée qu'il pût observer dans la diminution de vos bontés pour lui, la révolution qui s'est faite dans votre façon de penser pour moi.

N^o 1304.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.
(Lettre de Rey.)

Je suis mortifié, mon cher Rousseau, que la vignette vous plaise si peu. Pour en faire usage, je fais mettre un faux-titre, où il y aura *du Contract social*, et le grand titre ne tiendra que le surplus, rangé comme vous me l'avez indiqué². Voici la feuille Q; les autres partiront successivement.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

Le 10^e mars 1762.

J'apprends que M^r Tavel de Payerne, qui voyage depuis quelque tems avec le jeune M^r. Fagel fils du greffier à La Haye, comme son gouverneur, doit être à Paris ou y arriver incessamment; c'est un garçon de beaucoup de mérite. S'il va vous faire visite pendant son séjour à Paris, je vous prie de le recevoir amicalement: il est digne par sa probité, ses moeurs et sa conduite de toute votre estime. J'ai l'honneur de le connoître depuis 18 ans; il jouit dans ce pays d'une bonne réputation. M^r Fagel le père lui a fait avoir la place de premier commis au Greffe de La Haye, qui vaut 18.000 Livres par an, en reconnoissance des soins qu'il s'est donné pour l'éducation de son fils. Il connoît bien ce pays, si vous avez envie d'en causer avec lui; il revient d'Italie, par le Languedoc. Je crois qu'il a été témoin de ce qui s'y passe.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 162. 1 p. de texte in-4^o, l'adresse au verso. Cachet. Pas de marque postale.

2. Dans sa lettre du 28 février 1762. Cf. Th. Dufour, *Recherches bibliographiques sur les Œuvres imprimées de J.-J. Rousseau*, t. I, p. 118 et 119.

N^o 1305.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

A Montmorenci, le 11 Mars 1762.

Voici, mon cher Rey, vos dernières épreuves, où j'ai retranché la dernière note devenue inutile depuis que le sort de nos malheureux est décidé², et sur laquelle on vous auroit peut-être fait de plus grandes difficultés pour l'introduction que sur le reste de l'ouvrage. A cette note j'en ai substitué une autre qui la vaut bien, et qui va mieux à la racine du mal. Je vous prie instamment d'avoir la plus grande attention à la correction de cette note et de la page qui s'y rapporte, tant à cause de l'importance de la matière, que parce que les fautes à la fin d'un ouvrage se remarquent encore plus que partout ailleurs.

Je ne comprends rien à la difficulté que vous fait le notaire sur la forme de l'acte en question. Il est de toute notoriété qu'un tel acte n'a besoin pour être valide que d'être fait selon les formes du pays où il est passé ; quand même il devrait valoir ailleurs. Ainsi donc si votre acte est bon et valide en Hollande, il le sera par tout l'univers, et même quand il s'agiroit de s'en servir en France, ce qui n'est pas ; car bien que pour faciliter à cette bonne fille la jouissance de votre bienfait vous lui fassiez payer sa pension en France, ce n'est pourtant jamais en France, où vous ne demeurez pas et où ne sont pas vos biens, qu'elle auroit droit de vous la demander. Il pourroit arriver tout au contraire que les formes dont cet acte devrait être revêtu dans ce pays n'étant pas les mêmes que celles dont il doit être revêtu en Hollande ne serviroient, y étant employées, qu'à lui ôter sa force par tout pays.

Nous voici donc enfin au bout de notre entreprise ; je suppose que, l'ouvrage imprimé, vous allez prendre vos derniers

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 89.

1. Cf. p. 159, note 1.

arrangemens pour vos envois, et je ne vois plus d'inconvénient que vous l'annonciez, si vous voulez, dans les gazettes, ce que je n'exige pourtant ni ne conseille ; j'y consens seulement, si cela vous convient. Dans votre envoi pour Genève vous aurez la bonté d'y mettre douze de mes exemplaires, adressés à M. le Ministre Moultou. Dans votre envoi pour l'Angleterre, (si vous n'avez pas là de correspondant affecté, je vous conseillerois de vous adresser à M. Becket qui a fait traduire la Nouvelle Héloïse ; mais qui probablement ne fera pas traduire celui-là qui n'est que pour les savans, et peut cependant lui donner du cours à la faveur de l'autre) je vous prie d'y joindre aussi un de mes exemplaires à l'adresse de mon cousin *Jean Rousseau, au café de Sams proche la Bourse* ; un à Monsieur de Malesherbes par la poste, comme je vous l'ai marqué ci-devant, et tout le reste à mon adresse pour faire ici mes distributions ; mais je vous demande la galanterie que tous mes exemplaires soient cousus, car c'est un embarras et un retard considérable pour gens qui ne sont pas du métier, et surtout pour moi qui ne suis pas à Paris, de faire brocher tout cela.

Jusqu'ici je n'ai point vu de fautes assez considérables pour exiger des cartons ni même un errata. Dès que j'aurai reçu les dernières bonnes feuilles, je relirai le tout attentivement, et si j'y trouve quelque chose à faire, je vous le marquerai sans perdre de tems.

M. Duvoisin vint il y a une quinzaine de jours diner ici avec M. Boullier qui s'est chargé de ma part de bien des amitiés pour vous.

Je crains que le *Traité de l'Education* ne puisse achever de s'imprimer ici, et qu'on ne soit forcé de n'en donner d'abord que la première moitié ; cette première moitié est imprimée, mais je tâcherai d'en différer la publication jusqu'après celle du *Contrat Social*. Il y a dans la dernière moitié un morceau détaché, le plus considérable de tout l'ouvrage, qui dans une absolue nécessité, peut très-bien s'imprimer séparément et sous un autre titre. Mais je ne prendrai jamais ce parti-là qu'on ne m'y force. M. Néaulme ne sait rien de tout ceci, n'en

parlez ni à lui ni à personne. Attendons en silence. Il faudra bien enfin que je sache à quoi m'en tenir. Au reste j'ai des ressources toutes différentes, et si cette affaire ne vous paroît pas assez sûre, vous ne devez pas craindre de me laisser dans l'embaras. Comment va la grossesse de Madame Rey ? donnez-m'en de tems en tems des nouvelles, car j'y prends un véritable intérêt. Adieu, je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1306.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM] ¹.

Mm : 14 Mars 1762.

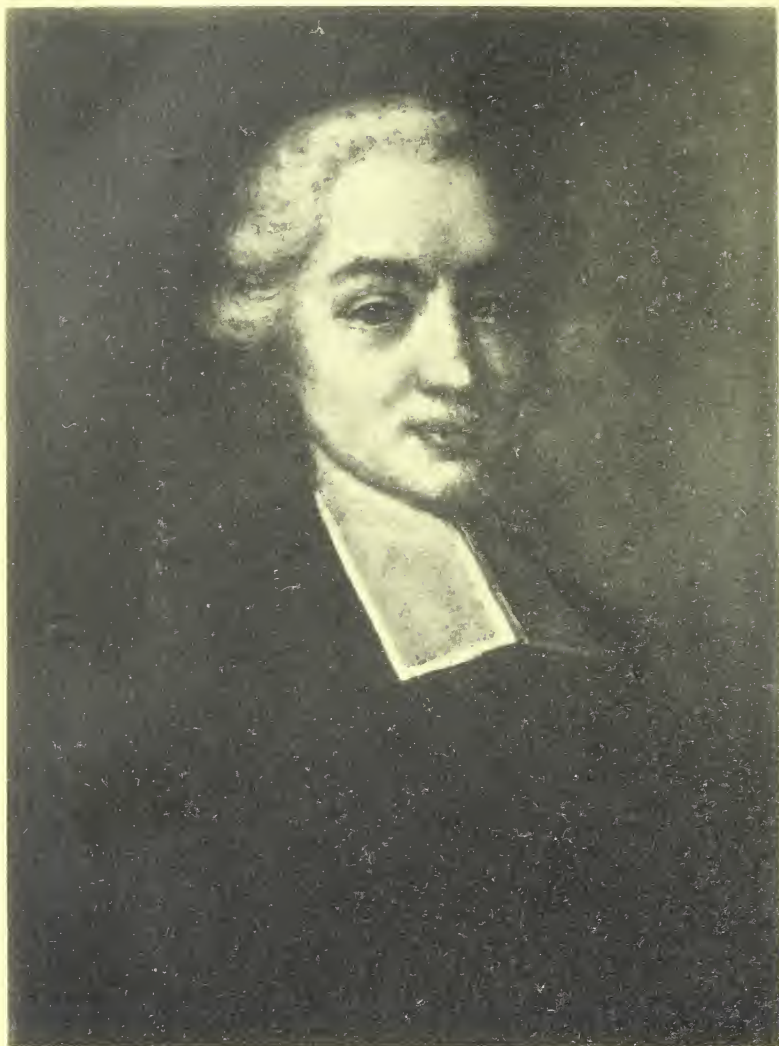
Je vous prie, mon cher Rey, si vous y êtes encore à tems, de supprimer la dernière note sur les mariages². Et même fallût-il un carton pour cela, je voudrois à tout prix que cette note fût supprimée, pour votre avantage comme pour le mien. Recevez mes excuses de ce nouvel embaras, mais je ne vous le donne pas sans raison. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Voici deux ordinaires que je ne reçois point de bonnes feuilles ; la dernière que j'aie reçue est la feuille O.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 90.

2. « La note a été supprimée. » (*Note de Bosscha.*) Cf. Th. Dufour, *Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau*, t. I, p. 118 et 119, où se trouve, en fac-similé, la reproduction de la note supprimée.



Librairie Armand Colin, Paris.

PAUL MOULTOU

(24 novembre 1731-10 juin 1787).

Peinture anonyme.

Bibliothèque publique de Genève.

N^o 1307.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

[Genève] 15 mars 1762.

Vous avez raison, mon cher concitoyen, tous ces misérables mots de monsieur et autres, que notre fausse politesse a inventés ne doivent servir qu'à ceux qui ne peuvent pas payer en sentiment et qui sont obligés de se tenir à une certaine distance les uns des autres. Mais il aurait été plaisant que je n'eusse pas signé la première lettre où je vous faisais un aveu, quand j'avais signé toutes les autres. Je ne signerai plus, à présent que nos coeurs s'entendent si bien, et que vous me connaissez encore mieux que mon écriture. — Toujours des traverses pour ce livre ; mon Dieu, que cela doit vous ennuyer, et que je partage bien votre peine. Si ces gens-là haïssent la vérité, qu'ils la souffrent au moins pour ceux qui l'aiment. Mon cher concitoyen, nous ne devons pas être les victimes de leur barbarie, et vous devez conserver pour une seconde édition, dût-elle ne paraître qu'après vous, ce qu'ils vous auront forcé de supprimer dans la première. Dites-moi ce que vous voulez faire à cet égard, rien ne m'intéresse plus. Vous m'avez rassuré sur mes craintes à votre égard, si je puis l'être tant que vous vivez parmi des intolérants, qui n'ont point de système fixe, et qui persécuteront demain des opinions qu'ils auraient presque approuvées aujourd'hui. Mais vous avez de puissants amis, et la considération dont vous jouissez vous rend trop respectable ; c'est bien ici que la vertu est un mur d'airain qui arrête le fanatisme, il sent que ses victimes doivent moins intéresser le public, c'est assez de l'horreur du sacrifice.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 26-29.

Vous me dites de relire votre ouvrage, je l'ai relu, et je le relirai encore ; mais je persiste jusqu'à un certain point dans mon opinion. Voici mes raisons, et si vous ne les trouvez pas bonnes, je croirai facilement qu'elles ne le sont pas. Votre religion naturelle n'est pas autre chose que le christianisme bien entendu ; toute la différence, c'est que vous prouvez ce que l'Évangile nous enseigne par autorité. Vous ne différez donc du vrai chrétien qu'en ce qu'il croit tenir du ciel même, ce que vous reconnaissez ne devoir qu'aux lumières de votre raison. Par conséquent, un chrétien raisonnable qui croirait pourtant à tous les miracles de Jésus-Christ ne vous refuserait pas le titre de chrétien. Qui pense comme Jésus-Christ est son disciple. Vous seriez donc bientôt d'accord, et sans vous forcer à recevoir les preuves qui affermissent sa foi, il profiterait avec grand plaisir des raisonnements sur lesquels vous appuyez le vôtre. Mais ce chrétien éclairé, mon cher concitoyen, ce chrétien philosophe, n'est pas le peuple ; celui-ci ne croit le christianisme que parce qu'il croit aux miracles sur lesquels il est fondé, et sa religion cesserait bientôt d'être pour lui la plus raisonnable, la plus auguste des religions, si elle cessait d'être la plus merveilleuse. Ces miracles donc, ces prophéties qui lui feraient tant de tort dans notre esprit, si quelque chose pouvait lui en faire, sont le seul point d'appui du peuple ; si vous les lui ôtez, il ne lui reste plus que des piliers flottants, il ne sait que croire. Voilà pourquoi je crains que votre ouvrage ne soit dangereux à Genève (quoi qu'il soit très bon pour Paris), c'est que notre religion n'est ici que la religion naturelle, confirmée par des miracles, seule raison du peuple en fait de religion. En vain me direz-vous que vous laissez la question de la révélation indécise, en avouant qu'il y a tant de raisons solides pour et contre, que vous ne l'admettez ni ne la rejetez ; mais parce que vous avez précédemment combattu la preuve tirée des miracles et des prophéties, on ne verra que vos assertions, on ne vous tiendra plus compte de vos doutes modestes ; l'on dira : il n'est pas chrétien, il ne faut plus le croire, et vous, mon cher concitoyen,

dont on respectait tant l'autorité, dont tous les écrits étaient des livres de lois pour notre patrie, vous ne serez plus qu'un incrédule auquel on ne croira plus, auquel on n'osera pas même croire. Je vois déjà le triomphe de vos ennemis, car vous en avez ici ; je les vois s'efforçant de vous perdre dans l'esprit de vos concitoyens, trop délicats sur la foi, et par là encore un peu incrédules. Ah ! qu'ils seront ravis que votre profession de foi leur fournisse un moyen d'empêcher l'effet de votre dédicace à la République, et de votre livre sur la Comédie. Pour moi, mon cher ami, car vous m'avez permis de vous appeler de ce nom, je ne cesserai jamais de vous défendre, quelles que soient les clameurs qui s'élèveront contre vous. Si mes raisons vous paraissent faibles, je me soumettrai comme de juste et je ferai de votre livre l'usage que vous voudrez. Si je le fais imprimer, ou je n'y mettrai pas le nom de l'éditeur, ou j'y mettrai les notes qui éclairciront simplement le texte en certains endroits, pour faire voir que vous êtes moins opposé au christianisme qu'on ne voudrait le croire. Voilà tout, car je ne sais pas réfuter ce que je crois vrai.

Mon Dieu, que vous augmentez le désir que j'ai d'aller à Paris, par ce que vous me dites ! mais, mon cher concitoyen, je ferais de la peine à mon père, à moins que vos affaires ne l'exigeassent absolument ; alors je suis bien sûr qu'il me laisserait partir : ce ne sera pourtant qu'un retard. Consolez-moi en m'envoyant l'écrit que vous m'avez promis. Adieu, mon vertueux citoyen ; que l'amitié a d'ascendant sur des coeurs honnêtes et bons ; à cent lieues de vous, je trouve mon plus grand bonheur en vous. Votre idée, votre souvenir m'occupe, me flatte plus que tout ce que je vois, que tout ce que j'entends ; il n'est de vrais plaisirs que ceux de l'amitié. Un gros rhume, qui me donnait des maux de tête violents, m'a empêché de vous écrire plus tôt, j'en suis encore ébranlé.

N^o 1308.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Faites-moi parvenir, je vous prie, l'adresse de votre messenger à Paris, afin d'en profiter dans l'occasion, quand j'aurai quelque chose à vous faire parvenir ; par ce moyen j'éviterai les frais autant que faire se peut. La feuille S est tirée ; T se tire actuellement. J'attends V demain au soir, de façon qu'avec la semaine, tout sera tiré. Reste la vignette : j'en fais travailler une seconde, puisque la première ne vous a pas plu. On profitera de vos remarques ; on doit me la livrer d'aujourd'hui en huit.

J'aurai aussi demain ou après-demain la première feuille en épreuve de l'édition in-douze, qui se fera sans interruption ; elle tiendra 10 feuilles, que je vendrai 1 £ aux libraires, 1 £ 10^s aux particuliers. J'espère par ce moyen contenter tout le monde, quoique je n'y trouve pas trop mon avantage.

La première édition ne pourra partir d'ici que dans le courant du mois, le tems n'étant nullement propre à sécher. Nos exemplaires seront brochés pour votre commodité ; je vous en aviserai plus amplement.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

REY

Le 15^e mars 1762.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 163. 1 p. de texte in-4^o, l'adresse au verso.

N^o 1309.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Votre lettre, mon cher Rousseau, qui accompagnoit l'épreuve V est arrivée en son tems ; je me félicite et vous aussi que cet ouvrage soit fini à votre satisfaction ; je donnerai mes soins que la note soit bien [retranchée], et vos exemplaires distribués, comme vous le demandez.

J'ai appris hier par une lettre de M^r De Loches l'exécution de nos frères. Il seroit à souhaiter que l'on donnât au public un narré de cette affaire : je vous serois obligé si vous vouliez la (*sic*) faire.

Je vais retourner chez mon notaire pour effectuer l'acte en lui alléguant les raisons que vous me détaillez.

J'exécuterai avec beaucoup de plaisir tout ce que vous me donnerez, et je le regarderai toujours comme un effet de votre amitié pour moi, quand vous voudrez m'en favoriser. Le privilège de J. Néaulme sur le Traité de l'éducation m'empêche de rien entreprendre sous ce nom, mais si vous le changez, je puis le faire en sûreté.

Ma femme vous remercie de votre attention, vous présente ses amitiés. Elle souffre quelquefois et pense que vous souffrez davantage, ce qui la résigne (*sic*). Vous avez vu ce que j'ai eu le plaisir de vous mander à son sujet ; je souhaite que votre réponse soit conforme à nos vœux. Je la crois dans son 7^e mois, et peut-être plus. Je suis de tout mon coeur à vous.

Le 17^e mars 1762.

REY

Voici la feuille S ; T p^r l'ordinaire prochain.

Je n'annoncerai pas cet ouvrage qu'ils (*sic*) ne soient à Paris ; je les ferai partir le plus tôt possible.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 164. 1 p. de texte in-4^o ; l'adresse au verso. Cachet, pas de marque postale.

N^o 1310.

À M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

Mm : 18 Mars 1762.

J'ai reçu, mon cher Rey, avec vos feuilles P et Q vos lettres des 6 et 10 de ce mois, par la première desquelles je vois que vous vous opposez au privilège que sollicite M. Néaulme pour le *Traité de l'Education*²; mais quoique je vous sois obligé de ce que vous faites en cela dans la vue de m'obliger, je ne saurois concevoir en vertu de quel droit vous pouvez faire de votre chef une pareille opposition; cet ouvrage n'étant ni en tout ni en partie un de ceux pour lesquels j'ai traité avec vous. Il est bien vrai que M. Néaulme par un privilège absolu usurpe un droit qu'il n'a pas, en n'exceptant point l'impression générale de mes écrits que je me suis toujours réservée à moi seul, abandonnant seulement aux libraires avec qui j'ai traité le droit d'imprimer séparément ceux que je leur ai cédés; mais outre que M. Néaulme est trop raisonnable pour me disputer jamais l'usage de ce droit, comment vous opposeriez-vous à son privilège, vous qui lui en avez donné l'exemple, non seulement sur les écrits que je vous ai cédés avec la même réserve, mais même sur ceux auxquels vous n'aviez aucun droit? Je vous ai laissé faire, quoique l'honnêteté du moins eût exigé que vous me demandassiez mon consentement, et je le laisse faire de même, bien persuadé que vous êtes trop équitables l'un et l'autre pour, dans l'occasion, vous prévaloir de votre usurpation pour me disputer mon droit. Il est vrai que si mon ouvrage étoit supprimé ou mutilé à l'impression, comme sur des indices équivoques, j'en ai

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 91.

2. « Les Etats de Hollande avaient accordé, le 10 Mars, à Jean Néaulme, sur sa demande, un privilège absolu pour l'impression de *l'Émile*. » (Note de Bosscha.)

conçu ci-devant le soupçon, (à ce que j'espère, très-mal à propos), ce seroit alors une autre affaire ; parce que, quand un auteur cède un manuscrit à un libraire c'est pour le publier et non pour le supprimer. Mais comme il est à présumer que j'avois pris une alarme sans fondement, il l'est aussi que je n'aurai point à recourir aux expédiens embarrassans dont il a été question ci-devant. Ainsi dépêchez-vous, de grâce, de retirer votre opposition, et qu'il ne soit plus question de cela, de peur que nous ne soyons accusés d'avoir ensemble quelque connivence malhonnête et dont nous ne sommes capables ni vous ni moi.

Je vous remercie des exemplaires que vous m'envoyez par la caisse de M. de Malesherbes. Ce magistrat peut laisser quelquefois sur lui trop d'empire à des gens qui ne le valent pas, mais il n'a pas avec vous le tort dont vous l'accusez, puisque l'édition dont vous vous plaignez n'a été permise qu'à votre ayant-cause, afin qu'elle ne pût vous nuire, et qu'elle n'a été faite que pour masquer la vôtre où l'on a trouvé des choses qu'il auroit fallu retrancher. Au reste, si Robin en a encore mille exemplaires, il faut qu'il les tienne furieusement cachés ; puisque je sais beaucoup de gens qui écrivent et ont écrit en Hollande, pour avoir des exemplaires de la première édition, faute d'en trouver à Paris. M. de Malesherbes est certainement un homme juste et bien intentionné, mais qui, dans la place qu'il occupe, ne peut pas toujours faire tout le bien qu'il voudroit, et alors ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre. Ne manquez pas de lui envoyer de ma part un exemplaire du Contrat Social par la poste. Du reste, je persiste au retranchement de la note que j'avois mise à la fin, et de celle que j'y avois ensuite substituée ; mais je serois bien aise d'avoir les épreuves où étoient ces deux notes, qui pourront trouver leur place autre part.

Je suis sensible à l'honneur que vous me faites de m'inviter à tenir votre enfant ; si j'étois sur les lieux, je ne balancerois point à l'accepter, et même je ne puis me résoudre à me refuser absolument à ce témoignage de votre estime. Mais

comme vous n'êtes pas le premier qui m'ait fait cette proposition, il faut nécessairement qu'en l'acceptant je m'expose à quelque embarras que je voudrois bien éviter. Si cependant vous y tenez à certain point, mon plus grand désir est de vous complaire, et vous pouvez disposer de moi. Dieu veuille amener les choses à bien. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1311.

[AUX « AUTEURS » ET AUX « BEAUX-ESPRITS »] ¹.

[Mars 1762].

JEAN JAQUES ROUSSEAU, Citoyen de Genève, prie MM. les Auteurs de ne plus lui envoyer leurs Ouvrages, surtout par la poste, et Messieurs les Beaux-Esprits de ne lui plus écrire des Lettres de compliment, même affranchies ; n'étant pas en état de payer tant de ports, ni de répondre à tant de Lettres.

1. Transcrit de l'imprimé dans le *Mercure de France*, 1^{er} vol. d'avril 1762, p. 209, volume dont l'approbation par le censeur royal est datée du 30 mars 1762. La note a donc été écrite en mars.

N^o 1312.

A MONSIEUR [ROUSSEAU]¹.

(Lettre de M^{me} de Verdelin.)

Je crains, monsieur, d'avoir l'apparence des torts avec vous. Je vous dois des remerciemens ; je vous devois aussi renvoyer plus promptement les papiers que vous avez eu la bonté de chercher pour ma justification. J'imagine qu'ils ont produit bon effet. On ne me les a renvoyés que depuis trois jours, avec une excuse de les avoir gardés, par l'espérance de pouvoir me les rapporter soi-même. Il a fallu la prendre pour bonne ; je vous prie de vouloir la recevoir de même. J'ai été bien près de vous, mon voisin, toujours avec le regret de ne pas disposer de moi. Voici le temps où je serai quelquefois plus heureuse ; je vous retrouverai. Puis-je me flatter que ce sera avec un peu d'amitié pour moi ? Après avoir été oubliée par tout le monde, je compte encore sur vous.

Ce 24 mars 1762.

M. de Verdelin me charge de vous dire les choses les plus honnêtes. Il me donne de l'inquiétude depuis 2 mois : après un très-gros rhume, il lui a pris un malaise et des espèces de vapeurs qui le font trouver mal, et puis il s'ennuie partout ; je ne le quitte plus d'une minute.

1. Collationné sur l'original autographe sans adresse ni signature, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou a publié cette lettre, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 480, en omettant le post-scriptum, qui était jusqu'ici *INÉDIT*.

N^o 1313.

A MONSIEUR
MONSIEUR M. M. REY, LIBRAIRE
A AMSTERDAM¹.

Mm: 25 Mars 1762.

L'adresse de l'Epine messenger de Montmorenci que vous me demandez, mon cher Rey par vôtre lettre du 15 est rue S^t Germain l'Auxerrois à l'Hôtel de Grammont et il part de Paris quatre fois la semaine savoir les Lundis, Mardis, Jeudis et Samedis à deux heures.

Puisque vous voulez n'annoncer le Contract social que lorsqu'il sera à Paris, il ne sera peut-être pas nécessaire d'envoyer un exemplaire à M^t de M. si longtems à l'avance de peur qu'étant vû par d'autres ils n'y forment plus de difficultés qu'il ne feroit lui-même. Il suffit que vous combiniez si bien les choses pour qu'il ait ce livre avant toute autre personne et quinze jours avant le public. J'attends encore les feuilles T et V et celle du titre. Puisque vous avez fait faire une nouvelle vignette vous m'obligerez de m'en envoyer une épreuve à part pour la mettre dans mon porte-feuille.

Il y a bien des difficultés à ce que vous me proposez dans votre lettre du 17² au sujet de l'événement auquel ma première note supprimée avoit rapport. La plus insupportable est mon triste³ état qui ne me permet plus aucune espèce de travail

1. Transcrit, en juin 1910, de l'original autographe signé, appartenant à M. Édouard Audéoud, de Genève, et provenant de la vente van Rappart, Lütge et C^{ie}, Amsterdam, n^o 2178 du catalogue. 2 p. in-4^e, plus la page 3 blanche et l'adresse sur la 4^e. Cachet à la devise. Timbre postal d'ENGHIEN LES PARIS. [Th. D.]

Cette lettre, dans la publication de Bosscha, porte le n^o 92 et est, par erreur, datée du 25 mars 1760.

2. Ces cinq derniers mots: « dans votre lettre du 17 » sont au bas de la page, avec un signe de renvoi +.

3. Bosscha a omis le mot « triste ».

assidu. Vne autre est que je n'ai pas les pièces et instructions nécessaires pour parler pertinemment sur ce sujet, et que la voye de la poste est trop dispendieuse et trop suspecte pour s'établir là-dessus des correspondances. Cependant je vous avoüe que la matière est si belle et si tentante pour le zèle de l'humanité que si j'avois le moindre espoir de rassembler les papiers nécessaires je rêverois quelquefois à cela, et mon intention ne seroit pas en pareil cas de m'en tenir à un simple narré¹.

Témoignez je vous prie à Madame Rey le tendre interest que je prends à son état, j'espère qu'elle s'en tirera heureusement pour elle et pour la petite progéniture. J'ai déjà répondu ci-devant à vôtre obligeante proposition sur laquelle je vous laisse le Maître de disposer de moi ajoûtant seulement cette considération que ma situation me rappelle bien des fois le jour que donner à un enfant un parrain dans mon état, c'est ne lui en point donner du tout. Si malgré tout cela vous persistez, marquez moi en pareil cas ce que j'ai à faire, car, sur mon Dieu, je n'en sais pas le moindre mot. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1314.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY².

(Lettre de Rey.)

Votre lettre, mon cher Rousseau, du 14 cour^t m'est bien parvenue. La feuille du titre, où se trouve la note, étoit toute tirée, ainsi qu'il (*sic*) faut faire un quart de feuille, à quoi l'imprimeur travaille. A vous parler vrai, j'en suis fâché; tout

1. Il s'agit de la quadruple exécution (19 février 1762) des trois frères Grenier et du pasteur Rochette. Cf. p. 85, 3^e alinéa du n^o 1264; p. 146, note 2 et n^o 1309, 2^e alinéa.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 165. 2/3 de p. in-4^o, l'adresse au v^o. Pas de marque postale. Cachet rouge.

l'ouvrage feroit 21 feuilles bien conditionnées et présentement il y aura 1/4 de feuille séparé, que le relieur devra placer : je me conforme à vos intentions.

Voici la bonne feuille T, et V pour l'ordinaire prochain : je n'en ai pas perdu un pour vous faire parvenir les bonnes feuilles. Si elles ne vous parviennent pas exactement, mandez-en deux mots à M^r. Du Voisin.

M^r. Boullier est ici en ville, mais je ne l'ai pas vu encore.

Voici copie de l'acte en question¹, tel que le notaire l'a dressé ; je ne le trouve pas de mon goût ; voilà pourquoi je vous l'envoie pour vous prier de le lire et de mettre à côté les observations que je vous prie d'y faire sur la tournure. Vous me le renverrez S. V. P. en suite de quoi on le recopiera et les signatures suivront. J'ai voulu le remanier, mais je ne vois pas à y réussir.

On tirera dès demain la vignette sur la feuille du titre. Voici la nouvelle que j'ai fait graver ; j'espère qu'elle sera plus de votre goût que la précédente.

Ma femme vous embrasse et vous souhaite, aussi bien que moi, patience dans vos maux ; elle se porte assez bien. Je suis de tout mon coeur tout à vous.

REY

Le 22^e Mars 1762.

N^o 1315.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY².

(Lettre de Rey.)

Voici, mon cher Rousseau, en quoi consiste mon opposition au privilège de M^r Neaulme, que j'acquiesce à tout ce qui

1. *Voy.* plus loin, p. 173, note 1.

2, *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 166-167. 3 p. de texte in-4°, l'adresse sur la 4°. Cachet de cire noire armorié (fers de lance). Pas de marque postale.

lui sera fourni par M^r Du Chesne avec lequel vous aurez pris des arrangements (cela va de droit), mais qu'ayant moi-même un privilège sur vos OEuvres déjà exécutées, je m'oppose à tout ouvrage, quel qu'il soit, dont il n'aura pas acquis le droit, ou par l'acquisition du manuscrit de vous directement, ou par un accommodement semblable à celui de Du Chesne.

C'étoit tout ce que je pourrois faire pour que vous ayez, et vous et moi, les mains libres pour l'avenir.

Quand j'ai pris un privilège, je vous aurois consulté avec plaisir, mais vous étiez fâché contre moi sur des faux rapports.

M^r Néaulme, avec son privilège sur le Traité de l'éducation, est absolument maître de cet objet et personne ne peut l'imprimer dans ce pays qu'après un accommodement préalable avec lui. Or cet accommodement peut être de nature qu'il comporteroit les avantages qu'on pourroit en retirer ; ce sont certainement ses vues, autrement il n'avoit que faire de privilège, n'étant presque plus dans notre commerce par ses séjours en Allemagne et en France, le peu d'entreprises qu'il fait, son âge avancé et les déclarations qu'il a faites à cent reprises différentes qu'il ne cherchoit qu'a se libérer.

Vous trouverez ci-joint à la feuille du titre que je vous enverrai l'ordinaire prochain le carton X que vous désirez. Voici la feuille V. Le 1/4 de feuille X se réimprime comme vous le demandez, sans note.

J'en enverrai un exemplaire à M^r De Malesherbes dès que j'aurai fait l'expédition pour Paris. Par ce moyen il le recevra au moins un mois ou six semaines avant que les exemplaires y arrivent : Je préférerois, non pour lui, mais pour ceux entre les mains de qui cet exemplaire passera, qu'il ne le reçut qu'une quinzaine de jours avant l'arrivée de mes exemplaires. Si vous approuvez ma réflexion, mandez le moi : autrement je le ferai partir par la poste, en faisant mon envoi par mer. Le premier exemplaire de la Nouvelle Héloïse, que je lui envoyai par la poste, en présent de votre part, avoit passé avant mon arrivée à Paris en plus de cinquante mains, à ce qu'on m'a assuré. Je connois peu de monde dans cette ville,

mais le hazard m'en fit rencontrer trois ou quatre chez les libraires, et entre autres un abbé, que je ne connois pas, qui me dit : J'ai lu cet ouvrage par volume, à mesure que M^r De Malesherbes le recevoit et je connois je ne sais combien de gens de distinction, qu'il me nomma, qui l'ont lu aussi, ainsi que moi.

Le tems ne me permet pas de m'étendre comme je le voudrois sur le contenu de votre lettre du 18 ; ainsi je passe à la satisfaction que vous voulez bien nous accorder d'être le parrain de l'enfant dont ma femme est enceinte. Elle se porte assez bien depuis quelques jours et le petit a bonne envie de vivre : il se fait sentir plus qu'on ne voudroit quelquefois. Ma femme vous présente ses amitez : elle est très sensible à ce que vous acquiesciez à notre demande ; nous recevons l'un et l'autre cette marque de votre amitié avec beaucoup de reconnoissance. La question est présentement si vous voulez vous nommer une commère ? Si vous n'étiez pas dans le cas, nous vous proposons, de notre chef et sans en avoir encore ouvert la bouche, une D^{lle} Du Moulin, née à Vevay, en Suisse, qui est en cette ville depuis longues années, que nous estimons beaucoup. Nous ne vous la proposerions pas, si plusieurs années de connoissance et une estime générale ne faisoient son éloge. Si vous y donnez les mains, j'en ferai la proposition ; je n'ai pas lieu de croire qu'elle me refuse et moins encore si elle apprend avec qui je l'associe. Voyez, mon cher Rousseau, à me donner votre réponse au plus tôt.

J'espère au reste que les embarras auxquels vous serez exposé par votre acquiescement à notre demande ne sera pas de nature à vous causer du chagrin : il seroit fâcheux¹ pour nous tous, qui vous estimons, de sentir notre reconnoissance mêlée d'amertume.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

REY

Le 25^e mars 1762.

Mes compliments à Mad^{elle} Le Vasseur.

1. Rey a écrit : « fâché ».

N^o 1316.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG]¹.

A Montmorenci le 25 Mars 1762.

Il faut, Madame la Mareschale, que je vous confie mes inquiétudes ; car elles troublent mon coeur à proportion qu'il tient à ses attachemens. Monsieur le Mareschal ayant été incomodé et M. du Bettier ayant bien voulu m'informer de son état, je l'avois prié de continuer jusqu'à son entier rétablissement et précisément depuis ce moment il ne m'a pas écrit un mot ; le même M. du Bettier est venu hier à Montmorenci et ne m'a rien fait dire ; j'ai écrit en dernier lieu à Monsieur le Mareschal et il ne m'a pas répondu. Le tems du voyage approche, il avoit accoutumé de me réjouir le coeur en me l'annonçant, et cette fois il a gardé le silence. Enfin tout le monde se tait et moi je m'allarme. C'est un défaut très importun, je le sens bien, aux personnes qui me sont chères, mais qui tenant à mon caractère est impossible à guérir et que la solitude et les maux ne font qu'augmenter. Ayez-en pitié, Madame la Mareschale, vous qui m'en pardonnez tant d'autres, et sur qui tant de marques d'intérêt et de bonté que j'ai receues de vous en dernier lieu m'empêchent d'étendre mes craintes ; engagez de grace Monsieur le Mareschal à les dissiper par une simple feuille de papier blanc. Ce témoignage si chéri si désiré me dira tout ; et en vérité j'en ai besoin pour goûter sans allarmes l'attente du moment qui s'approche et pour m'y livrer sans crainte à l'épanouissement de coeur que j'éprouve toujours en vous abordant.

1. Transcrit le 21 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 77-78. 4 p. in-4°, les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

N^o 1317.

• [M^{me} DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Paris, ce samedi [27 mars 1762].

Pourquoi ne m'avez-vous pas mandé l'inquiétude que vous aviez ? je vous aurais rendu mille grâces et je vous en aurais tiré promptement. M. de Luxembourg, à qui j'ai lu votre lettre, doit vous écrire aujourd'hui. Je me fais un plaisir, le plus grand qu'on puisse avoir, d'aller jeudi à Montmorency. Je vous aime, nous vous aimons à la folie. J'ai eu des nouvelles de Duchesne ; il n'attend plus que les estampes. Le livre paraîtra au plus tard dans quinze jours. Recevez mes embrassements, que je renouvellerai jeudi avec bien du plaisir.

N^o 1318.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]².

Paris 27 mars [1762].

Je ne vous ai pas mandé plus tôt de mes nouvelles, mon cher ami, mais vous ne deviez pas en être en peine ; mon silence devait vous assurer que je me portais bien. Je ne vous ai pas écrit depuis longtemps, parce que je n'ai fait qu'aller et venir depuis plus d'un mois. Mais je ne m'en suis pas moins occupé du plaisir de vous voir. Ce sera donc jeudi que je voudrais vous trouver dans l'état que je désire. Bonjour, mon cher ami ; je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 476, qui imprime par erreur « 28 mars 1762 », au lieu de « 27 mars », comme on lit sur l'original autographe, conservé à Neuchâtel.

N^o 1319.

A M. [DUCHESNE]¹.

Ce 26 mars 1762.

Quoique j'aie marqué, monsieur, celui des deux titres que je préférerois comme le plus simple, le choix m'est assez indifférent, et je m'en rapporte absolument là-dessus à votre goût. Mais j'avoue que je ne vois point sans répugnance ces mots de *La Haye* et de *Jean Neaulme* sur un livre imprimé à Paris, ensorte que l'ouvrage d'un ami de la vérité commence par un mensonge. Il me semble même que si vous aviez voulu employer cette inscription, et la rendre persuasive, il ne falloit point l'employer sur les deux premiers volumes que tout le monde sait être imprimés en France, mais la réserver pour les deux derniers, en y mettant des caractères hollandois, des titres rouges, et tout ce qu'il falloit pour donner à ces deux derniers titres un air étranger. Alors cette inscription eût peut-être donné le change au public; mais je tiens pour assuré qu'en la mettant également aux quatre tomes, personne ne s'y trompera, et ce sera un mensonge à pure perte. Au reste, faites comme vous jugerez à propos; je ne puis décider des expédients convenables à un arrangement auquel je n'ai point participé.

Pourroit-on, sans trop de curiosité, vous demander ce qu'est devenu le tome troisième, et pourquoi je n'en entends plus parler?

Je vous salue, etc.

[J. J.] ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres Inédites*, p. 94.

N^o 1320.

A M. [DUCHESNE] ¹.

Montmorenci, ce dimanche 28 mars [1762].

Je comprends vos regrets, monsieur ; ils sont bien permis à un père, surtout lorsqu'au prix de l'enfant qu'il perd se joint celui des soins qu'il a déjà coûtés. Mais à votre âge une telle perte n'est pas irréparable, et il est très-raisonnable aussi que l'espoir de s'en dédommager en console.

Voilà les cartons que vous me demandez ; il y en a trois d'indispensables, et pensant qu'un quatrième ne coûteroit pas beaucoup plus de frais et d'embarras, je l'ai ajouté pour réparer une balourdise de ma façon ². Je vous prie de m'envoyer aussi une épreuve de ces cartons pour voir si j'ai été entendu.

Je sais bien qu'il est d'un usage très-commun d'imprimer dans un lieu, et de mettre le nom d'un autre ; mais ce n'est guère mon usage à moi de me régler sur ce que les autres font. Toutefois, comme il s'agit de votre sûreté, je ne m'oppose à rien de ce que vous pouvez juger convenable pour vous mettre à couvert ; mais je persiste à croire qu'il convient de distinguer les deux derniers tomes des deux premiers par l'œil des titres aussi bien que par le temps de la publication. Du reste c'est à vous à voir, je vous laisse le maître ; vous priant toujours de considérer qu'il y a sur le lieu où s'imprime un livre une inspection plus importante que celle du public.

Ne soyez point inquiet de la préface, ce n'est sûrement pas elle qui vous retardera ; mais pourquoi voulez-vous que je me presse, tandis que vos gens se pressent si peu ? Je vous promets qu'aussitôt que j'aurai reçu la dernière épreuve d'un des deux derniers tomes, vous aurez la préface le lendemain. Je vous salue, monsieur, de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, p. 95-96.

2. Cf. Th. Dufour, *Recherches bibliographiques*, t. I, p. 150-151.

N^o 1321.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
CYTHOÏEN DE GENEVE
À MONTMORENCY¹.

(Lettre non signée)².

Monsieur.

Voicy des Echantillons de draps de Trois façon.

Le varobert 22 £ laune

Le Louuier 19

Lelbeuf. 15. 10 s. il sont tous de La même largeur. Il en faut pour La robe de dessus deux aulnes.

Pour la robe de dessous en camelot cinq aulnes à 4 £ 10 s. Laune. il faut doubler Les deuant de soye, il en faut deux aulnes et demie de taffeta ou croisé, à 5 £ Laune.

Pour La veste et Le bonnet, en gros de Tour, gros de nap[l]es ou Satin, il en faut 6 aulnes à 10 £ Laune, il La faut doubler de Taille de coton 3 aulnes et demie à 5 £ Laune.

Pour La veste de toile pinte je tacheres de Lassortire a Lechantillon, du draps que vous choisirez autant qu'il sera possible, je La prendré aux environs de 5 £ Laune et La doublure à proportion.

La foureure pour Le bonnet en petit gris coutera de 15 à 18 £ il ne faut pas de foureure à La robe pour Lété.

M^r Diodet Le fils de celuy qui doit faire Labit qui est habillé en harmenien à qui jay parlé, m'a dit que cetoit Les aulnages qu'il prenaît pour Luy, et que Les cintures se portoit de

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 20 octobre 1925, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés. P. 7074, f. 5 et 6, in-4° de 4 p., la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e. Traces de cachet rouge. [P.-P. P.]

2. Je pense que l'auteur de cette lettre est La Roche, l'homme de confiance de M^{me} de Luxembourg. [P.-P. P.]

soye, sur La Soye et que Longt les prenoit de La même étoffe que La veste de deux aulnes et que Longt luy fait faire deux tours et se noux en deuant cella me paroît bien Large, et que Lorsque La veste est de draps, Longt fait la ceinture de calmande.

et que de culotte il nen faut point faire, quil sont plus incomode qutille, et quil ne porte nont plus que des souliers ordinaire.

pour la fourrure de La robe de draps comme ce nest que de d'eux doits notre foureur m'a dit que cella ne seroit pas cher, sy vous la faittes faire tout de suite, il sera aisé de voir Lanage, vous me La menderé et je La feres faire, et vous menderes ce que cella coutera.

M^{de} La Roche vous presente cest respect et fait bien des amitiés a M^{lle} Le Vasseur. La Roche presente cest respect a tous Les deux, M^r le M^{al} est parti hier pour Versaille en bonne santé, incy que M^{de} La M^{alle} pour Lille Adam elle revient samedi.

Ce mercredy [24 ou 31 mars 1762].

tous les draps pour Lusage sont aussy bons les vns que Les autres.

[Au livre II des *Confessions*, Rousseau rapporte que, peu de temps après son établissement à Motiers-Travers, il prit l'habit arménien. « Ce n'étoit pas une idée nouvelle, dit-il, elle m'étoit venue diverses fois dans le cours de ma vie, et elle me revint souvent à Montmorenci, où le fréquent usage des sondes me condamnant souvent à rester dans ma chambre, me fit mieux sentir tous les avantages de l'habit long. La commodité d'un tailleur arménien, qui venoit souvent voir un parent à Montmorenci, me tenta d'en profiter pour prendre ce nouvel équipage, au risque du qu'en dira-t-on dont je me souciois fort peu. Cependant, avant d'adopter cette nouvelle parure, je voulus avoir l'avis de M^{me} de Luxembourg, qui me conseilla fort de la prendre. Je me fis donc une petite garde-robe arménienne, mais l'orage excité contre moi m'en fit remettre l'usage à des tems plus tranquilles... » — La présente lettre, qui me semble avoir été écrite par La Roche, a dû l'être peu de temps avant Pâques (le 11 avril en 1762), et c'est ce qui me fait proposer pour sa date un des deux derniers mercredis de mars. — P.-P. P.]

N^o 1322.

[JEAN NÉAULME, LIBRAIRE D'AMSTERDAM, À J.-J. ROUSSEAU]¹.

[Amsterdam, fin mars ou début d'avril 1762].

[Dans un Prospectus de 16 pages in-8^o, intitulé : « Projet de souscription pour un Livre intitulé : le *veritable Emile consacré à l'utilité publique, rédigé par M. Formey, auteur du philosophe chretien* » prospectus mis en circulation en 1763², le libraire Néaulme raconte comment il a été engagé à donner son nom à l'édition originale de l'Emile de Rousseau. Il est amené à parler de ses relations avec l'auteur, et cite des fragments de la correspondance échangée entre eux : Page 7 : « Je savois bien Mr Rousseau, auteur à Paradoxes et à Reflexions hardies, ses Ecrits en étant parsemés ; mais je ne pouvois pas m'imaginer que dans un Traité sur la manière d'élever les Enfans, il s'agiroit de jeter des doute sur toutes les Croyances. La première reflexion qui me parut mériter mon attention fut lorsqu'il dit qu'il écarteroit de son Elève tout Medecin, Philosophe et Prêtre. Cela me donna occasion de lui écrire à peu près en ces termes :]

« ... J'ai désiré l'impression d'un tel Ouvrage par dessus tout autre, parce que je me suis persuadé qu'il peut être entrepris non seulement avec espérance de succès et d'utilité pour la Société en général ; mais aussi d'une utilité constante et permanente.

« Je prens la liberté de joindre ici une Réflexion. Ne l'estimez que ce qu'elle vaut. Ce qui me la fait naître, est ce que vous dites des Prêtres, des Médecins et des Philosophes. Cela est bon dans un sens, toute personne raisonnable ne sauroit le prendre en mauvaise part et cela me persuade que dans tout le corps de l'Ouvrage, il n'y aura rien qui puisse faire de la peine aux gens d'une piété épurée, à qui on laisse leurs sentimens particuliers sur la Religion qu'ils professent. Il en faut

1. Transcrit du prospectus imprimé en 1763, dont il est parlé ci-dessous.

2. Cf. Th. Dufour, *Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau*, Paris, L. Giraud-Badin, 1925, t. I, p. 168-171.

une pour le bien de la Société, laquelle ne peut se soutenir sans cela... »

[« Quelque tems après, continue Néaulme dans son Prospectus, je relevois l'article ou l'Auteur parle de la Trinité. Je lui représentai que cette Matière ne me paroissoit pas du ressort de ce Traité ni à la portée d'un enfant, que de pareils traits d'ailleurs me donnoient à moi de l'inquiétude et de la répugnance et pourroient me causer du chagrin, en un mot que cela n'étoit pas soutenable. Sa réponse fut] :

N° 1323.

[ROUSSEAU À NÉAULME]¹.

(Fragment)

[Montmorency, début d'avril 1762].

Il me semble que l'induction que vous tirez des enfans par rapport aux hommes par la difficulté de concevoir les dogmes de la Religion est détruite dans le lieu même en question, où je dis que dans un âge où tout est mistère, il n'y a point de mistères proprement dits. On conçoit de la Religion tout ce qui est à la portée de l'esprit humain quand on conçoit comme clair tout ce qui est clair et comme obscur et incompréhensible ce qui est obscur et incompréhensible, et voila de quoi les enfans ne sont pas capables. Quant aux querelles que vous craignez, je crois cette crainte peu fondée. Le gouvernement sous lequel vous vivez est trop sage pour ne pas distinguer les tems et pour ne pas voir que l'obstination à tout conserver tend à tout détruire, et que dans un siècle où toute religion est sapée par les fondemens, il importe pour conserver l'essentiel, d'abandonner l'accessoire et de garantir le tronc aux dépends des branches quand on ne peut tout sauver. Mon livre établit de la religion tout ce qui est utile à la société et ne détruit pas le reste. Dans toute société bien gouvernée il est donc bon à publier[...]

1. Transcrit du même prospectus imprimé en 1763, p. 8.

N^o 1324.

A. M. [DUCHESNE, À PARIS]¹.

Ce Dim : 4 [Avril 1762].

Puisque vous voulez, Monsieur, les explications des figures, si vous n'avez pas encore fait graver le mot au-dessous de chaque estampe, ne le faites pas, et au lieu de cela, faites imprimer sur le verso du titre du premier tome les explications suivantes². J'opine à les joindre toutes sur ce premier titre, afin que cela fasse comprendre au public que les deux derniers tomes sont imprimés et lui donne, sur cette idée, la confiance de prendre les deux premiers, car on n'aime point acheter un ouvrage imparfait. Si le mot est déjà gravé sous chaque planche, laissez-le et ne donnez point d'explication, car il n'y a rien de si plat que d'expliquer deux fois la même chose³. Au surplus, quelque parti que vous preniez, prenez-le définitivement, je vous prie : c'est trop long-tems chipoter entre nous sur la même chose.

Voilà l'épreuve qui répond à la partie du manuscrit que j'avois reçue seule ; cette épreuve étoit avec celles de la table dans un second paquet, que l'Epine m'a apporté hier avec l'autre, et lequel paroît avoir traîné long-tems quelque part et même été décacheté.

Il faut absolument ôter toute la note⁴ de la page 10 du premier tome, car je n'y pourrois rien substituer qui, dans la circonstance présente, ne déplût au gouvernement. Ce carton-là, par parenthèse, est plaisamment fait : il ne contient rien de

1. Transcrit à Londres, en avril 1912, de l'original autographe signé et sans adresse, conservé au British Museum. Add. ms. 23102, fol. 160.

2. Jointes, sans doute, à la lettre, sur un feuillet séparé, mais non conservées.

3. Finalement, les *Explications des figures* furent imprimées p. [1x], bien que les cinq planches eussent chacune leur légende gravée.

4. Le carton, p. 9-10 (t. I), n'offre aucune note.

plus ni de moins que le feuillet auquel il est substitué; autant valoit laisser le feuillet même*. Le carton I 6 du tome 2 peut demeurer tel qu'il est¹. Celui de la p. 118 est bien aussi. Il n'y a dans tous ces cartons que la note susdite à ôter et quelques fautes d'impression à corriger. Il seroit à propos de m'envoyer une seconde épreuve de ces cartons corrigés et de suspendre de les tirer jusqu'à ma réponse.

Je vous prie de faire revoir ces épreuves, parce que je n'ai pu les lire qu'à la hâte et qu'il faut fermer mon paquet. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1325.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]².

Ce 4 Avril 1762.

J'accepte bien volontiers, mon cher Rey, la commère que vous me proposez³ et si elle me fait l'honneur aussi de m'accepter, j'en serai fort aise; marquez-moi de grâce ce que j'ai à faire, car je n'en sais rien; mais je vous prévins que je ne saurois écrire de lettre de compliment à personne et bien moins encore à quelqu'un que je ne connois pas. Ainsi sauvez-moi cette formalité.

J'ai reçu hier le reste de l'ouvrage, mais je crains bien que par votre faute vous ne tombiez dans l'inconvénient que j'avois prévu. Vous faites votre envoi par mer, il n'arrivera jamais avant que le *Traité de l'Éducation* paroisse du moins

* « En relisant, j'aperçois le retranchement, mais ce n'est pas assez; il faut ôter la note entière. » (*Note de J. J. Rousseau.*)

1. Tome II, p. 203-204, carton signé I 5*.

2. Transcrit de l'imprimé en 1856 par Bosscha, *loc. cit.*, n. 93.

3. M^{lle} Dumoulin, *cf.* n^o 1315, 6^e alinéa.

en partie, à moins que l'on ne me trompe, ce que je ne puis présumer ; et si ces deux ouvrages paroissent ensemble, à cause de la matière ingrate et propre à peu de lecteurs du Contrat Social, il sera infailliblement étouffé par l'autre. Voyez donc si, après avoir tant lanterné, vous ne feriez pas mieux à présent de renvoyer la publication jusqu'à l'hiver prochain.

Je vous ai déjà marqué ci-devant mon avis conforme au vôtre sur l'envoi d'un exemplaire à M. de M. Mais un autre envoi d'un exemplaire bien conditionné qu'il faut faire avant celui-là et qui ne sera pas sujet au même inconvénient est à l'adresse suivante :

*A Monseigneur,
Monseigneur le Maréchal Duc de Luxembourg
à Paris.*

Si quand vous ferez cet envoi vous avez à m'écrire, vous pourrez joindre une lettre pour moi dans le paquet ; ce sera toujours un port épargné.

Voici votre projet d'acte ¹ ; le style m'en paroît un peu em-

1. « L'acte dont la minute écrite par Rey se trouve encore jointe à l'original de cette lettre, appartient à l'histoire de la vie de Rousseau ; il était ainsi conçu :

« Aujourd'hui le etc. jour du mois de etc. 1762 devant moi M^{re} Thierry Daniel De Maroles, Notaire public à Amsterdam, admis par la cour de Hollande et en présence des témoins bas nommés.

« fut présent M^r. Marc Michel Rey, marchand libraire en cette ville, et de moi, notaire, connu, lequel de sa bonne & libre volonté désirant de donner un témoignage de gratitude pour l'avantage que M^r. J. J. Rousseau, citoyen de Genève actuellement demeurant à Montmorency a fait au Sr. comparant de le choisir pour son Libraire et du profit que lui comparant en a retiré, et y voulant répondre, le dit Sr. M. M. Rey avoit jugé convenable de faire un don entre-vifs par forme de donation pure simple et irrévocable pour lui, ses hoirs ou ayant cause, en la meilleure forme que donation puisse valoir, d'une somme de 300 ^{fr} arg. de France par année en faveur de Mad^{lle}. Thérèse Le Vasseur, fille de M^r. François Le Vasseur officier de la monnoye d'Orléans, et gouvernante du dit Sr. J. J. Rousseau et commencera la dite donation à courir du premier Janvier 1762 et cela pour répondre au désir que M. Rousseau a de récompenser la dite D^{lle}. Le Vasseur pour les longs & fidèles services & soins qu'elle a rendus au dit Sr. Rousseau dans ses infirmités et qu'elle lui rendra encore journellement, voulant le dit Sr. donateur que le dit don annuel de 300 ^{fr} de Fr^{ee}, soit et demeure appartenant et qu'il sera payé par chaque année à la dite D^{lle}. Le Vasseur, sa vie durant, par lui Sr. comparant et après son décès par la veuve, héritiers ou ayant cause, obligeant pour l'accomplissement et maintien

barrassé ; mais cependant je n'y vois nulle omission essentielle, il est vrai que je suis très ignare en ces matières. Faites pour le mieux selon vos bonnes intentions. Au reste, je vois avec attendrissement que malgré le changement de disposition, vous voulez faire la libéralité toute entière. Cependant je ne consens point que la pension coure dès cette année, durant laquelle il est sûr que M^{lle} Le Vasseur ne seroit pas exposée à manquer de pain, quand même je mourrois demain. Je fais des vœux pour l'heureuse délivrance de Madame Rey et je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1326.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU]¹.

Le 1^{er} avril 1762.

Je demande de vos nouvelles à tout ce que je vois, Monsieur ; mais je vois si peu de monde, que personne ne me satisfait pleinement sur ce chapitre, qui ne cessera jamais d'être intéressant pour moi. S'il vous est possible d'écrire deux mots, de grâce accordez-les à mon inquiétude. Vous m'aviez tant promis que mon souvenir vous seroit toujours cher ! Qu'ai-je donc fait ?..... Pardonnez : les âmes tendres ont toujours trop de propension à se plaindre.

du présent acte de donation entre-vifs, pour lui et pour ses héritiers tous les biens présents & avenir sous les obligations et soumissions à tous qui ces présentes verront ; le tout conformément aux loix et droits.

« Ainsi fait et passé à Amsterdam en présence des comme témoins. » (Note de Bosscha.)

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 194.

N^o 1327.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE DE RICHELIEU, AU COIN DE
LA RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
A PARIS¹.

Ma situation, Madame, est toujours la même, et j'avoue que sa durée me la rend quelquefois pénible à supporter ; elle me met hors d'état d'entretenir aucune correspondance suivie, et le ton de vos précédentes lettres achevoit de me déterminer à n'y plus répondre ; mais vous en avez pris un dans les dernières auquel j'aurai toujours peine à résister. N'abusez pas de ma foiblesse, Madame ; de grace, devenez moins exigeante, et ne faites pas le tourment de ma vie d'un commerce qui, dans tout autre état, en feroit l'agrément.

Ce 4 avril 1762.

N^o 1328.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]².

Le 8 Avril 1762.

Je ne suis pas aussi malheureuse que je le croyois, puisque j'ai vaincu votre silence, Monsieur ; je le suis encore ; achevez votre ouvrage, rendez-moi les sentimens dont vous m'aviez flattée, en consentant à me le donner. Pourriez-vous refuser quelque chose à la satisfaction d'une personne qui voudroit tout faire pour la vôtre ? Ce n'est point sur les charmes de

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 196-199.

ma figure, ce n'est point sur les agrémens de ma conversation, que vous vous êtes déclaré pour moi ; c'est sur l'exposé fidèle, je l'ose dire, de la conduite que j'ai tenue dans les circonstances les plus épineuses où une jeune femme puisse se trouver. Perd-on le mérite d'une belle âme, s'éclipse-t-il sans retour, par quelques torts passagers ? Sans doute j'en ai eu, puisque vous vous plaignez du ton de quelques-unes de mes lettres ; mais pouvois-je mieux prouver qu'il n'étoit pas à moi, ce ton, qu'en le quittant sans m'en apercevoir ? Où l'avois-je donc pris ? Pourquoi m'en servois-je ? Je n'en sais rien. On voit tous les jours, sans s'en étonner, le plus vilain masque sur le plus joli visage.

Quoique j'aie fort à coeur que vous me rendiez les biens que je réclame, Monsieur, il m'importe infiniment davantage que vous soyez persuadé que, faite pour desirer de vous bien des choses, je suis incapable d'en rien exiger. Votre liberté me paroît si précieuse, je suis si éloignée de vouloir la contraindre, que si on vouloit me fournir des moyens honnêtes d'acquérir des droits sur elle, j'aurois le courage de les refuser. Quand vous voudrez faire diversion à vos maux, pour un plaisir bien digne de vous, rappelez-vous que vous m'avez souhaité du bien ; dites-moi que vous m'en souhaitez encore, et ne doutez pas que ce ne soit là la façon la plus sûre de m'en procurer.

Je vois revenir le printemps avec une joie extrême ; on m'a assuré que cette saison étoit la plus favorable à votre santé. Que mes vœux ne peuvent-ils la fixer ? Adieu, Monsieur, mon commerce est déjà si peu piquant pour vous, que je vous prie de ne pas regarder le soin de me répondre, comme un de ceux qui demandent de la célérité. Il est bien vrai qu'en m'écrivant, vous me rendez service ; mais je n'ai jamais été si disposée à attendre ce que j'attendois de vous, parce qu'en vous trouvant mieux disposé pour moi, j'obtiens déjà bien plus que je n'avois espéré.

N^o 1329.

A M. [DE MALESBERBES] ¹.

A Montmorenci, le 8 Avril 1762.

Je parcours, Monsieur, les estampes que vous avez eu la bonté de m'envoyer avec un plaisir auquel la main dont elles viennent a bien autant de part que les artistes qui les ont faites. Avec plus de jeunesse et de santé celles de la Fontaine² ne me paroîtroit (*sic*) pas fort saines à garder. Je souhaite qu'elles ne fassent pas plus courrir de risques à d'autres, mais non pas au même prix. Je n'ai pas encore lu les Heroïdes ; si le traducteur a eu l'esprit d'en ôter à Ovide, je crois qu'il l'aura rendu plus touchant.

Voici, Monsieur, les cartons que vous m'avez ordonné de faire ; j'y ai suivi fidèlement ce que vous m'avez prescrit, excepté que j'ai laissé les Anges pour ne pas trop étrangler la période ; mais j'ai fait tomber sur leurs passions le doute qui tomboit sur leur existence³, et je crois que c'est toute l'orthodoxie que l'Église peut raisonnablement exiger d'un hérétique. Si vous y trouvez encore quelques changemens à faire, je vous supplie de vouloir bien m'indiquer ces changemens en me renvoyant les cartons. Sinon, je souhaiterois si cela ce (*sic*) peut que lesdits cartons fussent immédiatement rendus à Duchesne pour les faire tirer : Cela iroit à l'épargne du tems.

1. Transcrit, en avril 1912, de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 21196, fol. 152-153. 2 p. 1/2 in-4°, la 4^e est blanche. Ce texte était *INÉDIT*, quand je l'ai publié dans le *Mercur de France* du 1^{er} mai 1912. [P.-P. P.]

2. Sans doute les gravures qui accompagnaient les *Contes de La Fontaine*, édition dite des « Fermiers généraux », Amsterdam (Paris), 1762, 2 vol. in-8°.

3. Au 4^e carton (*Émile*, t. II, p. 203), on lit : « Ce sont les erreurs de l'imagination qui transforment en vices les passions de tous les êtres bornés, même des Anges, *s'ils en ont* ». — Dans le manuscrit d'*Émile*, envoyé à l'imprimeur, et qui est conservé à la Bibliothèque publique de Genève, on lit. ... « des Anges, *s'il y en a* ». [P.-P. P.]

Daignez, Monsieur, recevoir tous les hommages d'un coeur qui vous est tendrement attaché.

J'ai marqué à Rey que sitôt que le petit traité du contrat social seroit imprimé il vous en adressât par la poste un exemplaire que je vous supplie de vouloir agréer. En m'envoyant trois exemplaires du recueil qu'il a fait de mes écrits, il me marque qu'il prend la liberté de vous en présenter un. Ne sachant s'il a mis cet exemplaire à part, j'ignore si l'un des trois que j'ai reçus n'est point celui qui vous appartient. Honorez-moi là-dessus, Monsieur, d'un mot d'éclaircissement.

Peu d'heures après votre départ, M. le Mareschal fut attaqué d'une vive douleur à un doigt du pied qui ne lui a plus permis de marcher depuis ce tems-là ; cette douleur accompagnée de rougeur et d'enflure paroît être la goutte quoiqu'il ne le croye pas, mais pour moi je le crains beaucoup.

N^o 1330.

A M. [DUCHESNE, à PARIS]¹.

A Montmorenci, le 9 Avril 1762.

Voilà, Monsieur, une manière d'avertissement qui tiendra lieu de préface ; je n'ai rien pû faire de mieux et le volume est assés gros. Vous trouverez à la fin un petit errata pour les fautes qui font des contresens ; je n'ai pas voulu marquer les autres, qui sont en grand nombre, de peur de rendre le lecteur négligent à corriger celles-là.

Je ferai aujourd'hui votre commission près de Madame la Mareschale. Quand elle m'a dit que l'ouvrage paroîtroit d'abord après pâques je l'ai bien assurée que cela n'étoit pas possible, tant à cause de votre traité avec M. Neaulme que

1. Transcrit, le 11 septembre 1911, de l'original autographe signé et sans adresse, qui m'a été communiqué par MM. Maggs, libraires à Londres. 2 p. petit in-4°. [Th D.]

parce qu'il nous manque encore deux planches. Si vous pensez que j'aye tort, marquez-le moi, et je dirai ce qu'il faut.

Je vous donne avis qu'il y a des gens qui lisent à Lyon mon ouvrage, et je suis très sur de ce que je vous dis-là. N'y auroit-il pas moyen de voir cette édition de Lyon, non pour savoir si elle est vilaine, je n'en doute point et je m'en soucie peu, mais pour voir jusqu'à quel point elle est exacte, ce qui m'intéresse tout autrement.

Je ne doute pas que vous n'ayez les cartons aujourd'hui ou demain et vous pourrez les faire tirer tout de suite. Je crois qu'il ne sera pas nécessaire que tous mes exemplaires soient cartonnés; ainsi je vous prierai de m'en réserver une vingtaine qui ne le soient pas, et dont vous aurez la bonté de m'envoyer les cartons à part.

Si vous n'avez pas encore envoyé à Lyon le Tome 3^e envoyez-l'y, je vous prie, le plus tard qu'il se pourra.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Mettez la table des deux derniers volumes à la fin du 3^e, puisque vous le jugez à-propos.

N^o 1331.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

J'attendois, mon cher Rousseau, votre réponse au sujet de l'acte en faveur de Mademoiselle Le Vasseur pour répondre à

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 169. 1 p. de texte in 4^o, plus 9 lignes et l'adresse, au verso. Cachet de cire rouge. Pas de marque postale.

votre lettre du 25 mars, mais ne l'ayant pas encore reçue, je vais vous donner deux mots de nos nouvelles.

Ma femme vous présente ses amitiés ; elle jouit d'une santé passable pour son état ; elle souhaite, ainsi que moi, que la vôtre n'empire pas, mais au contraire que la belle saison amène quelque adoucissement à vos maux ; nous osons nous en flatter. S'il étoit en notre pouvoir de vous soulager, vous en verriez l'effet. Dieu vous donne la constance dont vous avez besoin.

J'ai écrit quelque part pour me procurer les pièces nécessaires et qui ont rapport à ma demande du 17 mars. Je vous en informerai quand j'aurai réponse ; je suis bien aise de savoir que vous acquiescez à ma demande.

Vous aurez reçu toutes les bonnes feuilles, de même que les feuillets où étoient vos deux dernières notes.

Malgré tous mes soins, je ne pourrai embarquer cet ouvrage que demain ou samedi : la vignette m'a extrêmement retardé. Il y en aura 70 exemplaires brochés, savoir 60 pour vous et 10 pour M. Du Voisin, auquel vous les ferez remettre après votre distribution : ce sont des présents pour lui et quelques amis.

M. De M. sera servi aussitôt que j'aurai avis qu'ils sont arrivés en France : par ce moyen il aura son exemplaire bien avant la distribution.

M^r Néaulme m'a fait voir votre manuscrit¹ et l'impression qu'il en fait : elle n'est pas aussi belle que je l'aurois souhaité pour vous. J'espère que nous nous accommoderons pour l'insérer dans vos Œuvres.

Je suis de tout mon coeur tout à vous

REY

Le 8^e Avril 1762.

1. C'est-à-dire, je pense, votre ouvrage, car le manuscrit s'imprimait à Paris et Néaulme réimprimait les bonnes feuilles qu'on lui envoyait. [Th. D.]

N^o 1332.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
À MONTMORENCY¹.

(Fragments d'une lettre de Rey.)

[Rey annonce à Rousseau que M^{elle} Suzanne Madelaine Du Moulin a « accepté avec satisfaction d'être la marraine du petit à venir ». Il lui conseille, « pour faire les choses convenablement », d'écrire, non une lettre de compliments, mais deux mots de politesse à M^{elle} Du Moulin, « moyennant quoi tout est fini ».]

Vous en aurez une réponse, avec quoi votre correspondance sera terminée, si vous n'aimez mieux la suivre. Votre lettre peut se borner à ces deux ou trois objets :

Que l'amitié que vous avez pour moi vous a déterminé à accepter ma demande ; 2^o Que n'ayant pas beaucoup de liaisons et moi vous ayant offert cette D^{elle} pour commère, vous l'acceptiez volontiers ; 3^o Que vous souhaiteriez que vos infirmités vous permissent de cultiver sa connoissance ; cela ne pouvant pas être, vous la priez de vous excuser.

Si vous voyez M^r. Tavel, dont je vous ai parlé par une de mes précédentes, entretenez vous avec lui à son sujet. Je suis assuré qu'il vous en dira tout le bien possible : elle est à peu près de mon âge, 40 à 42 ans. Elle vous estime beaucoup et se trouve très flattée d'avoir un compère comme vous.

Les contract social partent demain pour Dunkerque. Si le navire n'a pas de malheur dans sa route, il y sera entre cy et la 8^{ne} ; il n'en faut que 15 de Dunkerque à Paris, ainsi que (*sic*) les balles peuvent y être les premiers jours de mai. Je vous en informerai plus amplement.

Je vous prévins par celle-cy que, par le courrier du 15 cou-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 170-171. 1 p. 3/4 de texte in-4^o la 3^e p. blanche, l'adresse sur la 4^e. Cachet aux initiales sur pain à cacheter. Pas de marque postale.

rant, je ferai partir 1 exemplaire de votre ouvrage, broché, d'un papier dont la¹ R^a me coûte 30 £ de France ainsi qu'il est très beau. Comme on arrête souvent les paquets au bureau à Paris; je crois qu'il seroit à propos de le prévenir de mon envoi; j'y ajouterai les deux premières feuilles de l'édition indouze, afin que vous la voyez; j'y mettrai votre adresse dessus.

L'acte en faveur de Mad^{elle} Le Vasseur sera prêt, j'espère, entre cy et la 8^{ne}, et pour me conformer à votre volonté, il ne commencera qu'au premier Janvier 1763.

Ma femme et moi vous embrassons de tout notre coeur. Donnez-nous de vos nouvelles le plus que vous pourrez; elles nous font toujours un très grand plaisir et quand vous aurez quelque chose à faire imprimer, souvenez-vous de moi. N'oubliez pas le mémoire demandé sur votre vie; je vous conjure d'y travailler dans les bonnes (*sic*) intervalles que vous pourrez avoir. Ce sera pour moi une grande satisfaction de pouvoir donner cette pièce qui ne peut que faire honneur à votre mémoire. Tout à vous

REY

Le 12^e Avril 1762.

N^o 1333.

A MM. [GUY ET DUCHESNE, À PARIS]².

Ce vendredi 16 [avril 1672].

Je vous remercie, Messieurs, de vôtre envoi. Me voila bien pourvû d'instrumens et de science grace à vos soins. Il ne me manque plus que dequoi employer³ tout cela; n'ayant pas encore un seul volume complet à pouvoir couvrir.

Il faut ôter le titre d'*Avertissement*; je trouve les lignes bien serrées. Bon jour, Monsieur, je ne puis vous écrire.

1. R^a est sans doute l'abréviation de « Rame ».

2. Transcrit, le 29 déc. 1899, de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. Noël Charavay et qui a été depuis (avril 1906), acquis par la Société J.-J. Rousseau pour ses Archives. [Th. D.]

3. Ce mot remplace « exercer », biffé.

N^o 1334.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS
RUE DE SAVOIE
A PARIS¹.

Quelle allarme vous me donnez ? Bon père d'une digne fille, que je vous plains ! Helas vous n'êtes pas le seul à plaindre. V^otre ami ressent vos peines et n'en est pas exempt pour lui. Ne me laissez pas dans cette incertitude. Vn mot de nouvelles ; un seul mot suffit. je vous en donne l'exemple. Adieu.

Ce samedi 18 (*lisez* 17) [avril 1762]².

N^o 1335.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS
RUE DE SAVOIE,
À PARIS³.

Ce dim. [18 avril 1762]⁴.

Mon Dieu, que m'apprenez-vous ? Si c'en est fait, venez à Montmorenci verser v^otre affliction dans un coeur qui la partage. Je me suis blessé à la main droite, et je ne puis écrire : mais venez.

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 25 décembre 1897, par Th. D. de l'original autographe non signé, qui lui a été communiqué par M. Noël Charavay. Cachetée d'un pain à cacheter, cachet au navire. 4 p. petit in-4^o. Sur cette même page 4, une autre main a écrit : « Rousseau || Montmorenci 18 avril 1762 || Receu le 18 || Rep. le 19. » C'est la « trente-quatrième » lettre, dans de la copie ms. de 1775. Lenieps a écrit sur la page 4, de l'adresse : « Sur la madie [*sic*, pour maladie] de Mad. L[ambert]. »

2. Il faut lire 17, *cf.* plus bas, note 4. [P.-P. P.]

3. *INÉDIT*. Transcrit de la copie ms. de 1795 (« trente-cinquième »). [P.-P.P.]

4. Les mots 18 avril 1762 étaient tracés au crayon sur l'original par une autre main que celle de Rousseau. Le copiste note en marge : « Il y a de l'erreur dans cette date au crayon et dans la précédente. Pâques, en 62 étoit le 10 d'avril. Donc ce Dimanche étoit le 17 et le Samedi qui précède étoit le 16. » Le copiste se trompe, Pâques était le 11, et il faut lire, ici, 18 avril et, au n^o précédent, 17. [P.-P. P.]

N^o 1336.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS BANQUIER,
RUE DE SAVOYE
A PARIS¹.

Montmorenci 24 Avril 1762.

Je suis fort en peine de vous, mon Ami ; vous ne venez ni ne m'écrivez ; dans la circonstance où vous êtes, l'amitié s'allarmeroit à moins. Vn mot de réponse à mon dernier billet je vous en prie, à moins que vous n'aimiez mieux l'apporter vous même, ce qui me conviendroit beaucoup mieux : car après la perte que vous avez faite et celle que j'ai faite aussi, la seule consolation qu'on puisse donner à son ami est de partager son affliction.

Si vous venez il faut vous arranger pour passer ici une huitaine de jours.

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 25 déc. 1897, par Th. D. de l'original autographe non signé qui lui a été communiqué par M. Noël Charavay. Cachet de cire rouge (navire). Sur la page de l'adresse, Lenieps a écrit : « Après la mort de Mad^e Lambert ». (C'est la « trente-sixième » lettre, dans la copie ms. de 1795).

N^o 1337.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU]¹.

Le 21 avril 1762.

J'envoie savoir de vos nouvelles, Monsieur ; ne prenez point cette attention pour une importunité ; elle ne vous engage à rien autre chose qu'à dire à mon commissionnaire comment vous vous portez. Vous auriez plus souvent cette réponse à faire, si je pouvois me confier à d'autres qu'à mes gens, et si les ménagemens que j'ai pour eux me permettoient de risquer souvent de les fatiguer.

Je n'ose vous parler de Claire, et je suis inquiète de ce que vous pensez du silence que je garde à son égard. Il doit vous paroître singulier, ou bien, ce qui seroit pire pour moi, vous imaginez que je ne m'acquitte pas des commissions dont elle me charge pour vous. Je vais vous dire la chose tout comme elle est : j'ai pour principe de ne choquer les idées de personne. Claire, qui est plus capable que toute autre de sentir les agrémens de votre commerce, mais dont l'esprit s'intéresse plus volontiers que le coeur, a été très-piquée de l'indifférence que vous m'avez marquée. Chacun a sa façon de voir ; son avis étoit que je ne m'exposasse plus à la sécheresse de vos réponses. Je n'ai pas dit autrement qu'elle, parce que je ne savois à quoi me déterminer ; et, lorsque mon extrême prévention pour vous l'a emporté sur les raisons d'amour-propre qui auroient pu m'arrêter, le mauvais succès de mes démarches m'a empêchée de les lui avouer. Ainsi, elle croit notre correspondance terminée du mois de Janvier. Adieu, Monsieur, je souhaite passionnément que le beau temps calme vos douleurs, et ranime vos inclinations bienfaisantes. Je me fais honneur de tout ce qu'il y a de personnel dans ce desir.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 200-204.

N^o 1338.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE DE RICHELIEU, AU COIN
DE LA RUE NEUVE DES PETITS CHAMPS
A PARIS¹.

24 avril 1762.

J'étois si occupé, Madame, à l'arrivée de votre exprès, que je fus contraint d'user de la permission de ne lui donner qu'une réponse verbale. Je n'ai pas un coeur insensible à l'intérêt qu'on paroît prendre à moi, et je ne puis qu'être touché de la persévérance d'une personne faite pour éprouver celle d'autrui; mais, quand je songe que mon âge et mon état ne me laissent plus sentir que la gêne du commerce avec les dames, quand je vois ma vie pleine d'assujettissemens, auxquels vous en ajoutez un nouveau, je voudrois bien pouvoir accorder le retour que je vous dois avec la liberté de ne vous écrire que lorsqu'il m'en prend envie. Quant au silence de votre amie, j'en avois deviné la cause, et ne lui en savois point mauvais gré, quoiqu'elle rendit en cela plus de justice à ma négligence qu'à mes sentimens. Du reste, cette fierté ne me déplait pas, et je la trouve de fort bon exemple. Bon jour, Madame; on n'a pas besoin d'être bienfaisant pour vous rendre ce qui vous est dû; il suffit d'être juste, et c'est ce que je serai toujours avec vous, tout au moins.

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. On remarquera une variante dans l'adresse.

N^o 1339.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
À MONTMORENCY ¹.

(Lettre de Rey.)

J'ai fait partir, mon cher Rousseau, le 13 du courant, deux balles pour Dunkerque à l'adresse de M^r Durend, libraire, rue du Foin, à Paris, contenant le Contrat social ; il est le seul à qui j'en envoie et il me les paiera en livres ; je ne puis pas faire davantage pour faciliter mes confrères et pour éviter les contrefaçons.

Dans une de ces balles, il y a pour vous :

15	Contract social en papier ordinaire	} tous brochés. J'ai prié Durend de vous les remettre franco de fraix.
15	— dito en papier de poste	
14	— dito en papier Royal	
1	— dito super-Royal pour vous	
<hr/>		
45 ²		
1	— envoyé aujourd'hui par la poste à M ^r . De Luxembourg en papier super Royal	
1	— pour M ^r . De Malesherbes, qui partira aussitôt que j'aurai avis que les balles sont arrivées à Dunkerque	
12	— pour Genève.	
1	— dito pour Londres.	
<hr/>		

60 exemplaires.

J'en envoie dix à M^r Du Voisin, aussi pour des présents.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 172. 1 p. de texte in-4^o, avec trois lignes et l'adresse au verso. Cachet de cire rouge, aux initiales. Pas de marque postale.

2. Ces 45 exemplaires destinés à Rousseau ne lui parvinrent pas, les balles qui les contenaient ayant été retournées de Paris (par Rouen) à Amsterdam. Rey en envoya plus tard quelques exemplaires à Rousseau, à Môtiers. [Th. D.]

Vous lui direz quand il devra en faire la distribution, la vôtre devant aller la première; je l'en ai prévenu.

Il est facile de distinguer tous ces papiers. Le Royal est beaucoup plus épais et pesant que le papier ordinaire, et le papier de poste est plus petit que tous les deux. A l'enveloppe, sur le revers du papier marbré, derrière, j'ai mis à tous les exemplaires

- | | |
|--------------------|--|
| 1 Papier Royal | } en crayon, afin de
faciliter votre distribution
au moment qu'on
vous les délivrera. |
| 2 Papier de Poste | |
| 3 Papier ordinaire | |

J'ai tout lieu de croire que ces balles arriveront au plus tôt à Dunkerque, le navire étant déjà en route, et le trajet de Dunkerque, étant par terre, ne souffrira pas de difficulté. Je vous embrasse de tout mon coeur, ainsi que ma femme.

REY

Le 15^e Avril 1762.

N^o 1340.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM¹].

A Montmorenci, le 23 Avril 1762.

En réponse à votre lettre du 12 je vous envoie ci-joint une lettre² pour Mad^{elle} Dumoulin que vous lui remettrez si vous le jugez à propos, en la prévenant que je n'ai qu'une formule pour tout le monde, que je ne me dis serviteur de personne pas même en écrivant aux Princes et aux Dames de quelque rang qu'elles soient. Si vous craignez que cette simplicité dans ma lettre ne la choque, ne la lui donnez pas; mais je ne puis changer ma forme pour qui que ce soit, et c'est pour cela que,

1. Transcrit de l'imprimé en 1856 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 94.

2. Cette lettre à M^{elle} Dumoulin ne nous a malheureusement pas été conservée.

quoique M. le Prince de Conti m'ait honoré de deux visites, je n'ai jamais voulu hasarder de lui écrire¹.

J'ai aussi reçu par le paquet de M. le Mar^{al} de Luxembourg, avec votre lettre du 15, les deux feuilles de votre édition in-12. Quoique le papier ne soit pas beau et que le caractère des notes soit vilain, je la trouve au surplus jolie et commode, et si vous pouviez m'envoyer le reste pour compléter un exemplaire, cela me seroit plus convenable à porter dans la poche que l'8^{vo} et vous me feriez plaisir.

J'ai vu l'exemplaire de M. de Luxembourg, le papier est très-beau; j'espère que celui de M. de Malesherbes sera de même, et je crois qu'à tout risque vous devez l'envoyer sur-le-champ, si vous ne l'avez déjà fait. J'espère que M. Durand me donnera avis de l'arrivée de son envoi quand il l'aura reçu. Jusqu'ici il n'est pas plus question à Paris de cet ouvrage que s'il n'existoit pas. Je vous avoue que je suis pour vous, et vu la matière, dans de grandes alarmes sur le succès; ce n'est pas ici un Roman que tout le monde puisse lire; et je tremble que vous n'ayez trop hasardé d'en faire deux éditions. Vous ne m'avez point marqué si vous aviez fait votre envoi pour Genève et dans quel tems à peu près vous estimiez qu'il dût arriver.

M. de Malesherbes m'a envoyé mes trois exemplaires dont je vous remercie. Je n'ai point encore ouvert le mien, mais M. et Mad. de Luxembourg à qui j'ai donné les deux autres les ont trouvés pleins de fautes épouvantables; c'est une épargne bien mal entendue pour un libraire qui tire au grand que celle d'un correcteur. Vous ne me dites point à quoi en est la 2^e édition de la Julie.

1. « C'est ce qu'il écrit le 23 Avril, et le 17 Juin il adressa au Prince de Conti la lettre qui a été publiée dans ses Oeuvres diverses où l'*etc.* qui la termine remplace la formule : *Votre très-humble et très-obéissant serviteur.* Mais entre ces deux dates se trouve le décret de prise de corps porté par le parlement de Paris contre l'auteur de *l'Emile*, et on sait la part que le Prince de Conti a eue aux mesures qui l'ont soustrait aux poursuites qui devaient en résulter... » (*Note de Bosscha.*) Cf. p. 304, note 2 et p. 316, note 3.

Je suis charmé que tout continue d'aller bien pour l'événement futur. Remerciez-en pour moi Madame Rey et dites-lui que j'entends qu'elle me donne un filleul qui ait de la santé pour lui et pour son parrain. Au reste ne sachant rien de ce qu'il faut faire, je vous réitère la prière de faire pour moi les choses convenablement, et de ne pas épargner ma bourse en choses d'usage. Le parrain prétend distribuer ici des bonbons, il espère qu'à Amsterdam vous ne le rendrez pas plus chiche. Je vous embrasse ainsi que Madame Rey de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N° 1341.

A M. [MOULTOU].

Montmorenci 25. Avril 1762.

Je voulois, mon cher Concitoyen, attendre, pour vous écrire et pour vous envoyer le chiffon ci-joint, puisque vous le desirez, de pouvoir vous annoncer définitivement le sort de mon livre; mais cette affaire se prolonge trop pour m'en laisser attendre la fin. Je crois que le libraire a pris le parti de revenir au premier arrangement et de faire imprimer en hollande, comme il s'y étoit d'abord engagé. J'en suis charmé, car c'étoit toujours malgré moi que pour augmenter son gain il prenoit le parti de faire imprimer en France, quoique de ma part je fusse autant en règle qu'il me convient, et que je n'eusse rien fait sans l'aveu du magistrat. Mais maintenant que le libraire a receu et payé le Manuscrit il en est le maître. Il ne me le

1. Transcrit, le 30 octobre 1915, de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoy, fol. 17-18. In-4° de 4 p.

rendroit pas quand je lui rendrais son argent, ce que j'ai voulu faire inutilement plusieurs fois, et ce que je ne suis plus en état de faire. Ainsi j'ai résolu de ne plus m'inquiéter de cette affaire et de laisser courir sa fortune au livre, puisqu'il est trop tard pour [l']en empêcher.

Quoique par là toute discussion sur le danger de la profession de foi devienne inutile, puisqu'assurément quand je la voudrais retirer le libraire ne me la rendroit pas, j'espère pourtant que vous avez mis ses effets au pis en supposant qu'elle jetterait le peuple parmi nous dans une incrédulité absolue. Car, premièrement, je n'ôte pas à pure perte, et même je n'ôte rien et j'établis plus que je ne détruis. D'ailleurs le peuple aura toujours une religion positive fondée sur l'autorité des hommes, et il est impossible que sur mon ouvrage le peuple de Genève en préfère une autre à celle qu'il a. Quant aux miracles ils ne sont pas tellement liés à cette autorité qu'on ne puisse les en détacher à certain point, et cette séparation est très importante à faire, afin qu'un peuple religieux ne soit pas à la discrétion des fourbes et des novateurs; car quand vous ne tenez le peuple que par les miracles vous ne tenez rien. Ou je me trompe fort ou ceux sur qui mon livre feroit quelque impression parmi le peuple en seroient beaucoup plus gens de bien et n'en seroient guères moins chrétiens; Ou plustot ils le seroient plus essentiellement. Je suis donc persuadé que le seul mauvais effet que pourra faire mon livre parmi les notres sera contre moi, et même je ne doute point que les plus incrédules ne soufflent encore plus le feu que les devots, mais cette considération ne m'a jamais retenu de faire ce que j'ai cru bon et utile. Il y a longtems que j'ai mis les hommes au pis, et puis je vois très-bien que cela ne fera que démasquer des haines qui couvent, autant vaut les mettre à leur aise. Pouvez-vous croire que je ne m'aperçoive pas que ma réputation blesse les yeux de mes concitoyens, et que si J. J. n'étoit pas de Genève, Voltaire y eut été moins fêté? Il n'y a pas une Ville de l'Europe dont il ne me vienne des visites à Montmorenci, mais on n'y aperçoit jamais la

trace d'un Genevois, et quand il y en est venu quelqu'un, ce n'a jamais été que des disciples de Voltaires (*sic*) qui ne sont venus que comme espions. Voilà très cher concitoyen la véritable raison qui m'empêchera de jamais me retirer à Geneve; un seul haineux empoisonneroit tout le plaisir d'y trouver quelques amis. J'aime trop ma patrie pour supporter de m'y voir haï. Il vaut mieux vivre et mourir en exil. Dites moi donc ce que je risque? Les bons sont à l'épreuve et les autres me haïssent déjà. Ils prendront ce prétexte pour se montrer, et je saurai du moins à qui j'ai affaire. Du reste, nous n'en serons pas sitôt à la peine. Je vois moins clair que jamais dans le sort de mon livre, c'est un abîme de mystère où je ne saurois pénétrer. Cependant il est payé, du moins en partie, et il me semble que dans les actions des hommes il faut toujours en dernier ressort remonter à la loi de l'intérêt. Attendons.

Le Contract social est imprimé, et vous en recevrez par l'envoi de Rey douze exemplaires, francs de port, comme j'espère, sinon vous aurez la bonté de m'envoyer la note de vos déboursés. Voici la distribution que je vous prie de vouloir bien faire des onze qui vous resteront, le vôtre prélevé.

1. Bibliothèque. 1. M. le syndic Mussard. 1. M. Jalabert. 1. M. le professeur Vernet. 1. M. Perdriau l'aîné. 1. M. Rouston. 1. M. Vernes. 1. M. Rousseau le père, demeurant aux Rues basses, à la Croix d'or. 1. M. Abauzit, à qui je voudrois bien écrire, mais vous connoissez ma vénération pour lui : faites parler mon coeur avec le vôtre, et j'aurai tout dit. 1. M. De-Luc père. 1. M. de Gauffecourt¹.

A propos de la Bibliothèque, ne sachant point le nom des Messieurs qui en sont chargés à présent, et par conséquent ne pouvant leur écrire, je vous prie de vouloir bien leur dire de

1. Cet alinéa est *INÉDIT*.

ma part que je suis chargé, par M. le Mareschal de Luxembourg, d'un présent pour la Bibliothèque. C'est un exemplaire de la magnifique édition des fables de La Fontaine, avec les figures d'Oudry, en 4 vol. in f°; Ce beau livre est actuellement entre mes mains, et ces Messieurs le feront retirer quand il leur plaira. S'ils jugent à propos d'en écrire une lettre de remerciement à M. le Mareschal, je crois qu'ils feront une chose convenable. Adieu, cher Concitoyen; ma feuille est finie, et je ne sais finir avec vous que comme cela. Je vous embrasse.

Vous verrez que cette lettre est écrite à deux reprises, parce que je me suis fait une blessure à la main droite, qui m'a longtemps empêché de tenir la plume. C'est avec regret que je vous fais coûter un si gros port, mais vous l'avez voulu.

N° 1342.

A M. RIBOTTE, À MONTAUBAN ¹.

A Montmorenci, le 27 avril 1762.

Vous penserez bien, Monsieur, que mon silence sur vos deux dernières lettres ne vient pas d'indifférence sur ce qu'elles contiennent, mais mon état me permet peu d'écrire, et quelquefois, pour avoir trop à dire, on ne dit rien. Si vous étiez à portée de rassembler, avec des relations bien circonstanciées, des pièces authentiques et justificatives, et que vous puissiez me faire parvenir tout cela par quelque autre voye que la poste, je tâcherois d'en faire en tems et lieu un bon usage, quoique je ne puisse m'engager à rien; je promets seulement de ma

1. Transcrit de l'imprimé en 1882 (15 avril), par Louis de Richemond dans le *Bulletin du Protestantisme français*, p. 167-168, d'après l'original, conservé dans les Archives de la famille Portal, à Montauban. « Cachet de cire rouge, à la devise ».

bonne volonté. Que s'il vous en coûtoit quelques fraix pour rassembler ces papiers, en m'envoyant la note de vos déboursés, je vous les rembourserois bien volontiers. Je suis fâché, Monsiieur, que nous ne soyons pas à portée d'avoir une correspondance plus détaillée et que mon état ne me permette pas de vous écrire aussi souvent que je le voudrois. Je vous salue de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1343.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ¹.

Le 28 Avril 1762.

De grâce, Monsieur, n'attribuez point ce que je vais vous dire à l'envie de chicaner sur les mots ; le sentiment, qui dicte tout ce qu'on vous adresse, doit en vérité tout faire passer. Il y a, dans la réponse que vous avez bien voulu me faire, une phrase qui m'a été jusqu'au coeur ; car avec vous je n'ai point de vanité. La voici, cette phrase : *Au reste, la fierté de votre amie ne me déplait pas, et je la trouve de fort bon exemple.* Est-ce que vous me blâmeriez de ne l'avoir pas imitée ? Faites attention, je vous prie, Monsieur, que Claire avoit à venger ma délicatesse outragée ; que c'étoit pour moi qu'elle vous avoit écrit ; que c'étoit en moi qu'elle avoit cru apercevoir assez de conformité avec Julie pour imaginer que mon existence devoit vous intéresser, que c'étoit moi, enfin, qu'il s'agissoit de lier avec vous, et qu'elle ne se regardoit elle-même que comme l'instrument honnête aussi, dans son principe et dans sa fin. Si Claire s'étoit passionnée comme moi pour le génie qui a produit vos ouvrages ; si j'avois vu ses larmes attester sa sensibilité à tout ce qui venoit de vous ; si, après avoir goûté le plaisir d'être le premier objet de votre

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 205-210.

attendrissement, elle étoit devenue la victime de votre dureté ; enfin, si j'avois plaisanté comme elle, et qu'elle eût senti comme moi, je ne sais si elle feroit à présent comme moi, mais certainement je ferois comme elle.

Vous ne sentez plus actuellement que la gêne du commerce avec les dames, Monsieur ? Je ne vois pas que cela doive vous dégoûter du mien, qui ne vous en impose aucun. Puisque, malgré votre justice et mes instances, vous ne voulez pas me rendre le nom de Julie, je ne veux plus être femme à vos yeux ; honorez-moi du titre de votre ami ; mon coeur a toutes les qualités et tous les sentimens qui y répondent ; je m'accommoderai bien mieux de la liberté avec laquelle on traite un ami, que de ce que vous ne rendriez qu'à mon sexe. Ne m'écrivez que lorsque l'envie vous en prendra : cela ne m'empêchera pas de vous écrire de temps à autre. S'il vous convient mieux que je ne vous écrive point du tout, dites-le moi franchement ; quoi qu'il m'en coûte, je ferai ce sacrifice, et je regretterai toujours que ce soit le seul que la fortune ait mis en mon pouvoir.

M. de Sire-Jean¹ m'a dit qu'il vous avoit constitué juge d'un différend qu'il a avec une femme, et que vous aviez prononcé contre elle une décision fort amère : ce sont ses termes. Cette femme, Monsieur, c'est moi ; il m'a juré qu'il ne m'avoit pas nommée ; car je le lui ai demandé bien plus par curiosité que par crainte. Ce ménagement me paroît insultant, et je suis bien aise de le rendre inutile. La personne qui l'avoit priée de lui rendre un léger service, c'est Claire ; elle lui avoit donné rendez-vous chez moi pour savoir le succès de ses soins, dont elle ne fut pas contente. A la vérité, l'intérêt que je prends à elle, s'exprima chaudement ; mais je ne parle qu'à condition de dire vrai, et d'ailleurs j'étois déjà si indisposée contre M. de Sire-Jean pour mon propre compte, que j'aurois refusé de le recevoir, dès ce jour-là, comme je l'ai toujours fait depuis, sans le respect que les malheurs de Claire me donnent pour

1. Cf. nos 1291, 1361 et 1362.

ses intentions. Elle m'a dispensée d'en pousser plus loin les témoignages ; aussi est-ce au Palais-Royal que M. de Sire-Jean m'a dit qu'il vous avoit vu, et qu'il comptoit vous voir mardi dernier ou mardi prochain. Je l'aurois peut-être fort embarrassé, si je lui avois dit que j'ai l'honneur d'être en correspondance avec vous ; mais j'avois plus de raison pour ne le lui pas dire. Je ne doute pas qu'il ne se plaigne beaucoup de moi ; car j'ai beaucoup à me plaindre de lui ; et j'ai remarqué qu'on ne pardonne jamais plus difficilement, que lorsqu'on a tort. Il m'en feroit un bien plus essentiel qu'il ne le pense, s'il fortifioit l'éloignement que vous avez pris pour moi. Cependant, je ne prendrai contre ce malheur aucune précaution indigne de mon caractère. Puisque vous connoissez mon accusateur, c'est à vous à le juger.

N^o 1344.

[M^{me} REY À ROUSSEAU]¹.

[vers le 28 avril 1762.]

Permettez, Monsieur, que je vous témoigne ma reconnoissance pour les voeux obligeants que vous faites en ma faveur dans votre dernière lettre. J'y suis sensible autant qu'on puisse l'être, ainsi qu'à l'honneur que vous m'avez fait en acceptant de nommer l'enfant qui doit naître. Ce sera un garçon, n'en doutez pas ; vos désirs et les miens seront remplis. J'ai toujours eu une prédilection particulière pour les petits marmots ; je trouve qu'on a bien moins de peine à en faire des êtres raisonnables, que des filles. Cependant, s'il en vient une, que faire ? Il faudra travailler de son mieux pour qu'elle aie la raison et les bonnes qualités de son père, avec la vertu simple et naïve de son parrain : je lui souhaiterois bien un tantinet de votre esprit, mais cela ne se donne pas.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 168. 1 p. de texte in-4^o, sans date ni adresse.

Bornons-nous donc à désirer que les moyens qu'on mettra en usage pour tâcher d'inculquer au futur petit être les vertus de son sexe aient le succès que mérite la bonne intention de celle qui les mettra en usage.

Je voudrois que votre santé vous permît de venir demeurer parmi nous autres bons Hollandois tout ronds : vous perdriez du plaisir que doit vous faire cette jolie pétulance françoise, en vous fournissant matière à réfléchir sur le caractère de la nation, mais nous y gagnerions beaucoup et en mon particulier je regarderois comme le plus grand bonheur qui pût m'arriver d'être à portée de profiter de vos conseils.

Veuille le Ciel vous continuer la patience dont vous avez besoin dans l'état de souffrance où vous êtes.

Je suis de tout mon coeur et avec estime, Monsieur,

ELISABETH REY BERNARD

N^o 1345.

[REY À ROUSSEAU]¹.

J'ai été, mon cher Rousseau, dans l'impossibilité de vous écrire les deux derniers courriers ; ma femme, qui est aussi bien qu'on peut le souhaiter pour son état, vous embrasse de tout son coeur ; je n'en fais pas moins.

Voici l'acte en question pour Mad^{elle} Le Vasseur, moyennant quoi cette affaire est heureusement terminée, une lettre pour Messieurs Van den Yver frères et Comp. à Paris auxquels je mande qu'ils aient la bonté de payer cette pension exactement. Il seroit à propos que Mad^{elle} Le Vasseur fût la rendre, afin de se faire connoître à ces Messieurs, et qu'elle remît un double de cet acte, afin qu'ils en prennent note. Je

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 173-174. 3 p. 2/3 de texte, in-4^o, sans adresse ni cachet.

vous assure, mon cher Rousseau, que je suis très content de voir cette affaire terminée à votre satisfaction et à la mienne, et je souhaite que Mad^{elle} Le Vasseur en jouisse longues années en santé.

Vos 12 exemplaires du Contract social sont partis pour Genève, 6 en papier ordinaire, 3 en papier de poste, et 3 en papier royal, tous brochés. Je ne puis encore vous dire l'adresse à qui la balle que j'ai expédiée sera remise, parce qu'aucun de mes confrères dans ce pays ne veut en acheter en argent. J'ai écrit et j'attends réponse. Le nombre que je leur expédie est de 200. Si, absolument, ils ne le veulent pas en argent, il faudra se résoudre à les donner en change. En attendant, la balle fait chemin et je continue l'impression de l'édition in douze qui sera finie dans la quinzaine : elle ne tiendra que neuf feuilles.

L'exemplaire pour Londres partira un de ces jours et celui pour M^r. De Malesherbes aussitôt que j'aurai avis de Dunkerque, ce que j'attends à chaque courrier. Celui à M^r. De Luxembourg est parti comme je vous l'ai mandé, ainsi que les 45 pour Paris.

Comment vous portez-vous présentement, mon cher Rousseau ? Le beau temps dont nous jouissons depuis trois semaines vous rend, j'espère, votre état plus supportable. Nous l'apprendrons avec plaisir.

Je n'ai point vu M^r. Néaulme depuis quelque tems : je sais qu'il continue l'impression du Traité de l'Education en grand in-8°.

J'en étois ici quand j'ai reçu votre lettre du 23^e Avril ; j'ai sur le champ porté celle à Mad^{elle} Du Moulin, qui m'a paru plus que contente et qui m'a envoyé la réponse que voici. Pour moi, mon cher Rousseau, je vous remercie de votre complaisance.

Je vous ferai parvenir avec plaisir la suite des feuilles de l'édition 12° du Contract social : je suis fâché que le caractère des notes soit mauvais eu égard à celui du texte que j'ai fait fondre exprès. Il y a plus de six mois qu'il est commandé et nous ne l'avons reçu entier que depuis peu de jours. Voilà la

raison pour laquelle je n'ai pas pu exécuter la Nouvelle Héloïse, qu'on ne pourra commencer qu'après que le Contract social sera fini et la réimpression du Discours sur l'Inégalité, qui me manque pour avoir des OEuvres.

Vous ne sauriez croire combien il y a de difficultés à faire imprimer depuis trois ans ; les ouvriers manquent dans tout le pays et on ne peut point tabler sur ceux qu'on a. On travaille actuellement dans cinq imprimeries pour moi, à La Haye, Leyde, Utrecht, et encore ne puis-je point avoir ce que je désirerois.

J'envoie aujourd'hui à M^r De Malesherbes et par votre ordre, ce que je lui mande, un exemplaire du Contract social pareil à celui de M^r. De Luxembourg.

Je mande à Mess^{rs} Dessaint et Sailland, avec qui Durend s'est accommodé pour la vente du Contract social, qu'il[s] vous remette[nt] vos exemplaires pour que vous fassiez votre distribution avant la leur.

Je pense que l'édition in-douze du C. S. se vendra ; c'est une nécessité à moi d'exécuter cette édition. J'ai tiré précédemment 4 000 exemplaires du Discours de l'Inégalité 8°, 3 000 de la Lettre à d'Alembert 8°, 4 000 de Julie. Ces trois articles m'ont été contrefaits partout et on a fait des éditions qu'on pouvoit donner à bon prix. Pour parer, autant qu'il est en mon pouvoir à cet objet, je n'ai tiré que 2.500 du C. S. in 8°. J'en fais une édition in-douze de 2 500, que je vendrai aux libraires à 10^s. Je dois supposer qu'avec cette précaution, je leur ôterai, du moins en partie, l'envie de la faire ; ils n'y trouveront, du moins, pas le même avantage.

L'envoi pour Genève pourra y arriver à la fin de mai ou au milieu de juin.

Je fais ce que je puis pour rendre mes éditions correctes et je puis même dire qu'il n'y a aucun libraire dans le pays qui se donne autant de soin que moi sur cet objet. Malgré cela, je sais qu'il y a des défauts : je doute cependant qu'elles soient aussi épouvantables que vous le prétendez. Je vous demanderois bien une note de ces fautes, mais c'est tout un

ouvrage pour vous. Si cependant ma demande peut avoir lieu, vous sentez qu'elle me feroit bien plaisir, et singulièrement pour le Discours sur l'Inégalité, que je vais réimprimer entre cy et la quinzaine.

Ma femme et moi aimons mieux des garçons que des filles, ainsi que (*sic*) nous voilà du même sentiment. Avec ce bon accord il faudra prendre ce qui se présentera. J'espère que Dieu lui accordera de la santé mais singulièrement un coeur honnête et bon. C'est de quoi je le prie.

Je n'ai jamais fait de dépense à la naissance de mes enfants. Tout ce qu'il en coûtera cette fois est une demi douzaine de gants et un bouquet à Mad^{elle} Du Moulin, que je lui enverrai la veille du baptême. Tout le reste me regarde. S'il y avoit quelque chose d'usage, je vous le dirois également. Vous sentez bien, mon cher Rousseau, que je ne recevrai pas le remboursement de pareille bagatelle, mais moi je vous dois les débours que je vous ai occasionnés par les épreuves du C. S. Faites-moi le plaisir de me les dire et je vous remettrai une assignation sur Paris, afin qu'ils vous soient remboursés.

Du reste, tenez-vous joyeux et content. Je distribuerai des bonbons et [nous] boirons bien à votre santé le jour du baptême; je voudrois seulement que cela pût opérer une heureuse révolution chez vous et vous rendre une santé qui nous est véritablement chère. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Je ne savois pas que vous n'êtes le serviteur de personne; c'est une suite de votre façon de penser et que je trouve louable. Le malheur veut que tout le monde dit l'être, et qu'il y en a bien peu qui le soient réellement. Pour moi, mon cher Rousseau, je vous aime et vous estime trop pour qu'il soit en mon pouvoir de m'empêcher de l'être et de fait et de droit.

REV.

à Amsterdam le 28^e Avril 1762.

Je salue Mad^{elle} Le Vasseur.

N^o 1346.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU] ¹.

Paris, 24 avril [1762].

Je me souviens très bien que vous m'aviez dit que vous me feriez adresser un paquet par la poste, mais j'ai toujours cru que c'était pour vous l'envoyer. Je vous remercie du présent. Je ne le ferai relire que dans le temps que vous me marquez ; ce serait bien dommage qu'il fût gâté. Comment vous êtes-vous donc fait mal au doigt ? Je suis très-aise qu'il n'ait pas eu plus de suite que mon mal au pied², dont je ne me suis plus ressenti. Madame de Luxembourg est un peu enrhumée du cerveau, et je me porte bien. Nous comptons aller, à la fin de la semaine prochaine, passer quelques jours à Villeroy. Adieu, mon cher ami ; je vous embrasse de tout mon coeur en attendant le plaisir de vous voir.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 dans *Amis et Ennemis*, t. I, p. 476, par Streckeisen-Moultou, qui imprime par erreur : « 4 avril 1762 » au lieu de « 24 avril [1762] ».

2. Cf. n^o 1329, dernier alinéa.

N^o 1347.

A MONSIEUR,
MONSIEUR H. [*lisez* VINCENT-BERNARD] TSCHARNER
À BERNE¹.

A Montmorenci le 29 Avril 1762.

Vous êtes moins inconnus, Messieurs que vous ne pensez, et il faut que vôtre société ne manque pas de célébrité dans le monde puisque le bruit en est parvenu dans cet azile² à un homme qui n'a plus aucun commerce avec les gens de lettres. Vous vous montrez par un côté si intéressant que vôtre projet ne peut manquer d'exciter le public et surtout les honnêtes gens à vouloir vous connoître, et pourquoi voulez-vous dérober³ aux hommes le spectacle si touchant et si rare dans nôtre siècle de vrais Citoyens aimant leurs frères et leurs⁴ semblables et s'occupant⁵ sincèrement du bonheur de la patrie et du genre humain quelque beau, cependant, que soit votre plan⁶ quelques talens que vous ayez pour l'exécuter ne vous flatez pas d'un succès qui réponde entièrement à vos vues. Les préjugés qui ne tiennent qu'à l'erreur se peuvent⁷ détruire, mais ceux qui sont fondés sur nos vices⁸ ne tomberont⁹ qu'avec

1. Transcrit de la minute autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. O-7, fol. 64-65. L'adresse est donnée par M. de Mulinen, qui a vu l'original (Cf. p. 204, note 1). L'initiale H est une erreur, peut-être de Rousseau lui-même. Tschärner se nommait Vincent-Bernard.

2. Rousseau avait préalablement écrit : « cette retraite ». Il a biffé les onze dernières lettres, conservant « cet », et écrit « azile » au-dessus de la ligne.

3. « dérober » remplace « ôter », biffé.

4. « leurs frères et leurs » est au-dessus de la ligne, remplaçant : « la petite et la grande », biffé.

5. « s'occupant » est au-dessus de la ligne, remplaçant les mots : « travaillant de bonne foi », biffés.

6. « plan » remplaçant : « projet », biffé.

7. « Se peuvent », remplaçant : « sont aisés à ».

8. J.-J. avait précédemment écrit : « les vices des hommes »

9. « tomberont », remplaçant : « tombent jamais », biffé.

eux, vous voulez commencer par apprendre aux hommes la vérité pour les rendre sages et tout au contraire il faudrait d'abord ¹ les rendre sages pour leur faire aimer la vérité. La vérité n'a presque jamais rien fait ² dans le monde parce que les hommes se conduisent toujours plus par leurs passions que par leurs lumières et qu'ils font le mal en approuvant le bien ³. Le siècle où nous vivons est des plus éclairés, même en morale : est-il des meilleurs. Que servent donc les connoissances pour l'avantage de la société? Les livres ne sont bons à rien, j'en dis autant des académies et des sociétés littéraires, on ne donne jamais à ce qui en sort d'utile qu'une approbation stérile ; sans cela la nation qui a produit les fenelons, les Montesquieux, les Mirabeaux, ne seroit-elle pas la mieux conduite et la plus heureuse de la terre? en vaut-elle mieux depuis les écrits de ces grands hommes et ⁴ un seul abus a-t-il été redressé sur ⁵ leurs maximes? Non, Messieurs, ne vous flatez pas de faire plus qu'ils n'ont fait, vous pourrez instruire les peuples ⁶, mais vous ne les rendrez ni meilleurs ni plus heureux. C'est une des choses qui m'ont le plus découragé durant ma courte carrière littéraire ⁷ de sentir que même en me supposant tous les talens dont j'avois besoin, j'attaquerois sans fruit ⁸ des erreurs funestes, et que quand je les pourrois vaincre, les choses n'en iroient pas mieux. J'ai quelquefois charmé mes maux en satisfaisant mon coeur, mais s'en (*sic*) m'en imposer sur l'efet de mes soins. Plusieurs m'ont lû, quelques uns m'ont approuvé même, et, comme je l'avois prévu, tous sont restés ce qu'ils étoient auparavant. Vous direz mieux et davantage, Messieurs, mais vous n'aurez pas un meilleur succès, et au

1. « d'abord », remplaçant : « commencer par », biffé.

2. « rien fait », remplaçant : « fait aucun bien », biffé.

3. J.-J. avait d'abord écrit : « et que quand ils approuvent le bien, ils ne laissent pas de faire le mal ».

4. Les 7 derniers mots remplacent : « leurs livres qu'auparavant ; », biffé.

5. « Sur » remplace : « par », biffé.

6. « peuples » remplace : « hommes », biffé.

7. Les cinq derniers mots remplacent : « en tenant la plume », biffé.

8. J. J. avait d'abord écrit : « je dirois de grandes vérités sans profit », puis « je dirais sans profit, des choses utiles ».

lieu du bien public que vous cherchez, vous ne trouverez que la gloire que vous semblez craindre.

Quant à moi ¹, je ne puis qu'être sensible à l'honneur que vous me faites de m'associer en quelque sorte par vôtre correspondance à de si nobles travaux. Mais en me la proposant, vous ignoriez sans doute que vous vous adressiez à un pauvre malade qui après avoir essayé dix ans ² du triste métier d'auteur pour lequel il n'étoit point fait, y renonce dans la joye de son coeur, et après avoir eu l'honneur d'entrer en lice avec respect mais en homme libre contre une tête couronnée ose dire en quittant la plume pour ne la jamais reprendre ³

victor cestus⁴ artemque repono.

Mais sans aspirer ⁵ aux prix donnés par vôtre munificence, j'en trouverai toujours un très grand dans l'honneur de vôtre estime ⁶ et si vous me juges digne de vôtre correspondance je ne refuse point de l'entretenir autant que mon état ma retraite et mes lumières pourront le permettre, et pour commencer par ce que vous exigés de moi, je vous dirai ⁷ que vôtre plan quoique très bien fait me paroît généraliser un peu trop les idées et tourner trop vers la métaphysique des recherches qui deviendroient ⁸ plus utiles selon vos vues si elles avoient des

1. Dans la minute, ce passage est particulièrement raturé ; on lit : « Au reste, Messieurs, malgré le peu d'espoir... dans le noble but de vos travaux... Quoi qu'il en soit. » La plupart de ces mots sont biffés. Dans l'original autographe, publié en 1900 par M. W.-F. de Mulinen (*Daniel Fellenberg und die Patriotische Gesellschaft in Bern*, in « Neujahrsblatt vom Historischen Verein des Kantons Bern für 1901 », Berne, 1900, in-4°, p. 20-22), se lit la leçon : « Quant à moi, » qui n'est pas dans la minute.

2. J.-J. avait d'abord écrit : « après s'être livré dix ans entiers au ».

3. « dire avec vanité peut-être mais », mots biffés.

4. J.-J. a écrit « cestus ». Il faut lire « cæstus », les gants (cf., Virg. *Aeneis* V, 485).

5. Il avait d'abord écrit : « Ainsi je ne concourrai point à disputer les prix proposés ».

6. Mots biffés : « et de votre correspondance et je ne me refuse point, Monsieur, d'avoir ave[c] ».

7. Mots biffés : « avec une franchise ordinaire ».

8. Ce mot remplace « pourroient être », « seroient », biffés.

applications pratiques locales et particulières. Quant à vos questions elles sont très belles, la troisième surtout me plaît beaucoup¹ ; c'est celle qui me tenteroit si j'avois à écrire. Vos vues, en la proposant, sont assés claires² et il faudra que celui qui la traitera soit bien maladroit³ s'il ne les remplit pas. Dans la première où vous demandez quels sont les moyens de tirer un peuple de la corruption, outre que ce mot de *corr* : me paroît un peu vague et rendre la question presque indéterminée, il faudroit commencer peut-être⁴ par demander s'il est de tels moyens. Car c'est de quoi l'on peut tout au moins douter⁵. En compensation vous pourriez ôter ce que vous ajoutez à la fin, et qui n'est⁶ qu'une répétition⁷ de la question même ou en fait un autre tout à fait à part. Si j'avois à traiter votre seconde question, je ne puis vous dissimuler que je me déclarerois avec Platon pour l'affirmative, ce qui surement n'étoit pas vôtre intention en la proposant. Faites comme l'Académie françoise qui prescrit le parti qu'on doit prendre et se garde bien de mettre en problème les questions sur lesquelles elle a peur qu'on ne dise la vérité.

La quatrième est⁸ la plus utile à cause de cette application locale dont j'ai parlé ci-devant, elle offre de grandes vues à remplir. Mais il n'y a qu'un Suisse ou quelqu'un qui connoisse à fond la constitution Physique, Politique et morale, du corps helvétique qui puisse la traiter avec succès⁹. Il faudroit voir

1. « beaucoup » en surcharge sur « extrêmement », biffé.

2. J.-J. avait d'abord écrit : « sont belles et claires ».

3. Il avait d'abord écrit : « soit le plus maladroit des hommes ».

4. « peut-être », en surcharge sur « ce me semble », biffé.

5. J.-J. avait d'abord écrit : « Car cela fait certainement une question difficile à résoudre et d'une discussion très importante ».

6. « guères », biffé.

7. « répétition », en surcharge sur « extension », biffé.

8. « la meilleure et », biffé.

9. Ce qui suit, jusqu'à la fin, est transcrit de l'imprimé de M. de Mulinen et remplace les lignes suivantes, biffées et jusqu'ici *INÉDITES* : « Je vous dirai, Monsieur, à propos de cela, que j'ai toujours eu le desir le plus vif de voir la Suisse et que malgré mes langueurs il ne me manque même qu'un compagnon de voyage pour faire encore cette délicieuse folie avant de mourir. Mais les progrès des ans et des maux me rend timide et je n'ose seul tenter cette aventure digne

soi-même pour oser dire¹. O utinam ! Helas c'est augmenter ses regrets de renouveler des vœux formés tant de fois et devenus inutiles. Bon jour, Monsieur, je vous salue vous et vos dignes collègues de tout mon coeur et avec le plus vrai respect.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1348.

A M. [DUCHESNE, À PARIS]².

Montmorenci, 29 avril 1762.

Vous avez dû vous apercevoir, monsieur, que j'étais instruit de votre maladie, puisque j'ai envoyé deux fois savoir de vos nouvelles ; je suis charmé que vous soyez mieux. Comme ces sortes de maux ne laissent pas de longues suites, j'espère qu'en peu de temps vous ne vous en sentirez plus. Voilà l'errata pour les deux derniers volumes in-12 ; comme j'en ai relu les feuilles à la promenade, et que je n'avais pas un crayon, je n'ai marqué que les fautes dont je me suis souvenu, et c'est le plus petit nombre ; mais relire sans cesse est aussi trop, je ne saurois. Il faut pourtant, dites-vous, relire encore l'in-8^o ; car parcourir ne sert de rien pour trouver les fautes ; il faut tout relire, et même très-attentivement, cela est terrible ; il faudra pourtant bien s'y résoudre ; mais, de grace, envoyez-moi le plus tôt que vous pourrez ce qui manque encore, afin que je puisse, après avoir broché les volumes entiers, les porter dans ma poche et les relire plus commodément.

peut-être de couronner une vie toujours passée à rechercher les hommes droits et simples et à jouir de la liberté. J'ai maintenant un motif de plus pour désirer ce voyage. Je vous salue de tout mon coeur. »

1. Il y a un point, après « oser dire ». En mettant deux points ou une virgule, les précédents éditeurs ont faussé le sens de l'exclamation *O utinam !*

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres Inédites*, t. I, p. 96-97.

N^o 1349.

A. [M. DUCHESNE]¹.

Ce 2 mai 1762.

Je suis fâché, monsieur, de ce que vous m'apprenez, que les deux premiers volumes doivent paraître séparément ; j'en sens la conséquence pour les deux autres, mais qu'y puis-je faire ? il ne falloit pas imprimer en France ; plutôt à Dieu que j'en eusse été cru !

Quoique vous disiez m'envoyer la fin des différens volumes, vous ne m'avez point envoyé la fin du premier tome in-8^o, indépendamment de celle du tome III, que vous me promettez. N'oubliez pas, de grace, cette fin du premier tome aussitôt que vous l'aurez.

Quoique M. Neaulme ait toutes les feuilles, si vous obtenez de mettre le plus court intervalle qu'il sera possible entre la publication des deux premiers volumes et celle des deux derniers, son édition entière ne saurait paroître plus tôt que la vôtre, ainsi elle ne vous fera aucun tort. A l'égard des discours publiés sur cette division, ils dépendront du prix que vous mettrez à chaque moitié de l'ouvrage. Je vous salue, etc.

ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, t. I, p. 97-98.

N^o 1350.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

A Amsterdam Le 3^e May 1762. 5 heures
de l'après-midi.

Ma femme, qui vous salue, est accouchée il y a deux heures d'une fille; elle se porte à merveille, de même que la nouvelle venue. S'il en arrivoit autrement, je vous le manderois. Je n'ai pas cru devoir laisser passer ce courrier sans vous en informer. J'aurois bien voulu un garçon mais la Providence en a ordonné autrement. Me voilà donc avec quatre enfants: mon aîné qui est dans sa 15^e année, ma petite, sa 13^e, et mon second dans sa 8^e. Dieu leur donne vie et santé vous accorde la résignation dans vos souffrances. Je suis de coeur tout à vous.

REY

Par le courrier du 30 May² je vous ai expédié une grosse lettre sous couvert de M^r. Du Voisin, contenant l'acte en question et réponse à votre dernière. L'exemplaire du C. S. est parti par le même courrier pour M^r. De Malesherbes.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 175-176. 2/3 de p. in-4^o, 2 p. blanches et l'adresse sur la 4^e. Timbre postal Hollande, chiffre postal 20, cachet aux initiales, sur pain à cacheter.

2. *Sic*, lisez « 30 avril ».

N^o 1351.

A M. DE MALESHERBES¹.

Montmorency, le 7 mai 1762.

C'est à moi, monsieur, de vous remercier de ne pas dédaigner de si foibles hommages, que je voudrois bien rendre plus dignes de vous être offerts. Je crois, à propos de ce dernier écrit, devoir vous informer d'une action du sieur Rey, laquelle a peu d'exemples chez les libraires, et ne sauroit manquer de lui valoir quelque partie des bontés dont vous m'honorez. C'est, monsieur, qu'en reconnoissance des profits qu'il prétend avoir faits sur mes ouvrages, il vient de passer, en faveur de ma gouvernante, l'acte d'une pension viagère de trois cents livres ; et cela de son propre mouvement, et de la manière du monde la plus obligeante. Je vous avoue qu'il s'est attaché pour le reste de ma vie un ami par ce procédé ; et j'en suis d'autant plus touché, que ma plus grande peine, dans l'état où je suis, étoit l'incertitude de celui où je laisserois cette pauvre fille après dix-sept ans de service, de soins, et d'attachement. Je sais que le sieur Rey n'a pas une bonne réputation dans ce pays-ci, et j'ai eu moi-même plus d'une occasion de m'en plaindre, quoique jamais sur des discussions d'intérêt, ni sur sa fidélité à faire honneur à ses engagements. Mais il est constant aussi qu'il est généralement estimé en Hollande ; et voilà, ce me semble, un fait authentique qui doit effacer bien des imputations vagues. En voilà beaucoup, monsieur, sur une affaire dont j'ai le coeur plein ; mais le vôtre est fait pour sentir et pardonner ces choses-là.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N^o 1352.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

A Montmorenci, le 9 Mai 1762.

J'apprends, mon cher Rey, avec la plus grande joye l'heureuse délivrance de votre chère épouse, et la naissance de ma filleule bien aimée² ; et où aviez-vous donc pris que j'aimais mieux un garçon ? il n'est pas possible que j'aye rien voulu dire de semblable ; j'ai peut-être nommé un fils parce que cela est plustot dit, mais il est sûr que pour mon goût j'aurois préféré une fille, et ne me seroit-il pas cent fois plus agréable de voir autour de moi une jolie enfant aimable comme sa mère, flatter et carresser toute la journée son bon homme de parrain, qu'un gros étourdi qui ne feroit que me tempêter aux oreilles en se moquant de toutes mes radoterics ? Souvenez-vous qu'où qu'elle soit je prétends toute chose cessante que vous couriez tout à l'instant lui donner deux baisers de ma part, et que vous chargiez sa maman de deux autres qu'elle lui rendra aussi de ma part la première fois qu'elle la verra. Mille choses aussi, je vous prie, à Mademoiselle Dumoulin avec laquelle je vous remercie de m'avoir mis en droit d'entretenir quelque relation. J'espère que Madame Rey voudra bien me dispenser, quant à présent, d'une réponse expresse ; elle doit être sûre que mon coeur répond bien à tout ce qu'il lui a plu m'écrire d'obligeant.

J'ai receu avec votre lettre du 28 Avril l'acte de la pension que vous voulez bien faire à M^{lle} Le Vasseur avec une libéralité dont je suis extrêmement touché et qui, avec toute la reconnaissance de cette pauvre fille, vous assure de ma part un

1. Transcrit de l'imprimé en 1856 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 95.

2. « Elle reçut les noms de *Julie-Élisabeth*. Elle mourut à Utrecht le 14 juin 1792, sans avoir été mariée. » (*Note erronée de Bosscha* : la filleule de Rousseau reçut les noms de *Susanne-Madelaine-Jeanne* : cf. nos 1354, 1357 et 1367.)

attachement qui vous est bien dû. Elle doit et veut vous écrire pour vous faire ses remerciemens ; mais sa plume a été fort négligée, il faut qu'elle se remette afin que vous puissiez lire son écriture, et qu'elle commence, ainsi que votre don l'y oblige, par apprendre à signer son nom¹.

Je l'aurois déjà envoyée à Paris porter votre lettre et une copie de l'acte à Mess^{rs}. Van den Yver si je savois leur adresse, mais vous ne me l'avez point donnée, et Paris est bien grand. Si d'ici à quelques jours il ne me vient pas quelqu'un de qui je puisse apprendre cette adresse, je prendrai le parti de leur envoyer leur lettre par la poste, supposant que des Banquiers y seront suffisamment connus, et M^{lle} Le Vasseur ira une autre fois se présenter.

M. de Malesherbes m'a marqué avoir reçu l'exemplaire que vous lui avez adressé de ma part. Le coeur plein de votre procédé, je lui ai répondu en lui parlant uniquement de vous ; nous verrons dans peu au sujet du Contrat Social l'effet qu'aura produit ma lettre. M. de M. est bon et bienfaisant, mais malheureusement il ne peut pas toujours écouter son bon coeur et ses lumières, ni faire toujours ce qu'il voudroit bien. Vous ne me marquez point si l'envoi est en route par terre ni dans quel tems à peu près il doit arriver à Paris. Souvenez-vous que si cet ouvrage paroît ici en même tems que le Traité de l'Éducation et qu'il en soit offusqué, ce sera bien votre faute ; car vous avez été assez averti.

J'aurai dans quelques jours M^{rs}. Duvoisin, de Tavel et Fagel² ; ils seroient déjà venus si j'avois été en état de les re-

1. « Cinq lettres signées par la veuve de Rousseau, mais écrites d'une autre main, se trouvent parmi les papiers provenant de la succession de Rey. Ces lettres ont rapport au paiement de sa pension (postérieurement à la mort de Rey) et sont écrites du Plessis-Belleville, à l'exception d'une qui est de Paris. Elles portent les dates du 27 Avril 1780, 18 Janvier 1781, 2 Décembre 1783, 2 Décembre 1785 et 28 Novembre 1786... En les voyant, on se sent porté à croire que Rousseau a regardé l'écriture de sa femme d'un oeil très-indulgent pour qu'il ait pu mettre dans ses *Confessions* qu'elle écrivait *passablement*. » (Note de Bosscha.)

2. « Le lecteur connaît déjà M. Duvoisin de l'aventure au sujet du manuscrit du *Contrat Social*. Ministre Protestant du Pays de Vaud, il était Chapelain de

cevoir. J'espère avoir le plaisir de boire avec eux à votre santé. Je trouve plaisant que vous ne vouliez pas que je vous rembourse de vos frais, et que vous prétendiez me rembourser des miens ; restons quittes sur cet article si vous voulez, je présume que j'y gagnerai plus que vous. Adieu, je vous embrasse du meilleur de mon coeur. Donnez-moi des nouvelles de Madame Rey et de ma filleule.

J. J. ROUSSEAU

l'Hôtel de Hollande à Paris. Le Fagel dont il s'agit ici, est François Fagel, le disciple du célèbre Philologue Ruhnkenius et du Philosophe François Hemsterhuis. Ce dernier a honoré sa mémoire en publiant une *Description philosophique du caractère de feu M. F. Fagel*. Né le 11 Sept. 1740 et mort le 28 Août 1773, il était le père des cinq frères dont le dernier survivant, le Général Robert Fagel, est mort en 1856 à Paris, où pendant nombre d'années il avait été Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Roi des Pays-Bas. — Mais qui est le troisième convive que Rousseau espérait faire boire à la santé de Rey ? En lisant le nom DE TAVEL on se rappelle le premier amant de Madame De Warens, celui qui inspira à cette malheureuse femme les principes dont il avait besoin pour la séduire. Or, peut-il y avoir eu quelque rapport d'existence entre ces deux personnages ? D'après les papiers de Rey, celui-ci avait eu des relations avec quatre MM. Tavel (non De Tavel). F. S. ou Fr. Tavel, qui en 1777 séjournait depuis plusieurs années à La Haye, a obtenu pour Rey, des Etats de Hollande, un privilège pour l'impression des Oeuvres de Rousseau, privilège qui rencontrait des difficultés, parce que Rey y avait fait entrer l'Émile. Tavel réussit cependant, secondé par le greffier Fagel, le père de François. Ce M. Tavel avait un frère, vivant en Suisse, dont le fils, par sa recommandation, a joui à Amsterdam des bienfaits de Rey. Un autre Tavel, qui avait été Gouverneur chez M. Clifford à Amsterdam, vivait alors à Londres, donnant des leçons de Latin, de Français et d'Histoire. Probablement c'est le premier de ces quatre Tavel, que Rousseau désigne dans sa lettre. » (*Note de Bosscha.*) — Le n° 1304, lettre inédite de Rey montre qu'il s'agit en effet du premier des quatre Tavel mentionnés par Bosscha. Il était de Payerne (dans le pays de Vaud), et le greffier Fagel lui avait fait obtenir la place de premier commis au greffe de La Haye.

N^o 1353.

A. M. DUCHESNE, LIBRAIRE À PARIS¹.

Montmorenci, 12 mai 1762.

Je vous remercie, monsieur, des trois bonnes épreuves des figures que vous m'avez envoyées; je ne doute pas que le public ne soit assez content de l'exécution; mais je ne puis concevoir pourquoi vous avez fait effacer le mot *Thétis*, qui était sur la première, et qu'il convenait d'autant mieux d'y laisser, que chacune des autres a aussi le sien.

Sur ce que vous me dites de la publication des volumes deux à deux, je tenterais quelques représentations si je les croyais de quelque utilité; mais si c'est un parti pris, mon opinion n'y changera rien, et il est de la plus grande importance que vous ne fassiez rien en cela qu'avec l'agrément de madame la maréchale, qui voit mieux que nous ce qui convient ou ne convient pas. Si vous pouviez obtenir du moins que l'intervalle fût de peu de jours, en anticipant un peu la publication des premiers volumes, les deux autres pourraient paraître la veille des fêtes²; je pense que cela vous sauverait un peu l'embarras de la foule dans une boutique ouverte, et que vous pourriez plus paisiblement durant les fêtes faire une première distribution de faveur et de préférence. Quant à la mienne, j'espère que vous m'avertirez assez à l'avance du moment où je pourrai la faire, pour que j'aie le temps de vous envoyer la note des adresses, et vous celui de faire les envois, comme nous en sommes convenus, avant que rien ne sorte de vos magasins.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, t. I, p. 98-99.

2. Des fêtes de Pentecôte, le 30 mai, en 1762.

N^o 1354.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

à Amsterdam 15 May 1762.

J'ai, mon cher Rousseau, votre lettre du 9 courant. Au moment qu'elle m'est parvenue Mad^{elle} Du Moulin tenoit compagnie à ma femme, et comme la nourrice et la nouvelle venue sont à la maison, nous avons sur le champ satisfait aux baisers que vous m'avez ordonnés. Je vous en renvoie autant et bien des amitiés de ma femme et de Mad^{elle} Du Moulin ; elles se portent fort bien, loué soit Dieu, et nous comptons présenter la petite au baptême mercredi prochain 19 du courant. L'usage est ici de donner aux filles le nom de leur marraine, qui est Susanne Madeleine. Je voudrois y ajouter un de vos noms aussi, ce qui se décidera entre cy et ce tems. Si vous préférez une fille, je ne suis pas de votre avis j'aime mieux les garçons, mais je suis toujours content de ce que je reçois. Je voudrois de bien bon coeur que nous fussions tous à même de vous faire visite et que vous voyez vous-même notre joie, la partager avec vous. Votre réponse à ma femme viendra quand vous voudrez : elle lui fera beaucoup de plaisir, mais votre commodité sera la sienne ; je l'ai prévenue et Mad^{elle} Du Moulin qu'il ne vous étoit pas possible de satisfaire à tout ce que vous voudriez bien, faute de temps et par vos infirmités.

Il est bien que vous ayez reçu l'acte. J'ignore moi-même l'adresse à (*sic*) Mess^{rs} Van den Yver ; ils doivent être connus

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 177-178. Pas de marque postale. Cachet aux initiales, sur pain à cacheter. 3 p. de texte in-4^o, l'adresse sur la 4^o.

à Paris. Je suis bien fâché pour le bien que je veux à Mad^{elle} Le Vasseur, qu'elle ait négligé un talent si utile et si nécessaire que celui d'écrire ; elle fera très bien si elle peut s'y remettre ; je la salue.

Je vous suis infiniment obligé d'avoir écrit à M^r. de Malesherbes au sujet du Contract social ; je vous reconnois à ces traits-là : votre bon coeur ne peut s'empêcher de contribuer autant qu'il est en vous au bien de vos semblables, et particulièrement de vos amis.

Je compte que les deux balles contenant le Contract social doivent être à Paris ; j'en dis deux mots à M^r. Du Voisin par ce courrier, afin qu'il s'en informe chez Durend, Dessaint et Saillant, auxquels je les ai adressées ; peut-être qu'avant la réception de celle-ci, vous en aurez eu des nouvelles.

L'édition in-douze est finie d'imprimer ; on est occupé à tirer la vignette au titre. Mon envoi pour Londres partira cette semaine.

Je dois vous avoir mandé que les deux balles du Contract social étoient parties d'ici pour Dunkerque par mer, qu'elles y sont arrivées, que de là on les a expédiées par terre et le tems qu'elles devoient y arriver. Si vous n'avez pas reçu cet avis, il faut que ma lettre se soit perdue.

L'imprimeur est actuellement occupé à réimprimer le Discours sur l'Inégalité, moyennant quoi j'aurai de vos OEuvres complètes. Cela fait, on commencera la réimpression de la Nouvelle Héloïse, conformément à l'exemplaire que vous avez eu la bonté de m'envoyer et du même caractère que le Contract social in douze, dont vous avez les deux premières feuilles.

Je vous félicite de la visite de M^r Tavel, garçon de beaucoup de mérite et très estimable : je voudrais bien pouvoir partager ce plaisir avec M^r. Du Voisin. Vous savez sans doute que M^r Fagel est fils de greffier à La Haye.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

Une banqueroute que je viens d'essayer à Londres pourroit bien m'obliger à y passer entre cy et la 15^{ne}. Si cela arrive, je

ne pourrai vous écrire de quelque tems, mais ma femme le fera à ma place.

Je vous ai dit que la petite et sa nourrice étoient à la maison et je crois devoir vous instruire pourquoi.

Des six enfans que j'ai eus de ma femme, il m'en reste trois dont deux ont été extrêmement mal en nourrice, malgré nos soins, et trois y sont morts, ce qui m'a décidé à n'en plus remettre, mais à les élever chez moi, afin de n'avoir rien à nous reprocher. Si ma femme pouvoit le faire (*sic*), elle le feroit avec plaisir, mais elle n'a absolument point de sein ni de lait. Gardant cet enfant sous nos yeux, j'ai lieu d'espérer que Dieu lui prêtera vie.

Nous voilà donc quittes, puisque vous le voulez ainsi, sur les fraix que vous avez faits pour moi: je vous en remercie.

J'enverrai à Mr. De Malesherbes un Contract Social in-douze par la poste, et j'ajouterai à cet envoi les feuilles qu'il vous faut pour compléter votre exemplaire. C'est, je crois, le plus court chemin.

Je suis, mon cher Rousseau, tout à vous

REY

N^o 1355.

A M. DUCHESNE, LIBRAIRE À PARIS¹.

A Montmorenci, 16 mai [1762].

Je n'entends rien, monsieur, à ces distinctions de dire une chose pour en faire comprendre une autre ; ainsi mon avis est de s'en tenir exactement à ce qu'on vous a fait dire, et je crois que cette intention sera parfaitement remplie quand vous aurez fait précéder de quelques jours votre débit par ma distribution, que je bornerai d'abord au nombre prescrit conformément à la note que je vous envoie ; car les six de plus qui doivent m'être envoyés, n'étant pas pour Paris, ne doivent pas être comptés. J'estime qu'il faut tâcher que toute cette distribution se fasse le même jour, et que le dimanche 23 serait fort convenable, auquel cas il faudrait, dans le courant de la semaine, faire porter les trente exemplaires à madame la maréchale, afin qu'elle puisse en commencer aussi la distribution le même jour, dont je la préviendrai.

Quand je vous demandais des exemplaires de l'édition in-12, je ne pensais pas aux raisons que vous avez de ne la faire paraître qu'après l'autre ; ainsi je consens que toute ma distribution soit en in-8^o ; mais comme l'in-12 a quelques fautes de moins et m'est plus commode pour mon usage, mettez-en, je vous prie, un exemplaire, qui ne sortira pas de mes mains, avec cinq de l'in-8^o, que vous m'enverrez ici le plus tôt que vous pourrez, afin que j'aie le temps de chercher des occasions pour les faire parvenir dans les environs à ceux à qui ils sont destinés. Vous aurez la bonté de mettre à part les autres exemplaires qui sont pour moi, et dont une partie sont pour Genève, jusqu'à ce que je trouve quelque moyen de les

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, t. I, p. 99-101.

y faire passer sans grands frais, ce qui pourtant m'est d'ici assez difficile, n'étant pas instruit des occasions.

J'ai écrit la liste ci-jointe selon que les noms me sont venus dans la mémoire; vous pourrez, pour la commodité du porteur, la distribuer par quartiers. J'ai mis des astérisques aux noms dont j'ai oublié l'adresse : comme ce sont des gens connus, vous aurez d'ici à dimanche le temps de vous en informer.

Comme je pense que vous aurez soin d'en faire présenter au moins un exemplaire à M. de Malesherbes, je vous prie d'y en joindre un des miens et de ma part. Dites, je vous prie, à M. Guérin, en lui remettant le sien, que je voudrais lui écrire, mais que j'espère avoir le plaisir de le voir à Saint-Brice.

Tenez-moi, je vous prie, averti de tous vos arrangemens jusqu'à ce que votre débit soit en train; car cette affaire m'inquiète encore. Quand il n'est question que de simples lettres qui n'ont rien de secret, la voie de la poste est tout aussi bonne et moins embarrassante que celle de Lépine.

Je vous salue, etc.

[J. J.] ROUSSEAU

Il me semble que M. Néaulme est très-mécontent de M. Bruisset, et n'a pas grand tort de l'être; je crains que cela ne vous attire bien des tracasseries; et moi, de mon côté, je ne puis que très-mal penser d'une édition dont je n'ai pu voir les feuilles, et du libraire qui l'a faite.

N^o 1356.

[A M. DUCHESNE, À PARIS]¹.

[16 mai 1762.]

Exemplaires [d'*Émile*] à distribuer.

- 30 à Madame la Mareschale.
6 à l'auteur, plus 3. [*plus 1.*]
1 à M. de Malesherbes.
1 à Guerin.
1 à M. Duclos, au Louvre.
1 à M. le Chevalier de Lorenzi, au Luxembourg.
1 à Mad^e la comtesse de Boufflers, rue N. D. de Nazareth
proche le Temple.
1 à M. Blondel d'Azaincourt, même rue.
1 à M. le chevalier de Carrion chez M. l'ambassadeur d'Es-
pagne. Hôtel de Molé, rue S^t Dominique, faubourg
S^t Germain.
1 à M. d'Alembert, rue Michel-le-Comte.
1 à M. de Lalive introducteur des ambassadeurs, à l'entrée
de la place de Vendosme.
1 à Madame de Chenonceaux {
1 à Madame Dupin. . . . } rue Platrière.
1 à M. Watelet * [*rue Charlot*].
1 à M. Clairaut * je crois qu'il demeure rue de la verrerie,
mais je n'en suis pas sur. [*rue du Cocq*].

1. Transcrit de l'original autographe qui m'a été communiqué en novembre 1887 par M. Eugène Charavay. In-4^o 2 p., dont 1 1/2 de l'écriture de Rousseau. Cette liste accompagnait la lettre à Duchesne du 16 mai, et, le 23 mai, Rousseau a envoyé à son correspondant une liste supplémentaire, que Duchesne aura copiée à la suite de la première.

Les mots soulignés, entre crochets, à savoir : [*Rue Charlot*], [*Rue du Cocq*], [*S^t Thomas du Louvre*] sont de la même écriture que l'addition.

1 à M. de la Condamine. * je crois qu'il demeure cul-de-sac du Cocq. [*S^t Thomas du Louvre*].

1 à Mad^e la marquise de Crequi, quai des 4 Nations.

1 à M. Du Voisin chapelain de M. l'ambassadeur de Hollande, rue Jacob entre la rue S^t Benoit et celle des deux Anges, la 2^e porte cochère au coin de celle-ci, au premier.

1 à M. de la Tour, peintre; aux galleries du Louvre.

53

Transport. 53.

A M. Lenieps, banquier, rue de Savoye. 1.

A M. Loiseau de Mauleon avocat au Parlement, cloistre S^t Jaques de l'Hop.... 1.

A M. Malter l'aîné, professeur de rhétorique au collège de Beauvais. 1.

56

S'il y a quelqu'une des personnes sus-mentionnées qui ait changé de demeure, ou dont on ne la trouve pas on rapportera le livre, et l'on m'en enverra note.

[Ce qui suit n'est plus de l'écriture de Rousseau :]

à M. de La Live d'Epinay rue S^t Honoré vis-à-vis les Capucins. 1

à M. Bastide 1

à Mad. Delatour rue de Richelieu au coin de la rue S^t Augustin 1

à Madame Bernardoni même maison¹ 1

à MM. de Voultaire², rue Quincampoix 1

à M. Gauffecourt même maison 1

à MM. Duffour et Mallet 2

au père Berthier 1

à M. de La Poupliniere 1

à M. de Mayran 1

à M. De la Roche 20. 8^o. Et 10. in 12. En tout. . 30.

1. Cf. p. 246, note. [P.-P. P.]

2. Lisez Voullaire. [Th. D.]

N^o 1357.

[REY À ROUSSEAU]¹.

Copie d'une Lettre adressée à Rey.

« Monsieur

« M^r. De Malesherbes a reçu l'exemplaire du *Contract Social* que vous lui avez adressée. D'après la lecture qu'il en a faite, il en dit l'entrée impossible, de sorte que nous voilà dans un cruel embarras, que vous auriez évité si vous nous eumes (*sic*) envoyé un exemplaire, ou les premières feuilles avant que de nous proposer l'ouvrage, ou au moins si vous ne nous eussiez pas marqué qu'il ne contenoit aucuns principes qui pussent en empêcher l'entrée libre à Paris. Nous voyons que la plus grande grâce que nous pourrions obtenir sera celle du renvoi : en conséquence ne nous expédiez pas l'édition in-12. [Suivent les salutations.]

« Paris, le 12^e May 1762, signé : Dessaint et Saillant. »

Réponse de Rey, en date du 20^e May.

« J'ai votre lettre du 12 court, par laquelle je vois que M^r. De Malesherbes doit avoir dit que l'entrée du *Contract Social* est impossible. Je respecte infiniment ce magistrat, qui, avec les meilleures intentions du monde, ne peut pas obliger d'honnêtes gens. Pour moi, Messieurs, je ne trouve dans l'ouvrage de M^r Rousseau qu'un citoyen zélé, vertueux et respectable. Je serois fâché d'avoir conduit cette entreprise avec beaucoup de prudence, et qu'au moment que j'en dois retirer le fruit, ce fût une affaire perdue. Mais dites-moi, où trouvez-vous : « Nous voyons que la plus grande grâce que nous pourrions obtenir sera celle du renvoi. » Suivant moi, la plus grande injustice seroit celle de me les saisir. M^r. De Malesherbes n'est point capable de me faire arrêter ma marchandise : c'est la dernière de mes idées ; qui sera-ce, S. V. P. ?

« Oui, mon livre me sera renvoyé, et quinze jours après, il y en aura une édition à Lyon (Paris), Rouen, &c., qui gagnera tout ; on

1. *INÉDIT*. Transcrit du Rec. Rey, fol. 179, à la Bibliothèque de Neuchâtel, sans adresse, ni cachet. 2 p. de texte in-4^o, comprenant la copie de la lettre de Dessaint et Saillant, la copie de la réponse de Rey et la lettre autographe de Rey à Rousseau. Les copies, sauf l'en-tête de la première, la date et la signature et l'en-tête de la seconde, ne sont pas de la main de Rey.

ruinera un homme qui cherche à gagner sa vie, en contribuant autant qu'il lui est à rendre ses semblables meilleurs.

« Si j'avois négocié cette affaire avec un colporteur, on m'en auroit su mauvais gré comme on me l'a fait précédemment. Je veux en gratifier des libraires, mes semblables. En dois-je être la victime ? Je ne l'espère pas. »

Voilà, mon cher Rousseau, la copie de deux lettres que j'ai cru devoir vous envoyer. J'attends patiemment ce qu'il en viendra (*sic*).

La petite aura pour nom Suzanne-Madelaine-Jeanne¹, Mad^{elle} Du Moulin y ayant donné les mains de bon coeur. Elle vous présente, de même que ma femme, leurs amitez. Je voudrois que vous vous portassiez aussi bien que nous.

Les exemplaires du Contract Social sont arrivés à Basle. Je pense qu'ils ne tarderont pas à arriver à Genève : je les ai adressés à Du Villard Barrillot², pour les vendre pour mon compte, puisqu'ils n'en veulent pas acheter pour leur compte.

J'ai écrit bien un mot de lettre à M^r. le ministre Moultoy, sous couvert de Du Villard Barrillot, en lui donnant avis des 12 exemplaires brochés qui se trouvent dans la balle pour lui et par votre ordre. Je vous embrasse de tout mon coeur

REY

Le 19^e May 1762.

1. Donc, Bosscha a confondu avec une autre fille de Rey, *cf.* p. 210, note 2.
 2. Raison sociale du libraire Duvillard, gendre et successeur de Barrillot.
-

N^o 1358.

A MONSIEUR
MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
À MONTMORENCY PAR PARIS¹.

(Lettre de Moultoeu.)

Le 19 mai 1762.

J'ai reçu, mon cher concitoyen, la lettre dont vous m'avez honoré, et le *Discours* que vous avez eu la bonté d'y joindre. Je suis comblé de vos bienfaits, mais je ne crains pas la reconnaissance, mon amitié pour vous est comme mon admiration, on n'y peut rien ajouter. Vous louez, dans le duc d'Orléans, les seules qualités que vous puissiez louer, celles qui font l'honnête homme, et cet éloge serait complet si la postérité pouvait savoir que c'est Rousseau qui l'a fait. Que les peuples seraient heureux si les princes n'avaient jamais été loués que par des philosophes ! mais les vrais philosophes sont aussi rares que les bons rois. Je n'ai rien de plus précieux dans mon cabinet que ce *Discours* ; c'est un monument de votre amitié qui me sera toujours bien cher ; je m'en honorerai auprès de mes enfants, et ils *auront quelque respect* pour celui que vous aimâtes.

Vous vous trompez, mon cher concitoyen, vous avez fort peu d'ennemis à Genève, et beaucoup d'amis ; si c'était autrement, j'en sortirais. Voltaire, il est vrai, n'y eût pas été tant fêté si vous n'aviez pas été notre compatriote, mais par qui l'a-t-il été ? par de mauvais citoyens qui trouvaient chez lui l'apologiste de leurs moeurs et le censeur des vôtres ; mais ces hommes, qui ne sont plus Gènevois, sont en fort petit nombre, et, pour la plupart, contraints à se cacher. Revenez dans votre patrie, ils n'oseront plus lever la tête.

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Ne parlons plus de la *profession de foi*, puisque son sort est décidé : je crois, comme vous, que j'avais mis ses effets au pis, mais mon zèle pour vous ne me permet pas de voir d'un oeil tranquille tout ce qui peut vous nuire. Mon devoir, à présent, est de vous défendre, et de montrer aux âmes faibles et timides que vous nous donnez en effet ce que vous semblez nous ôter. Qui pense comme Jésus-Christ est son disciple ; voilà ma réponse à vos ennemis, et plût à Dieu qu'ils prissent votre religion, ils cesseraient bientôt de l'être !

Mes enfants ont la petite-vérole, ce qui m'a empêché de vous répondre plus tôt. Une lettre que je reçois de Copenhague ne me permet pas de différer davantage ; elle est d'un de mes bons amis, M. Reverdil, suisse attaché à l'éducation des princes de Danemarck. Il sait que j'ai des liaisons avec vous, et il m'écrit en conséquence ; voici l'article de sa lettre qui vous concerne :

« M. de Reventlov, qui préside à l'éducation du prince
« royal, dans le dessein de lui accorder des plaisirs honnêtes,
« et de lui en inspirer le goût, se propose de lui donner des
« concerts. L'étiquette lui en procure périodiquement de spi-
« rituels. On pourrait lui donner l'Opéra, où il entendrait de
« la très-bonne musique, fort médiocrement exécutée ; mais,
« outre qu'il n'entend pas la langue italienne, le sujet des
« opéras ne permet pas de les admettre dans une éducation
« bien dirigée : les plus innocents ne le sont pas tout-à-fait,
« ou du moins ne contiennent rien d'utile, presque toutes les
« paroles qui ont été jamais composées pour être mises en
« chant sont dans le même cas. M. de Reventlov souhaite-
« rait donc d'avoir des cantates à une, deux, ou trois voix,
« qui continssent des leçons utiles, pour les hommes en géné-
« ral, et surtout pour les rois. Il a pensé que dans tout notre
« monde, personne ne serait plus propre à nous rendre un
« pareil service que notre fameux Rousseau. Voyez, mon
« cher, si vous pourriez l'engager à rendre ce service au
« monde : car, enfin, remplir l'âme d'un prince qui doit régner
« de sentiments pacifiques et bienfaisants, lui persuader qu'il

« est le premier magistrat d'une assemblée d'hommes libres,
« revêtir ces grandes vérités de tout ce que la fiction, la poésie,
« le mètre, et le chant, peuvent leur donner d'énergie, c'est
« plus qu'obliger un homme, et plus même que contribuer
« au bonheur d'un seul état. Ce motif doit faire impression
« sur M. Rousseau. Voilà, mon ami, ma commission. Si
« M. Rousseau consent à nous envoyer un morceau tout fait,
« nous avons ici un musicien italien de premier ordre qui
« présidera à l'exécution. Il dépendra de lui de nommer le
« genre et le nombre de[s instru]ments. Un point délicat
« dans notre négociation, sera celui de la récompense : on
« craint également l'injustice de n'en point offrir, et la diffi-
« culté de le faire sans blesser la délicatesse d'un auteur si
« éloigné d'être mercenaire. »

Voilà, mon cher concitoyen, un homme bien digne de sa place ; vous pouviez vous passer du suffrage de M. Reventlov, mais qu'il s'honore bien en appelant J.-J. Rousseau à donner des lois à un roi que les lois de son pays appellent à régner sans lois. Je languis que ceux qui craignent pour Genève vos maximes de politique apprennent cette anecdote. Ah ! que j'attends avec impatience votre *Contrat social* ! Mon Dieu ! que ne suis-je roi, et que n'ai-je à vous donner une Pensilvanie ! nous verrions enfin des hommes heureux, et pourtant en société. Je me suis acquitté de votre commission auprès de nos bibliothécaires ; ils doivent vous avoir écrit. Ils m'avaient chargé de vous prier de remettre les *Fables*¹ à MM. Guérin & De la Tour², libraires. Je leur dis que Montmorency était à 4 lieues de Paris, et qu'ils devaient écrire à M. Guérin de les envoyer chercher. O ! mon cher concitoyen, que vous faites respecter votre patrie ! comment ne vous respecterait-elle pas ?

1. Les *Fables* de La Fontaine, illustrées par Oudry, cf. p. 193, lignes 2 et suivantes, et p. 241, note 2.

2. Louis-François Delatour, gendre et associé du libraire Guérin. Cf. t. V, p. 97.

N^o 1359.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG]¹.

A Montmorenci le 19 May 1762.

Je ne croyois pas, Madame la Mareschale, que nôtre Livre put paroître avant les fêtes²; mais Duchesne me marque qu'il compte pouvoir le mettre en débit la semaine prochaine, et vous pensez bien que je vois ce qui l'a rendu diligent. J'avois destiné pour vos distributions et celles de Monsieur le Mareschal les quarante exemplaires qui ont été stipulés de plus que les soixante que je me réserve ordinairement; mais mes distributions indispensables ont tellement augmenté que je me vois forcé de vous en voler Dix pour y suffire, sauf restitution, cependant, si vous n'en avez pas assés. Encore ai-je esperé que vous voudriez-bien en faire aggréer un à M. le Prince de Conti et un autre à M. le Duc de Villeroy, desirant qu'ils reçoivent quelque prix auprès d'eux de la main qui les offrira. Je voudrois bien en présenter un exemplaire à M. le Marquis d'Armentières qui m'a paru prendre intérêt à cet ouvrage, mais ne sachant comment le lui envoyer je vous supplie, Madame la Mareschale, de vouloir bien, si vous le jugez à propos, vous charger de cet envoi, et j'en remplirai le vuide.

J'ai écrit à Duchesne d'envoyer les trente exemplaires à l'hôtel de Luxembourg dans le courant de la semaine, et de commencer Dimanche prochain 23 mes distributions dont je lui ai envoyé la note. Si vous voulez bien, Madame la Mareschale, n'ordonner les vôtres que le même jour, cela fera que moins de gens auront à se plaindre que d'autres aient eu le

1. Transcrit le 21 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 79-80, 4 p. in-4°, la dernière blanche. [P.-P. P.]

2. Cf. p. 213, note 2.

Livre avant eux. Au reste, quel que soit son succès dans le monde, mon dernier ouvrage ayant été publiquement honoré de vos soins et de vôtre protection, je crois ma carrière très heureusement couronnée, il étoit impossible de mieux finir.

Pour éviter tout double emploi je crois devoir vous prévenir, Madame la Mareschale, que j'enverrai un exemplaire à Madame la Comtesse de Boufflers ainsi qu'au Ch^{er}. de Lorenzy.

N^o 1360.

AU RÉVÉREND PÈRE
DOM DESCHAMPS
PROCUREUR DES BÉNÉDICTINS
A MONTREUIL-BELLAI
PRÈS SAUMUR¹.

A Montm : 22 May 1762².

J'étois en peine de vous, mon cher Philosophe ; je suis bien aise d'avoir reçu de vos nouvelles et des signes de vôtre souvenir. Pour moi je suis un peu mieux que cet hiver, mais pas assés bien pour entreprendre un voyage ; il ne m'en reste qu'un seul à faire, et quoiqu'il doive me mener en un pays inconnu, ce ne sera pas, j'espère, si loin que vous prétendez. Ainsi, à moins de quelque miracle, sur lequel je n'ai pas fort appris à compter, je renonce, quoi qu'à regret, au plaisir que je m'étois promis auprès de vous.

1. Transcrit le 1^{er} avril 1926 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de la Ville de Poitiers, ms. fr. 147, fol. 29-30. Petit in-4^o, de 4 p., la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e. Marque postale d'ENGHIEN-LES-PARIS, à peine visible. Cacheté d'un pain à cacheter, avec l'empreinte de la devise. Cette lettre a été reproduite très peu correctement en 1865 par Beaussire, *loc. cit.*, p. 167-169. — [P.-P. P.]

2. Beaussire imprime par erreur « 2 mai ». C'est « 22 May », qu'on lit sur l'original autographe. [P.-P. P.]

Il est vrai que j'ai fait imprimer un recueil de rêveries sur l'éducation lequel est à ce qu'on dit prêt à paroître ; Mais il y a fort longtems que ce recueil est fait ; il y avoit longtems même que le manuscrit étoit hors de mes mains lorsque vous m'avez écrit pour la première fois et il est depuis plus d'un an dans celles du Libraire. Il en est de même d'un petit traité du contract social que j'ai fait imprimer en Hollande et qui devoit paroître avant l'éducation : mais je n'en entends point parler ; je ne sais ce qu'il est devenu et ne m'en embarrasse guère car, à vous dire vrai ces deux écrits sont bien inférieurs aux autres, je ne souhaite point qu'ils soient vus de votre philosophie¹, et je ne les aurois peut-être jamais donnés au public si mon triste état ne m'eut forcé de tirer parti de tout ce qui restoit dans mon portefeuille. Au reste, je ne sais ce que c'est que l'édition en cinq volumes dont vous me parlez ; je n'en ai jusqu'ici ni fait ni vû aucune du recueil de mes écrits mais si je vis, je me propose dans deux ou trois ans d'ici d'en faire une seule, toujours par la raison dont je viens de vous parler ; après quoi je vous réponds, quoi qu'il arrive, que le public n'entendra plus parler de moi. Du reste il y a bientôt trois ans que j'ai quitté la plume et que je suis décidé plus que jamais à ne la jamais reprendre. Adieu, mon cher Philosophe, quoique je ne sois plus qu'un bon homme j'aimerai toujours le mérite et les talens ; conservez-moi vôtre amitié en faveur de ce qui me l'a attirée, et donnez-moi de vos nouvelles de tems en tems. Je vous embrasse.

1. « Une critique du *Contrat social* faisait partie d'un manuscrit que dom Deschamps songea à soumettre à Rousseau en 1763. Ce qu'il blâmait dans l'*Émile* et dans le *Contrat social*, ce n'était pas sans doute trop de hardiesse, mais trop de timidité. » (Note de Beaussire.)

N^o 1361.

A M^{me} [DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ¹.

A Montmorenci, le 21 May 1762.

Vous avez fait, Madame, un petit quiproquo : voila la lettre de vôtre heureux papa ; redemandez-lui la mienne, je vous prie : étant pour moi, elle est à moi, je ne veux pas la perdre ; car depuis que vous avez changé de ton, vôtre douceur me gagne, et je m'affectionne de plus en plus à tout ce qui me vient de vous. Ce petit accident même ne vous rend pas, dans mon esprit, un mauvais office ; et dut-il entrer du bonheur dans cette affaire, on ne peut que bien penser des moeurs d'une jeune femme dont les méprises ne sont pas plus dangereuses.

Mais à juger de vos sociétés par les gens dont vous m'avez parlé, j'avoue que ce préjugé vous seroit bien moins favorable. Je n'avois de ma vie ouï parler de M. de Sire-Jean, non plus que de M. Maillard, dont vous m'avez fait mention ci-devant. Mon prétendu jugement contre vous a été controuvé par le premier, ainsi que mon prétendu voyage à Paris par l'autre. Je n'aime point à prononcer ; je ne blâme qu'avec connoissance, et ne vais jamais à Paris. Que faut-il donc penser de ces Messieurs-là, Madame, et quelle liaison doit exister entre vous et de telles gens ?

1. Transcrit de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1362.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ¹.

Le 22 mai 1762.

La lettre qui vous appartient, et que vous daignez redemander, Monsieur, est allée en Suisse, comme vous avez dû le voir, par celle que le hasard a fait tomber entre vos mains. Je ne doute pas qu'on ne me la renvoie ; vous l'aurez assurément ; elle ne convient qu'à vous, et doit faire, dans l'esprit de mon papa, un effet aussi bon que celui que la sienne a fait dans le vôtre. Il me connoît trop pour se méprendre au ton qui y règne : il en conclura que je suis en relation avec un homme du premier mérite ; ainsi je suis toute consolée de ma méprise. Elle humilieroit pourtant bien un peu l'amour-propre d'un autre ; car cette lettre ne prouve pas une grande supériorité de sentimens entre vous et moi ; mais dans ma façon de voir, ceux que j'ai conçus pour vous n'ont pas besoin d'être heureux pour être honorables.

Votre lettre m'a étonnée au-delà de toute expression ; quelque mince opinion que j'eusse de M. de Sire-Jean je ne le croyois pas capable de tant de fausseté ! Il faut être bien accoutumé au mensonge, pour fabriquer une histoire pareille à celle qu'il m'a faite, et pour la débiter avec autant d'effronterie ! Je suis bien fâchée que le mystère dont cent raisons m'obligent d'envelopper notre correspondance, ne me permette pas de lui montrer votre lettre. Je l'enverrois chercher tout exprès : on peut voir un impudent, peut-être le doit-on, quand c'est pour le confondre. Au surplus, Monsieur, cet homme n'est point de ma société : vous auriez bien dû le juger à la façon dont je vous en ai parlé. J'ai eu l'honneur de vous dire, qu'il avoit été présenté chez moi par Claire, que je n'ai jamais pu déshabituer de m'amener, malgré moi, tout ce qui met le pied

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 213-217.

chez elle ; et qu'après sa troisième visite, que je n'ai même reçue que parce que j'en attendois quelque avantage pour Claire, je lui avois fait fermer ma porte irrévocablement. La crainte de faire de la peine aux autres, me met trop souvent dans le cas d'en éprouver moi-même, j'ai voulu ménager Claire, et je me suis sans doute fait d'une connoissance méprisable, un ennemi dangereux. Je vous prie, Monsieur, de ne pas ranger M. Maillard dans la même classe que M. de Sire-Jean. Ce Monsieur Maillard, que je connois aussi par Claire, est un homme très honnête, qui m'a beaucoup aimée, et qui m'est encore attachée, quoiqu'il n'ait pu faire de moi que son amie (j'appuie sur cette circonstance, parce qu'il y a peu d'hommes dans l'éloge de qui elle pût entrer). Il y a long-temps que je le connois ; il a l'estime de beaucoup de gens de bien ; je lui ai des obligations, et nous n'avons rien à lui reprocher, si ce n'est d'avoir trop présumé de son crédit, lorsqu'il se flatta de vous engager à venir chez moi. Il devoit effectivement dîner avec vous dans une maison, je crois, aux environs de Pierre-fite ; et m'a dit tout naturellement depuis, que vous n'aviez pas pu y venir. Cela ne ressemble point à la conduite de M. de Sire-Jean ; adieu, Monsieur, je vois à votre style que vous vous portez mieux, et j'en suis enchantée. Je vous déclare que, si je le puis, je vous ferai tant avancer cet été dans les dispositions favorables que vous paroissez reprendre pour moi, que cet hiver vous ne pourrez plus vous en dédire.

P. S. Pardonnez-moi cette enveloppe. En vérité, je ne vaudrais pas ce que je vous coûte, mais en relisant votre lettre, je m'aperçois que je n'ai pas assez justifié M. Maillard. Beaucoup de gens dont vous n'entendez point parler, entendent parler de vous : il est tout simple qu'on l'ait flatté de lui faire faire connoissance avec vous ; et qu'on lui ait dit comme nouvelle, que vous alliez venir à Paris. Je l'ai bien cru, moi ; la chose n'est pas incroyable ; peut-être l'ai-je dit, et certainement je ne voulois pas mentir ; il est peut-être, il est sûrement dans ce cas-là.

N^o 1363.

° [LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Paris, 22 mai 1762.

Je réponds aujourd'hui aux bibliothécaires de Genève sur le ton que vous désirez, puisque vous le voulez absolument. Je ne savais point si les feuilles que j'avais reçues sans lettres étaient pressées ; c'est pourquoi je vous les ai envoyées aussitôt que je les ai recues. Nous attendons ce matin, avec la plus grande impatience, Duchesne, qui doit nous apporter l'*Education*. C'est avec un grand plaisir que je consens que Madame de Verdelin ait une clef de mon jardin.

Bonjour, mon cher ami ; je ne saurais vous exprimer tout le plaisir que je me fais de vous embrasser de mardi en huit.

M. Duchesne arrive et m'apporte un exemplaire relié magnifiquement.

N^o 1364.

[M^{me} DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]².

Paris, ce samedi [22 mai 1762].

Enfin, le voilà donc ce livre si attendu. M. Duchesne me l'a apporté ce matin, relié en maroquin rouge superbe, et vos trente exemplaires. J'en enverrai demain, comme vous me le mandez, à mon frère, qui est à Villeroy, à M. d'Armentières, qui est à Metz. J'en ai donné aussi de votre part à madame de

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 477.

2. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Montmorency et à la duchesse de Boufflers ; demain j'en porterai un de votre part aussi à M. le prince de Conti, à madame du Deffand et à madame de Mirepoix. J'en prends pour M. de Luxembourg et moi je ne sais combien, et je vous en renvoie douze. En vérité, vous êtes bien magnifique et vous faites bien des présents pour un homme qui n'en veut jamais recevoir. J'aurai bien du plaisir à vous voir le 1^{er} de juin. Je vous jure que personne au monde ne vous aime plus tendrement que moi.

N^o 1365.

A MONSIEUR
MONSIEUR DUCHESNE
A PARIS ¹.

Ce Dim. : 23 May 1762.

Je vous dois des remerciemens, Monsieur ; vous me traitez trop magnifiquement, et l'exemplaire de M^{lle} le Vasseur étoit même trop beau pour moi. Mais pourquoi ne m'avez-vous pas envoyé l'exemplaire in 12 que je vous avais demandé pour moi ; craignez-vous que je n'en fasse un usage qui puisse vous nuire ?

N'entendant plus parler de mon traité du *contract social* je croyois l'envoi de Rey pris par les Anglais et passé à Londres. Si l'arrangement proposé par M. Saillant vous convient, j'en serai charmé, d'autant plus que cet ouvrage, étant cité plusieurs fois et même extrait dans le traité de l'éducation en doit passer pour une espèce d'appendice, et que les deux ensemble font un tout complet : Mais ce livre n'étant point fait pour la France, je n'en ai jamais parlé dans ce pays-ci, de

1. Transcrit le 28 mai 1907 d'une copie faite par M. A. Rebhuhn de l'original autographe signé d'une initiale, appartenant au *Deutsches Schulmuseum* de Berlin.

plus s'y trouvant pour la publication en concurrence avec le vôtre, il en doit naturellement être étouffé et je reconnais d'avance avec grand plaisir que s'il a quelque cours à Paris ce ne sera guères que par le soin que vous prendrez de le proposer avec l'autre. Du reste, il est si peu vrai que les présents soient faits qu'il n'y en a que deux exemplaires dans Paris, tous deux venus par la poste, je n'en ai pas moi même encore un seul, et les miens viennent avec l'envoi de M. Saillant. Si vous vouliez me faire le plaisir de vous charger aussi de la distribution, cela me seroit bien comode et je n'aurois pas besoin de faire deux listes.

Voici un supplément à celle que je vous ai envoyée ; vous en pourrez faire les envois dans la semaine et à votre comodité, car rien ne presse. Me voici misérablement retombé, et je souffre plus que jamais. Bon jour, Monsieur, M^{lle} le Vasseur vous fait ses très humbles remerciemens.

Comme j'aurai quelque inquietude jusqu'à ce que tout ceci soit en train, vous m'obligerez de me tenir de tems en tems averti de l'état des choses. Car je crains toujours que vous n'ayez trop risqué.

Comme je comprends qu'il vous faut toujours des cartons je vous renvoye ceux que vous aviez mis dans le paquet. Au reste ne payez plus l'Epine ; car desormais je le paierai de toutes les commissions qu'il me fera près de vous, ou de votre part, à commencer par celle-ci.

Renvoyez donc au plus vite la feuille P du t. 3 à M. Neaulme : car il se plaint beaucoup de ce qui proquo et je trouve qu'il n'a pas tort.

R.

N^o 1366.

[LA DUCHESSE DE MONTMORENCY À ROUSSEAU]¹.

Boulogne, 24 mai 1762.

Quoique vous n'aimiez point à recevoir de lettres, Monsieur, je me hasarde de vous déplaire par celle-ci pour vous faire mes remerciemens de ce que vous avez bien voulu penser à moi pour un exemplaire de vos ouvrages. J'ai grande impatience de lire votre livre. Je vois avec plaisir arriver le moment où nous allons être le meilleur coeur et l'exemple de la sensibilité, de la charité, en un mot de tous les sentiments réunis ensemble à la société la plus agréable. Voilà ce que vous inspirez aux petits esprits comme aux grands lorsque l'on vous connaît, Monsieur, et ce que je ne cesse de dire aux gens qui ne connaissent que votre reputation d'esprit. Il faut espérer que vous nous procurerez le plaisir de vous voir davantage, à moi celui de vous écouter et de vous admirer, et que votre santé nous sera favorable en ne nous privant point de vous. J'espère que vous me connaissez assez, Monsieur, pour me rendre la justice de croire que je suis ennemie de la flatterie, et que tout ce que je vous dis n'est dicté que par un cœur rempli d'admiration et d'amitié pour vous, monsieur. Je suis très-parfaitement votre très-humble et très-obéissante servante.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 511-512.

N^o 1367.

[REY À ROUSSEAU] ¹.

Copie d'une Lettre adressée à Rey, à Amsterdam.

« Un des premiers magistrats, Monsieur, qui s'intéresse beaucoup à M^r. Rousseau, nous a envoyé chercher hier et nous a chargé de vous écrire pour vous engager, si vous aviez quelque amitié pour M. Rousseau, de retrancher son nom de dessus le frontispice de son dernier ouvrage². Les principes que contient cet ouvrage sont capables de le perdre en France. Nous ne pouvons pas concevoir comment vous avez pu vous persuader que l'on pût jamais tolérer l'entrée et la distribution d'un pareil ouvrage. Nous nous en sommes rapportés à ce que vous nous avez marqué et nous avons eu tort. On ne rendra point décidément un seul exemplaire ; on ne veut pas même nous en remettre un ; nous ne l'avons pas encore vu. Il va y avoir les ordres les plus sévères pour sévir dans les provinces contre ceux qui en distribueront &c.

« Paris, ce 13 may 1762. Signé Dessaint et Saillant. »

Voilà, mon cher, une nouvelle lettre de Saillant : je lui réponds que je ne puis point retrancher votre nom de l'ouvrage sans votre approbation, que je vous en écris aujourd'hui.

J'ai pris le parti aujourd'hui d'écrire à M^r. De Malesherbes pour le prier de donner ordre qu'on me renvoie mes balles, s'il est décidé à n'en point permettre la publication en France, et je le fais d'une façon honnête.

Tout le monde se porte bien ici, et nous vous réitérons nos amitiés. La petite a été baptisée Susanne Madelaine Jeanne : on a bu à votre santé ; ne vous en portez-vous pas mieux ?

Je me suis arrangé avec M^r. J. Néaulme : moyennant f 450

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 180, 2 p. de texte in-4^o, y compris la copie de la lettre de Dessaint et Saillant qui, sauf l'en-tête, n'est pas de la main de Rey. Sans adresse ni cachet.

2. Il s'agit du *Contrat social*.

de Hollande, qui font au delà de 1000 livres de France, il me cède son droit sur *Emilie* (sic)¹ pour l'imprimer en in-douze seulement, afin de pouvoir les vendre avec les OEuvres ; il garde pour lui seul son édition in 8° et le droit de le réimprimer quand il voudra, excepté en in-douze. Moyennant cet arrangement, avantageux pour lui, puisqu'il fait un profit considérable et sur le champ, je me trouve en possession de vos OEuvres pour ce pays ; vous savez, mon cher Rousseau, que je ne ferai rien qu'après votre approbation quand il sera question de réimprimer cet ouvrage.

On m'a dit qu'on ne vouloit pas permettre à Paris l'impression d'*Emilie* (sic) telle que vous la voulez, qu'on y fait beaucoup de cartons. Je souhaite pour votre repos que cela soit faux.

Je suis de tout mon coeur, mon cher Rousseau, tout à vous.

REY

Le 24^e May 1762.

Ce qui arrive au Contract social m'a empêché d'envoyer à M^r De M. l'exemplaire in-douze, qui tient 9 feuilles. J'attendrai une autre occasion pour vous faire parvenir les feuilles qu'il vous faut ; que me conseillez-vous ? Voulez-vous que j'en envoie un à M^r De Luxembourg et j'y ajouterai vos feuilles ?

1. Cf. n° 1382, dernier alinéa.

N^o 1368.

[DUCLOS À ROUSSEAU] ¹.

A Paris, le 24 mai 1762.

Je viens de recevoir, mon cher citoyen, avec la plus vive reconnaissance, l'ouvrage que vous m'avez fait remettre, et je ne doute pas que je vous aie encore plus d'obligation lorsque je l'aurai lu. Si je ne vous ai pas vu depuis longtemps, je me flatte que vous ne me soupçonnez pas de refroidissement. Un travail continuel et indispensable ne m'a permis de sortir d'ici que pour aller voir une mère respectable de 98 ans, et ce temps, le mieux employé de ma vie, il a fallu le réparer ici comme s'il eût été perdu ; j'espère cependant aller cet été vous voir et vous embrasser de tout mon coeur.

DUCLOS

N^o 1369.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU, CITOYEN
DE GENÈVE,
À MONTMORENCY ².

(Lettre de La Condamine.)

Paris, 24 mai 1762.

J'ai d'autant plus de remerciemens à vous faire, monsieur, de la marque d'amitié que vous me donnés en m'envoyant

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

votre ouvrage sur l'éducation, que j'en ai été plus agréablement surpris. Je craignois d'avoir encouru votre disgrâce sans avoir assurément rien à me reprocher, et par un pur malentendu qui a causé beaucoup de chagrin aux personnes qui m'accompagnoient à Montmorency, que vous connoissiez toutes trois, et dont la visite ne vous auroit sûrement ni gêné ni déplu. Je suis extrêmement sensible à ce témoignage flateur de votre souvenir et je ne puis mieux vous en marquer ma reconnoissance qu'en vous disant qu'au même instant où je l'ai reçu, j'ai quitté une épreuve d'une feuille de nos mémoires que je corrigeois, et qu'on attendoit, pour prendre votre livre. Un de mes amis alors présent (c'étoit l'un des 3 disgraciés) s'étant emparé du 1^{er} volume, le 3^e m'est échu en partage, et j'ai lu avec la plus grande satisfaction la leçon du prêtre italien au jeune homme. Non-seulement j'ai ressenti et reconnu la force de votre pinceau, mais j'ai goûté un vrai plaisir en voyant mes idées et mes propres sentimens rendus avec une force que je ne pourrois pas leur donner. Que je me sais bon gré de penser avec vous que la voix de la conscience, sorte d'instinct irrésistible, est un guide plus sûr qu'une raison orgueilleuse dont nous sentons à chaque moment les bornes ! Je vous quitte, monsieur, ou plus tôt je cesse de vous adresser la parole pour vous écouter de la seule manière dont un sourd le peut. J'espère qu'après une preuve si touchante de votre souvenir, vous ne me refuserez pas le plaisir de vous aller renouveler l'assurance de tous les sentimens qui m'attachent à vous. Je vous demande la permission de porter une poularde à Montmorenci et de me choisir quelque écho ¹ pour ménager votre poitrine, en me rendant garant que vous serés content de mon choix.

LA CONDAMINE

1. C'est-à-dire : « de ne pas venir seul, parce que je suis sourd ; la personne sûre de qui je me ferai accompagner vous épargnera de crier en me parlant ». [P.-P. P.]

N^o 1370.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCI¹.

(Lettre de Clairaut.)

Monsieur

Je viens de recevoir votre ouvrage et je me hâte de vous remercier du plaisir qu'il m'a déjà fait par ce que j'en [ai] lû qui consiste dans la plus grande partie du troisième Volume. J'ai devoré toute la profession de foy du Vicaire Savoyard, et j'en ai été touché comme son jeune Ami: Je ne sais encore rien de votre plan, mais je ne puis douter que vous ne marchiez directement à votre but et que vous ne semiez d'excellens principes dans de jeunes têtes, puisqu'une Vieille Ame comme la mienne se sent déjà améliorée par la lecture du morceau si beau et si intéressant que je viens de citer. Vous trouverés peut être étrange que j'aye commencé par Votre 3^{eme} Vol.: La raison en est celle cy. Un Ami qui étoit chez moi quand votre livre y est arrivé et avant que j'y fusse moi même s'est emparé du p^r vol. J'ai par hasard pris le 3^e pour le second, et je n'ai pû le quitter que pour vous dire l'impression forte qu'il a faite sur moi. Elle n'est égalée que par l'estime et le respect que vous m'avez inspiré depuis longtems.

Paris 24 May [1762.]

CLAIRAUT

[Au XI^e livre des *Confessions*, Rousseau parle comme suit de ces trois dernières lettres: « Duclos, ami sûr, homme vrai, mais circonspect, et qui faisait cas de ce livre, évita de m'en parler par écrit;

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 4 p. in-4^o, les p. 2 et 3 blanches, l'adresse sur la 4^e. Cachet de cire rouge.

La Condamine se jeta sur la profession de foi du vicaire, et battit la campagne ; Clairaut se borna, dans sa lettre, au même morceau : mais il ne craignit pas d'exprimer l'émotion que sa lecture lui avoit donnée, et il me marqua en propres termes que cette lecture avoit réveillé sa vieille âme. De tous ceux à qui j'avois envoyé mon livre, il fut le seul qui dit hautement et librement à tout le monde tout le bien qu'il en pensoit. »]

N^o 1371.

A MM. [PICTET ET LULLIN, BIBLIOTHÉCAIRES DE GENÈVE]¹.

J'attendois, Messieurs, pour faire réponse à la lettre dont vous m'avez honoré d'y joindre celle de M. le M^{al}. de Luxembourg ; mais il me marque qu'il vous l'a envoyée en droiture, et je macquite à l'instant d'un devoir cher au coeur d'un bon genevois sensible au moindre souvenir de ses concitoyens et surtout aux bontés de ceux qui sont aussi distingués que vous, Messieurs, par leurs noms et par leur mérite. A l'égard du présent dont je suis dépositaire², quoiqu'en effet les bontés et j'ose dire l'amitié dont m'honore M. le M^{al} de Luxembourg aient pu contribuer à une destination qu'il savoit m'être si agréable, je suis bien sur que s'il eut connu par lui-même nôtre Ville et ses dignes bibliothécaires, il en eut fait le même usage encore avec plus de plaisir.

Je n'ai point reçu de M. Moulou la lettre dont vous me parlez, et sans la vôtre Messieurs, je serois encore dans l'inquietude sur le dernier paquet que je lui ai adressé et dont il ne m'a pas accusé la reception. J'aurois souhaité, comme je le lui marquois, que vous eussiez bien voulu faire prendre chez moi le Livre en question, car n'ayant ici personne qui sache faire un pareil emballage, étant naturellement paresseux, maladroit, et l'état de souffrance où je suis augmentant mon indolence, je crains que ce transport ne se fasse pas sans

1. Transcrit le 29 juin 1925 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Genève, ms. fr. 203, n^o 4. 4 p. in-4^o, sans adresse ni cachet. [P.-P. P.]

2. C'était un exemplaire de l'édition des *Fables* de La Fontaine, illustrée par Oudry, Paris, 1755-1759, 4 vol. in-fol. Cf. n^o 1341, avant-dernier alinéa.

que le livre en souffre ; au lieu que si M. Guerin avoit envoyé quelqu'un d'entendu pour l'emballage ici, on auroit pu le transporter jusqu'à Genève sans avoir besoin de le tourmenter davantage¹. D'ailleurs si je l'envoyois à Paris il seroit visitté à la barriere, porté à la chambre syndicale d'où on ne le retireroit pas sans perte de tems et préjudice du Livre. Au lieu que si M. Guerin qui a sa campagne à demi lieue d'ici vouloit se charger de ce transport il en sauroit bien éviter les inconveniens. Je compte lorsqu'il y sera et que je pourrai faire ce voyage, prendre avec lui les arrangemens convenables et lui ou moi aurons soin de vous en donner avis.

Vous m'obligeriez beaucoup, Messieurs, si vous vouliez bien me permettre de grossir cet envoy de quelques exemplaires de mes rêveries sur l'éducation, dont un est destiné pour la bibliothèque, et dont les autres iroient à leur destination par les soins de M. Moulto. Je serois bien aise que la bonne édition fut connue à Genève ; car je présume qu'on n'y verra guères que celle de Lyon laquelle m'est très suspecte, attendu qu'elle s'est faite à mon inscu et qu'il ne m'a pas été possible d'en voir les feuilles. A l'égard du port que cette augmentation pourra couter, je vous prierois de vouloir bien m'en envoyer la note, ou directement, ou par M. Guerin par lequel je pourrois vous les (*sic*) rembourser ou à Genève, si vous l'aimez mieux.

Quoique j'aye quitté la plume pour le reste de ma vie et renoncé au métier d'Auteur pour lequel je n'étois point fait ; je ne renonce point à l'espoir dont vous me flatez de revoir quelque jour nôtre bibliothèque, d'y assister quelquefois à vos conférences, d'y recevoir vos instructions, et de combler par de si doux loisirs le plaisir d'habiter ma patrie. Amen, conservez-moi toujours, Messieurs quelque part dans vos bontés et recevez les assurances de tout mon respect.

J. J. ROUSSEAU

à Montmorenci 24 May 1762.

1. Cf. lettre *INÉDITE* à Guérin du 29 mai 1762, n° 1379.



LE MARQUIS DE CRÉQUI

(Fils de Mme de Créqui.)

Miniature anonyme.

(Collection de M. le lieutenant-colonel Carnot.)

N^o 1372.

[M^{me} DE CRÉQUI À ROUSSEAU]¹.

Il m'est impossible, monsieur, de vous exprimer quelle joie M^r du Chesne m'a causée en me prouvant la durée de l'honneur de votre souvenir ; c'est le premier sentiment qui a occupé mon coeur ; ensuite, j'ai pensé que 4 v. sur l'éducation étaient peut-être propres à me donner des regrets tout le reste de ma vie : car j'y trouverai bien des omissions volontaires de mes devoirs, et j'en ai déjà trouvé dans les 100 p^{res} pages. Je n'ai pas nourri mon fils et je l'ai emmailloté. Je n'oserais vous dire que nous ne sommes maîtresses, ni de l'éducation, ni presque de la vie, de nos enfants : tout est décidé : et qui ose appeler de ce jugement ? Il faudrait être *sûre* du sujet, et surtout de soi-même ; or je ne le suis de rien, si ce n'est, monsieur, de mon estime et de ma reconnaissance pour vous. J'espère que l'été ne se passera pas sans que j'aie dîné avec vous. Je vous instruirai de ma marche quelques jours avant : car je ne veux ni voir, ni apercevoir², le maréchal ni la maréchale de Luxembourg, non par aversion, mais parce que je ne veux, ni des commérages ni des redites, plus dégoûtée de ce bas monde que jamais, et ragoûtée des solitaires par conséquent.

25. [mai 1762].

FROULLAY DE CRÉQUÏ

1. Transcrit par J. Richard de l'original signé, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel.

2. Cf. le 4^e alinéa de la lettre qui suit et le premier alinéa du n^o 1388.

N^o 1373.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE CRÉQUI
QUAI DES QUATRE-NATIONS
A PARIS¹.

A Montmorenci le 29 May 1762.

C'est vous, Madame, qui m'oubliez, je le sens fort bien ; mais je ne vous laisserai pas faire ; car si j'ai peine à former des liaisons, j'en ai plus encore à les rompre, et surtout, &c. [*sic*].

J'aurai donc soin malgré vous de vous faire quelquefois souvenir de moi mais non pas de la même manière. Ayant posé la plume pour ne la jamais reprendre, je n'aurai plus, grace au Ciel, de pareil hommage à vous offrir, mais pour ceux d'un coeur plein de respect, de reconnoissance et d'attachement, ils ne finiront pour vous, Madame, de ma part, qu'avec ma vie.

Quoi, vous voulez faire un pèlerinage à Montmorenci ? Vous y viendrez visiter ces pauvres reliques génevoises, qui bientôt ne seront bonnes qu'à enchasser ? Que j'attends avec empressement ce pèlerinage d'une espèce nouvelle, où l'on ne vient pas chercher le miracle, mais le faire ; car vous me trouverez mourant, et je ne doute pas que votre présence ne me ressuscite au moins pour quinze jours. Au reste, Madame,

1. Obligeamment transcrit, en octobre 1926, par M. Fernand Aubert, d'une copie de l'original autographe signé, faite et communiquée par M. Wright, de New-York, à la Société J.-J. Rousseau, qui la conserve dans ses Archives. M. Wright dit que le 4^e alinéa est biffé en croix et que M^{me} de Créqui a écrit au bas de la lettre : « jay rayé ce qui ne doit pas être imprimé ». Le brouillon autographe, conforme à ce texte, existe dans le recueil 7901, à Neuchâtel ; il y manque toutefois l'adresse, la date et la signature. [P.-P. P.]

préparez-vous à voir un joli garçon qui s'est bien formé depuis cinq ou six ans. J'étois un peu sauvage à la Ville, mais je suis venu me civiliser dans les bois.

M. et Mad^e de Luxembourg viennent ici mardi pour un mois; j'ai cru vous devoir cet avertissement, Madame, sur la répugnance que vous avez à vous y trouver avec eux. Mais j'avoue que les raisons que vous en alleguez me semblent très mal fondées, et de plus, j'ai pour eux tant d'attachement et d'estime, que quand on ne m'en parle pas avec éloge j'aïmerois mieux qu'on ne m'en parlât point du tout.

Puisque vous aimez les solitaires, vous aimez aussi les promenades qui le sont, et quoique vous connoissiez le pays, je vous en promets de charmantes, que vous ne connoissez sûrement pas. J'ai aussi mon intérêt à cela, car outre l'avantage du moment présent, j'aurai encore pour l'avenir celui de parcourir avec plus de plaisir les lieux où j'aurai eu le bonheur de vous suivre.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1374.

DE JULIE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le 27 Mai 1762.

En arrivant hier de l'abbaye de Bon-Secours, où je passe un jour de chaque semaine, je trouvai chez moi quatre volumes, qui portoient mon adresse bien circonstanciée, et dont il me sembla que je ne connoissois pas l'écriture. Je les dificelai avec empressement, et je fus d'autant plus enchantée de reconnoître l'auteur, au titre de l'ouvrage, que je ne m'attendois pas de votre part, Monsieur, à une attention si marquée. Mais quand on m'apporta un second exemplaire destiné à Claire, car on ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 218-222.

me le remit pas en même temps¹, ma joie diminua de moitié. Pourquoi balancerois-je à vous avouer ce mouvement ? J'ose croire qu'il n'est pas tout-à-fait condamnable, puisqu'il s'est trouvé dans mon âme. Je me distingue assez par le degré d'attachement que j'ai pris pour vous, pour qu'il me soit permis de souhaiter que vous me distinguiez aussi. D'ailleurs, ceci n'est pas une affaire purement de délicatesse : le présent que vous me faites, dont je sens tout le prix, et dont je vous fais de sincères remerciemens, m'a d'abord sensiblement flattée. Celui que vous faites à Claire, me jette dans la plus critique position. Faites-moi la grâce de m'écouter un moment, et vous concevrez combien ce double cadeau m'embarrasse. Il n'est pas vraisemblable qu'ayant rompu durement avec nous, ce que Claire croit, et ce qui seroit, sans mon acharnement à vous écrire, vous nous envoyez vos ouvrages ; cela a l'air d'un retour, que les dernières de vos lettres que Claire a vues, n'annonçoient point du tout. Si je lui donne *Emile* de votre part, elle me fera cent questions. Je ne sais point mentir, et je ne veux pas, à cet égard, lui dire la vérité. Elle, sa famille et surtout son mari, ont pris si fort au grave la façon dont vous m'avez traitée, que je déchoirois beaucoup dans leur opinion, s'ils savoiient qu'elle ne m'a pas rebutée. On blâme toujours ce qu'on ne feroit pas. Jamais ils ne me parlent de vous ; je ne leur en parle pas non plus ; et la courte correspondance dont ils ont connoissance, est, entr'eux et moi, au rang des choses non avenues. Tenez, Monsieur, vous m'obligerez infiniment si vous voulez bien me permettre de vous renvoyer l'*Emile* que vous m'avez adressé pour Claire : assurément je serai fort aise qu'elle l'ait, pourvu que ce soit moi qui le lui donne. Il faut même qu'elle ignore que je le tiens de vous ; il sera tout simple qu'elle pense que je l'ai acheté, et tout simple aussi qu'en en faisant grand cas, je le lui procure. Mon Dieu ! que je suis malheureuse d'être enchaînée de tous côtés ! Vous ne sauriez croire ce que me coûte le rôle que je suis forcé de

1. Ceci me donne à supposer que l'amie de M^{me} de La Tour-de Franqueville se nommait M^{me} Bernardoni (cf. p. 220, note 1). [P.-P. P.]

jouer vis-à-vis de vous dans cette occasion. Pour lui donner une apparence plus honnête, il faudroit que dans le fond il le fût moins. Il y a bien des sortes de liens pour une âme sensible, Monsieur.... Je ferai pourtant ce que vous voudrez ; et ce n'est que parce que je suis disposée à suivre vos intentions à mes propres risques, que je fais partir cette lettre par la poste, au lieu d'en charger un de mes gens, en vous renvoyant votre livre. Ayez la bonté de me mander promptement à quoi vous vous décidez : si vous persistez dans votre première idée, je ne puis trop tôt m'acquitter de votre désespérante commission. J'aurois grand besoin, dans ce moment-ci, que vous me connussiez davantage.... Adieu.

N^o 1375.

AU [P. MULY, SUPÉRIEUR DES
ORATORIENS ET CURÉ DE MONTMORENCY] ¹.

J. J. Rousseau prie Messieurs de l'oratoire de Montmorenci de vouloir bien accorder à ses derniers écrits ² une place dans leur bibliothèque. Comme adopter ³ le livre d'un auteur n'est pas ⁴ adopter ses principes, il a cru pouvoir sans témérité leur demander cette faveur.

A Montmorenci, le 27 mai 1762.

[D'après une note manuscrite (écrite vers 1820), que je possède et qui paraît être de Parison, ce billet était adressé à M. Muly, supé-

1. Transcrit de l'imprimé en 1786 par J.-A. Dulaure dans *Nouvelle description des environs de Paris* (Paris, 1786, 2 parties in-12), seconde partie, p. 108. — Ce billet a été réimprimé en l'an VIII, soit 1799-1800, par [C.-J. Colnet], p. 43 de *La Guerre des petits dieux, ou le siège du Lycée Thélusson par le Portique républicain, poème héroïco-burlesque, suivi de mon apologie, satire*. Paris, an VIII, in-12 de 67 + 2 p. (Cf. Tome I, page 283, note.)

2. L'*Émile* et probablement le *Contrat Social*.

3. Colnet imprime « accepter » au lieu d' « adopter ».

4. Colnet imprime « point » au lieu de « pas ».

rieur des Oratoriens de Montmorency, et joint à un exemplaire d'*Emile*. Une autre note manuscrite, que je possède également, dit que ce billet, « et peut-être aussi l'exemplaire d'*Emile* », appartenaient à la même époque (vers 1829), à un neveu du P. Cotte, demeurant à Saint-Quentin. Elle ajoute : Le même possède aussi une lettre de J. J. Rousseau écrite à M. Mathas, après son départ de Montmorency, lorsqu'il fut arrivé en Suisse. » Ce dernier renseignement semble douteux, car il résulte d'une lettre du 16 janvier 1763 à M. Dumoulin que Rousseau regrettait de ne pas avoir écrit à M. Mathas.

Après avoir reproduit le présent billet page 108 de sa *Nouvelle description des environs de Paris* (2^e partie), Dulaure dit en note : « J. J. Rousseau avoit une assez belle main, d'après sa propre écriture que j'ai copiée. Sur son cachet, on voit seulement cette devise, sur laquelle on l'a tant inquiété : *Vitam impendere vero*. » Dans le texte, à la même p. 108, il dit : « La Bibliothèque [des Pères Oratoriens] est assez considérable ; on y conserve un exemplaire de l'*Emile*, dont J.-J. Rousseau fit présent à cette Maison, pendant son séjour à Montmorenci, et qu'il adressa à M. de Muly, qui étoit supérieur. A la tête du premier volume est l'original de la lettre écrite à cette occasion. Comme elle n'a point été publiée, et que tout ce qui vient de cet homme extraordinaire intéresse, j'en ai pris copie, et je me fais un devoir de la transcrire ici. » [TH. D.]

Le P. Louis-Denis Muly, curé de Montmorency depuis 1735 jusqu'en 1773, supérieur de l'Oratoire, mort en 1779, âgé de 87 ans, eut pour successeur à la cure de Montmorency le P. Cotte, qui a écrit sur lui une courte notice nécrologique datée du 9 juillet 1779, dans les registres de décès de l'église S^t Martin d'Enghien. (*Note recueillie par J. Richard.*)

N^o 1376.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG]¹.

Vendredi. 28 May [1762].

Vous savez, Madame la Mareschale, qu'il y a une édition contrefaite de mon livre laquelle doit paroître ces fêtes. Il est certain que si cette édition se débite Duchesne est ruiné, et que si les auteurs n'en sont pas découverts je suis deshonoré. Quel nouvel embarras que ceci vous donne il ne faut pas qu'il puisse être dit qu'une affaire entreprise par Madame la Mareschale de Luxembourg ait eu une si triste fin. J'ai écrit hier à M. de Malesherbes, mais j'ai quelque frayeur, je l'avoue, qu'on n'ait abusé de sa confiance et que l'auteur de la fraude ne soit plus près de lui qu'il ne pense. Car enfin, cet Auteur est l'imprimeur, ou le correcteur, ou l'homme chargé de cette affaire, ou moi. Or il est bien difficile que ce soit l'imprimeur puisqu'ils étoient deux, lesquels n'avoient aucune communication ensemble; le correcteur est l'ami du libraire et même toutes les feuilles n'ont pas passé par ses mains. Resterait donc à chercher le fripon entre deux hommes dont je suis l'un. J'écris aujourd'hui à M. le Lieutenant de Police et je vous envoie copie de ma Lettre. J'aurois voulu me trouver à votre passage au retour de l'Isle-Adam. Mais je n'ai pu venir à bout de savoir si c'étoit aujourd'hui ou demain que vous deviez revenir, et je suis si foible, si troublé, si occupé que ne sachant pas non plus l'heure, je ne tenterai pas même de m'y trouver, espérant me dédomager mardi prochain. Je vous excède, Madame la Mareschale, j'en suis navré, mais si cette affaire n'est éclaircie, il faut que j'en meure de desespoir.

Vous comprenez qu'il ne faudroit pas montrer ma Lettre à

1. Transcrit le 21 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 71-72. 4 p. in-4°, les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

M. de Malesherbes, mais seulement le prier de vouloir bien regarder lui-même à cette affaire. Le premier colporteur saisi chargé d'un exemplaire de la fausse édition donne le bout de la pelotte, il n'y a plus qu'à devider.

N^o 1377.

COPIE D'UNE LETTRE À M. DE SARTINE
DU 28. MAY. 1762¹.

Monsieur.

Permettez que l'auteur d'un livre sur l'éducation au sujet duquel requeste vous a été présentée, prenne la liberté d'y joindre la sienne. Si l'édition contrefaite est mise en vente, mon libraire en souffrira des pertes que je dois partager : si les auteurs de la fraude ne sont pas connus, je serai suspect d'en être complice. N'en voila que trop, Monsieur, pour autoriser l'extreme inquietude où je suis et l'importunité que je vous cause. A la maniere dont s'y prennent ces Editeurs frauduleux j'ai lieu de croire qu'ils se sentent appuyés, et même malgré vos ordres, le colporteur *de Sauges*² en promet à ses camarades des exemplaires pour la veille des fêtes. Mais je suis fortement persuadé, sur quelque protection qu'ils comptent, qu'un Magistrat de vôtre intégrité et de vôtre fermeté ne permettra jamais que cette protection soit portée jusqu'à favoriser les fripons aux dépends de la fortune du libraire et de la réputation de l'auteur.

Daignez, Monsieur, agréer mon profond respect, et vous rappeler que je m'honorais de ce sentiment pour vous avant que je pusse prévoir que j'implorerois un jour vôtre justice.

J. J. R.

1. Transcrit le 21 octobre 1925 de la copie autographe, signée des initiales de Rousseau, jointe à la lettre du 28 mai 1762 à M^{me} de Luxembourg, et conservée à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 81-82, 4 pages in-4^o, les 2 dernières blanches. [P.-P. P.]

2. *Sic*, souligné par Rousseau.

N^o 1378.

A M. DUCHESNE.

LIBRAIRE, À PARIS¹.

Ce vendredi, 28 mai [1762].

J'écris aujourd'hui, monsieur, à M. le lieutenant général de police, et je lui parle du colporteur Désauges²; j'ignore quel effet aura ma lettre; mais madame la maréchale doit arriver aujourd'hui ou demain de l'Ile-Adam; ne manquez pas d'aller lui rendre compte de cette affaire, afin qu'elle ait la bonté de faire ce qu'elle jugera convenable; car, pour moi, je n'ai écrit que parce que ce que vous m'aviez marqué ne souffrait pas de retard. Quelque chagrin que puisse vous donner cette affaire, soyez persuadé qu'elle vous en donne moins qu'à moi.

Voulez-vous bien vous charger de ces nouveaux envois, oubliés dans les précédents; je ne sais point l'adresse de MM. Dufour et Mallet, mais ce sont des banquiers genevois assez connus; je ne doute pas que vous ne la trouviez aisément. Il en faudrait aussi un exemplaire au P. Bertier, de l'Oratoire, rue Saint-Honoré; mais, de grace, ne prenez point cette peine vous-même, envoyez un commissionnaire sûr, et joignez la note de vos déboursés au compte ouvert que je dois avoir chez vous.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, t. I, p.

2. Telle est l'orthographe de l'imprimé. Mais, dans la copie autographe de la lettre écrite le même jour à M. de Sartine, (n^o précédent), Rousseau écrit « de Sauges », et il est probable, qu'à tort ou à raison, il aura orthographié ici ce nom de la même manière. [P.-P. P.]

N^o 1379.

A MONSIEUR
MONSIEUR GUERIN
A S^t BRICE¹.

Ce samedi 29 [mai 1762].

Je vous remercie, Monsieur, de tout mon coeur, et je vous attendrai avec le plus grand empressement, mais cependant il m'importeroit de savoir le jour, afin de me ménager la liberté d'en profiter dans les tracas où je suis. En donnant avis à nos Bibliothecaires du présent de M. de Luxembourg, je les ai priés de le faire retirer chez moi². Tout ce qui donne du tracas m'excède et vous n'êtes pas fait pour prendre cette peine-là. J'ai compté qu'ils vous prioient d'envoyer à leurs fraix quelcun pour emballer et transporter le livre. Il me semble que c'est le moins qu'ils devoient faire que d'exempter à vous ou à moi ce soin là.

J'ai écrit hier à M. le Lieutenant de police et à present j'en suis fâché, mais c'est fait.

Bon jour, Monsieur, vous ne dites point comment vont vos eaux. J'aspire du fond de mon coeur à la journée que vous me donnerez pour en aider la secretion dans nos promenades. Vous devriez amener Monsieur vôtre ami ; s'il ne connoit pas Montmorenci, cela l'amuseroit peut-être. On vient chercher ce billet et je finis en vous saluant de tout mon coeur.

1. *INÉDIT*. Transcrit en décembre 1878 de l'original autographe non signé, que M^{me} Th. Dufour a acheté à M. Émile Picard, antiquaire à Genève, pour me le donner. 4 p. in-8°, la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e. [Th. D.]

2. Les *Fables* de La Fontaine, illustrées par Oudry, Paris, Dessaint et Saillant, 1755-1759, 4 vol. in-fol. Cf. nos 1341 et 1371.

N^o 1380.

A MADAME DE LA TOUR
RUE DE RICHELIEU
AU COIN DE LA RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
À PARIS ¹.

Ce samedi 29 [mai 1762].

La preuve, Madame, que je n'ai point voulu mettre en égalité votre amie et vous, est que son exemplaire vous a été remis, quoique j'eusse son adresse ainsi que la vôtre. J'ai pensé qu'ayant une fille à élever, elle seroit peut-être bien aise de voir ce livre; et comme le libraire le vend fort cher, et qu'elle n'est pas riche, j'ai pensé encore que vous seriez bien aise de le lui offrir. Offrez-le-lui donc, Madame, non de ma part, mais de la vôtre, et ne lui faites aucune mention de moi. Du reste, quoi que vous puissiez dire, je n'appellerai ni Julie ni Claire deux femmes dont l'une aura des secrets pour l'autre: car, si j'imagine bien les coeurs de Julie et de Claire, ils étoient transparens l'un pour l'autre; il leur étoit impossible de se cacher. Contentez-vous, croyez-moi, d'être Marianne; et si cette Marianne est telle que je me la figure, elle n'a pas trop à se plaindre de son lot.

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1381.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS BANQUIER,
RUE DE SAVOYE À PARIS¹.

Mm : le 29. May 1762.

Je vous attendois, mon Ami, vous n'êtes point venu et ne m'avez point donné de vos nouvelles; j'en ai appris par M. l'Abbé de la Porte, qui ne m'ont que médiocrement rassuré. Ecrivez-moi quelques mots, je vous en prie, car d'ici à six semaines je ne vous exhorte plus à venir étant accablé de tracas les plus desagréables qui déroberoient trop de mon tems à l'amitié. Vous n'êtes pas seul à plaindre, quoique nos² maux soient différens mais vous savez bien que je sens aussi les vôtres. Cette certitude ne devoit-elle pas un peu les adoucir? Souvenez-vous, mon Ami, vous qui lisez et aimez la Julie, qu'on a pas tout perdu sur la terre quand on y retrouve un Ami.

On a dû vous porter le Dim : 23, un exemplaire de mon livre sur l'Education. Si vous ne l'avez pas reçu, mandez-le moi, afin que cette omission soit réparée.

1. Transcrit le 25 déc. 1897 de l'original autographe non signé qui m'a été communiqué par M. Noël Charavay (Cachet oriental.) Lenieps a écrit sur la page de l'adresse : « J'y ay été moi-même. » [Th. D.]. — (Cette lettre est cotée « trente-septième » dans la copie ms. de 1795).

2. Le papier offre à cet endroit une coupure, et il est difficile de dire s'il y a « vos » ou « nos ». Pour le sens, *nos* est préférable ; mais je crois qu'il y a « vos » [Th. D.]. — Le copiste de 1795 a lu *nos* [P.-P. P.].

N^o 1382.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

A Montmorenci, le 29 Mai 1762.

Il est décidé, mon cher Rey, que mon traité du Contrat Social ne sauroit être admis ni toléré en France, et les ordres les plus sévères sont donnés pour en empêcher l'entrée. Nous devons, vous et moi, nous soumettre à cette décision que nous n'étions pas obligés de prévoir d'avance, rien ne nous obligeant, nous républicains, à être instruits exactement des maximes d'un gouvernement Royal, mais rien ne nous dispensant aussi de nous y conformer dans le ressort de l'État, sitôt qu'elles nous sont notifiées.

Mais il ne s'ensuit pas de là que vous deviez ôter mon nom d'un livre que je m'honore d'avoir fait, qui ne contient rien que de très-convenable aux sentimens d'un honnête homme et d'un bon citoyen, rien que je veuille désavouer, rien que je ne sois prêt à soutenir devant tel tribunal compétent que ce puisse être. Je sais, quant à ma personne, à ma conduite, à mes discours, l'obéissance et le respect que je dois au gouvernement et aux loix du pays dans lequel je vis, et je serois bien fâché qu'à cet égard aucun François fût mieux dans son devoir que j'y suis. Mais quant à mes principes de doctrine, à moi Républicain, publiés dans une République, il n'y a en France ni magistrat, ni tribunal, ni parlement, ni Ministre, ni le Roy lui-même, qui soit même en droit de m'interroger là-dessus et de m'en demander aucun compte. Si l'on trouve mon livre mauvais pour le pays, on peut en défendre l'entrée, si on trouve que j'ai tort, on peut me réfuter ; voilà tout.

Que votre amitié ne vous inspire donc aucune alarme pour

1. Transcrit de l'imprimé en 1856 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 96.

ma personne. On connoit et l'on respecte trop ici le droit des gens pour le violer d'une manière odieuse envers un pauvre malade dont le paisible séjour en France n'est peut-être pas moins honorable au gouvernement qu'à lui. Au surplus, en quel lieu du monde est-on à couvert de l'injustice des hommes ? Mon unique soin a toujours été et sera toujours de faire en sorte que personne au monde ne puisse me faire du mal justement. Le reste passe mes forces, et je ne m'en inquiète pas. Je demeurerai donc.

Quant à ce que vous disent les S^{rs}. Dessaint et Saillant dans leur p^{re} lettre, que la plus grande grâce qu'on pourroit obtenir seroit celle du renvoi, et dans la seconde que décidément on ne rendra pas un seul exemplaire, je vous avoue que je n'y comprends rien. Sur quel principe de raison pourroit-on se fonder pour vous retenir ainsi violemment votre bien ? Je ne conçois pour moi que deux cas qui pussent autoriser une telle violence par voye de confiscation. Le premier, si vous aviez introduit furtivement votre envoi dans le Royaume à l'insçu du Magistrat. Le second, si l'ouvrage étoit une satire ou un libelle contre le gouvernement. Votre lettre au magistrat et l'envoi d'un exemplaire vous mettent hors du premier cas, et la nature même de l'ouvrage vous met hors du second ; puisqu'un livre où l'on n'examine les gouvernemens que par leurs principes et par les conséquences nécessaires de ces principes, ne peut avoir nul trait à aucun gouvernement particulier qui ne soit applicable à tous les autres gouvernemens de même espèce, et que rien de ce que j'ai dit des gouvernemens monarchiques ne peut être vrai en France qu'il ne soit vrai de même en toute autre monarchie. Je n'ai donc ni passé ni pu passer les bornes d'une discussion purement philosophique et politique ; et ce seroit avoir d'étranges idées que de prétendre nous ôter à nous autres républicains le droit d'examiner et discuter les fondemens et les défauts du gouvernement monarchique en général, tandis que les Ecrivains royaux remplissent tous les jours leurs livres de tant d'indécences et de bêtises contre le gouvernement républicain. Les

Etats Républicains étant tout aussi souverains que les Rois, on ne doit pas moins de respect aux uns qu'aux autres. Redemandez donc vos balles et on vous les renverra sûrement.

Vous savez avec quelles restrictions et conditions j'ai toujours traité avec vous par rapport à la France, cependant je ne refuserai jamais d'entrer en compensation de vos pertes à cet égard et je ne veux point d'autre arbitre que vous-même de la part que j'en dois supporter. *Emile* et non pas *Emilie*¹ paroît ici depuis quelques jours et me donne bien des embarras. Adieu, mille choses à Madame Rey, à Mad^{elle} Dumoulin, à toute la famille ; je vous embrasse, il faut finir.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1383.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE².

Montm : 30 May 1762.

L'état critique où étoient vos enfans quand vous m'avez écrit me fait sentir pour vous la sollicitude et les allarmes paternelles. Tirez-moi d'inquietude aussi-tôt que vous le pourrez : Car, cher Moulou, je vous aime tendrement.

Je suis très sensible au témoignage d'estime que je reçois de la part de M. de Reventlouw³, dans la lettre dont vous

1. Cf. p. 237, note.

2. Transcrit le 1^{er} novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moulou, fol. 19-20. In-4^o de 4 p., l'adresse sur la 4^e. Cachet de cire rouge, à la devise.

3. Rousseau écrit « Reventlouw » et Moulou écrit « Reventlow » ; mais Reverdil, dans ses *mémoires*, écrit « Reventlou » qui semble devoir être la véritable orthographe (Voir : *Struensée et la Cour de Copenhague*, 1760-1772, *mémoires de Reverdil, suivis de lettres inédites*, publ. par Alexandre Roger, Paris, 1838, in-8^o). De Reventlou ou Reventlow, gouverneur du prince royal devenu

m'avez envoyé l'extrait; mais outre que je n'ai jamais aimé la poesie françoise et que n'ayant fait de vers depuis très long-tems, j'ai absolument oublié cette petite mécanique je vous dirai de plus que je doute qu'une pareille entreprise eut aucun succès, et quant à moi du moins, je ne sais mettre en chanson rien de ce qu'il faut dire aux Princes, ainsi je ne puis me charger du soin dont veut bien m'honorer M. de Reventlouv. Cependant, pour lui prouver que ce refus ne vient point de mauvaise volonté, je ne refuserai point d'écrire un Mémoire pour l'instruction du jeune Prince, si M. de Reventlouv veut m'en prier. Quant à la recompense je sais d'où la tirer sans qu'il s'en donne le soin. Aussi bien quelque médiocre que puisse être mon travail en lui-même, si je faisais tant que d'y mettre un prix, il seroit tel que ni M. de Reventlouv ni le Roy de Danemarck ne pourroient le payer.

Enfin mon livre paroît depuis quelques jours et il est parfaitement prouvé par l'événement que j'ai payé les soins officieux d'un honnête homme des soupçons les plus odieux. Je ne me consolerais jamais d'une ingratitude aussi noire, et je porte au fond de mon coeur le poids d'un remords qui ne me quittera plus. Je cherche quelque occasion de vous envoyer des exemplaires, et, si je ne puis faire mieux, du moins le vôtre avant tout. Il y a une édition de Lyon qui m'est très suspecte puisqu'il ne m'a pas été possible d'en voir les feuilles; d'ailleurs le libraire Bruyset qui l'a faite s'est signalé dans cette affaire par tant de manoeuvres artificieuses, nuisibles à Neaulme et à Duchesne, que la justice aussi bien que l'honneur de l'auteur demandent que cette édition soit décriée autant qu'elle mérite de l'être. J'ai grand'peur que ce ne soit la seule qui sera connue où vous êtes et que Genève n'en soit infecté¹. Quand vous aurez votre exemplaire, vous serez en état de faire la comparaison et d'en dire votre avis.

Christian VII en janvier 1766, fut créé comte en 1767, suivant le *Gothaisches genealogisches Taschenbuch der gräflichen Häuser*. [Th. D.]

1. Rousseau avait d'abord écrit : « infectée » ; il a ensuite biffé l'e muet de la fin, faisant Genève du genre masculin.

Vous avez bien prévu que je serois embarrassé du transport des fables de la fontaine¹. Moi que le moindre tracas effarouche et qui laisse dépérir mes propres livres dans les transports, faute d'en pouvoir prendre le moindre soin, jugez du souci où me met la crainte que celui-là ne soit pas assés bien emballé pour ne pas souffrir en route, et la difficulté de le faire entrer à Paris sans qu'il aille traînant des mois entiers à la chambre syndicale. Je vous jure que j'aurois mieux aimé en procurer dix autres à la bibliothèque que de faire faire une lieue à celui-là. C'est une leçon pour une autre fois.

Vous qui dites que je suis si bien voulu dans Genève, répondez au fait que je vais vous exposer. Il n'y a pas une ville dans l'Europe dont les libraires ne recherchent mes écrits avec le plus grand empressement. Genève est la seule où Rey n'a pu négocier des exemplaires du contract social. Pas un seul libraire n'a voulu s'en charger. Il est vrai que l'entrée de ce livre vient d'être deffendue en France, mais c'est précisément pour cela qu'il devoit être bien reçu dans Genève; car même j'y préfère hautement l'Aristocratie à tout autre gouvernement. Répondez. Adieu cher Moultou. des nouvelles de vos enfans.

1. Cf. pages 193, 225, 241, 252.

N^o 1384.

[M. DE CARRION À J. J. ROUSSEAU]¹.

Il y a bien longtems, mon très cher et tendre ami, que je ne vous ai pas écrit. je n'ai pas pour cela été moins inquiet sur votre santé, dont j'ai reçu des nouvelles par l'ami Coindet, qui en recevoit quoique sans vous voir, puisqu'il m'a dit pendant tout l'hiver qu'il n'alloit pas à Montmorenci. Vous ne sçauriés pas croire, mon cher Rousseau la gêne fatigante dans laquelle je suis depuis deux ans; elle m'a mis presque hors de tout commerce avec mes amis, en sorte que connu de tout le monde je suis actuellement presque étranger à Paris, n'ayant pour ainsi dire pour tout delassement que le spectacle des Italiens dont je profite par ci par là lui donnant la preference sur les autres à cause qu'il est plus gay et que j'ai besoin de quelque distraction. Cette situation ne regarde que la Personne et le tems, car les sentimens du coeur n'y sont pas sujets. Je compte bien sur le votre pour croire que vous etes bien persuadé que malgré mon silence je n'ai pas laissé de penser à votre douloureux etat. vos souffrances m'ont toujours percé l'ame, et j'aurois mille et mille fois souhaité de m'en informer par moi même, mais je n'ai pas sorti des Portes de Paris que pour fatiguer les pierres du chemin de Versailles. jugés ce qu'il en doit etre de ma mince Personne. Vous avés dans votre voisinage des gens que j'aime et que je considere beaucoup, mais je ne les ai pas pû voir non plus. Si je pouvois avoir une couple de jours dans cette saison j'en profiterois, et je vous jure que ce sera dans le dessein de vous aller voir et de vous embrasser, et de vous remercier aussi du cadeau de votre Emile. Il y a deja plusieurs jours que Coindet me

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

l'annonça de votre part; il ne m'est parvenu qu'avant hier dimanche qu'on me l'a apporté avec une adresse, dont je ne connois pas l'écriture, mais qui porte *de la part de l'auteur*. Je vous avoüe que je me suis senti attendri sur ce que je voyois que vous vous souvenés de moi. Je n'en ai pourtant jamais douté; mais je compare vos maux a mes occupations; et je me suis toujours dit Rousseau m'aime, mais il ne peut pas m'écrire.

Je ne vous dirai rien sur votre *Eleve*; je n'en connois que l'avertissement. je n'ai pas eu encore le tems de l'ouvrir : Dieu sçait quand je pourrai le lire. Mais je sçais davance qu'il me fera plaisir. J'y trouverais des preceptes severes, qui ne seront pas goûtés de tout le monde, mais ils seront fort de mon gout. Il me suffit de vous connoitre. Je ne vous cache pas qu'il m'arrive souvent de souffrir en voyant des principes moux dans des gens que je pensois devoir comparer à ces anciens Romains, modeles, a ce que l'on nous dit, des ames fortes.

Je n'ai pas le tems de vous parler de moi; j'aurois fort peu à vous dire. d'ailleurs je vous ai deja dit le plus essentiel; c'est ma peine de ne pas vous voir; c'est de ne pas vous sçavoir en bonne santé. Voila ce que je desire, et de pouvoir vous etre utile à quelque chose. Ah! mon cher Rousseau vous ne scauriés jamais rien penser de plus juste que d'en procurer l'occasion à votre tendre, sincere, et fidele ami.

CARRION

à Paris ce 1^{er} Juin 1762.

N^o 1385.

[MALESHERBES À D'HÉMERY]¹.

Ce mardy à deux heures [1 juin 1762]².

si m. d'hemery rentroit asses tost ches luy pour recevoir ce billet et venoit m'attendre ches moi à quatre heures et demie au plus tard, je luy en serois très obligé. si cela ne se peut pas, il ira au moins demain ches m. le lieutenant de police dont il prendra les ordres au sujet demile dont³ j'ay ordonné ce matin qu'on arrestast le debit et qu'on saisit les exemplaires.

j'ay vu M. de castres⁴ et je suis convenu avec luy de ce qu'il dira à m. d'hemery.

M. piquet dira aussi à son collegue ce que nous avons fait ce matin⁵.

1. *INÉDIT*. Transcrit de la note autographe de Malesherbes, conservée à la Bibliothèque nationale, pap. Anisson 22191, fol. 293.

2. La date « 1 juin 1762 » est, d'une autre main, au haut de la page.

3. « M. le chancelier a », biffé.

4. « castres », lecture douteuse.

5. Ces deux derniers alinéas ne concernent peut-être pas la saisie d'*Emile*.

N^o 1386.

[DE M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le premier juin 1762.

La force des circonstances pouvoit seule m'obliger à priver Mme. ... d'un avantage que j'apprécie tout ce qu'il vaut. Il m'en a plus coûté que je n'ai pu vous le dire, Monsieur ; et si l'attention que vous avez eue pour moi pouvoit se payer, en vérité, je l'aurois achetée. Vous ne voudriez pas que je me fisse une seconde violence sans motifs et sans dédommagemens, en faisant honneur à ma générosité auprès de Mme ..., de ce qu'elle devoit à la vôtre. Vous ne trouverez pas mauvais que je vous renvoie l'*Education* ; je ne l'avois gardée qu'au cas que vous exigeassiez que je la présentasse de votre part, ce que j'aurois fait ; malgré toutes mes répugnances, je m'en suis expliquée. Sur-tout, Monsieur, ne voyez dans le refus que je fais de ce second exemplaire, que mon attachement à la vérité ; soyez persuadé que j'ai accepté l'autre avec transport, et que je vous estime trop pour compter ce que je reçois de vous. S'il faut être aussi heureuse que Julie pour prétendre à l'honneur de porter son nom, j'y renonce ; mais quelque qualité que vous me supposiez, si vous supposez que je ne lui ressemble pas, comment voulez-vous que je sois contente de mon lot ? Ne l'avez-vous pas imaginée telle qu'il faut être, pour être bien à votre gré ? Au surplus, que votre imagination me fasse grâ e ou non, je me lasse de n'être connue de vous que par elle ; et si le préjugé n'étoit pas contre ma visite, je ne tiendrois pas à l'envie d'aller détruire ou perfectionner l'idée que vous avez de moi. Je ne vous dirai rien d'*Emile* ; je n'ai pas voulu le lire qu'il ne fût relié : c'est une précaution que j'ai coutume de prendre pour les livres des auteurs que j'aime. Vos intentions seront remplies : Mme ... l'aura. Malheureusement,

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 225-228.

sa fille est née trop tôt, pour être élevée suivant vos principes ; elle a actuellement quinze ans. Mais, que dis-je ? A cet âge l'éducation est-elle achevée ? L'est-elle jamais ? Quant à moi, je compte bien faire mon profit de ce que vous en dites. Je veux que vous ayez travaillé pour moi.

Le refroidissement du temps m'a beaucoup affligée. A peine goûté-je le plaisir d'espérer que vous vous portez mieux, que je voudrais vous savoir guéri ! Vous ne sauriez croire combien je m'intéresse à votre santé. Quoique je haïsse les chaleurs, jusqu'à préférer l'hiver à l'été, vous m'avez appris à les supporter sans impatience, à les désirer même. Julie auroit senti comme cela.

MARIANNE

N^o 1387.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
À PARIS¹.

[Premier juin 1762]².

Je suis mortifié, Madame, que mon exemplaire n'ait pu être employé, et peut-être ne vous sera-t-il pas si aisé de le remplacer que vous avez pu le croire ; car on dit que mon livre est arrêté et ne se vend plus : à tout évènement, il reste ici à vos ordres. Je ne renonce qu'à regret à l'espoir de vous en voir disposer, et je vous avoue que la délicatesse qui vous en empêche n'est pas de mon goût. Mais il faut se soumettre ; nous parlerons du reste plus à loisir. Votre voyage est une affaire à méditer ; car je vous avoue que, malgré mon état, j'ai grand'peur de vous.

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. L'original n'est pas daté ; la date mise ici entre crochets se lit dans l'imprimé en 1806, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. I, p. 229.

N^o 1388.

DE M^{me} [DE CRÉQUI] ¹.

Je remets donc encore, Monsieur, mon pèlerinage au mois de juillet, puisque M. et Mad^e de Luxembourg ont la fantaisie d'être chez eux. Je prendrai jour avec vous dans ce temps-là, car nos infirmités réciproques peuvent être un nouvel obstacle. Au surplus je ne comprends pas comment un homme aussi éclairé veut me faire un procès parceque je ne lui fais pas l'éloge de gens que je ne connais point. Il fallait bien vous dire que je ne voulais pas les trouver et je ne me souviens pas d'avoir mis pour cela rien de désobligeant pour eux. Je vis comme une Carmelite infirme et je fuis les nouvelles connaissances ou les occasions d'en faire, parce que j'ai reconnu que j'étais aussi peu propre au monde par mon caractère que par ma santé. Cela me réduit à la plus profonde solitude; mais on peut offrir à Dieu son ennui, et on ne saurait lui offrir sa médisance et son impatience, suites ordinaires de la société pour moi. Voilà mes raisons de fuite, vous ne sauriez les désapprouver.

J'ai lu votre *Roman de l'Education*. Je l'appelle ainsi parce qu'il me paraît impossible de réaliser votre méthode; mais il y a beaucoup à apprendre, à méditer et à profiter. Il m'a donné des maux de nerfs insupportables; c'est le meilleur signe du monde pour votre ouvrage: lorsque mes lectures ne me font point crisper le nez, c'est une preuve que tout est froid, mais lorsque je ne puis remuer ni pieds ni pattes, que mes yeux clignent et surtout que le bout de mon nez tire, alors c'est une preuve de style supérieur; voilà donc l'état présent où je suis et que je ne vous reproche pas, parce que je prévoyais le

1. Transcrit par J. Richard, de l'original sans adresse et dont le post-scriptum seul est autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

danger et que je m'y suis exposée. Il y a un seul article sur lequel j'aurois beaucoup à dire, c'est celui qui commence le 3^e volume¹. Je vous avoue que le ms. dont vous avez tiré de pareilles choses ne me paraît bon qu'à mettre les passions à l'aise, et que le frein d'un doute sur les objets les plus sérieux est aisé à rompre par les goûts les plus passagers : car enfin, ne prétendez pas que j'immole mon caprice, ma fantaisie, mon humeur, beaucoup moins mon amour, mon ambition, mon orgueil, ma paresse, etc., à l'idée que peut-être j'en serai punie, peut-être ne le serai-je pas. La source de toutes les méprises en ce genre, c'est de sauter à pieds joints par-dessus le péché originel et d'avoir trop de confiance dans des principes qui partent d'une nature corrompue. Vous la voyez, cette nature, mieux que moi, mais je la sens apparemment mieux que vous, et je vous jure de bonne foi que l'idée du bien charme mon âme, mais que la pratique m'en déplaît si fort que j'ai besoin de grands motifs pour faire des choses communes. J'ai remarqué que la jeunesse agissait quelquefois fort bien par des vues intéressées, mais qu'à mesure que l'illusion tombe, que le coeur se détache et qu'enfin on connaît les hommes, leurs jugements deviennent indifférents, l'esclavage de l'opinion tombe, et on voit alors clairement qu'on n'a jamais obligé qu'à *usure*, comme vous dites fort bien, et que la sagesse, la vertu, la bonne conduite, ont eu pour principe l'orgueil d'être mieux que les autres, et peut-être de le leur faire sentir, comme leur intention n'est pas de reconnaître le mérite, mais bien plutôt de l'amoindrir, les amours-propres se braquent les uns contre les autres, et si l'amour de Dieu ne s'en mêle pas alors, je doute fort que la vertueuse ne se fatigue, et je suis certaine de la plaie que cette découverte fait dans le coeur. Dès que le péché originel est admis, je trouve que je ne vaud pas mieux que les autres et je cherche à me corriger et à travailler sur ma corruption. C'est vrai que je fuis les occasions de faire des épreuves de ma faiblesse, mais

1 La profession de foi du Vicaire Savoyard.

je cherche toujours à faire le bien parce que Dieu me l'ordonne et m'en donne l'exemple : il me fera miséricorde à ce prix ; c'est en vérité bon marché, mais il ne me faut pas moins ; en un mot, je connais ma misère et je vois d'où elle vient, source d'indulgence pour les autres. La loi parle et m'ordonne. Je me sou mets. Si la pratique n'est pas parfaite, la volonté est entière.

Vous conduisez au reste votre Emile à merveille, mais vous nous devez le détail de ce ménage : car enfin il est très amoureux, et ne sera-t-il pas faible dans les occasions où Sophie a besoin d'un chef ? Ne sera-t-il point trop fort lorsque l'amour se changera en amitié ? Sophie n'aura-t-elle nul de ces caprices auxquels notre complexion, notre sexe semble nous assujettir ? Je vois bien le plan de ses devoirs, je lui suppose la volonté de les remplir, mais il y a si loin de la spéculation à la pratique ! Il est vrai qu'elle n'aura pas plus les travers de nos poupées de Paris que leur plâtre ; cependant elle pourrait bien en avoir d'autres, et il serait bon de voir ce modèle jusqu'au fond du cœur. De plus, Emile a du bien, et je voudrais qu'il eût un procès malgré lui ; que Sophie vînt ici, et que, nécessitée d'aller dans le monde, elle entendît une femme se plaindre du malheur affreux qu'elle essuie : Son mari ne veut plus payer sa loge à l'Opéra, et elle ne peut, sur une pension de 10000 fr., faire cette dépense, c'est lui ôter le bonheur de sa vie, et pour faire quoi ? pour des équipages d'une guerre dont elle ne se soucie point du tout, etc. ; une autre dira qu'elle ne veut point d'enfants, qu'elle ne s'est pas mariée pour cela, etc ; toutes avilir tant qu'elles peuvent leur mari et dire, d'un sang-froid à souffleter : *Cette maison n'a qu'un bel appartement, c'est assez ; l'autre est vilain, mais cela est bon pour mon mari.*

Quelles réflexions, quels raisonnements le secrétaire de Sophie ne fera-t-il pas sur ces *filles*, car c'est ainsi qu'il faut appeler nos dames ? la loi avoue leurs enfants, mais elles sont d'ailleurs filles entretenues et en ont tous les attributs.

D'un autre côté, Emile réfléchirait sur les maris qu'il voit

et qui ne valent pas mieux. Ils retourneraient ensuite chez eux comme Philémon & Baucis, après avoir ajouté à leur bonheur le plaisir de penser qu'ils sont leur univers l'un à l'autre. J'ai eu un instant la cruauté de désirer la mort d'Emile pour voir Sophie élever ses garçons, mais je déteste mon premier mouvement et je ne désire que leur prospérité. Mandez-moi quel nouvel épisode il y a à vos maux. Je pense que le travail vous est mauvais, car si mes nerfs souffrent tant à vous lire, la composition doit déchirer les vôtres.

Je renouvelle avec plaisir de ma main le serment d'une amitié tendre et constante, à l'épreuve de l'absence et du temps, même de la mort, car si je vous perdais, ce que je n'envisage point, j'aimerais mieux ma douleur qu'un autre ami, où le prendrais-je? Ayez donc bien soin de Jean-Jacques à cause de moi, et j'aurai soin de Caroline à cause de vous¹.

2 juin [1762].

N^o 1389.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE DE RICHELIEU AU COIN DE LA
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
À PARIS².

A Mm : 4 Juin 1762.

J'ai, Madame, une requête à vous présenter : le coeur plein de vous, j'en ai parlé à Madame la Mareschale de Luxembourg; et, sans prévoir l'effet de mon zèle, je lui ai inspiré le desir de savoir qui vous êtes, et peut-être d'aller plus loin. Elle

1. Ce dernier alinéa est seul de la main de M^{me} de Créqui.
2. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

m'a donc chargé de vous demander la permission de vous nommer à elle, et je dois ajouter que vous m'obligerez de me l'accorder. Mais, du reste, vous pouvez me signifier vos volontés en toute confiance, vous serez fidèlement obéie. La seule chose que je vous demande pour l'acquit de ma commission, est, en cas de refus, de vouloir bien tourner votre lettre de manière que je puisse la lui montrer.

Dois-je desirer ou craindre la visite que vous semblez me promettre? Je crois, en vérité, qu'elle m'ôte le repos d'avance; que sera-ce après l'évènement, mon Dieu! Que voulez-vous venir faire ici de ces beaux yeux vainqueurs des Suisses?¹ Ne sauroient-ils du moins laisser en paix les Gènevois? Ah! respectez mes maux et ma barbe grise; ne venez pas grêler sur le persil. Il faut pourtant achever de m'humilier, en vous disant combien les préjugés que vous craignez sont chimériques. Hélas! ce n'est pas d'aujourd'hui que de jolies femmes viennent impudemment insulter à ma misère, et me faire à-la-fois de leurs visites un honneur et un affront! Je ne sais pourquoi le coeur me dit que je me tirerai mal de la vôtre. Non, je n'ai jamais redouté femme autant que vous. Cependant je dois vous prévenir que si vous voulez tout de bon faire ce pèlerinage, il faut nous concerter d'avance, et convenir du jour entre nous, surtout dans une saison où, sans cesse accablé d'importuns de toutes les sortes, je suis réduit à me ménager d'avance, et même avec peine, un jour de pleine liberté. Vous pouvez renvoyer la réponse à cet article à quelque autre lettre, et n'en point parler dans la réponse à celle-ci.

Je n'ai encore montré aucune de vos lettres à Madame de Luxembourg; et si je lui en montre, et que vous ne vouliez pas être connue, soyez sûre que j'y mettrai le choix nécessaire, et qu'elle ne saura jamais qui vous êtes, à moins que vous n'y consentiez. Excusez mon barbouillage; j'écris à la hâte, fort distrait, et du monde dans ma chambre.

1. Cf. tome I, les deux derniers vers de la page 223.

N^o 1390.

DE MARIANNE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le 5 Juin 1762.

Ah ! Monsieur, c'est à moi qu'il faut parler de moi. A quel dessein aller entretenir Mme. la maréchale de Luxembourg, d'une femme dont l'unique ambition est maintenant d'être éternellement ignorée ? De grâce, ne me nommez pas : j'ai les plus fortes raisons pour vous en prier ; et d'ailleurs, mon nom n'est ni assez connu, ni assez obscur, pour ajouter à mon éloge. Mon mari, ma famille, tout transpire ; le coeur m'en bat encore. Placée ailleurs, je me trouverois trop heureuse d'obtenir un rang dans l'estime de Mme. la maréchale, et de vous le devoir ; mais.... ma position me défend de travailler à la rendre meilleure. Je me hâte de vous répondre ; je tremble que vous ne preniez un jour de retard pour un acquiescement. Que ne me demandez-vous des choses que je puisse faire !

N^o 1391.

DE LA MÊME [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]².

Le 7 juin 1762.

De grâce, Monsieur, un mot qui me tranquillise sur votre sort : il court, à votre égard, des bruits fort inquiétans. Je sais, à la vérité, que Paris est fertile en fausses nouvelles ; mais celles qui sont mauvaises et qui le sont particulièrement pour moi, me trouvent toujours disposée à les croire. Et puis je crains toujours les *carrières* pour les gens qui osent dire vrai. Informez-moi, je vous prie, de ce que je dois espérer ; vous devez cette marque de confiance à l'intérêt distingué qui me la rend nécessaire.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 233-234.

2. Transcrit de l'imprimé en 1803. *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 235.

N^{os} 1392 et 1393.

[A] MONSIEUR
MONSIEUR JEAN JACQUES ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
à MONTMORENCY¹.
(De Guy, associé de Duchesne.)

Copie

Nous soussignés, Nicolas Bonaventure Duchesne, Libraire à Paris, d'une part, et Jean Néaulme, Libraire à Amsterdam, d'autre part, sommes convenus de nous communiquer, de bonne foy, la faculté d'imprimer, soit en société, soit chacun en notre particulier, les *ouvrages manuscrits que l'un de nous, ou nous deux conjointement, pourrons acquérir de M. Jean Jacques Rousseau, Citoyen de Genève*, comme aussi la réimpression de tous ses ouvrages, réunis en un seul corps, avec les augmentations que l'auteur jugera à propos d'y faire, et de régler à l'amiable entre nous les conditions qu'il conviendra de faire ensemble pour parvenir à l'exécution du présent engagement; promettant nous en rapporter à l'avis d'amis communs, au cas qu'il naisse entre nous quelques difficultés à résoudre pour nos intérêts réciproques.

[DUCHESNE à NÉAULME].

Paris le 4 juin 1762.

Copie. « Monsieur, je vous apprends avec peine que nous sommes arrêtés par la police et que je ne puis rien débiter,

1. *INÉDIT.* Transcrit le 2 août 1907 des copies, faites sans doute par un commis de Guy et Duchesne, conservées à la Bibliothèque de Neuchâtel. 1 p. in-4°, avec l'adresse au verso. Il est probable qu'un autre feuillet, aujourd'hui perdu, s'adressait directement à Rousseau pour accompagner l'envoi de ces deux copies, l'une du traité, l'autre d'un billet de Duchesne à Néaulme. Le feuillet conservé est relié en tête du recueil des lettres de Guy et Duchesne à Rousseau.

non plus que le Lyonnais. Si par hazard on vous demandoit quelque éclaircissement touchant notre traité, je vous prie de garder là dessus un secret qui ne doit être sçu que de nous deux. Ne rendre aucun compte est le mieux. M. Guerin *me rassure* sur votre discretion. Je suis,

Monsieur,

Votre tres humble et très obeissant
serviteur.

GUY P. DUCHENE (*sic*)¹.

N^o 1394.

A MONSIEUR
MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
A MONTMORENCY
(PAR PARIS)²

(Lettre de Moultoü.)

Le 5 juin 1762.

Mes enfants vont fort bien, mon très-respectable et très-cher concitoyen, et le plaisir que j'en ai ne se peut comparer qu'à celui que me fait sentir l'intérêt que vous daignez y prendre.

Aussi, je vous réponds au même instant que je reçois votre lettre, & vous devez me tenir compte de mon exactitude, puisqu'on vient de m'apporter votre *Contract social*, et que ce n'est pas un petit effort que de vous écrire quand on peut vous lire. Que dites-vous, dans votre Avertissement, que le reste de l'ouvrage n'est déjà plus ? Auriez-vous pu le détruire sans crime ? La société a plus de droit que vous sur un ouvrage que vous avez fait. Mais, si vous vivez, vous pouvez nous le rendre.

1. C'est-à-dire : « Guy, pour Duchesne ».

2. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Il me tarde de pouvoir vous apprendre le succès du *Contract social* à Genève. Si vous y préférez l'aristocratie à tout autre gouvernement, je comprends toutes les limitations que vous lui donnez ; mais pensez-vous que ceux à qui notre démocratie déplaît s'accommoderaient de votre aristocratie ? Celle de Sparte leur aurait-elle déplu ?

Il n'est aucun de nos libraires qui veuille négocier avec Rey ; c'est un homme avide, et nos libraires ne le sont pas moins que lui. Cependant, le commis de Duvillard, qui m'a apporté vos livres, m'a dit que son maître avait reçu 200 exemplaires du *Contract social*, et je crois que dans 8 jours il n'en aura pas un seul à vendre ; je vous le dirai.

Je sais bien qu'un de mes amis me pria, il y a une quinzaine de jours, de lui envoyer votre *Discours sur l'origine de l'inégalité*, de l'édition de Rey, et que je n'en ai pu trouver un seul exemplaire, quoique nos libraires en eussent reçu un très-grand nombre quand il parut.

Nous avons ici M^{me} la duchesse Danville, le duc de la Rochefoucault, avec un abbé de Langlade. Personne ne vous admire plus que ce monde-là. M. Jallabert qui y soupait il y a quelques jours, me dit qu'on n'y parla que de vous, qu'on vous mit dans le ciel, et que Tronchin (le médecin), qui y soupait aussi, ne disait mot, et baissait honteusement la tête ; cela m'a fort amusé. Cet homme ne vous aime pas ; il m'abhorre quoiqu'il m'appelle son *cher ami* ; mais ce *cher ami* lui a fait sentir qu'il n'était pas sa dupe, et il me flatte, parce qu'il me craint.

Votre livre sur l'*Éducation* arrive aujourd'hui. Tous nos libraires en attendent de Lyon. J'ai décrié cette édition auprès de tous mes amis, qui attendront celle de Paris. Mon Dieu, que je languirais de recevoir ce livre si je n'avais à lire le *Contract social* ! mais je l'aurai bientôt lu, et je le relirai jusqu'à ce que j'aie l'autre : je ne vous quitte que pour vous reprendre.

On m'écrit de Paris que vous avez fait présent des *Mémoires manuscrits de lord Édouard* à M^{me} la maréchale de Luxem-

bourg. Elle sait trop ce que vous valez pour garder ce présent pour elle. Quelle histoire plus intéressante que celle d'un philosophe qui, séduit par sa maîtresse, sut à-la-fois triompher de ses désirs, et, ce qui est bien plus encore, des désirs de celle qu'il adorait ? mais, pour croire un tel héroïsme, il faudrait savoir l'apprécier ; et, qui le saura dans ce siècle ?

J'aime bien ce que vous dites à M. de Reventlouw. Je vais tout de suite envoyer en Danemarc l'extrait de votre lettre. Jugez s'il acceptera votre offre : il est trop éclairé pour ne pas sentir ce que le prince pourra vous devoir. Certainement c'est l'éducation qui fait les mauvais rois ; qu'elle en fasse un bon, et que l'ouvrage qui y aura contribué corrige à jamais le vice fondamental des monarchies héréditaires !

Je ne vous remercie pas, mon cher concitoyen, et du pacte *social* & de l'*Éducation* : j'aime mieux sentir tout ce que je vous dois que de vous le dire.

Au reste, le tort que vous avez fait à votre libraire est bien réparé. Les apparences étaient contre lui. Si ce que vous vous deviez à vous-même vous obligea à certaines précautions, il n'en est résulté aucun mal. En me confiant vos inquiétudes, elles passèrent dans mon coeur sans sortir du vôtre ; il n'en reste de trace que dans votre lettre, que je brûlerai ; ou que je vous renverrai si vous le voulez. Il est humiliant pour l'humanité que les plus gens de bien soient souvent forcés de soupçonner d'autres gens de bien de se conduire par les principes des méchants ; mais, quand nous voyons leur innocence, ils nous en sont plus chers.

N^o 1395.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN NEAULME,
LIBRAIRE
A AMSTERDAM¹.

[A] Montmorenci, [le] 5 Juin 1762.

Je reçois, Monsieur à [l']instant et dans le même paquet, avec 6 feuilles imprimées et 5 cartons, vos 4 lettres des 20, 22, 24 et 26 May. J'y vois avec déplaisir la continuation de vos plaintes vis-à-vis de vos deux confrères. Mais n'étant entré ni dans les traités, ni dans les négociations réciproques, quel droit aurois-je de m'ingérer dans une affaire qui n'est point la mienne, et que puis-je autre chose sinon désirer que la justice soit observée et que vous soyez tous contents? J'ajouterai seulement que j'aurais souhaité, et de grand coeur, que le tout eût passé par vos mains seules [et] qu'on n'eût traité qu'avec vous; mais n'ayant pas été consulté dans cette affaire, je ne puis répondre de ce qui s'est fait à mon insçu.

Je vous ai dit, Monsieur, et je le répète *qu'Émile* est le dernier écrit qui soit sorti et qui sortira jamais de ma plume pour l'impression. Je ne comprends pas sur quoi vous pouvez inférer le contraire : il me suffit de vous avoir dit la vérité. Vous en croirez ce qu'il vous plaira.

Je suis très fâché des embarras où vous dites être au sujet de la profession de foi; mais je vous déclare, encore une fois pour toutes, qu'il n'y a ni blâme, ni danger, ni violence, ni puissance sur la terre qui m'en fasse jamais retrancher une syllabe. Comme vous ne m'avez point consulté sur le contenu de mon manuscrit en traitant pour l'impression, vous n'avez

1. Transcrit en juin 1886 d'une copie du XVIII^e siècle, conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, XVIII, 246^H. Les mots entre crochets ne figurent pas sur cette copie. [Th. D.]

point à vous prendre à moi des obstacles qui vous arrêtent, et d'autant moins que les vérités hardies semées dans tous mes livres devoient vous faire présumer que celui-ci n'en seroit pas exempt¹. Je ne vous ai ni surpris ni abusé, j'en suis incapable; je voudrois même vous complaire, mais ce ne sauroit être en ce que vous exigez de moi sur ce point, et je m'étonne que vous puissiez croire qu'un homme qui prend tant de mesures pour que son ouvrage ne soit point altéré après sa mort le laisse mutiler durant sa vie.

A l'égard des raisons que vous m'exposez, vous pouviez, Monsieur, vous dispenser de cet étalage et supposer que j'avois pensé à ce [qu'il] me convenoit de faire. Vous dites que les gens mêmes qui pensent comme moi me blâment : je vous réponds que cela ne peut pas être ; car moi, qui surement pense comme moi, je m'approuve, et ne fis rien de ma vie dont mon coeur fut aussi content. En rendant gloire à Dieu, et parlant pour le vrai bien des hommes, j'ai fait mon devoir ; qu'ils en profitent ou non, qu'ils me blâment ou m'approuvent, c'est leur affaire ; je ne donnerai pas un fêtu pour changer leur blâme en louange. Du reste, je les mets au pis ; que me feront-ils que la nature et mes maux ne fissent bientôt sans eux ? Ils ne me donneront ni ne m'ôteront ma récompense, elle ne dépend d'aucun pouvoir humain. Vous voyez bien, Monsieur, que mon parti est pris, quoi qu'il arrive. Ainsi je vous conseille de ne m'en plus parler, car cela seroit parfaitement inutile². Mais quant à la déclaration que vous demandez pour votre décharge, rien n'est plus juste que de vous l'accorder ; vous n'avez qu'à en dresser vous-même la formule, me l'envoyer avec vos dernières feuilles et je vous la renverrai écrite et signée de ma main.

Je n'ai pas encore pu lire les feuilles que vous venez de

1. Le passage qui précède, depuis « Je suis très fâché », a été imprimé dès 1763 dans la brochure de Néaulme citée plus haut (n° 1322), p. 11. La phrase suivante, jusqu'à « jusqu'à ce point » ne figure pas dans cet imprimé, qui reprend à « et je m'étonne ».

2. Ici s'arrête le texte imprimé en 1763.

m'envoyer. Si tôt que j'aurai le tout, je vous enverrai la note des fautes que j'aurai remarquées et que je n'aurais pas relevées précédemment. Je vous suppose instruit de la publication et suppression de mon livre, ainsi je ne vous en parlerai pas. On dit que le Parlement se propose de poursuivre l'auteur, mais je ne pense point qu'un corps si sage et si éclairé fasse une pareille sottise. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1396.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY, PRÈS PARIS¹.
(Lettre de M. de la Pouplinière.)

Passy 6. juin 1762.

J'ai bien des grâces à vous rendre, monsieur : vous m'avez envoyé un ouvrage fait, non pas pour la France seulement, mais pour les nations. Je ne sais pas si la lecture excitera au peuplement. Il faudrait, je crois, avant toutes choses, dénaturer un peu l'humanité en général : elle est incapable aujourd'hui, de sentir le prix de vos conseils, parce qu'elle est trop civilisée ; ce que nous appelons *les barbares* en profiteraient beaucoup mieux que nous ; ils n'ont que des semences de passions ; nous en avons, nous autres, les fruits, tout amers, tout indigestes qu'ils sont, c'est un aliment qui nous plait au travers de ses crudités, et que nous ne changerions pas pour un autre ; tout ce que l'on peut faire, c'est d'admirer la profondeur de vos réflexions, de convenir avec vous que rien ne serait

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été publiée en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 319-320.

plus utile ni plus avantageux que de les mettre en pratique, mais que le chemin que la race humaine a fait la met hors d'état de s'en occuper. Elle a, dit-on, mangé du gland ; il lui faut aujourd'hui, des aloyaux à la braise et des carpes à la chambord ; elle a été sous des cabanes ; il lui faut des palais, il lui faut des superfluités de toute espèce ; et tous les moyens pour en acquérir sont devenus bons et familiers. En cet état, que peuvent devenir des enfants qui ne naissent que du plaisir des pères, et que les mères, par bienséance, sont dans l'usage reçu d'abandonner à la première femme de campagne qu'on lui (*sic*) amène.

Il faut, je crois, que la révolution naturelle des choses nous fasse reporter dans notre premier état de barbarie : alors, on vous écouterait, on sentirait l'utilité de vos leçons, et votre livre deviendrait l'instruction générale pour les pères et les mères.

Il ferait bien la mienne aujourd'hui si j'étais dans le cas ; mais, Dieu merci, je n'ai point à me faire les reproches que je fais aux autres.

Je vous renouvelle mes remerciements, et suis, de tout mon coeur, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA POUPLINIÈRE

N^o 1397.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY ¹.

(Lettre de Rey.)

J'ai, mon cher Rousseau, votre lettre du 29 may dernier, et je demande aujourd'hui à M^r De Malesherbes le renvoi de mes deux balles par la voie de Rouen, comme étant la moins dispendieuse; je mande même à M^r. De Malesherbes qu'excepté trois exemplaires, je n'en ai pas fourni jusqu'à ce jour une feuille dans toute la France; ces exemplaires sont : le vôtre, celui de M^r De Luxembourg et le sien; je ne lui dis pas le mot du tort que me fait la défense.

Au reste, mon cher Rousseau, j'ai fait imprimer 2500 exempl. in-8°, 2500 exempl. in-douze. Il faut que je voie à en tirer et pour y parvenir plus promptement, je crois que je me déciderai à faire imprimer une lettre circulaire pour les offrir aux libraires, comme cela est assez d'usage dans notre commerce, et que je mettrai des avis dans les gazettes.

Le principal point et celui qui m'intéresse le plus est votre bien-être, votre tranquillité. J'espère qu'on n'ajoutera pas à vos maux des persécutions et qu'on vous laissera en paix. Ma femme et Mad^{elle} Du Moulin vous embrassent : elles se portent à merveille, de même que la petite.

Comptez, une fois pour toujours, que je ne ferai jamais rien à vos ouvrages que de votre consentement.

Vos exemplaires pour Genève doivent y être actuellement; ceux pour Londres doivent y être arrivés; je n'ai pas oublié

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 181-182. Pas de marque postale. Cachet de cire rouge, aux initiales, 1 p. et demie de texte in-4°, la page 3 blanche, l'adresse sur la 4°.

celui pour M^r. votre cousin. J'en ai envoyé en Allemagne : j'attendrai présentement ce qu'on me mandera de ces divers endroits ; je vais le mettre en vente dans ce pays.

Vous ne me devez aucune compensation ; vous m'avez vendu le manuscrit. En vous [*sic*, lisez : « me »] déclarant que vous ne vouliez point vous mêler de son introduction en France, vous m'avez demandé le secret, je l'ai gardé comme un honnête homme, et je crois que vous en êtes persuadé présentement, malgré les insinuations contraires qu'on vous a faites contre moi il y a 16 à 18 mois, ce qui m'a fait bien de la peine et a fait passer *Emilie* en d'autres mains que les miennes. La seule chose que je vous prie de faire est de me favoriser de vos productions plutôt qu'un autre. On est surpris que je n'aie pas *Emilie*¹.

Depuis les lettres que vous avez eues de moi, je n'en ai point reçu d'autres de Saillant. Vous a-t-on fourni les exemplaires qui étoient pour vous dans les deux balles ? Il seroit bien désagréable si on les renvoyoit. Je suis persuadé que, malgré les défenses de M^r. De Malesherbes, on réimprimera votre livre, en différents endroits du royaume. Un exemplaire qu'on fera venir d'ici par la poste, ou de Genève, suffit.

Les raisons que vous me donnez du droit que vous avez de discuter comment les hommes devoient être gouvernez et comment ils le sont sont sans réplique, mais vous ne pouvez rien contre la force ; on gémit et l'on se tait. Vous avez eu heureusement la hardiesse de parler et la postérité vous en saura gré. Je suis de tout mon coeur tout à vous

REY

Le 7^e Juin 1762.

1. Cf. p. 237, note, et p. 257, note 1. Rey qui répond pourtant ici à la lettre de Rousseau du 29 mai n'a pas pris garde à la rectification qui est à la dernière phrase de cette lettre.

N° 1398.

A MADAME DUPIN
RUE PLATRIÈRE, À PARIS¹.

Vitam impendere vero.

A Montmorency, le 7 de juin 1762.

Votre souvenir et votre suffrage, Madame, me font autant de plaisir que d'honneur, et vos observations ajoutent à ma reconnaissance. Si les personnes que j'ai consultées sur mes ouvrages m'eussent parlé toujours aussi sincèrement et judicieusement que vous, ils en seroient devenus meilleurs.

Combien de fois depuis trois mois j'ai voulu prendre la plume pour vous écrire, Madame; mais toujours en la prenant j'ai soupiré de tristesse, et elle m'est tombée des mains.

Acceptez mon silence: il dit bien autant que les discours des autres. J'ai senti pour vous; daignez interpréter pour moi.

Si je suis en état d'aller à Clichy quand vous y serez, Madame, je profiterai avec empressement de la permission que vous m'en donnez. Toutes les occasions de vous témoigner les sentiments de respect et d'attachement que je vous dois et que je vous ai voués pour ma vie me seront toujours précieuses.

1. Transcrit de l'imprimé en 1884 par M. de Villeneuve-Guibert, dans le *Portefeuille de M^{me} Dupin*, p. 358.

N^o 1399.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹.

A Montmorenci le 7. Juin 1762

Je me garderois de vous inquieter, cher Moultoù, si je croyois que vous fussiez tranquille sur mon compte ; mais la fermentation est trop forte pour que le bruit n'en soit pas arrivé jusqu'à vous, et je juge, par les lettres que je reçois des provinces, que les gens qui m'aiment y sont encore plus allarmés pour moi qu'à Paris. Mon livre a paru dans des circonstances malheureuses. Le parlement de Paris, pour justifier son zèle contre les jésuites, veut, dit-on, persécuter aussi ceux qui ne pensent pas comme eux, et le seul homme en France qui croie en Dieu doit être la victime des défenseurs du christianisme. Depuis plusieurs jours, tous mes amis s'efforcent à l'envi de m'effrayer : on m'offre partout des retraites, mais comme on ne me donne pas, pour les accepter, des raisons bonnes pour moi, je demeure, car votre ami Jean-Jaques n'a point appris à se cacher. Je pense aussi qu'on grossit le mal à mes yeux pour tâcher de m'ébranler, car je ne saurois concevoir à quel titre, moi citoyen de Genève, je puis devoir compte au parlement de Paris d'un livre que j'ai fait imprimer en Hollande avec privilège des États Généraux. Le seul moyen de défense que j'entends employer, si l'on m'interroge, est la récusation de mes juges, mais ce moyen ne les contentera pas, car je vois que, tout plein de son pouvoir suprême, le parlement a peu d'idée du droit des gens, et ne le respectera guères dans un petit particulier comme moi. Il y a dans tous les corps des intérêts auxquels la justice est toujours subordonnée, et il n'y

1. Transcrit de l'original autographe non signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Moultoù, fol. 21-22. In-4^o de 4 p., l'adresse sur la 4^e. Restes de cachet, à la devise).

a pas plus d'inconvénient à brûler un innocent au parlement de Paris qu'à en rouer un autre au parlement de Toulouse. Il est vrai qu'en général les magistrats du premier de ces corps aiment la justice, et sont toujours équitables et modérés, quand un ascendant trop fort ne s'y oppose pas ; mais si cet ascendant agit dans cet affaire, comme il est probable, ils n'y résisteront point. Tels sont les hommes, cher Moulou, telle est cette société si vantée : la justice parle, et les passions agissent. D'ailleurs, quoique je n'eusse qu'à déclarer ouvertement la vérité des faits, ou, au contraire, à user de quelque mensonge pour me tirer d'affaire, même malgré eux, bien résolu de ne rien dire que de vrai et de ne compromettre personne, toujours gêné dans mes réponses, je leur donnerai le plus beau jeu du monde pour me perdre à leur plaisir.

Mais, cher Moulou, si la devise que j'ai prise n'est pas un pur bavardage, c'est ici l'occasion de m'en montrer digne, et à quoi puis-je employer mieux le peu de vie qui me reste ? De quelque manière que me traitent les hommes, que me feront-ils que la nature et les maux ne m'eussent bientôt fait sans eux ? Ils pourront m'ôter une vie que mon état me rend à charge, mais ils ne m'ôteront pas ma liberté : je la conserverai, quoi qu'ils fassent, dans leurs liens et dans leurs murs. Ma carrière est finie, il ne me reste plus qu'à la couronner. J'ai rendu gloire à Dieu, j'ai parlé pour le bien des hommes. ô ami ! pour une si grande cause, ni toi ni moi ne refuserons jamais de souffrir. C'est aujourd'hui que le parlement rentre : j'attends en paix ce qu'il lui plaira d'ordonner de moi.

Il y a déjà quelques jours que M^{rs} Voullaire se sont chargés de vous faire parvenir un exemplaire de mon livre, mais je suis, quant à présent, hors d'état d'en envoyer d'autres à Genève, comme je me l'étois proposé. On dit que, depuis qu'il est supprimé, il se vend à un prix exorbitant. Quelqu'un m'a dit hier l'avoir vu payer 42 livres : Adieu, cher Moulou, je vous embrasse tendrement ; sitôt que mon sort sera décidé, je vous en instruirai, si je reste libre. Sinon vous l'apprendrez par la voix publique.

N^o 1400.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE RICHELIEU AU COIN DE LA RUE
NEUVE S^t AUGUSTIN
À PARIS¹.

A Montmorency, le 7 juin [1762]

Rassurez-vous, madame, je vous supplie; vous ne serez ni nommée ni connue: je n'ai fait que ce que je pouvois faire sans indiscretion. Je visiterai dès aujourd'hui toutes vos lettres; et, n'ayant pas le courage de les brûler, à moins que vous ne l'ordonniez, j'en ôterai du moins, avec le plus grand soin, tout ce qui pourroit servir de renseignement ou d'indice pour vous reconnoître. Au reste, attendez quelques jours à m'écrire. On dit que le parlement de Paris veut disposer de moi; il faut le laisser faire, et ne pas compromettre vos lettres dans cette occasion.

Je rouvre ma lettre pour vous dire que j'aurai soin d'ôter aussi votre cachet, et de mettre toutes vos lettres en sûreté; ainsi, soyez tranquille.

1. Transcrit de l'original autographe non signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1401.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE CREQUI, QUAY DES 4
NATIONS
A PARIS¹.

A Montmorency le 7. Juin 1762²

Je vous remercie, Madame, de l'avis que vous voulez bien me donner, on me le donne de toutes parts, mais il n'est pas de mon usage. Jean Jaques Rousseau ne sait point se cacher. D'ailleurs je vous avoue qu'il m'est impossible de concevoir à quel titre un Citoyen de Genève imprimant un Livre en Hollande, avec privilège des États-Généraux, en peut devoir compte au Parlement de Paris. Au reste j'ai rendu gloire à Dieu et parlé pour le bien des hommes. Pour une si digne cause, je ne refuserai jamais de souffrir. Je vous réitère mes remerciemens, Madame, et n'oublierai point ce soin de vôtre amitié.

1. Transcrit à Londres en avril 1912 de l'original autographe non signé, faisant alors partie de la collection A. Morrison. Petit in-4^o de 4 p. les 2^e et 3^e blanches, l'adresse sur la 4^e. Cachet enlevé. Sur l'adresse, le nom de Crequi est barbouillé. [Th. D.]

2. Il me semble que Rousseau a dû se tromper et qu'il faut lire 8 juin, car ce billet répond à celui de M^{me} de Créqui qu'on va lire, lequel n'a pas pu être écrit avant le 8 juin. [P.-P. P.]

N^o 1402.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
À MONTMORENCY PAR S^t DENIS¹.
(Lettre de M^{me} de Créqui.)

Mardi. [8 juin 1762.]

Il n'est que trop vrai que vous avez un décret de prise de corps sur le dos. Au nom de Dieu ! allez-vous-en. Il ne faut point juger de ses intentions dans les choses publiques ; il faut se conduire selon les circonstances. Votre livre, brûlé, ne vous fera nul mal. Votre personne ne peut soutenir la prison. Consultez vos voisins, je suis sûre qu'ils seront de mon avis : l'amitié le dicte, que la prudence y réponde.

N^o 1403.

[M^{me} DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]².

[8 juin 1762].

Je vous envoie la lettre de M. le prince de Conti. Il me semble que vous n'avez pas un moment à perdre pour apporter tous vos papiers et vous mettre vous-même à couvert de toutes les vexations qu'on peut vous faire, quand on a la force en main et que la justice ne l'accompagne pas toujours. Au nom de Dieu, venez ; c'est la plus grande marque d'amitié que vous puissiez me donner. La Roche vous dira mes raisons pour vous envoyer chercher dans la nuit.

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1404.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LA POUPLINIÈRE
RÛE DE RICHELIEU
À PARIS¹.

A Montmorenci le 8 Juin 1762.

Non, Monsieur, les livres ne corrigent pas les hommes, je le sais bien. Dans l'état où ils sont les mauvais les rendroient pires, s'ils pouvoient l'être, sans que les bons les rendissent meilleurs. Aussi ne m'en imposois-je point en prenant la plume sur l'inutilité de mes écrits ; mais j'ai satisfait mon coeur en rendant hommage à la vérité ; en² parlant aux hommes pour leur vrai bien, en rendant gloire à Dieu, en arrachant aux préjugés du vice l'autorité de la raison, je me suis mis en état en quittant la vie de rendre à l'auteur de mon être compte des talens qu'il m'avoit confiés. Voila, Monsieur, tout ce que je pouvois faire ; rien de plus n'a dépendu de moi. Du reste, j'ai fini ma courte tâche ; je n'ai plus rien à dire et je me tais. Heureux, Monsieur, si bientôt oublié des hommes et rentré dans l'obscurité qui me convient, j'y conserve encore quelque place dans vôtre estime et dans vôtre souvenir.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit le 10 juillet 1912 de l'original autographe signé, que m'a communiqué à cette date M. Frédéric Engel-Gros, au Château de Ripaille. 4 p. petit in-4°, les 2^e et 3^e blanches, l'adresse sur la 4^e. Cachet de cire rouge, à la devise. [P.-P. P.]

2. « tâchant », biffé et remplacé par « parlant ».

N^o 1405.

DU PREMIER PRÉSIDENT MOLÉ À ***.

A Paris, ce 9 Juin 1762.

MM. les Gens du Roy, Monsieur, ont dénoncé ce matin à la Grand Chambre un livre imprimé à La Haye qui porte pour titre *Traité de l'Education*. Ils ont fait à ce sujet un réquisitoire étendu qui contient tous les motifs des conclusions qu'ils ont posées par écrit ; conformément à leurs conclusions, il a été rendu un arrêt qui condamne le livre au feu, et qui décrète Jean Jacques Rousseau qui en est l'auteur de prise de corps.

Cet arrêt sera imprimé et on y verra en tête le réquisitoire de MM. les Gens du Roy.

J'ay l'honneur d'être avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

MOLÉ

N^o 1406.

[DUCLOS À ROUSSEAU]².

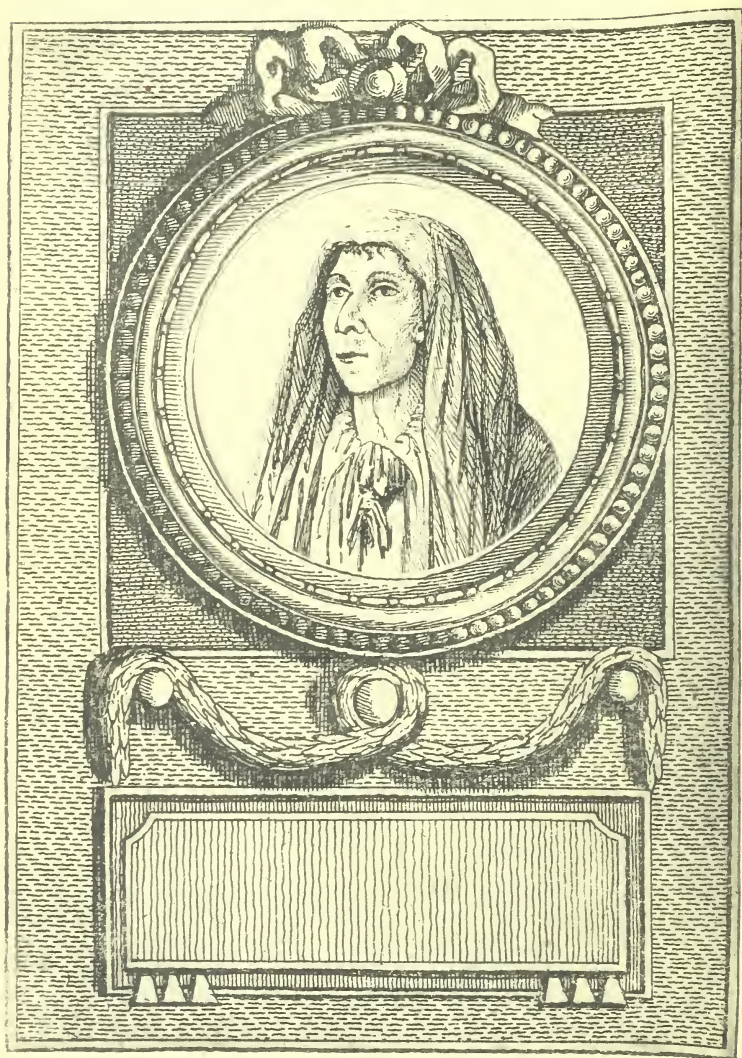
A Paris, le 12 juin 1762.

Un rhume opiniâtre, mon cher citoyen, m'a empêché de voyager ; je comptais cependant aller vous voir incessamment, mais on vient de m'apprendre que je ne vous trouverais pas chez vous. J'en conçois les raisons, et comme vous pouvez avoir des mesures à prendre, j'ai six cents livres à vous offrir que je remettrai à qui vous me marquerez. Je prends, je crois, la meilleure voie qu'il y ait pour vous faire rendre ma lettre. Je vous embrasse de tout mon coeur.

DUCLOS

1. Transcrit de l'imprimé en 1905 par M. G. Lanson dans le tome I des *Annales de la Soc. J. J. R.*, p. 100, d'après l'original, conservé aux Archives Nationales, M. 825, n^o 101.

2. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.



Librairie Armand Colin, Paris.

MADAME DE CRÉQUI

Eau-forte anonyme d'après le masque mortuaire moulé par Houdon.

(Collection de M. le lieutenant-colonel Carnot.)

N^o 1407.

M^{me} DE CRÉQUI À M. L'ABBÉ [TRUBLET ?] ¹.

[vers le 12 juin 1762].

Je supplie M^r Labbé de m'envoyer la copie de la lettre de la dame de Nérac qui je pense s'appelle *Tastat*, car je la trouve très jolie, et comme il me fait Lnh^r ² de m'y comparer, cette lettre m'est chère ; je la soupçonne d'avoir 25 ans, très jolie, et studieuse.

Mendés moi ce que vous savés de *Rousseau* sa folie ne m'en détache point.

1. Transcrit le 5 décembre 1925 de l'original autographe, non signé et sans adresse, que m'a communiqué M. le lieutenant-colonel Sadi Carnot. Une page in-8^e, verso blanc. En tête, une autre main a écrit : « De Mad^e la marquise de Créquy. Reçue le 13 juin 1762. » — M. Paul Tisseau, à qui j'ai signalé ce billet encore *INÉDIT*, l'a publié dans son ouvrage : *La Marquise de Créqui, sa vie, son salon, ses amis, sa correspondance avec J.-J. Rousseau et Sénac de Meilhan*, Paris, éditions Émile-Paul, 1927, in-18, p. 128. [P.-P. P.]

2. Lisez : « l'honneur ».

N^o 1408.

A MONSIEUR
MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE¹.
(Lettre de Coindet.)

Paris, le 14^e juin 1762.

J'ai respecté vos volontés et votre silence tant que j'ai su que vous étiez malade, solitaire, et tranquille dans votre retraite; l'état de peine où vous devez être me force à parler; vous connaissez trop bien le fond des coeurs pour désapprouver le sentiment qui m'inspire de vous écrire.

Je suis toujours dans la même maison, mais ma liberté est à ma disposition. Si vous avez assez de confiance en mon zèle, et qu'il vous reste encore quelque souvenir de cette amitié qui faisait le bonheur de ma vie, je vous offre de vous joindre où que vous soyez, et de vous accompagner partout où vous voudrez aller, de la manière qui sera le plus convenable à votre santé et à votre goût. Cette proposition n'est pas faite légèrement et dans l'enthousiasme du sentiment qu'inspire le malheur de quelqu'un qui nous est cher; elle est réfléchie; et je vous prévien que cela ne causera aucun changement dans la situation de mes affaires, que je serai le maître de reprendre quand je jugerai à propos. Un mot, et je pars.

O Rousseau! qu'il me serait doux que vous me fissiez éprouver que ce coeur qui vous aime est digne de vous!

COINDET

P.-S. Je me souviens de notre projet du Vallais; ne serait-ce point ici le moment de faire ce voyage? consultez-vous; quels que soient vos sentiments, je ne murmurerai point de votre silence.

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1409.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
À MONTMORENCY ¹.

(Lettre de Moulou et de Roustan.)

14 juin [1762].

Au nom de Dieu ! au nom de Dieu, mon cher ami, sauvez-vous ; épargnez-leur un crime qu'ils n'ont pas droit de commettre. Vous ne vous devez point à ce tribunal. Quel mal ferez-vous en vous y refusant ? Que ne suis-je auprès de vous à Paris ? Je compte sur M. de Luxembourg ; je compte sur le respect qu'imprimera votre vertu ; je compte sur ce Dieu qui voit la sincérité, la droiture, de votré coeur. Mon cher, mon très-cher ami, vous nous serez conservé. Je n'en puis plus. ²

M^r M. [oulou] fut tellement éperdu l'autre jour en apprenant que vous étiez décrété, qu'il en eut un vômissement affreux pendant toute la nuit ; la fièvre le prit le matin, et votre lettre a achevé de l'aterrer. Ah ! combien d'autres vous poignent ! Non, vous ne savez pas dans combien de coeurs vous vivez, et à quel point vous faites leur vie. Cher et grand Rousseau, pour qui voulez-vous mourir ? Pour déshonorer les hommes que vous avez instruits et défendus ? pour donner l'exemple d'une magnanimité cruelle qui déchirera les entrailles des gens de bien vos amis ? Pourquoi attendre des arrêts de juges dont vous-mêmes ne croyez pas être le justi-

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. L'adresse est de la main de Moulou, de même que la date : « 14 juin », qui se trouve au dos de la lettre. Également au dos de la lettre, Rousseau a écrit : « receue dans une malle le 20 aoust. 1762. »

2. Ce premier alinéa, ainsi que le dernier de la lettre, sont de la main de Moulou. Le reste est de celle de Roustan. Il n'y a pas de signatures.

ciable ? Socrate, il est vrai, aima mieux mourir que s'enfuir ; mais c'était à Athènes qu'il était né et qu'il devait l'exemple de sa conduite ; et vous, vous voulez vous faire immoler à Persépolis, condamné par des magistrats dont vous prévoyez l'injustice. Ne voyez-vous pas que votre mort intimiderait dix fois plus de partisans et d'avocats de la liberté qu'elle n'en exciterait ? Au nom de Dieu ! conservez aux gens de bien leur appui, aux malheureux leur consolateur, aux pauvres leur modèle, aux hommes libres leur admoniteur ; vivez pour venger et pour rétablir les autels de la liberté et de la vertu, et ne mourez pas inutilement pour elles. Voilà le sens de votre devise, voilà l'engagement solennel que vous avez pris avec les humains. Plus vous souffrerez, plus il y a de gloire à vous à conserver une languissante vie pour l'avantage de vos frères. Barbare ! c'est à nos dépens que vous voulez périr ! vous nous mettez sous le couteau en y restant exposé vous-même ! Ah ! mon Dieu ! mon âme est bouleversée ! Vous pourriez encore vivre parmi vos concitoyens, vos amis, vos frères ; vous pourriez achever paisiblement votre carrière en leur apprenant à passer la leur dans la vertu ; vous leur feriez aimer de près, vous leur montreriez dans votre conduite ce que vous leur avez prêché de loin avec tant d'éloquence et d'onction ; ils auraient en revanche le plaisir d'appuyer leur sein sur le vôtre, de verser sur vos maux le baume de la consolation et de l'amitié, et vous vous refusez aux invitations de la vertu et aux ressources de la providence ! Vous ne voulez pas que nous baisions ce front respectable où la vertu a empreint sa plus belle image ! Cher ami, ne portez point, ah ! ne portez point, nous vous en conjurons à mains jointes, ne portez point le désespoir dans nos coeurs ! N'est-ce point assez d'avoir sacrifié la santé, la fortune, le repos ? Sacrifiez encore non la vertu, il n'y en a point à se laisser inutilement immoler, mais un faux point d'honneur chimérique. Hélas ! votre âme est pleine de force, cent et cent fois nous l'avons admirée ; et maintenant, vous en avez trop ; elle vous empêche d'être juste, d'être juste envers vous et envers l'humanité : un sentiment

obscur de grandeur et de fierté vous fait braver le supplice que l'amitié et le bien du monde vous ordonnent de fuir, et que la justice vous prescrit d'éviter, puisque vous ne pouvez être jugé que par vos juges. Grand Dieu ! fléchis-le, attendris-le ; qu'il ait un coeur aussi bien qu'une âme. Lui périr ! lui qui te révéra toujours ! lui qui ne vécut que pour toi ! Ah ! Seigneur, Seigneur, entends-nous, exauce-nous... Adieu, adieu, barbare et incomparable homme¹.

Mon Dieu, dans ce moment, où êtes-vous ? Ah ! je ne puis vous aider à porter vos fers. Ah ! cher R. j'en souffre plus que vous, car je n'ai pas votre âme.

N^o 1410.

LE DOCTEUR TRONCHIN À JACOB VERNES²

(Fragment.)

*A Monsieur, Monsieur Vernes
pasteur à Seligny.*

[Genève] $\frac{17 \overset{14}{-} 62}{6}$.³

Continuons le lait, mon cher ami, vous en avez doublement besoin, et à raison du rhum[e] qui n'est pas encore tout à fait fini, et à raison du travail auquel vous étiez livré.... Rousseau n'est point ici, il étoit encore, au départ des lettres, à Montmorency. Y restera-t-il, c'est une autre question, car le parlement semble vouloir sévir contre l'ouvrage et contre l'auteur, il est vrai qu'il a cassé toutes les vitres, et qu'en donnant

1. Ici s'arrêtent les lignes écrites par Roustan ; les trois dernières lignes sont de la main de Moultoü.

2. *INÉDIT*. Transcrit, en juin 1925, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. suppl. 1036, f. 104-105. [P.-P. P.]

3. C'est-à-dire 14 juin 1762.

dans son 3^{ieme} volume de l'éducation un code complet de deïsme, il a fait une besogne dont nous ne lui scaurons pas gré, nec bibitur aconitum in fictilibus, car son style le rend d'autant plus dangereux. Somme toute il pourra se vanter d'avoir fait bien du mal, et d'avoir poignardé l'humanité, en l'embrassant. Je voudrois que ce malheureux homme mourut, oui, dis-je, j'aimerois bien mieux qu'il fut mort, car ses deux derniers ouvrages feront bien du mal. On les a défendu ici mais à quoi sert cette défense qui ne fait qu'irriter la curiosité¹. Je vous embrasse, mon bon ami. J'entendis hier M^r Laget² qui a déjà prêché contre lui. Moultoy en est pétrifié.

N^o 1411.

[D'ALEMBERT À ROUSSEAU]³.

15 juin [1762]

J'attendais, monsieur, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire dire, que j'eusse achevé la lecture de votre ouvrage pour vous en faire mes remerciements et pour vous en parler avec quelque détail.

Je comptais même faire mieux que de vous écrire, je me flattais d'avoir le plaisir de vous voir à Montmorency et de m'en entretenir avec vous, lorsqu'il a plu à une troupe de fanatiques qui se font appeler *Pères de la patrie*, dans les gazettes, de vous persécuter pour avoir eu raison, et pour avoir donné aux hommes le plan d'une religion raisonnable. Ce malheur, auquel je prends, monsieur, toute la part qu'une ancienne amitié et la plus grande estime doivent m'inspirer, ne me laisse

1. Cf. Appendice, III.

2. Guillaume Laget [1710-1770], nommé pasteur à Genève en 1757.

3. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultoy, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 270-272 et collationné sur l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

de force que pour vous parler de vous-même, et pour vous offrir, dans la situation où vous êtes, tout ce qui peut dépendre de moi pour l'adoucir. Si, dans le dessein où vous êtes sans doute de chercher un pays où l'on puisse penser librement sur les superstitions des hommes, les Etats du roi de Prusse pouvaient vous convenir, les bontés dont ce prince m'honorent m'en deviendraient plus chères en me mettant à portée de vous être utile. Je ne doute point qu'il n'accueillît comme il le doit un homme de votre réputation et de votre mérite ; il en a trop lui-même pour ne pas sentir combien des hommes tels que vous sont rares, combien on doit être glorieux de les posséder et honteux de n'en pas sentir le prix. Si le malheur qu'il a d'être roi était auprès de vous une tache que sa qualité de philosophe et son estime pour vous ne pussent effacer, si vous craignez de vivre dans une cour qui n'en a pourtant que le nom parce qu'il n'y a point de courtisans, vous trouveriez, je crois, à Neuchâtel, dans les Etats de ce même prince une retraite telle que vous pouvez la désirer, et un gouverneur (milord Maréchal) qui vous recevrait et vous traiterait comme les patriarches de l'Ancien Testament recevaient et traitaient la vertu persécutée.

Je ne vous fais point, monsieur, d'autres offres ; je ne doute point que vos amis¹ n'y aient pourvu, si vous avez été dans le cas d'en avoir besoin ; j'ai su et je vois par moi-même le tendre intérêt qu'ils prennent à votre malheur, et cet intérêt me les fait aimer comme s'ils étaient mes égaux ; je les honore aujourd'hui autant que je les respectais auparavant, et quelque juste prévention que vous ayez contre la cour, je ne doute point que vous n'avez dit en cette occasion ce que disait Molière dans une occasion bien différente d'un mendiant qui lui rapportait un louis d'or : *Où la vertu va-t-elle se nicher ?*

Si quelque chose peut adoucir ma peine, c'est de penser que depuis Socrate jusqu'à vous il y a eu des Cuistres et des.....²

1. Le maréchal et la maréchale de Luxembourg.

2. *Sic*, des points, sur l'original autographe.

que, tandis que des imbéciles vous relèguent d'eux, les gens de lettres, qui savent écrire et penser, vous placent à leur tête, et que vous trouverez partout mille bouches ouvertes pour le dire et mille bras ouverts pour vous recevoir. Votre dernier ouvrage, si plein de vérités neuves et grandes, de vertus, de sentiment¹ et d'éloquence, met le comble à votre réputation en mettant le comble à votre malheur, et vous pouvez l'appeler l'enfant de votre douleur et de votre gloire. Les honnêtes gens (car il en est encore, et vous avez eu la consolation de l'éprouver) auront une voix plus forte que celle de l'hypocrisie ; et du fanatisme ; et le suffrage de ces amis respectables vous fera goûter d'avance celui de la postérité qui prononcera votre nom avec respect et ne saura pas même celui de vos méprisables ennemis. Adieu, Monsieur, haïssez (rien n'est plus juste) le gros des hommes comme il le mérite ; mais aimez-en quelques-uns et daignez me mettre du nombre.

N^o 1412.

A M. [LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG]².

A Iverdun le 15 Juin 1762³.

Enfin j'ai mis le pied dans⁴ cette terre de justice et de liberté qu'il ne falloit jamais quitter. Je ne puis écrire aujourd'hui... Il étoit⁵ tems d'arriver.

Mon adresse, sous le couvert de M. Daniel Roguin, à Iverdun en Suisse. Les lettres ne parviennent ici qu'affranchies jusqu'à la frontière. De grace, Monsieur le Mareschal, un mot de M^{lle} le Vasseur. J'attends sa résolution pour prendre la mienne.

1. *Sic*, au singulier, et non pas « sentiments », comme imprime Streckeisen.

2. Transcrit par J. Richard de la copie, de la main de Rousseau, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

3. Les précédents éditeurs impriment « 16 juin ».

4. Ils impriment : « sur cette terre. »

5. Ils impriment : « Il est temps. »

N^o 1413.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t ÉVANGILE
A GENÈVE ¹.

A Iverdun le 15. Juin 1762.

Vous aviez mieux jugé que moi, cher Moultoü ; l'événement a justifié vôtre prévoyance, et vôtre amitié voyoit plus clair que moi sur mes dangers. Après la résolution où vous m'avez vû dans ma précédente lettre, vous serez surpris de me savoir maintenant à Iverdun ; mais je puis vous dire que ce n'est pas sans peine et sans des considérations très graves que j'ai pu me déterminer à un parti si peu de mon goût. J'ai attendu jusqu'au dernier moment sans me laisser effrayer, et cene fut qu'un Courrier venu dans la nuit du 8 au 9. de M. le Pr : de Conti a Mad^e de Luxembourg qui apporta les détails sur lesquels je pris sur le champ mon parti. Il ne s'agissoit plus de moi seul qui surement n'ai jamais approuvé le tour qu'on a pris dans cette affaire, mais des personnes qui pour l'amour de moi s'y trouvoient intéressées, et, qu'une fois arrêté, mon silence même, ne voulant pas mentir, eut compromises. Il a donc fallu fuir, cher Moultoü, et m'exposer dans une retraite assés difficile à toutes les transes des scélérats, laissant le Parlement dans la joye de mon évacion, et très résolu de suivre la contumace aussi loin qu'elle peut aller. Ce n'est pas, croyez moi, que ce corps me hâisse et ne sente fort bien son iniquité. Mais voulant fermer la bouche aux devots en poursuivant les Jésuites, il m'eut sans égard pour mon triste état fait souffrir les plus cruelles tortures, il m'eut fait

1. Transcrit le 4 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoü, fol. 23-24. In-4^o de 4 pages, la 3^e blanche ; l'adresse sur la 4^e. Chiffre postal 6. Cacheté du cachet des Roguin sur cire rouge.

bruler vif avec aussi peu de plaisir que de justice, et simplement parce que cela l'arrangeoit. Quoi qu'il en soit ; je vous jure, cher Moulou, devant ce Dieu qui lit dans mon coeur que je n'ai rien fait en tout ceci contre les Loix, que non seulement j'étois parfaitement en règle, mais que j'en avois les preuves les plus authentiques, et qu'avant de partir, je me suis défait volontairement de ces preuves pour la tranquillité d'autrui.

Je suis arrivé ici hier matin, et je vais errer dans ces montagnes jusqu'à ce que j'y trouve un asile assés sauvage pour y passer en paix le reste de mes misérables jours. Vn autre me demanderoit peut-être pourquoi je ne me retire pas à Genève ; mais, ou je connois mal mon ami Moulou, ou il ne me fera surement pas cette question : Il sentira que ce n'est point dans sa patrie qu'un malheureux proscrit doit se réfugier ; qu'il n'y doit point porter son ignominie ni lui faire partager ses affronts. Que ne puis-je dès cet instant y faire oublier ma mémoire ! N'y donnez mon adresse à personne ; n'y parlez plus de moi ; ne m'y nommez plus. Que mon nom soit effacé de dessus la terre ! Ah Moulou ! la providence s'est trompée ; pourquoi m'a-t-elle fait naître parmi les hommes, en me faisant d'une autre espèce qu'eux ?

Vous pourrez, où que je sois, m'écrire toujours sous le couvert de M. Daniel Roguin, à Iverdun ¹.

N^o 1414.

[MOULOU À ROUSSEAU] ².

Le 16 juin [1762].

Ah ! mon cher ami, que je suis tranquille ! Dans quel état votre lettre m'avait mis ! Je n'avais point de force pour sup-

1. Ce P.-S. est *INÉDIT*. (L'orthographe exacte est « Yverdon ».)

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moulou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 37-40.

porter vos maux, et, en admirant votre âme, je lui reprochais presque d'être trop grande. Béni soit donc cent fois le moment où vous avez pris la résolution de vous soustraire à la fureur de vos ennemis ; où vous leur avez épargné un crime qu'ils n'avaient pas le droit de commettre ! Est-ce fuir que de se dérober à un tribunal injuste auquel on ne doit pas compte de ce qu'on a fait ? Quand Socrate refusa de fuir, il était dans sa patrie, et je vous aurais dit moi-même : restez, si vous aviez été dans la vôtre. Mais les motifs qui ont déterminé votre retraite vous laissent tout l'honneur de la constance ; vous aviez assez fait pour la vertu, si vous aviez fait davantage, vous étiez injuste.

Cher homme, que de larmes vous avez fait couler. Vous avez brisé mon coeur. J'appris jeudi ¹ comme un coup de foudre la nouvelle fausse de votre arrêt, et j'en fus si bouleversé, que je rentrai chez moi dans des angoisses inexprimables. J'eus toute la nuit un vomissement presque continu, et la fièvre qui me prit d'abord ne m'a quitté que depuis dimanche. Lundi ² je reçus votre lettre, à laquelle je n'étais pas en état de répondre ; je vous écrivis pourtant quatre lignes, et je fis écrire le reste à Roustan ³. J'envoyai ma lettre à un ami de Paris, avec ordre de me la renvoyer si vous aviez quitté Montmorency, ou si vous aviez été arrêté ; ainsi n'en soyez point en peine. Au reste, ne pensez pas que j'aie été dans les mêmes sollicitudes du jeudi au lundi ; non, j'avais à peine appris la nouvelle de votre arrêt, qu'on m'assura que vous aviez été informé du décret du parlement, et que Madame de Luxembourg vous avait contraint de partir de Montmorency ; que vous étiez arrivé à Lyon, et que vous seriez le lendemain à Genève ; tout cela me tranquillisa sans me rassurer. Vendredi ⁴ on fit courir le bruit de votre arrivée, des gens même

1. Jeudi, le 10 juin.

2. Lundi, le 14 juin ; il s'agit de la lettre n° 1399, du 7 juin.

3. Il s'agit de notre n° 1409, que Rousseau ne devait recevoir, à Môtiers, que le 20 août.

4. Vendredi, 11 juin.

prétendaient vous avoir vu ; je ne le crus pas, parce que si vous étiez arrivé je l'aurais su. Lundi je reçus votre lettre¹ ; mon Dieu, que votre fermeté m'atterra ! et que je le fus bien plus d'une lettre de M. Grimm à M. de Lubières, qui disait que le parlement était assemblé, que votre affaire prenait un fort mauvais tour, et que vous vous promeniez tranquillement dans un salon de M. de Luxembourg, résolu d'attendre qu'on vînt vous donner des fers. Le commis de la poste, qui sans doute avait connu votre lettre à votre cachet¹, avait dit que vous m'aviez écrit ; une foule de gens vinrent chez moi savoir de vos nouvelles, je n'étais en train de recevoir personne ; je vis pourtant vos parents, et je leur lus de votre lettre ce qui pouvait les tranquilliser ; c'est-à-dire que votre livre ayant été imprimé en Hollande, avec privilège, le parlement de Paris n'avait rien à n'y voir, et que vous saviez tout souffrir des hommes quand votre conscience ne vous reprochait rien. Moi cependant, cher concitoyen, je n'en souffrais pas moins ; la paix de ma conscience n'est que contre nos propres maux, elle n'adoucit pas ceux qui nous viennent de nos amis, elle les aggrave ; jamais je n'accuserai la Providence de mes peines, mais, à la vue d'un innocent persécuté, ma résignation n'est pas sans mérite. O ami, combien vous êtes cher à vos concitoyens, car je ne donne ce nom qu'à ceux qui sont encore libres ; sachez donc, cher Rousseau, que, sur le bruit de votre arrivée à Genève, nombre d'entre eux s'étaient empressés à vous chercher une retraite où vous pussiez être ignoré si vous l'aviez voulu, tout autant de temps que vous auriez souhaité de l'être. Cependant ces mêmes hommes à qui vous êtes si cher, vous les aviez affligés, car il n'ont point été contents de ce que vous avez dit sur la religion dans le *Contrat social* ; malgré cela, ils vous aiment, ils vous défendent ; ils souhaitent que vous veniez vivre au milieu d'eux et avec eux. Un proscrit, dites-vous, ne doit pas se réfugier dans sa patrie ! Mais la patrie t'a-t-elle proscrit, pour te donner ce nom ? Des

1. La lettre du 7 juin, n° 1399, qui porte le cachet à la devise.

assassins que tu fuis t'ont-ils ôté ton droit de bourgeoisie ? Montre-moi le décret de tes concitoyens qui t'a chassé de nos murs. Plus la sentence que le parlement de Paris va prononcer sera infamante, et plus elle te sera glorieuse. Si j'étais digne de faire un jour ton éloge, c'est par là que je voudrais commencer. — Cher Rousseau, votre vertu vous trompe toujours, vous confondez le crime avec son apparence. Le Conseil a défendu le *Contrat Social*, il fait examiner *Emile*, dans tous les exemplaires sont sous le scellé¹ ; nos bourgeois n'en disent pas moins que ce *Contrat social* est l'arsenal de la liberté, et, tandis qu'un petit nombre jette feu et flammes, la multitude triomphe. Elle vous pardonne presque votre religion en faveur de votre patriotisme. Je n'ai pas le temps de vous écrire plus au long, il faut que j'aille à l'audience pour une tutelle. Mais, à toi que j'ai cru toujours mon ami, c'est le temps de me prouver que ce titre signifie quelque chose ! Si tu avais besoin de mes soins, où que tu fusses, ne m'écrirais-tu pas, viens, quand il faudrait gravir des montagnes ? Estimerais-tu plus mon argent que moi, et, s'il t'est nécessaire, ce qui doit être naturellement, croirais-tu qu'après avoir pourvu ma famille ce qui me reste n'est pas à toi ?

Si je n'avais pas craint de vous faire de la peine, mon cher concitoyen, vous m'auriez vu plutôt que ma lettre, mais j'ai peur d'aller contre vos vues ; je vous suis nécessaire ici ; dans deux ou trois semaines, accordez-moi cette grâce ; j'ai un prétexte pour cacher le sujet de mon voyage. M. de Champvent, près d'Yverdun, est mon parent et mon ami ; je vous manderai vendredi tout ce que je saurai de Paris et tout ce qu'on dira à Genève. Adieu, cher concitoyen, que votre amitié m'est précieuse, et que je l'ai bien vue dans votre exactitude à m'écrire ; vous m'avez tiré de la mort ; aussi combien j'ai baisé votre lettre ! Je vous aimerai toujours et je le dirai en dépit de tous ceux qui voudraient me fermer la bouche.

1. Cf. Appendice, III et IV.

N^o 1415.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG]¹.

A Iverdun le 17 Juin 1762.

Vous l'avez voulu, Madame la Mareschale, me voila donc loin de tout ce qui m'attachoit à la vie ; est-ce² un bien de la conserver à ce prix ? Du moins en perdant le bonheur auquel vous m'aviez accoutumé, ce sera quelque consolation dans ma misère de songer aux motifs qui m'ont déterminé.

Etant allé à Villeroy comme nous en étions convenus, je remis à Monsieur le Duc la lettre que vous m'aviez donnée pour lui ; il me receut en homme bien voulu de vous et me donna une lettre pour Lyon ; mais réfléchissant en chemin que celui à qui elle étoit adressée pouvoit être absent ou malade, et qu'alors elle ne me tireroit point d'embarras, je pris le parti d'éviter également Lyon et Besançon, afin de n'avoir à comparoitre par devant aucun commandant, et prenant entre les deux une moins grande route je suis venu ici sans accident par Salins et Pontarlier. Je dois pourtant vous dire qu'en passant à Dijon il fallut donner mon nom, et qu'ayant pris la plume dans l'intention de substituer celui de ma mère, il me fut impossible d'en venir à bout ; la main me trembloit si fort que je fus contraint deux fois de poser la plume ; enfin le nom de Rousseau fut le seul que je pus écrire, et toute ma falsification consista à supprimer l'*J* d'un de mes deux prénoms.

Sitôt que je fus parti, je croyois toujours entendre la Maréchaussée à mes trousses, et un Courrier ayant passé la même nuit sous mes fenêtres, je crus d'abord qu'il venoit m'arrêter.

1. Transcrit le 27 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des députés, P. 7074, f. 83-84, 4 p. grand in-4^o, la 4^e blanche. Écriture appliquée. [P.-P. P.]

2. Ici, Rousseau avait écrit : « est-ce la peine » ; il a biffé ces deux derniers mots pour les remplacer par « un bien ».

Quels sont donc les tourmens du crime, si l'innocence opprimée en a de tels ?

Je suis arrivé ici dans un accablement inexprimable. Mais depuis deux jours, je me sens déjà beaucoup mieux ; l'air natal, l'accueil de l'amitié, la beauté des lieux, la saison, tout concourt à réparer les fatigues du plus triste voyage. Quand j'aurai reçu de vos nouvelles, que vous et Monsieur le Marechal m'aurez dit que vous m'aimez toujours, je serai tranquille. Quelque malheur qui m'attende, une consolation qui m'est sûre est de ne l'avoir pas mérité.

Voilà, Madame la Mareschale, une lettre pour M. le Prince de Conti. Je vous supplie de la lui faire agréer après y avoir fait mettre mon cachet ou un autre, et d'y joindre tout ce qui vous paroitra propre à lui montrer¹ la reconnoissance dont je suis pénétré par ses bontés. Quand l'innocence a besoin de faveur et de grace c'est un bonheur au moins de les recevoir d'une main dont on peut s'honorer. Je voudrois écrire à Madame la Comtesse de Boufflers ; mais l'heure presse et je crains même que ce paquet n'arrive trop tard.

N'ayant point encore commencé mes recherches j'ignore en quel lieu je fixerai ma retraite ; de nouvelles courses m'effrayent trop pour la chercher loin d'ici. Tout séjour m'est bon pourvu qu'il soit ignoré et que l'injustice et la violence ne viennent pas m'y poursuivre, et c'est un malheur qu'on n'a pas à craindre en ce pays. Je n'ose vous demander des nouvelles ; je les attends horribles : mais les jugemens du Parlement de Paris ne sont pas si respectables qu'on n'en puisse appeler à l'Europe et à la postérité. Je prends la liberté de vous recommander ma pauvre gouvernante. Dans quels embarras je l'ai laissée, et quel bonheur pour elle et pour moi que vous vous soyez trouvée à Montmorenci au moment de nos calamités.

1. « toute », biffé

N^o 1416.

A M. LE PRINCE DE CONTI ¹.

Yverdun, le 17 juin 1762.

Monseigneur,

Je dois à V. A. S. ma vie, ma liberté, mon honneur même, plus augmenté par l'intérêt que vous daignez prendre à moi qu'altéré par l'iniquité du parlement de Paris. Ces biens, les plus estimés des hommes, ont un nouveau prix pour celui qui les tient de vous. Que ne puis-je, Monseigneur, les employer au gré de ma reconnaissance ! C'est alors que je me glorifierois tous les jours de ma vie d'être avec le plus profond respect, etc. ²

N^o 1417.

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG ³.

Yverdun, le 17 juin 1762.

Je vous écrivis de Dôle, M. le maréchal, samedi dernier. Hier je vous écrivis d'ici par la route de Genève ; et je vous écris aujourd'hui par la route de Pontarlier. En voilà maintenant pour huit jours avant qu'aucun courrier reparte. A l'égard de ceux de Paris pour ce pays, on peut écrire presque tous les jours : il y en a cependant trois de préférence, mais le mercredi est le meilleur.

Si quelque chose au monde pouvoit me consoler de m'être éloigné de vous, ce seroit de retrouver ici, dans un digne Suisse, tout l'accueil de l'amitié, et dans tous les habitants du

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

2. Cf. p. 316, note 3, et p. 189, note.

3. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

pays l'hospitalité la plus douce et la moins gênante. Je n'ai pourtant dit mon nom qu'à M. Roguin, et je ne suis connu de personne que comme un de ses amis ; mais je ne pourrai éviter d'être présenté, aujourd'hui ou demain, à M. le bailli, qui est ici le gouverneur de la province. J'espère qu'en m'ouvrant à lui il me gardera le secret.

Tous mes arrangemens ultérieurs dépendent tellement de la décision de mademoiselle Le Vasseur, qu'il faut que j'en sois instruit avant que de rien faire. Je verrai en attendant tous les lieux des environs où je puis chercher un asile ; mais je ne le choisirai qu'après que j'aurai su si elle veut le partager ; et, là-dessus, je vous supplie qu'il ne lui soit rien insinué pour l'engager à venir si elle y a la moindre répugnance ; car l'empressement de l'avoir avec moi n'est que le second de mes desirs ; le premier sera toujours qu'elle soit heureuse et contente, et je crains qu'elle ne trouve ma retraite trop solitaire, qu'elle ne s'y ennuie. Si elle ne vient pas, je la regretterai toute ma vie ; mais si elle vient, son séjour ici ne sera pas pour moi sans embarras ; cependant qu'à cela ne tienne, et fût-elle ici dès demain !

Une autre chose qui me tient en suspens c'est le sort des petits effets que j'ai laissés : s'ils m'é restent, ce que mademoiselle Le Vasseur ne voudra pas et qui sera d'un plus facile transport pourroit être emballé ou encaissé, et envoyé ici par les soins de M. de Rougemont, banquier, rue Beaubourg, lequel est prévenu. Mais si le parlement juge à propos de tout confisquer et de s'enrichir de mes guenilles, il faut que je pourvoie ici peu-à-peu aux choses dont j'ai un absolu besoin. Voulez-vous bien, M. le maréchal, me faire donner un mot d'avis sur tout cela, et vous charger des lettres que mademoiselle Le Vasseur peut avoir à m'écrire ? car elle n'a pas mon adresse, et je souhaite qu'elle ne soit communiquée à personne, ne voulant plus être connu que de vous. Voici une lettre pour elle. Je me crois autorisé, par vos bontés, à prendre ces sortes de libertés.

Je ne vous ai point fait l'histoire de mon voyage ; il n'a rien

de fort intéressant. Je ne vous renouvelle plus l'exposition de mes sentimens, ils seront toujours les mêmes. Mon tendre attachement pour vous est à l'épreuve du temps, de l'éloignement, des malheurs, de ces malheurs même auxquels le coeur d'un honnête homme ne sait point se préparer, parce qu'il n'est pas fait pour l'ignominie, et qui l'absorbent tout entier quand ils lui sont arrivés. En cachant ma honte à toute la terre, je penserai toujours à vous avec attendrissement; et ce précieux souvenir fera ma consolation dans mes misères. Mais vous, M. le maréchal, daignerez-vous quelquefois vous souvenir d'un malheureux proscrit?

N^o 1418.

A M^{lle} LE VASSEUR ¹.

Yverdun, le 17 juin 1762.

Ma chère enfant, vous apprendrez avec grand plaisir que je suis en sûreté. Puissé-je apprendre bientôt que vous vous portez bien et que vous m'aimez toujours ! Je me suis occupé de vous en partant et durant tout mon voyage ; je m'occupe à présent du soin de nous réunir. Voyez ce que vous voulez faire, et ne suivez en cela que votre inclination ; car, quelque répugnance que j'aie à me séparer de vous, après avoir si long-temps vécu ensemble, je le puis cependant sans inconvénient, quoique avec regret ; et même votre séjour en ce pays trouve des difficultés qui ne m'arrêteront pourtant pas s'il vous convient d'y venir. Consultez-vous donc ma chère enfant, et voyez si vous pourrez supporter ma retraite. Si vous venez, je tâcherai de vous la rendre douce, et je pourvois même, autant qu'il sera possible, à ce que vous puissiez remplir les devoirs de votre religion aussi souvent qu'il vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

plaira. Mais si vous aimez mieux rester, faites-le sans scrupule, et je concourrai toujours de tout mon pouvoir à vous rendre la vie commode et agréable.

Je ne sais rien de ce qui se passe ; mais les iniquités du parlement ne peuvent plus me surprendre, et il n'y a point d'horreurs auxquelles je ne sois déjà préparé. Mon enfant, ne me méprisez pas à cause de ma misère. Les hommes peuvent me rendre malheureux, mais ils ne sauroient me rendre méchant ni injuste ; et vous savez mieux que personne que je n'ai rien fait contre les lois.

J'ignore comment on aura disposé des effets qui sont restés dans ma maison ; j'ai toute confiance en la complaisance qu'a eue M. Dumoulin de vouloir bien en être le gardien. Je crois que cela pourra lever bien des difficultés que d'autres auroient pu faire. Je ne présume pas que le parlement, tout injuste qu'il est, ait la bassesse de confisquer mes guenilles. Cependant, si cela arrivoit, venez avec rien, mon enfant, et je serai consolé de tout quand je vous aurai près de moi. Si, comme je le crois, on ferme les yeux et qu'on vous laisse disposer de tout, consultez MM. Mathas, Dumoulin, de La Roche, sur la manière de vous défaire de tout cela ou de la plus grande partie, surtout des livres et des gros meubles, dont le transport coûteroit plus qu'ils ne valent ; et vous ferez emballer le reste avec soin, afin qu'il me soit envoyé par une voie qui est connue de M. le maréchal ; mais, avant tout, vous tâcherez de me faire parvenir une malle pleine de linge et de hardes, dont j'ai un très grand besoin, donnant avec la malle un mémoire exact de tout ce qu'elle contient. Si vous venez, vous garderez ce qu'il y a de meilleur et qui occupe le moins de volume, pour l'apporter avec vous, ainsi que l'argent que le reste aura produit, dont vous vous servirez pour votre voyage. Si cela, joint à l'appoint du compte de M. de La Roche, excède ce qui est nécessaire, vous le convertirez en lettre-de-change par le banquier qui dirigera votre voyage ; car, contre mon attente, j'ai trouvé qu'il faisoit ici très cher vivre, que tout coûtoit beaucoup, et que s'il faut nous remonter absolument en meu-

bles et hardes, ce ne sera pas une petite affaire. Vous savez qu'il y a l'épINETTE et quelques livres à restituer, et M. Mathas, et le boucher, et mon barbier à payer : je vous enverrai un mémoire sur tout cela. Vous avez dû trouver, dans le couvercle de la boîte aux bonbons, trois ou quatre écus qui doivent suffire pour le paiement du boucher.

Je ne suis pas encore déterminé sur l'asile que je choisirai dans ce pays. J'attends votre réponse pour me fixer ; car si vous ne venez pas, je m'arrangerois différemment. Je vous prie de témoigner à messieurs Mathas et Dumoulin, à madame de Verdelin¹, à messieurs Alamanni et Mandard, à monsieur et madame de La Roche, et généralement à toutes les personnes qui vous paroîtront s'intéresser à mon sort, combien il m'en a coûté pour quitter si brusquement tous mes amis et un pays où j'étois bien voulu. Vous savez le vrai motif de mon départ ; si personne n'eût été compromis dans cette malheureuse affaire, je ne serois sûrement jamais parti, n'ayant rien à me reprocher. Ne manquez pas aussi de voir de ma part M. le curé, et de lui marquer avec quelle édification j'ai toujours admiré son zèle et toute sa conduite, et combien j'ai regretté de m'éloigner d'un pasteur si respectable dont l'exemple me rendoit meilleur. M. Alamanni avoit promis de me faire faire un bandage semblable à un modèle qu'il m'a montré, excepté que ce qui étoit à droite devoit être à gauche ; je pense que ce bandage peut très bien se faire sans mesure exacte, en n'ouvrant pas les boutonnières, en sorte que je les pourrois faire ouvrir ici à ma mesure. S'il vouloit bien prendre la peine de m'en faire faire deux semblables, je lui en serois sensiblement obligé ; vous auriez soin de lui en rembourser le prix, et de me les envoyer dans la première malle que vous me ferez parvenir. N'oubliez pas aussi les étuis à bougies, et soyez attentive à envelopper le tout avec le plus grand soin.

Adieu, ma chère enfant. Je me console un peu des embarras où je vous laisse, par les bontés et la protection de mon-

1. Cf. la note 2 de la page 341.

sieur le maréchal et de madame la maréchale, qui ne vous abandonneront pas au besoin. Monsieur et madame Dubettier m'ont paru bien disposés pour vous ; je souhaiterois que vous fissiez les avances d'un raccommodement, auquel ils se prêteront sûrement : que ne puis-je les raccomoder de même avec monsieur et madame de La Roche ! Si j'étois resté j'aurois tenté cette bonne oeuvre, et j'ai dans l'esprit que j'aurois réussi. Adieu derechef. Je vous recommande toutes choses, mais surtout de vous conserver et de prendre soin de vous.

N^o 1419.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Copie d'une Lettre adressée à Mons^r Peuch, à Utrecht.

« A Amsterdam, le 17 Juin 1762.

« Monsieur

« On vient de me dire qu'il y a dans votre Gazette d'aujourd'hui que le livre de l'Education, de M^r. Rousseau, a été condamné au feu et que l'auteur a pris la fuite.

« Je crois le premier article, en ayant des avis, non pas que la chose soit faite, mais qu'elle pourroit avoir lieu.

« Voici ce qu'on me mande de Paris, en date du 7 juin : « Le livre « de l'Education, du même auteur, a été arrêté et saisi le 3 courant, 8 « jours après sa publication, de l'ordre du Chancelier, et on assure « que le Parlement le condamnera à être brûlé. »

« Mais pour que l'auteur (M^r. J. J. Rousseau) aie pris la fuite,

1. *INÉDIT*. Transcrit du Rec. Rey, fol. 183-184, à la Bibliothèque de Neuchâtel. 2 p. de texte in-4^o, y compris la copie de la lettre placée au commencement, et qui est de la main d'un employé de Rey. Les lignes adressées par Rey à Rousseau sont autographes. Pas de marque postale. Cachet sur pain à cacheter. L'adresse est sur la page 3. La 4^e est blanche.

c'est certainement une calomnie et je vous prie de rectifier cet article dans la Gazette prochaine. Il vous importe peu que la chose soit ou qu'elle ne soit pas, mais il est essentiel de conserver la réputation de M^r. Rousseau, le plus honnête homme que je connoisse. Je vous demande de rectifier cet article, autrement vous me forceriez à des démarches très peu agréables et pour vous, Monsieur, que j'estime, et pour les suites qu'elles pourroient avoir.

« Voici Monsieur, un Avertissement pour la première Gazette, dont vous me fournirez une, S. V. P.

« J'ai l'honneur d'être &c. Signé Marc Michel Rey. »

« Marc-Michel Rey, Libraire à Amsterdam, a imprimé et publié :
« *Du Contrat Social* ou Principes du Droit Politique par M^r. J. J.
« Rousseau Citoyen de Genève, 1 vol. Grand octavo. Le même
« Libraire ayant acheté de Jean Neaulme son droit de copie avec le
« privilege sur Emile ou de l'Éducation par le même auteur, avertit
« qu'il en débitera le 1^{er} Juillet une édition en 4 Vol. Octavo, avec
« figures, et ensuite, une in-douze pour faire suite aux OEuvres qu'il
« a imprimées avec privilege. »

J'ai été, mon cher Rousseau, bien en peine ce matin qu'on m'est venu dire qu'il y avoit un avertissement dans la gazette françoise d'Utrecht, où votre traité de l'Éducation avoit été condamné au feu et que vous deviez avoir pris la fuite. Je l'ai faite (*sic*) chercher et effectivement j'ai trouvé l'un et l'autre. Ci-derrière est la copie de ce que je viens de mander au gazettier d'Utrecht : c'est tout ce que je crois pouvoir faire jusques à ce que vous m'avez informé de ce que je puis faire de plus.

Vous voyez que cet avertissement ne m'épouvante pas puisque j'annonce le débit pour le 1^{er} juillet et que je vends l'autre, le Contrat social, dont je n'ai point de nouvelles de Paris : M. Durend me mande qu'il est toujours arrêté, je ne puis pas me persuader qu'on veuille me les saisir.

Ma femme, Mad^{elle} Du Moulin et la nouvelle venue jouissent d'une bonne santé. Vous avez bien des amitez des deux premières et pour la troisième, je compte qu'avec le tems elle fera honneur à son sexe. Donnez-nous, je vous prie, de vos nouvelles, car nous voilà dans des inquiétudes peu agréables.

Notre marché a été arrêté avec M^r. J. Neaulme, le 12^e Juin. Il me laisse son privilège pour l'imprimer en in-douze seulement moyennant f. 450 de Hollande, qui font au delà de 1000 de France. Dans la quinzaine je compte commencer cette impression qui durera quatre mois. Si vous avez quelque chose à y changer, à rectifier, &c., mandez-le-moi, je vous prie, afin que cette édition soit telle que vous le voulez.

Je vous plains de toute mon âme de vous sentir exposé à tant de désagrémens avec une santé si faible ; j'espère que tout se calmera, qu'on vous laissera en paix. Je suis de coeur tout à vous.

REY

Le 17^e Juillet [*lisez* Juin] 1762.

N^o 1420.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ¹.

Vendredi 18 [juin 1762].

Depuis que vous êtes si près de moi, mon cher concitoyen, il me semble que je suis avec vous ; et j'oublie presque vos malheurs, quand je pense que vous êtes à l'abri des poursuites de ce parlement en démençe. Quelques lettres qu'on a reçues de Paris, mardi et jeudi, disent qu'on vous a transféré à Vincennes par ordre du roi ; d'autres assurent que vos amis vous ont enlevé malgré vous, et qu'ils vous ont caché dans le voisinage de Montmorency ; aucune ne dit que votre fuite ait été volontaire, et personne ne sait où vous êtes. Je dois cette justice à vos concitoyens, qu'ils partagent toutes vos peines, et qu'ils ne seraient pas plus sensibles à leurs propres malheurs.

Voltaire a reçu hier l'arrêt du parlement ; mais, comme je

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 40-43.

n'ai aucune relation avec cet homme¹, je n'ai pu encore le voir ; vous l'aurez sans doute reçu de Paris, sinon je vous en enverrai une copie. — Je vous avais dit que vos livres avaient été supprimés par ordre du Conseil, cela n'est pas tout-à-fait vrai ; comme j'étais resté plusieurs jours sans sortir, je n'étais pas bien informé. Voici le fait : Un membre du Conseil, qui sûrement ne sera jamais syndic, renonça à votre *Contrat Social*, et un autre conseiller, qui avait à peine feuilleté ce livre, se joignit à lui pour en demander la suppression. M. le Syndic Mussard et M. Jalabert défendirent chaudement votre ouvrage ; et l'avis du Conseil² fut qu'on défendrait aux libraires de le vendre, jusqu'à ce que les Scholarques³ l'eussent examiné et fait leur rapport au Conseil. On a fait la même chose pour *Emile*. Cependant cet ouvrage (le *Contrat Social*) est lu avec avidité ; vos ennemis même sont contraints d'avouer que c'est celui de tous vos livres où votre génie s'est déployé avec le plus de vigueur. Quelle force ! quelle profondeur ! Que vous êtes supérieur à Montesquieu même ! Votre ouvrage doit effrayer tous les tyrans nés et à naître ; il fait fermenter la liberté dans tous les coeurs. Vous y protestez hautement contre l'esclavage où gémissent tous vos semblables, et vous vous montrez seul vraiment libre au milieu de la servitude des nations. Que vous dirai-je d'*Emile* ? il ne fallait pas moins qu'un génie créateur pour former un homme nouveau au sein de nos ennemis et de nos vices, et le faire jouir des avantages de la société, sans le rendre participant de nos malheurs et de nos désordres. Oh ! si tous les hommes étaient formés sur ce modèle ! — Vous voulez, cher concitoyen, que votre nom soit effacé de dessus la terre. Ah ! il y est trop bien gravé des mains de la liberté et de la vertu ; tant que Genève sera libre, il y sera en honneur, et peut-être ne sera-t-elle libre longtemps

1. « Moultoü fit connaissance avec Voltaire peu de temps après, dans le courant de cette même année 1762. C'est l'affaire Calas qui opéra leur rapprochement. » (*Note de Streckeisen-Moultoü.*)

2. Cf. Appendice, VI.

3. Magistrats genevois chargés de l'instruction publique et de la librairie.

que parce qu'elle conservera ta mémoire ; homme infortuné, ne déshonore pas la patrie ; elle sait si bien t'honorer. Tu me diras : qu'a-t-elle fait pour moi ? Ce qu'elle a fait ? Elle ne t'a point élevé de statue, mais chaque citoyen t'a conservé son coeur.

Je ne vous l'ai point dissimulé, mon cher ami, ce que vous avez dit sur la religion a affligé ceux même de vos compatriotes qui vous aiment le plus, parce qu'ils aiment encore plus leur religion ; cependant ils cherchent à vous excuser et à vous défendre, tandis que les ennemis de la religion et de la patrie triomphent de ce que vous leur avez fourni des armes pour vous attaquer. Il me semble, cher concitoyen, que vous pourrez aussi aisément consoler les uns que déconcerter la joie maligne des autres. Je ne vous demande pour cela qu'une explication. — Ne croyez pas que je vous propose de vous rétracter sur rien de ce que vous avez dit ; cette pensée est trop éloignée de votre coeur, et si j'étais capable de vous faire cette proposition, vous devriez rompre tout commerce avec moi et ne pas me faire réponse. Mais ne pourriez-vous pas, dans une lettre que vous adresseriez à moi, si vous voulez (vous saurez bien le faire sans rendre ma foi suspecte), rendre compte des motifs qui vous ont porté à écrire aussi librement que vous l'avez fait ? Là vous montreriez que vos principes de religion ne diffèrent pas de ceux des vrais chrétiens, que vous recevez précisément les dogmes essentiels qu'ils reçoivent, et qu'en rejetant ceux de l'Eglise romaine et ceux qu'une ancienne théologie avait ajoutés à l'Évangile, vous tenez à tout le reste, que vous ne rejetez pas même la révélation qui peut être vraie, mais dont vous ne pouvez avoir toute la certitude que vous souhaiteriez ; qu'il y a bien loin de ce doute à l'incrédulité absolue, et qu'avec vos principes on peut être aussi honnête homme qu'un chrétien plus persuadé de la divinité de la révélation. Mais sur quoi je voudrais insister surtout, et vous le feriez avec plaisir, c'est d'abord sur la supériorité de la religion de Genève sur toutes les autres religions, et sur les motifs qui vous ont obligé à écrire sur le christianisme, si défigurés par-

tout, que les objections qu'on en tire nuisent aux principes mêmes de la religion naturelle, et jettent les peuples dans le scepticisme et dans l'incrédulité. Un tel ouvrage, mon cher concitoyen, qui serait plus beau que la *Défense de l'Esprit des Loïs*, et qui ne serait qu'un commentaire de quelques endroits du vôtre, serait dans les mains de vos concitoyens une arme avec laquelle ils terrasseraient tous vos ennemis. Je n'en ai pas besoin, moi, de cette arme; mais tout le monde ne vous entend pas si bien, partout le peuple est peuple; vous l'avez dit: un livre pour lui doit être lâche et diffus. A propos de tout ceci j'ai eu deux visites fort singulières de deux hommes qui, sous prétexte de s'intéresser fort à ma réputation de théologien, venaient me proposer fort honnêtement de vous abandonner. On connaît mes principes, leur dis-je, messieurs; j'estime fort ceux de M. Rousseau, que j'aime comme un autre moi-même, mais j'abhorre Voltaire et ceux qui lui ressemblent, et je n'aurais pas tant de peine à défendre mon concitoyen, s'il était moins bon citoyen. — De Luc n'a point pris ceci comme je l'aurais cru, il voit chez vous le citoyen et n'a que des regrets de n'y pas voir le chrétien. Tout cela, dit-il, ne lui serait pas arrivé s'il avait lu mon livre, et ce livre vous le connaissez¹. Bonjour, mon très-cher concitoyen. Mon ami, me permettez-vous de vous aller voir? Adieu.

N^o 1421.

[MOULTOU À ROUSSEAU]².

Samedi [19 juin 1762].

Mon cher ami, j'ai l'âme navrée, et je vous écris en frémissant. Votre patrie, non, ce n'est pas elle, vous êtes trop cher

1. Cf. le P.-S. *INÉDIT* du n^o 1424.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 43-44.

à vos concitoyens ; à Genève, à Genève, on a brûlé vos deux livres ; on vous a décrété de prise de corps. O Rousseau ! que la grande âme s'indigne sans s'abattre ; tu seras toujours précieux à ceux qui aiment la liberté. Je prévis hier qu'on brûlerait le livre ; je fis tout au monde pour éclairer les juges, le parti sans doute était pris. Adieu, mon cher concitoyen, vous serez toujours dans mon coeur. — L'arrêt a été rendu ce matin¹.

N^o 1422.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE GINGINS
SEIGNEUR DE MOYRI [*lisez* MOIRY]
BAILLIF D'IVERDUN

EN SON CHATEAU².

Monsieur

Vous verrez par la Lettre ci-jointe que je viens d'être décrété à Genève de prise de corps. Celle que j'ai l'honneur de vous écrire n'a point pour objet ma sûreté personnelle ; au contraire, je sais que mon devoir est de me rendre dans les prisons de Genève puisqu'on m'y a jugé coupable, et c'est certainement ce que je ferai sitôt que je serai assuré que ma présence ne causera aucun trouble dans ma patrie. Je sais d'ailleurs que j'ai le bonheur de vivre sous les loix d'un souverain équitable et éclairé qui ne se conduit point sur³ les idées d'autrui, qui peut et qui veut protéger l'innocence opprimée. Mais, Monsieur, il ne me suffit pas dans mes malheurs de la protection même du souverain, si je ne suis encore honoré de son estime,

1. Cf. Appendice, VII.

2. Transcrit en mai 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Henri de Mandrot. In-4^o de 4 p., les 3^e et 4^e blanches. L'adresse est sur une enveloppe qui a été conservée. Cachet ovale de cire rouge : lettres entrelacées, parmi lesquelles G et R, surmontées d'une couronne, sans doute un cachet des Roguin. Belle écriture appliquée.

3. *Sic*, et non pas, comme dans l'imprimé, « ne se gouverne point par ».

et s'il ne me voit de bon oeil chercher un azile dans ses Etats. C'est sur ce point, Monsieur, que j'ose implorer vos bontés, et vous supplier de vouloir bien faire au souverain senat un rapport de mes respectueux sentimens. Si ma démarche a le malheur de ne pas agréer à Leurs Excellences, je ne dois¹ point abuser d'une protection qu'elles n'accorderoient qu'au malheureux, et dont l'Homme ne leur paroît pas digne, et je suis prêt à sortir de leurs Etats même sans ordre : Mais si le deffenseur de la cause de Dieu, des loix de la vertu, trouve grace devant elles. Alors, supposé que mon devoir ne m'appelle pas² à Genève, je passerai le reste de mes jours dans la confiance d'un coeur droit et sans reproche, soumis aux justes loix du plus sage des souverains.

J'irai, Monsieur, dans quelques jours, recevoir vos ordres et vos avis sur le sujet de cette lettre, et vous réitérer les témoignages du profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur³

J. J. ROUSSEAU

à Iverdun le 20 Juin 1762⁴.

1. *Sic*, dans l'original autographe, et non pas « je veux », comme on lit dans les précédentes éditions.

2. Les précédents éditeurs impriment « point » au lieu de « pas ».

3. Ce dernier alinéa est *INÉDIT*. La souscription donne un exemple assez rare, sous la plume de Rousseau, de la formule « votre très humble et très obéissant serviteur ». Elle devait probablement se trouver aussi au bas de la lettre n° 1416, adressée au Prince de Conti que nous ne connaissons que par l'imprimé, où cette formule est remplacée par « etc. » (*Cf.* p. 304, note 2 et p. 189, note).

4. Et non 22 juin, comme impriment les précédents éditeurs.

N^o 1423.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE
À MONTMORENCY¹.

(Lettre de Rey.)

Procurez-vous, mon cher Rousseau, la Gazette d'Utrecht, n^o. 50, du 21 juin 1762. Vous y verrez ce qu'on dit en réponse à la lettre que j'ai écrite et dont je vous ai envoyé copie ; il faut qu'apparemment on ait informé l'auteur de cette Gazette de ce que contient *Emile*, puisqu'il en parle. Je vous prie, au nom de Dieu, de nous donner de vos nouvelles et si je puis quelque chose ici pour votre service, de ne point nous ménager. S'il faut répondre ou écrire quelque part pour vous, dites-le-moi ; je ne puis encore me persuader que le Parlement vous poursuive, je ne puis croire que vous ayez fui et je suis cependant bien en peine. J'adresse toujours mes lettres à M^r Du Voisin pour plus de sûreté. Si vous ne voulez pas m'écrire directement, adressez vos lettres à M^r. Jean Robert Rilliet, négociant à Amsterdam, qui me les remettra sûrement, ou à M^r. Du Voisin, pour me les faire parvenir, sous le couvert de notre ambassadeur, à La Haye, et elles me parviendront également.

Nous vivons dans un siècle où l'honnête homme n'est pas à couvert de la malice des hommes. Il faut prendre son parti et se roidir contre l'infortune. Ma femme, Mad^{elle} Du Moulin vous embrassent ; la petite va toujours bien. Je suis de coeur tout à vous.

REY

Le 21^e Juin 1762.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 185. 1 p. de texte in-4^o, l'adresse au verso. Pas de marque postale. Cacheté d'un pain à cacheter.

N^o 1424.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹.

(Réponse aux n^{os} 1420 et 1421.)

A Iverdun le 22. Juin 1762.

Ce que vous me marquez, cher Moultoù, est à peine croyable. Quoi ! décrété sans être ouï ! Et où est le délit ? où sont les preuves ? Génevois, si telle est vôtre liberté, je la trouve peu regrettable. Cité à comparoître, j'étois obligé d'obéir, au lieu qu'un décret de prise de corps ne m'ordonnant rien, je puis demeurer tranquille. Ce n'est pas que je ne veuille purger le Décret et me rendre dans les prisons en tems et lieu, curieux d'entendre ce qu'on peut avoir à me dire, car j'avoüe que je ne l'imagine pas. Quant à présent je pense qu'il est à propos de laisser au Conseil le tems de revenir sur lui-même et de mieux voir ce qu'il a fait. D'ailleurs il seroit à craindre que dans ce moment de chaleur quelques Citoyens ne vissent pas sans murmure le traitement qui m'est destiné, et cela pourroit ranimer des aigreurs qui doivent rester à jamais éteintes. Mon intention n'est pas de jouer un rolle mais de remplir mon devoir.

Je ne puis vous dissimuler, Cher Moultoù, que quelque pénétré que je sois de vôtre conduite dans cette affaire, je ne saurois l'approuver. Le zèle que vous marquez ouvertement pour mes intérêts ne me fait aucun bien présent, et me nuit beau-

1. Transcrit le 5 nov. 1915 de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Moultoù, fol. 25-26. In-4^o de 4 p., la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e. Chiffre postal 6 s. Cachet de cire rouge aux initiales des Roguin, surmontées d'une couronne.

coup pour l'avenir en vous nuisant à vous-même. Vous vous ôtez un crédit que vous auriez employé très utilement pour moi dans un tems plus heureux. Apprenez à louvoyer, mon jeune ami, et ne heurtez jamais de front les passions des hommes, quand vous voulez les ramener à la raison. L'envie et la haine sont maintenant contre moi à leur comble. Elles diminueront quand ayant depuis longtems cessé d'écrire je commencerai d'être oublié du public et qu'on ne craindra plus de moi la vérité. Alors, si je suis encore, vous servirez et l'on vous écouterà. Maintenant, taisez-vous, respectez la décision des magistrats et l'opinion publique ; ne m'abandonnez pas ouvertement, ce seroit une lâcheté ; mais parlez peu de moi, n'affectez point de me deffendre, écrivez-moi rarement, et surtout gardez-vous de me venir voir. je vous le défends avec toute l'autorité : Enfin si vous voulez me servir, servez-moi à ma mode ; je sais mieux que vous ce qui me convient.

J'ai fait assés bien mon voyage, mieux que je n'eusse osé l'espérer. Mais ce dernier coup m'est trop sensible pour ne pas prendre un peu sur ma santé. Depuis quelques jours je sens des douleurs qui m'annoncent peut-être une rechute. C'est grand dommage de ne pas jouïr en paix d'une retraite si agréable. Je suis ici chez un ancien et digne Patron et bienfaiteur dont l'honorable et nombreuse famille m'accable à son exemple, d'amitiés et de caresses. Mon bon ami, que j'aime à être bien voulu et caressé ! il me semble que je ne suis plus malheureux quand on m'aime : la bienveillance est douce à mon coeur, elle me dédomage de tout. Cher Moultou un tems viendra peut-être que je pourrai vous presser contre mon sein, et cet espoir me fait encore aimer la vie.

J'oublois de vous dire que j'ai quelque tort avec Monsieur de Luc, ayant depuis longtems négligé de lui répondre, au moyen de quoi vous sentez bien que mes écrits ne peuvent être que mauvais. Mais je ne sais ce que c'est que son livre ; je n'en ai de ma vie entendu parler ¹.

1. Ce post-scriptum est *INÉDIT*. Cf. avant-dernière phrase du n° 1420.

N^o 1425.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ¹.

Mardi [22 juin 1762].

Vous ne m'écrivez plus, mon cher concitoyen, j'en suis accablé ! Etes-vous malade ? mes lettres vous ont-elles déplu ? Mon Dieu, pourrais-je vous avoir offensé, en partageant aussi vivement vos peines ! Ah ! si vous pouviez lire dans mon cœur ! Je suis peut-être plus sensible à vos malheurs que vous ne l'êtes vous-même ; certainement j'ai moins de force que vous pour les supporter. Que je hais votre ingrate patrie ! que sa lâche conduite me fait horreur ! J'en gémiss, cher concitoyen, c'est un poids qui presse mon cœur ! Quel fanatisme affreux et qu'est-ce qu'il nous prépare ! Les flammes qui brûlaient vos livres me semblaient rallumer le bûcher de Servet.

La cause secrète de la rigueur de votre jugement a été, n'en doutez pas, le désir de vous éloigner de votre patrie ; on vous y craint, vous êtes trop libre, et l'on a peur que nous ne voulions l'être autant que vous. On souhaiterait que vous ne fussiez pas notre concitoyen, et soyez sûr qu'on fera tout pour vous en ôter le titre ; mais c'est à voir s'ils le pourront. — Un ami me communiqua les conclusions du procureur général² (il ne me permit pas de les copier), il dénonçait vos deux livres comme sapant les principes de tous les gouvernements et les fondements du christianisme ; il concluait à les brûler ; mais il ne voulait pas que l'on attaquât l'auteur, *lequel*, disait-il, *n'est plus notre concitoyen, puisqu'il déclare lui-même avoir abdiqué notre religion*. J'ai dit que vous aviez été réhabilité ; on m'a répondu que vous ne l'aviez pas été selon les formes usitées. Je crois bien que ce n'est là qu'une mauvaise chicane,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 44-46.

2. Appendice, n^o VI.

mais qui manifeste les intentions. C'est une chose aussi singulière qu'étonnante que la passion avec laquelle on vous a jugé ; à l'exception de trois ou quatre hommes sages qui ont résisté au torrent, tout le reste a conclu unanimement à vous décréter ; une dévotion mal entendue a offusqué la raison de la plupart, et ils n'ont pas vu qu'ils n'étaient que les instruments de la politique des autres. Mais que ferez-vous à présent, cher concitoyen ? quel parti prendrez-vous ? resterez-vous où vous êtes ? renoncerez-vous à une patrie qui n'est plus digne de vous ? Viendrez-vous, au contraire, purger votre décret ? Cette question mérite d'être examinée avec une sérieuse attention. Si l'honneur vous ordonne de venir, l'intérêt de votre patrie demande peut-être que vous ne veniez point encore, vous la diviseriez, et vous l'aimez assez pour lui sacrifier l'honneur même. Je dis plus, c'est l'honneur de votre patrie que vous devez conserver. Elle se flétrirait, sans doute, si elle vous forçait à quitter ses murs, et dans l'aveuglement où nous sommes, je ne sais si un jugement odieux ne nous imprimerait pas cette tache éternelle. Il y a d'ailleurs partage de sentiments entre vos concitoyens ; les suffrages que vous estimez le plus sont pour vous, mais la religion en aveugle beaucoup d'autres. Un mois encore, et il n'y aura plus d'illusion. Oh ! si vous vouliez faire le mémoire que je vous ai demandé, où, sans vous rétracter, vous expliqueriez les raisons de votre conduite, vous feriez sentir que vous n'avez point détruit la religion de votre pays ; mon cher concitoyen, un tel ouvrage vous gagnerait tous les coeurs, et la modération que vous y mettriez confondrait ceux qui ont eu la lâcheté de vous craindre. Comme on vous croit à Vincennes ou en Hollande, il faudrait ignorer dans ce mémoire la manière dont votre patrie vous a traité, et paraître vous justifier auprès d'elle du jugement de Paris, plutôt que de celui de Genève. — Je vous disais, mon cher ami, que vous deviez insister sur ce que vous n'aviez pas détruit la religion de votre pays, et j'ai de très bonnes raisons pour vous donner ce conseil. Vous savez que dans leur serment, les bourgeois promettent de maintenir et de conserver la religion éta-

blie, qu'ils déclarent croire de tout leur coeur ; c'est par là qu'on vous attaquerait si vous veniez, et c'est ce qu'il faut absolument prévenir. Cher concitoyen, écrivez-moi un mot, je suis dans les plus vives alarmes sur votre santé ; cesseriez-vous de me distinguer de ces hommes que vous devez encore moins haïr que mépriser et plaindre ? Adieu !

N^o 1426.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ¹.

Le 23 [Juin 1762].

Il faut, mon très cher concitoyen, que je vous écrive encore aujourd'hui, après je me conformerai à vos intentions, pourvu que vous me fassiez savoir de temps en temps de vos nouvelles, car votre santé va avant tout, et je ne puis être tranquille, tant que je craindrai pour elle.

Vous vous trompez si vous avez cru que mon zèle ait été sans prudence. On savait mon amitié pour vous ; pouvais-je la dissimuler dans une occasion aussi intéressante ? L'injustice révolte ; quand il s'agit d'un ami, elle indigné ; mais vous aurez vu par ma dernière lettre que je pense sur votre affaire à peu près comme vous, et que je crois fort important de ramener les esprits par une conduite douce et modérée.

Une preuve que je n'ai aigri personne, c'est les lumières que j'ai sur votre affaire, les conclusions du procureur général que j'ai vues, et je pourrais vous dire les noms de ceux qui ont été pour ou contre vous. En général, on sait ici que j'aime le bien, que je le veux, et que, si j'ai de la chaleur pour mes amis, cette chaleur ne me ferait jamais rien faire de contraire au devoir. Avec cette réputation, j'espère de pouvoir vous être utile, il n'en est pas encore temps. C'est avec un vif regret que je

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 46-47.

renonce à l'espérance de vous voir, je n'ai jamais rien souhaité avec tant de passion ; je sens que vous avez raison de me le refuser, et qu'un tel voyage ne serait bon ni pour vous ni pour moi.

Il me semble qu'on commence à craindre d'avoir été trop loin. On pense qu'il serait possible que vous vinssiez purger votre décret, et on voit où cela pourrait aller. Si l'on connaissait votre patriotisme, on vous aurait fait moins de mal et on ne craindrait pas que vous en fissiez. Cher Rousseau, combien d'âmes y-a-t-il de la trempe de la vôtre ? Combien y en a-t-il qui soient capables de l'apprécier et de la sentir ? Je ne la connaissais pas bien moi-même ; je n'aurais jamais cru qu'elle réunissait tant de modération à tant de chaleur et de sublimité ! Je vous l'avoue, j'ai craint vos premiers mouvements, vous pouvez le voir par ma précédente lettre, où je tâchais d'en prévenir les effets. Vous êtes grand en tout, vos malheurs auraient manqué à votre gloire.

Que je porte envie à cette famille respectable qui vous a dans son sein ! que j'aimerais à partager leurs soins, à vous voir, à vous entendre ! Votre cousin me vint voir il y a quelques jours pour me demander de vos nouvelles ; je répondis que vous ne m'aviez point écrit, mais que je savais que vous étiez en sûreté, sans savoir où vous étiez ; tout le monde ici l'ignore. — Je ne vous écrirai que rarement, puisque vous le voulez ; j'oubliais vos malheurs en m'entretenant avec vous ; mais il le faut, j'y consens. Ne m'oubliez pas cependant, que j'aie quelquefois de vos nouvelles.

N^o 1427.[M^{me} DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Montmorency, 23 juin [1762].

Je commence à sentir la douleur de votre absence. Dans les premiers jours, j'étais trop en peine pour avoir d'autres sentiments qu'une inquiétude horrible. Votre première lettre de Dôle nous avait étonnés, cependant vous étiez déjà loin de Paris ; mais quand nous avons été plusieurs jours sans recevoir de nouvelles de votre arrivée, je vous assure que l'inquiétude a redoublé. Je craignais que vous ne fussiez tombé malade et que vous n'eussiez pas pu continuer votre route, car M. de Luxembourg a reçu vos deux lettres en même temps. Enfin, vous voilà arrivé ! Il est cruel d'être obligé d'en être bien aise. Je ne me peux pas cependant persuader que je ne vous reverrai plus, cela est impossible ; ma raison n'est pas assez forte pour supporter cette idée. J'ai envoyé votre lettre à M. le prince de Conti. J'ai fait faire vos compliments à Madame de Boufflers. En vérité, la pauvre demoiselle Levasseur fait pitié : elle n'aspire qu'au moment de vous aller trouver. Je le souhaite beaucoup pour elle et pour vous ; je voudrais qu'elle y fût déjà. Je ne vous manderai rien du Parlement, M. de Luxembourg en prend le soin. On dit (c'est vos amis) qu'il est nécessaire qu'on sache hautement que vous n'êtes plus en France, et, même avant que nous eussions reçu vos lettres, on disait dans Paris que vous étiez en Suisse. Je vous aimerai toute ma vie, vous m'aimerez de même, j'en suis sûre ; mais que les absences de Paris étaient longues ! Ah ! mon Dieu, peut-on penser à celle-ci ! Adieu, mon cher, mon très-cher ami, c'est de tout mon coeur que je vous aime.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 451-452.

N^o 1428.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU] ¹.

Montmorency, 23 juin 1762.

Me voila bien tranquille, mon cher ami, de vous savoir arrivé en bonne santé à Yverdon ; j'en avais besoin, car j'étais inquiet de votre marche. J'avais reçu votre billet de Dôle² du 12. Je ne savais pas par quel hasard vous aviez passé par là ; mais j'étais étonné de ne point recevoir de vos nouvelles de Suisse, dont vous étiez si près, étant le 12 à Dôle. Enfin, hier au soir, j'ai reçu avec la plus grande satisfaction vos deux lettres du 16 et du 17. Vous savez que les huissiers arrivèrent chez vous une heure après que vous fûtes parti d'ici ; vous devez les avoir rencontrés en chemin. Ils ne firent point mettre de scellés ni de gardien à vos meubles. Ainsi ils sont libres et entre les mains de mademoiselle Levasseur. Depuis ce temps-là, le parlement n'a rien fait sur votre affaire. Je ne sais ce qui en arrivera ; mais il y a aujourd'hui quinze jours de cela. Nous avons l'oeil au guet, et vous ne sauriez croire tous les mouvements que s'est donné l'homme³ pour qui vous avez envoyé hier une lettre, et les marques d'amitiés qu'il vous a données dans cette occasion. Vous pouvez faire tous vos arrangements pour avoir mademoiselle Levasseur avec vous. Je puis vous assurer qu'on ne lui a rien inspiré, et que, depuis le moment de votre départ, elle n'aspire qu'à celui de vous rejoindre. Je vous envoie une lettre d'elle et plusieurs qu'elle a reçues pour vous depuis votre départ, et qu'elle m'a données à garder. Aussitôt

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 477-479.

2. Ce billet, envoyé par Rousseau au maréchal de Luxembourg, le samedi 12 juin (cf. n^o 1417), en passant à Dôle, ne nous est pas parvenu.

3. Le Prince de Conti (Cf. n^o 1415, 5^e alinéa).

que Mademoiselle Levasseur aura arrangé la malle que vous lui demandez, je la ferai passer à M. de Rougemont pour vous l'envoyer à l'adresse de M. Daniel Roguin. Il en sera de même des autres effets que Mademoiselle Levasseur ne voudra pas, et, quand tout cela sera fini, elle n'aura rien de si pressé que d'aller vous rejoindre. Il y a eu différents propos sur l'endroit où vous étiez. Les uns disaient que vous étiez ici, d'autres à l'Isle-Adam ou au Temple. On a même mandé de Genève que vous y étiez arrivé, mais personne n'a su que vous étiez allé en Suisse, et nous pensons qu'il est utile présentement qu'on le cache. Je vous ai parlé d'abord de toutes vos affaires sans vous rien dire des sentiments de mon coeur ; il est bien affligé d'être aussi éloigné de vous ; mais c'est une consolation d'être sûr que vous penserez à moi, et j'aurai un plaisir infini d'être ici votre correspondant, et de vous faire passer, par la voie de M. de Rougemont, les effets dont vous aurez besoin, et les cartons et paquets de papiers numérotés que vous m'avez laissés, et qui sont sous ma clef. Adieu mon cher ami ; donnez-moi bientôt de vos nouvelles.

N^o 1429.

[THÉRÈSE LEVASSEUR À ROUSSEAU] ¹.

Ce mercredi à 4 heures du matin,
ce 23 juin 1762.

Mon cher ami, quelle joie que j'ai eue de recevoir de vos chères nouvelles ! je vous assure que mon esprit ne tenait plus à rien de douleur de ne pas vous voir et de nous séparer sans pouvoir vous dire tous mes sentiments ; que mon coeur a toujours été pour vous et qu'il ne changera jamais tant que Dieu vous donnera des jours et à moi aussi. Quelle satisfaction pour moi de nous rejoindre tous les deux et de passer toutes nos douleurs ensemble ! Je n'attends que le moment pour vous rejoindre et vous embrasser du fond de mon coeur. Vous savez bien que mon coeur est pour vous, et que je vous l'ai toujours dit, quelque part où vous fussiez que je voulais vous aller joindre ; fût-il les mers à passer et les précipices pour vous aller trouver, qu'on n'avait qu'à me dire, que je partirais bien vite ; mais on n'a pas jugé à propos de me le dire. Je n'ai pas réussi à le savoir, et puisque [on] ne voulait pas me le dire, je vous assure que j'avais peur qu'il ne vous fût arrivé quelque chose et que l'on me le cachait. Mon pauvre esprit n'y était plus, ni la tête ; vous me l'avez remis du tout au tout.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 450-453. Streckeisen a donné, à la suite de la transcription de l'original, la traduction plus lisible reproduite ici. Voici ce qu'on lit sur l'original autographe :

« Ceu mercredies à quateur du matin, ceu vintroies guin mil ceu çan soisante edeu. Mon cher ami que le goies que ge ues deureu ceu voier deu voes cher neu veles geu vous a surre que mon nes pries neu tenes plus arien deu dou leur deu neu paes vous voir et deu nou ceupares can pou voir vous dire tous mes santimans que mouquer atou gour êtes pour vous, et quies neu changeraes games tan que dieu Vous doneuraes des gour eamoiosies quel catifsasion pour moi deu nous regoïdre tous les deus et deu pa ces tous no douleur ancable geunatan que leu moman pour vous reu goïdre et vous sanbraces du fon de mon quer vous saves bien que mon quer e pour vous e que geu vous le tou gour dies quele que par ouvous

Mais il sera encore bien mieux remis, quand je serai auprès de vous et de vous témoigner (?) toute la joie et la tendresse de mon coeur que vous connaissez que j'ai toujours eue pour vous et qui ne finira qu'au tombeau ; c'est mon coeur qui parle, c'est pas mes lèvres. J'aspire le moment pour vous rejoindre, je ne tiens plus à rien qu'à vous, mon cher ami. Je suis, avec toute l'amitié et la reconnaissance possible, et l'attachement, mon bon ami, votre humble et bonne amie.

THÉRÈSE LEVASSEUR

P. S. Je vous assure que je n'oublierai jamais de ma vie M. le maréchal et Madame la maréchale de tous les mouvements pour vous, et les douleurs qu'ils ont eues dans votre séparation, et du coup qui vous est venu qui a été foudre pour tous vos amis. J'ai eu l'honneur de parler à Mgr le Prince [de] Conti et à M^{me} de Bouffers, qui m'ont remis un peu ma pauvre tête. M. et M^{me} de La Roche [ne] m'ont pas abandonné dans mon chagrin. Que de bonnes gens et remplis de sentiments et

fusies que jeu vous les vous a les goidre futi les maire a pa ces eles pres ci pi ceu pour vous ales trouver, conna ves qua meudire que geu partires bien vite mes onna paes guges apro poes deu meuleu dire geu ne paes réu sites a leu cavoire e pi ceu que neu voules pas meuleu dire geu vous a sure que gaves peur qui neu vous futari ves quele que choceu e que lomeuleu caches mo povre e pries ni etes plus ni late vous meu la ves remies deu tous au tou. Mesiceras ancor mieu re mies quan geu ceures o pres deu vous, e deu vous temoes tous la goies e latandres deu mon querque vous cones ces que getou gour e rus pour vous, e qui ne finiraes quotobocs ces mon quer qui vous paleu ces paes mes le vre gapire leu moman pour vous rengoidre geu neutien plues arien qu'a vous mon cher amies, ge suis avestous lamities e la reu cones cacen possible e la tacheman mon cher bonamies votreu enble e bon amies theress le vasseur.

« P. S. Que vous asure que geunous blires gemes deu ma vies Mosieu leu maréchal et madame la maréchal deu tous les mouveuman pour vous e les douleur qui l'on e vus dans voter ceuparasion e du cous qui vous es veunus qui a tes foudre pour tous voes amies ge vus loneur deu par les amon ceugeur leupre ceu Conties e ama dame deu bou fere qui mon reumis es en peu ma povre taite. Monsieur e madame deu la roche mon paes aban dones dan mon chagrien que deubon gen e rancies deu santiman e deu tandeceu pour vous et la douleur deu vous par dre i vous san braceutous les deus deu tous leu quere ge etes dans leu man (?) che leupre

de tendresse pour vous et la douleur de vous perdre ! Ils vous embrassent tous les deux de tout leur coeur. J'ai été l'endemain (?) chez le père Alamanni, pour vos bandages ; il m'a promis qu'il allait les faire tout [de] suite. Il m'a témoigné bien de la douleur pour vous d'avoir perdu un si bon ami, et le père Mandar aussi, qui en a été bien touché, et M. le curé aussi qui m'a témoigné de l'amitié beaucoup pour vous ; ils vous présentent tous les trois leurs amitiés. M. Mathas et son neveu a été bien touché de vous et m'ont dit de vous dire qu'ils ne se peuvent pas reconsole de ne pas vous voir ; ils vous embrassent de tout leur coeur, et mille compliments tous les deux. Augustin et sa femme ont bien *pleuré du regret* de vous perdre. M. le curé de Groslay est dans la plus grande douleur de vous ; il est toujours malade ; il vous présente ses amitiés, et M. son neveu aussi.

alamanies pour voes bandage i mapromies qui ales les fere tous suite i matemoies biendeu la douleur pour vous davoit perdues en si bon ami es e leu pere man dar osies qui ana etes bien toucs ches et monseur leu qure osi qui matemoies deulamities bo cou pour vous i vous pre sante tous les troies leurs amities. Monsieur mata e son neuveus a etes bientouche deu vous e mon dies deu vous dire qui neu ceupeupaes reu con soles deu ne paes vous voire i vous sanbraceu deu tous leur quere i mile compliman tous les deus. Oguten e ca fama on bie *peure du reu ges* deu vous pardre Monsieur leu qures deu groles e dan la plu grande douleur de vous i les tous gour maladeu i vous pre sante ces amities e monsieu son neveu osies. »

N^o 1430.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE ¹.

A Iverdun le 24 Juin 1762.

Encore un mot, cher Moultoù, et nous ne nous écrivons plus qu'au besoin.

Ne cherchez point à parler de moi ; Mais, dans l'occasion dites à tous nos Magistrats que je les respecterai toujours, même injustes ; et à tous nos concitoyens que je les aimerai toujours, même ingrats. Je sens dans mes malheurs que je n'ai point l'ame haineuse, et c'est une consolation pour moi de me sentir bon aussi dans l'adversité. Adieu, vertueux Moultoù, si mon coeur est ainsi pour les autres, vous devez comprendre ce qu'il est pour vous.

Mon séjour ici n'est plus un mistère pour personne, et je vois peu de mal à cela ².

1. Transcrit le 5 novembre 1915 de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoù, fol. 27-28. In-8^o de 4 p., 2 et 3 blanches. L'adresse (de la main de Roguin), sur la 4^e. Cachet rouge aux initiales de Roguin. Timbre postal 6 s.

2. Ce post-scriptum est *INÉDIT*.

N^o 1431.

DE MAD^e LA COMTESSE DE BOUFFLERS¹.

Ce 24 juin 1762.

J'ai des reproches à vous faire, Monsieur, de ne m'avoir pas écrit personnellement. Vous savez que je n'habite pas toujours Montmorency, et que par conséquent je ne suis pas à portée des détails très intéressants pour moi que vous avez pu faire sur votre situation présente. En effet, étant partie hier très inquiète de ce qu'on ne recevoit rien de vous, en arrivant à Paris, on me remit votre lettre pour M. le Prince de Conti ; il a eu la bonté de me la montrer, mais je n'y ai rien trouvé de ce que j'y cherchois principalement, et j'ignore absolument tout ce que je souhaiterois de savoir. J'ai vu trois fois Mademoiselle Levasseur : j'ai même été une fois me promener chez vous. J'ai visité votre chambre, votre cabinet ; j'ai ouvert vos armoires, je désirois trouver quelques lignes écrites de votre main ; j'avois le coeur serré et les larmes aux yeux, je me suis efforcée pourtant de cacher ma sensibilité, de crainte d'augmenter la peine de mademoiselle Levasseur. Son attachement pour vous lui assure à jamais mon estime et mes bons offices toutes les fois qu'elle en aura besoin et que je pourrai lui être utile. M. le Prince de Conti l'a envoyée chercher ; vous auriez été attendri des bontés qu'il lui a témoignées. Il a fait voir en cette occasion son excellent coeur et l'estime qui a pour vous. Rien n'est plus glorieux, Monsieur, que de vous être acquis, sans soins, sans intrigues, et par la seule force de votre mérite, un protecteur cent fois plus respectable encore par ses vertus que par sa haute naissance. A la vérité,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 39-42 et collationné sur l'original conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

l'intérêt qu'il vous montre augmenteroit, s'il étoit possible, l'opinion qu'on a de sa magnanimité et de sa bienfaisance, et les personnes comme vous ont des droits naturels sur une âme comme la sienne. Ayant imaginé, Monsieur, qu'après avoir demeuré quelque temps où vous êtes, vous seriez peut-être bien aise de voir l'Angleterre et de vous y établir, j'ai écrit à des gens propres à vous en rendre le séjour agréable, et particulièrement à M. Hume, pour qui j'ai la plus grande admiration, en le prévenant d'une chose qu'il découvrira en peu de temps, c'est le désir qu'on sent d'abord qu'on vous connoît de vous être utile et l'impossibilité de l'obtenir de vous. Je vous avouerai que, lorsque je pense à votre situation, j'éprouve la peine la plus sensible. Vous voulez devoir votre subsistance à votre travail, mais dans le lieu que vous avez choisi, dans l'état où vous êtes, quelles occupations peuvent vous convenir ? Vous n'avez aucun revenu, vous ne voulez plus écrire, comment pourrez-vous vivre si vous vous obstinez à refuser à vos meilleurs amis le plaisir et la gloire de vous secourir ? Tranquillisez-moi sur cet article. Vous en avez un moyen que mon amitié pour vous mérite et exige que vous employiez, c'est de me promettre de ne pas vous réduire vous-même à des extrémités dont la seule pensée m'effraye, et de vous adresser à moi avant que vos propres ressources soient tout-à-fait épuisées. Vous savez mieux que qui que ce soit que le bien est également éloigné de tout excès ; craignez donc de porter la délicatesse trop loin, craignez d'y sacrifier de véritables devoirs. C'en est un sans doute de se conserver pour ses amis, de leur montrer de la reconnaissance, de l'estime. Voulez-vous persuader à toute l'Europe, qui a les yeux sur vous, que dans le nombre des gens qui vous aiment il n'y en a pas un seul que vous jugiez digne de vous servir ? Ne croyez-vous pas qu'en cette occasion le blâme doit porter ou sur vous ou sur eux, et que s'ils ne sont point coupables vous ne pouvez pas être innocent ?

Je voudrois aussi, Monsieur, que vous modériez l'indignation que vous témoignez contre le parlement. Que le malheur

n'altère pas votre vertu, c'est une épreuve dont les âmes comme la vôtre doivent sortir victorieuses ; en un mot, soyez juste dans votre propre cause ainsi que vous avez coutume de l'être. Une loi pourrait être rigoureuse et même nuisible, mais tant qu'elle subsisterait, son observation n'en serait pas moins un devoir. Les magistrats qui ont condamné votre ouvrage ne sont pas législateurs, ils sont préposés pour exécuter ce qui a été ordonné, et quand ils remplissent leurs obligations, il faut souffrir sans les accuser, Que parlez-vous, Monsieur, d'opprobre et d'humiliation ? votre gloire et votre réputation seront immortelles et ne dépendent point des coutumes locales. Votre livre contient à la vérité des principes de religion contraires aux nôtres, et je le crois par cette raison légitimement défendu dans un pays comme celui-ci ; mais en plaignant les erreurs où la fragilité humaine peut entraîner les plus grands hommes, qui pourra s'empêcher d'admirer une des plus excellentes productions qui aient encore paru ?

Je viens d'avoir une preuve de cette admiration de la part d'une personne que vous n'avez jamais vue, c'est Madame la comtesse de La Marck. Elle m'écrit pour m'engager à vous offrir de sa part un asile dans une terre nommée Schleyden que son mari a en Allemagne. Elle me presse d'employer le crédit qu'elle me suppose sur votre esprit (je ne sais d'où lui vient une opinion si avantageuse pour moi), à vous faire accepter sa proposition, sur laquelle elle me demande le plus grand secret si vous la refusez. Je voudrais pouvoir vous envoyer sa lettre, vous en seriez touché ; je l'ai été on ne peut plus. Elle me mande que vous serez maître absolu du château, qu'on y vit à très bon marché, que le bois ne vous coûterait rien ; enfin, elle emploie toute l'éloquence que la sensibilité peut donner à une personne d'esprit, pour prouver que rien ne vous convient mieux, et elle ajoute qu'elle s'en tiendra honorée et obligée.

Après avoir été témoin de l'inquiétude de mademoiselle Levasseur, j'ai voulu jouir de sa joie. Elle m'a montré la lettre que vous lui avez écrite ; elle se propose d'exécuter vos ordres

et de vous rejoindre promptement. Je me suis plainte de votre indifférence pour moi ; elle m'a priée de vous pardonner en m'assurant qu'elle n'était qu'apparente : je le veux croire, mais j'en attends la confirmation de votre main. Miss Becquet a conçu tant d'estime et s'est intéressée si vivement pour vous, qu'elle mérite que je vous fasse mention d'elle ; elle en est digne encore à beaucoup d'autres égards. Si vous allez en Angleterre, nous pourrons un jour vous y voir l'une et l'autre, et quand vous la connaîtrez davantage, vous ne lui refuserez pas votre amitié. Bien loin d'être dans le cas de cacher votre retraite, il est bon, Monsieur, qu'on la connaisse ; j'avais oublié d'insérer cet article dans ma lettre. La plupart des gens vous croient caché ou à Montmorency ou à l'Isle-Adam ; quand on sera bien sûr que vous êtes hors de France, j'imagine que les choses en resteront où elles en sont.

Voici deux lettres qu'on m'a priée de vous faire tenir ¹.

1. Ce P.-S. est *INÉDIT*.

N^o 1432.

AU RÉDACTEUR DE LA GAZETTE DE BERNE ¹.

[Yverdon] Du 25 Juin 1762.

En parlant, Monsieur, dans vôtre gazette du 23 Juin d'un papier appelé réquisitoire publié en France contre le meilleur et le plus utile de mes écrits vous avez rempli vôtre office, et je ne vous en sais pas mauvais gré ; je ne me plains pas même que vous ayez transcrit les imputations dont ce papier est rempli, et auxquelles je m'abstiens de donner celle qui leur est due.

Mais lorsque vous ajoutez de vôtre chef que je suis condamnable au delà de ce qu'on peut dire pour avoir composé le livre dont il s'agit et surtout pour y avoir mis mon nom, comme s'il étoit permis et honnête de se cacher en parlant au public ; alors, Monsieur, j'ai droit de me plaindre de ce que vous jugez sans connoître ; car il n'est pas possible qu'un homme éclairé et un homme de bien porte avec connoissance un jugement si peu equitable sur un livre où l'Auteur soutient la cause de Dieu, des moeurs, de la vertu, contre la nouvelle philosophie avec toute la force dont il est capable. Vous avez donné trop d'autorité à des procédures irrégulieres et dictées par des motifs particuliers que tout le monde connoit. Mon livre, Monsieur, est entre les mains du public ; il sera lû tôt ou tard par des hommes raisonnables, peut être enfin des Chrétiens, qui verront avec surprise et sans doute avec indignation qu'un disciple de leur divin maitre soit traité parmi eux comme un Scélérat.

Je vous prie donc, Monsieur, et c'est une réparation que vous me devez, de lire vous-même le livre dont vous avez si

1. Transcrit de la minute autographe, signée d'initiales, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. D-Z, fol. 136-137.

légèrement et si mal parlé, et quand vous l'aurez lû, de vouloir alors rendre compte au public sans faveur et sans grace du jugement que vous en aurez porté. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur. J. J. R.

[J'ajouterais qu'un petit éloge pour faire passer une grande calomnie est un art très ordinaire aux méchants. Or je suis persuadé qu'un honnête homme comme vous seroit au désespoir de servir à leur malice. Recevez, Monsieur, avec bonté, mes plus sincères salutations.]¹

N^o 1433.

GINGINS DE MOIRY À ROUSSEAU².

Monsieur,

Je plains vos malheurs, j'en suis touché, autant que je respecte votre mérite. Ils vous ont acquis des droits sur mon coeur, avant que de vous connaître; et votre connaissance n'a fait que de les étendre, que de les fortifier.

Je doute que l'arrêt rendu contre vous dans votre patrie soit le fruit de la liberté et de l'indépendance. La même faiblesse pourrait le faire effectuer à la rigueur, si vous aviez celle de vous y rendre. Gardez-vous donc de cette démarche, qui mortifierait le magistrat qui vous a condamné, alarmerait le citoyen, et mettrait peut-être de la fermentation dans l'État.

Si vous étiez cité, je vous dirais: Partez, comparez: parce que cette formalité supposerait qu'on voudrait vous laisser le droit de vous défendre. Dans cette circonstance, je chercherais

1. Ce post-scriptum, mis ici entre crochets, a été biffé par Rousseau dans la minute. Il est *INÉDIT*.

2. Transcrit de l'imprimé en 1885 (15 octobre), par M. Eugène Ritter, dans la *Suisse Romande*, p. 956.

chez vous le philosophe, le grand homme, et serais sûr de l'y trouver. Je présume que c'est en qualité d'un de ses concitoyens que votre république s'est crue en droit de vous traiter avec cette rigueur; et comme vous n'êtes pas dans le même cas à notre égard, je crois fermement que vous seriez ici tranquille, si contre attente, et j'ose dire contre tout droit et raison, la cour de France ou votre république exigeait sur ce point quelque chose de la nôtre, vous aurez tout le temps de prendre un parti, soyez-en sûr, ainsi que je vous prie de l'être que rien ne me tient plus à coeur que de vous prévenir sur tout ce que je croirais qui peut vous être avantageux ou agréable.

Le secret de votre nom n'en est plus un ici pour bien des gens; je n'ai rien à me reprocher là-dessus. Mais Jean-Jacques ne peut être longtemps ignoré.

Très charmé de vous voir quand cela vous conviendra, je vous assure en attendant des sentiments de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.

GINGINS DE MOIRY

Du château d'Yverdon, ce 25^e juin 1762.

u

N^o 1434.

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG ¹.

Yverduu, le 19 juin 1762.

N'ayant plus à Paris d'autre correspondance que la vôtre, Monsieur le maréchal, je me trouve forcé de vous importuner de mes commissions, puisque je ne puis m'adresser pour cela qu'à vous seul. Je crois qu'on a sauvé quelques exemplaires de mon dernier livre. M. le bailli d'Yverduu, qui m'a fait l'accueil le plus obligeant, a le plus grand empressement de voir cet ouvrage ; et moi j'ai le plus grand désir et le plus grand intérêt de lui complaire. J'en ai promis aussi un à mon hôte et ami M. Roguin. Il s'agiroit donc d'en faire emballer deux exemplaires, de les faire porter chez M. Rougemont, rue Beaubourg, en lui faisant marquer sur une carte qu'il est prié par M. D. Roguin de les lui faire parvenir par la voie la plus courte et la plus sûre, qui est, je pense, le carrosse de Besançon. Pardon, M. le maréchal ; je suis dans un de ces moments qui doivent tout excuser. Mes deux livres viennent d'exciter la plus grande fermentation dans Genève. On dit que la voix publique est pour moi ; cependant ils y sont défendus tous les deux. Ainsi mes malheurs sont au comble ; il ne peut plus guère m'arriver pis.

J'attends avec grande impatience un mot sur la décision de M^{lle} le Vasseur, dont le séjour ici ne sera pas sans inconvénient : mais qu'à cela ne tienne, et qu'elle fasse ce qu'elle aimera le mieux.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N^o 1435.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU] ¹.

Montmorency, 29 juin 1762.

Vous devez avoir reçu présentement, mon cher ami, les deux exemplaires que vous m'avez demandés par votre lettre du 19 juin. Vous ne sauriez vous adresser trop souvent à moi, et vous ne pouvez me faire de plus grand plaisir. Je vous envoie un paquet de lettres que mademoiselle Levasseur m'a remis hier. La valise que vous avez demandée sera remise demain à M. de Rougemont, avec un billet de moi pour vous le faire tenir. Mademoiselle Levasseur a grande impatience de vous aller rejoindre ; elle s'est dé faite déjà d'une grande partie de vos effets. Vous n'avez pas mandé si vous vouliez qu'on vous gardât quelques-uns de vos livres pour vous les faire tenir. Je quitte avec peine un lieu où j'ai passé avec vous des moments que je regrette ; mais il faut partir pour aller à Versailles servir ces deux mois-ci. Quand je ne serai point à Paris, madame de Luxembourg fera les commissions que vous me donnerez comme si j'y étais, tant pour vous faire tenir ce que vous demanderez des papiers que vous m'avez laissés que des autres choses dont vous pouvez avoir besoin. Vous avez beau dire, je ne pardonnerai jamais aux Gênois ce qu'ils ont fait au sujet de votre livre. Adieu, mon cher ami ; portez-vous bien et songez un peu à quelqu'un qui ne vous oubliera de sa vie.

Madame de Luxembourg me charge de vous mander les choses les plus tendres de sa part. Nous nous portons bien l'un et l'autre. Il n'y a rien de nouveau ici sur vos affaires, et toutes les apparences sont qu'il n'en sera plus question.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 479-480.

N^o 1436.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
À IVERDUN¹.

(Lettre d'un inconnu, sous le pseudonyme de Philandre.)

[fin juin 1762].

Monsieur,

Un incrédule qui l'est de bonne foi et qui se tait est infiniment à plaindre. Un incrédule qui écrit, et qui dogmatise, est un coupable qui attaque la religion de l'état et qui se montre un mauvais citoyen. *Emile*, ou le traité *De l'éducation*, a justement mérité à son auteur l'arrêt que le parlement de Paris vient de fulminer contre lui. Craignez, monsieur, le même sort dans un pays libre, il est vrai, mais où l'irréligion n'a pas encore levé le masque, et où la justice a son cours. Cherchez une retraite parmi les sauvages, où la nature semblait devoir vous faire naître. Si un trajet aussi long vous effraie, faites-vous un asile auprès d'un roi qui reçoit à bras ouverts les gens de votre étoffe. C'est le conseil que vous donne *un inconnu* qui vous plaint, qui vous aime, qui vous estimait autrefois, et qui s'intéresse encore à votre repos et à votre bonheur, persuadé que l'erreur vous a séduit malgré vous, et qu'un temps viendra où la vérité se fera jour dans votre coeur, dont la malice ne fut jamais le caractère, mais qui n'a pas su se préserver des illusions de l'Amour-propre et des séductions de l'orgueil.

Je suis, avec toute la considération que méritent vos talents et vos oeuvres, Monsieur, Votre très humble et obeissant serviteur

PHILANDRE

1. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1437.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU ¹.
(Lettre de M^{me} de Verdelin)

[fin juin ou début de juillet 1762.]

Que je suis sensible, Monsieur, au souvenir que vous accordez à votre voisine !² Je dis *votre voisine*, car, quoi qu'il en soit, je suis près de vous ; mais je sens vivement que vous n'êtes plus près de moi. Vous en étiez déjà loin que, tranquille, soignant mon mari malade, pleine de confiance dans l'équité des hommes, j'attendais [de] pouvoir aller rire avec vous de la frayeur que m'avaient faite les avis qu'on vous avait donnés. Personne ne m'avait voulu apprendre qu'ils étaient fondés. C'est chez vous, et par M^{lle} le Vasseur, que j'appris que vous étiez parti, avec autant de joie que j'en aurais à vous voir de retour. Si j'avois eu besoin de quelque chose pour ajouter à mon amitié pour cette estimable fille, tout ce que j'en ai vu dans cette occasion m'aurait décidée. Elle va vous rejoindre, quoi qu'on fasse, je crois qu'elle ne s'arrêtera guère à Paris. Elle a bien voulu me confier Minette ; elle est actuellement sous mon lit, si triste que j'en suis fort en peine ; cependant, elle a diné ; j'espère que dans 2 ou 3 jours elle sera habituée à mes caresses, et qu'elle aura un peu pris l'air du jardin, car je la tiens enfermée crainte de l'égarer. J'ai été faire ma cour au château ; depuis qu'on vous sait en beau pays, il me semble qu'on y a meilleur visage. J'y avais fait une précédente visite où j'avais trouvé l'air un peu froid. Je n'ai pas osé parler de la Csse dh.

1. Transcrit de l'original autographe, non signé et sans date (Bibl. de Neuchâtel). Publié par Streckeisen, II, p. 481-482.

2. Il ne s'agit pas ici d'une lettre que M^{me} de Verdelin aurait reçue de Rousseau, mais seulement d'un message verbal transmis par Thérèse Levasseur (Cf., n^o 1418, p. 308, note.) [P.-P. P.]

depuis mon billet ; vous voyez que vous avez eu tout l'honneur de cette marque de souvenir¹. Je n'ose vous prier de me donner quelquefois des marques du vôtre, mon voisin ; j'en ai pourtant grand besoin, mais je veux les tenir de vous : je veux vous devoir un grand plaisir.

M. de Verdelin me charge de vous dire celui qu'il a eu en apprenant de vos nouvelles, et vous fait mille compliments. Je ne vous parle de ses regrets ni des miens. Je vous avertis de ne pas me marquer que je ne vous verrai plus. Si vous viendrez, si j'irai, voilà ce que je ne sais pas encore. Ce que je sais, c'est que cette embrassade que je voulus vous donner, n'imaginant pas qu'elle pût être un adieu, vous me la devez ; je vous quittais si remplie de respect et d'admiration de tout ce que vous veniez de me dire, que je fus entraînée à ce témoignage d'affection ; je ne sais quoi me retint dans votre chambre ; le grand air, des témoins, me mirent à mon aise ; vous fîtes là, voisin, un pas en arrière qui vous rend mon redevable ; vous vous acquitterez en personne². Bonsoir. Ayez soin de votre santé ; la mienne va assez bien. Mes petites, dont je me sépare dans 8 jours, ont bien caressé votre Minette ; la voilà qui saute sur mes genoux. Ne soyez pas en peine d'elle. Si vous avez quelque affaire dans ce pays-ci qui demande du zèle et des soins, je demande qu'on pense à moi.

1. Streckeisen a omis cette phrase, depuis « Je n'ai pas », jusqu'à « souvenir ».

2. Ces cinq derniers mots ont été omis par Streckeisen, qui a commis d'ailleurs plusieurs erreurs de lecture au cours de la lettre.

N^o 1438.

[M^{me} DE CHENONCEAUX À ROUSSEAU] ¹.

[fin juin ou début de juillet 1762.]

Les malheureuses circonstances, et peut-être encore plus vos dispositions, mon ami, sont si éloignées des espérances que je vous avais montrées, que j'ai grand regret de la lettre que je vous ai écrite ², et surtout si vous n'avez pas senti que je n'ai pu être sensible dans le moment qu'au péril où se trouvait votre santé et à horreur de vous perdre. J'espérais que vos amis pourraient amener les choses au point que les retranchements qu'on vous eût demandés n'eussent pas été indignes de vous, et que vous seriez sauvé quand même. C'est avec désespoir que j'ai appris que vous étiez réellement parti et qu'il ne fallait plus espérer de pacifier l'affaire. J'ai su de vos nouvelles par ma mère, que j'avais priée d'en demander à Madame de Boufflers. Elle a dit que les premiers jours de votre voyage, vous vous étiez bien porté, mais qu'elle était inquiète de n'avoir pas reçu depuis de vos lettres. Lorsque je pense à vos douleurs et à vos maux, je tremble pour une longue course ; vous êtes parti seul, et c'est encore un surcroît d'inquiétude. Je connais votre fierté et votre courage. Je n'ai point été surprise d'apprendre combien vous en aviez témoigné dans cette occasion : mais c'est un événement qui a dû vous coûter des sentiments de regrets et des retours sur vos amis. Vous en aviez en ce pays-ci ; vous allez changer de vie. Que je souffre de ce qui vous afflige dans cette séparation ! et combien sera-t-elle pénible pour moi ! Je m'étais rapprochée de vous ; j'espérais vous voir librement dans votre solitude. Je vous ai porté malheur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 233-235.

2. « Lettre inconnue. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

Les premiers jours que j'ai entendu parler des dangers de votre livre, j'étais si accoutumée à entendre crier, que je n'ai pas craint l'événement. Je ne vous ai point vu ; je ne m'en consolerais pas. Quelque accablée que je sois par les malheurs de ma situation, j'ai senti votre perte, et je ne m'y accoutumerai jamais. Dès que vous aurez pris une résolution, vous me manderez vos vues et vos espérances. Tâchez d'être heureux dans le lieu que vous choisirez. Comment avez-vous pu risquer un livre si hardi ? On dit que le *Contrat Social* fera encore plus de bruit. J'aimais bien vos livres ; mais je voudrais que vous n'eussiez écrit de votre vie. Vous savez, mon ami, que j'étais attachée à votre amitié et que j'en avais pour vous une véritable. Pourquoi vos amis n'ont-ils pas prévu les suites et tous les regrets de votre séparation ? Je m'imagine qu'à votre place, je vivrais en Angleterre, si vous n'avez pas peur de ne pas vous accoutumer à la langue. C'est un pays si en relation avec celui-ci, et où les gens de mérite sont connus, qu'il pourrait être préférable pour vous. Ecrivez-moi toujours ; jamais je ne vous perdrai de vue. Je vous prie, donnez-moi de vos nouvelles, et, dans la suite, tout ce qui vous arrivera m'intéressera, et je désire l'apprendre. Rompez avec vos amis le moins qu'il vous sera possible. Sauvage ou absent, je ne penserai jamais à vous qu'avec la même sensibilité.

N^o 1439.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

2 juillet [1762].

Il faut, mon cher concitoyen, que je vous écrive encore, je dois vous instruire de ce qu'il vous importe de savoir. On a fort murmuré de votre jugement, et le Conseil a compris que sa sentence était trop rigoureuse, il nie presque qu'il y ait eu contre vous un décret de prise de corps, qui sûrement ne sera pas mis en exécution si vous venez à Genève. — Une quinzaine de citoyens allèrent chez le procureur général et chez le premier syndic pour savoir si ce décret avait été rendu; on dit qu'il n'était point dans la sentence, ce qui était vrai, mais on éluda la question qu'on faisait s'il était sur les registres du Conseil. J'ai été très fâché de cette démarche des citoyens, quoique je leur sache gré de leur zèle, parce qu'elle pouvait faire soupçonner que vous ou vos amis cherchiez à obtenir du Conseil par la force ce que vous ne vouliez devoir qu'à la justice. Ainsi, mon cher concitoyen, j'ai cru vous devoir et me devoir à moi-même de montrer à quelques magistrats de mes amis la lettre si modérée et si sage que vous m'écrivîtes en réponse à celle qui vous avait appris le jugement du Conseil. Cette lettre vous faisait plus d'honneur qu'à moi, mais vos intérêts sont avant les miens. Ces messieurs ont admiré votre âme, ils vous connaissent enfin et ils voient que le patriotisme ne peut aller plus loin, ni se montrer d'une façon plus vraie ni plus généreuse.

Monsieur Jalabert, qui vous a servi dans toute cette affaire avec autant de courage que d'amitié, vous admire plus que personne; il me charge de vous dire que, si vous voulez reve-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 48-49.

nir dans votre patrie, il faut attendre jusqu'au mois de septembre, qu'alors tout étant calmé, le Conseil vous fera paraître devant les quatre syndics, qui, après vous avoir témoigné le chagrin que leur a fait votre manière de penser sur le christianisme, vous feront promettre de ne jamais écrire contre la religion du pays, et alors tout sera pacifié. Je crois que vous devez à M. Jalabert quelques remerciements que vous pourrez mettre dans votre réponse à ma lettre. Si vous pouviez même m'écrire une lettre un peu raisonnée sur toute votre affaire, au moins sur ce qui regarde la religion, je serais bien aise de la faire voir à quelques membres du Conseil et de la Compagnie¹, qui en général s'est fort bien conduite dans tout ceci. (Cette lettre ne sortirait pas de mes mains.) Mon cher concitoyen, je vous embrasse de tout mon coeur. Je ne croyais pas vous aimer autant que j'ai vu que je vous aimais.

1. La « Vénérable » Compagnie des Pasteurs de Genève.

N^o 1440.

DE MARIANNE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le 2 juillet 1762.

Ah ! vous m'avez totalement oubliée. Pourriez-vous séparer de mon idée celle des mortelles inquiétudes que votre position et votre silence doivent me causer ? Et manqueriez-vous de moyens pour adoucir mes peines, si vous daigniez vous en occuper ? Je ne sais comment vous supportez l'orage ; je ne sais où il vous a conduit ; mais je sens qu'il m'accable. Avoir à craindre tout-à-la-fois pour votre liberté, votre santé, et les sentimens que vous m'aviez promis, c'en est trop pour mon courage. La douleur s'est tout-à-fait emparée de moi ; tout m'est devenu insipide ; tout l'agrément de ma vie en est retranché. Ce n'est pas que je veuille vous faire entendre que vous soyez la seule personne dont le bien-être importe à mon bonheur : j'ai des amis de l'un et de l'autre sexes ; leur nombre est petit, leur qualité exquise, et ils me font goûter tous les charmes de l'amitié ; mais la situation d'aucun d'eux n'étant aussi intéressante que la vôtre, vous l'emportez dans ce moment-ci sur eux tous. Ah ! combien l'inestimable livre que vous m'avez donné m'a coûté de larmes ! Combien j'en ai versé en le lisant ! Combien l'effet qu'il a produit m'en arrache tous les jours ! Quelle source d'amertume il a ouverte en moi ! Qu'il m'est cher dans tous les sens !... Mais si vous aviez pris quelque confiance en moi ; si vous me croyez digne d'être votre amie, me laisseriez-vous, comme le reste du monde, dans la plus profonde ignorance sur ce qui vous regarde ? Ne pouvez-vous imaginer combien les désirs de mon coeur appellent les épanchemens du vôtre ? Pensez-vous que tout l'attachement que je vous ai marqué, ne fut qu'un simple amusement, ou qu'un manège de mon amour-propre, pour me réhausser à mes propres yeux ? Ah ! Monsieur, je serois bien plus humiliée d'être capable de le feindre.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. 1, p. 238-243

dre, qu'incapable de le sentir ! Croiriez-vous encore que tout ce que je veux de vous, ce soient des lettres ? Gardez-vous pour vous-même d'offenser par cette opinion une ame bien faite pour tenir à la votre, une ame que vous croiriez vous-même avoir formée, si vous pouviez suivre tous ses mouvemens.

Je fais passer cette lettre à Mme de Luxembourg, par la poste, sans qu'elle sache de qui elle vient, et sans aucune recommandation. Je ne sais quel usage elle en fera ; mais je penche à croire qu'elle justifiera votre estime, en respectant un dépôt qui porte votre nom. Adieu, Monsieur ; si vous pouvez m'écrire sans danger pour vous-même, si vous le voulez, et que ce soit la crainte de me faire connoître qui vous retienne, mettez votre lettre sans adresse, sous une enveloppe à l'adresse de Mme la marquise de Solar, Parc aux Cerfs, vis-à-vis de M. de Séjean à Versailles. Faites mettre cette adresse par une personne de confiance, de peur que votre écriture étant reconnue, le timbre de la poste n'indiquât où vous êtes, s'il faut encore le cacher, et sur-tout ne cachetez pas avec votre devise, tant pour vous que pour moi ; elle est actuellement trop connue ; dirai-je trop prouvée ? Ah ! sans doute, s'il faut que j'en perde une liaison, que j'ai eu tant de peine à conserver... Mais, voudrez-vous me confier votre secret à moi-même ? Eh bien ! ne datez pas votre lettre ; faites-la mettre à la poste, à un autre endroit que celui que vous habitez. Si vous croyez devoir prendre ces flétrissantes précautions, je vous donne ma parole de ne faire aucune recherche. Que je sache seulement que vous êtes... Je ne sais ce que je dis : ma délicatesse m'égaré ; tous ces entours sont inutiles, il suffira que vous ne datiez pas votre lettre, puisque ne me parvenant pas directement, l'enveloppe qui seule portera le timbre ne viendra pas jusqu'à moi. Quant à Mme de Solar, elle n'en pourra rien conclure ; elle ne sait pas que c'est vous qui m'avez écrit par son moyen, et je le lui dirai bien moins que jamais. Elle se charge de me rendre ce service sans scrupule et sans curiosité. N'augurez pas moins bien de ses moeurs : rien de ce qui vient de moi n'est suspect aux yeux des gens qui me connoissent.

N^o 1441.

[DAVID HUME À ROUSSEAU] ¹.

Edimbourg, Jame's Court, 2 juillet 1762.

J'ai eu l'honneur de recevoir hier une lettre d'une personne de grand mérite et qui a pour vous une estime toute particulière, la comtesse de Boufflers, et je trouvai que cette lettre m'était écrite dans la supposition que j'étais à Londres, attiré probablement par votre présence en cette ville ². Il n'est rien que je regrette plus que d'être à une si grande distance et de me voir ainsi privé d'un avantage que j'ai tant ambitionné, le plaisir de votre connaissance auquel, avec le temps, j'eusse voulu joindre (au moins je voudrais m'en flatter moi-même) l'honneur de votre amitié. Je prendrai la liberté de vous dire tout de suite, sans la moindre recherche de compliment, que, de tous les hommes de lettres en Europe, depuis la mort du Président de Montesquieu, vous êtes la personne que je révère le plus, à la fois pour la force de votre génie et la grandeur de votre esprit. Eussé-je été à Londres, je n'aurais pas désespéré, bien que j'y sois presque aussi étranger que vous, de pouvoir vous être de quelque utilité. J'aurais au moins été en état de vous montrer par mon respect et mes attentions que le mérite persécuté est considéré comme le plus précieux aux yeux de quiconque est capable de l'apprécier ; mais je suis convaincu que l'immense réputation que vous avez acquise par vos éloquentes écrits engagera plus de monde à vous offrir leurs civi-

1. Transcrit de la traduction, imprimée en 1865 par Streckeisen-Moultou (*Amis et Ennemis*), t. II, p. 275-277. A l'exception de quelques-unes, qui sont en français, la plupart des lettres de Hume à Rousseau, conservées à la Bibliothèque de Neuchâtel, sont écrites en anglais.

2. « Sur un faux avis de M^{me} de Boufflers, Hume croyait Rousseau réfugié à Londres lorsqu'il lui adressa la présente lettre. Rousseau ne la reçut qu'à Môtiers, bien des mois après et n'y répondit que le 19 février 1763. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

lités et leurs services que ne le comporte votre goût pour la retraite et la solitude. Pour moi, je pourrais seulement espérer être reçu par vous avec quelque distinction, grâce à cette dame, qui semble désireuse d'établir entre nous une relation d'amitié. Permettez-moi aussi la présomption de penser que ma conduite et mon caractère me sont un titre à votre sympathie, au moins en ce qui concerne mon amour de retraite philosophique, mon insouciance des préjugés vulgaires et mon dédain de toute dépendance. Si ces circonstances avaient heureusement établi la base d'une amicale relation entre nous, j'aurais entretenu le projet de vous engager à vous fixer dans cette partie du monde, et je vous aurais aidé à surmonter les désavantages de climat et autres désagréments qui s'y trouvent. Il y a ici plusieurs hommes de lettres et de mérite qui seraient orgueilleux de votre connaissance et que vous-même n'auriez pas trouvés indignes de votre estime. Pour moi, je me serais fait une gloire d'être la personne qui aurait eu le bonheur de vous mettre en rapport ensemble. En attendant, voulez-vous me permettre de vous envoyer quelques-uns de mes amis à Londres pour vous offrir leurs services et ne pas vous étonner s'ils s'autorisent de mon nom pour vous payer le tribut de leurs hommages ! J'ai écrit à un ou deux qui, je l'espère, sont actuellement en cette ville, et qui, j'en suis sûr, accompliront le mieux du monde les bons offices que j'aurais été fier de remplir moi-même envers vous. Vous pouvez être certain que la vertu et la probité des personnes que je recommande à votre amitié seront principalement en oeuvre, beaucoup plus que leur rang ou même leur génie et leur savoir, quoiqu'ils soient aussi éminents en cette dernière particularité.

J'ai pris la liberté de vous écrire en anglais, parce que c'est la seule langue en laquelle je puisse m'exprimer avec assez de propriété, quoique je sois incertain si vous entendrez ma lettre sans l'aide d'un interprète.

Je reste, Monsieur, avec un respect sincère, votre plus obéissant et plus humble serviteur.

N^o 1442.

A MADAME
MADAME CRAMER DELON
RUE DES CHANOINES
A GENÈVE¹.

A Iverdun, le 2. Juillet 1762

Il y a longtems, Madame, que rien ne m'étonne plus de la part des hommes ; pas même le bien, quand ils en font. Heureusement je mets toutes les vingt-quatre heures un jour de plus à couvert de leurs caprices ; il faudra bientôt qu'ils se dépêchent, s'ils veulent me rendre la victime de leurs jeux d'enfans.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1443.

A M. [J.-F. DE LUC, À GENÈVE]².

Yverdon, le 2 juillet 1762.

J. J. Rousseau remercie Monsieur De Luc du livre qu'il a eu la bonté de lui envoyer. Quoiqu'il soit dégouté de toute lecture, il fera volontiers celle-ci par amitié pour l'auteur.

1. Transcrit le 17 juin 1925 de l'original autographe signé conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 232. 4 p. in-8^o, la 2^e et la 3^e blanches, l'adresse, sur la 4^e, le cachet a été enlevé.

2. Transcrit d'une copie, de la main de J.-A. De Luc, petit-fils du destinataire. (Ce billet est également copié dans le premier manuscrit Adert, fol. 80 et dans le second, p. 170-171, avec l'orthographe « Iverdun » qui devait être celle de l'original.) — Sur sa copie, J.-A. Deluc met en note : « Original donné à M. Trembley van Berchem, ancien Syndic, qui m'a demandé de l'écriture de Rousseau pour l'envoyer à son fils, à Statgard. Le livre dont il s'agit avait pour titre : *Observations sur les savans incrédules et sur quelques uns de leurs écrits* par Jaq.-Fr. De Luc, Genève, 1762. » (Cf. t. IV, p. 126, note 2 et p. 129, note 2.) — Le billet a paru pour la première fois dans le *Courrier du Léman* du 25 novembre 1826.

N^o 1444.

LE DOCTEUR TISSOT À ROUSSEAU¹.

[Yverdon, samedi 3 juillet 1762]².

Messieurs Burmann³ et Tissot, venus de Lausanne pour avoir l'honneur de voir monsieur Rousseau, sentent tout le prix du quart d'heure qu'ils ont eu l'avantage de passer avec lui ; et ils espèrent de cette bonté que toute l'Europe vénère, qu'il voudra bien leur permettre d'aller lui rendre leurs devoirs dans sa chambre encore quelques moments avant leur départ, fixé à demain matin.

Ils savent qu'il veut aller au prêche à huit heures ; mais il est très matineux, et ils lui demandent la grâce de vouloir bien leur marquer le moment où ils l'incommoderont le moins, aussi matin qu'il lui plaira.

En attendant la réponse, ils lui offrent leurs respects, et lui souhaitent le bonsoir.

TISSOT

[Simon-André Tissot, né à Grancy (canton de Vaud), le 20 mars 1728, mort à Lausanne le 15 juin 1797. Célèbre médecin qui, après avoir pris son grade de docteur à Montpellier en 1749, revint professeur à Lausanne. Il fut pendant trois ans (de 1780 à 1783), professeur de clinique à la faculté de médecine de Pavie.]

1. Transcrit de l'imprimé en 1885 (15 avril), par M. Eugène Ritter, dans la *Suisse romande*, n^o 8, p. 375-376, d'après l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Cette date est proposée par M. Eugène Ritter.

3. J.-F. Burmann, riche particulier établi à Mézery, près de Lausanne. On verra plus loin une lettre de lui à Rousseau, du 8 juillet.

N^o 1445.

A M^{me} [LA COMTESSE DE BOUFFLERS]¹.

A Iverdun, le 4 juillet 1762.

Touché de l'intérêt que vous prenez à mon sort, je voulois vous écrire, Madame, et je le voudrois plus que jamais ; mais ma situation, toujours empirée, me laisse à peine un moment à dérober aux soins les plus indispensables. Peut-être dans deux jours serai-je forcé de partir d'ici ; et tandis que j'y reste, je vous répons qu'on ne m'y laisse pas sans occupation. Il faut attendre que je puisse respirer pour vous rendre compte de moi. Mad^{lle} Le Vasseur m'avoit déjà parlé de vos bontés pour elle, et de celles de M^r le Prince de Conti. J'emporte en mon cœur tous les sentimens qu'elles m'ont inspirés : puissent des jours moins orageux m'en laisser jouir plus à mon aise !

Vous m'étonnez, Madame, en me reprochant mon indignation contre le Parlement de Paris. Je le regarde comme une troupe d'enfans étourdis qui, dans leurs jeux, font, sans le savoir, beaucoup de mal aux hommes ; mais cela n'empêche pas qu'en ne l'accusant envers moi que d'iniquité, je ne me sois servi du mot le plus doux qu'il étoit possible. Puisque vous avez lu le livre, vous savez bien, Madame, que le réquisitoire de l'avocat-général n'est qu'un tissu de calomnies qui ne pourroient sauver que par leur bêtise le châtement dû à l'auteur, quand il ne seroit qu'un particulier. Que doit-ce être d'un homme qui ose employer le sacré caractère de la magistrature à faire le métier qu'il devoit punir ?

C'est cependant sur ce libelle qu'on se hâte de me juger dans toute l'Europe, avant que le livre y soit parvenu. C'est sur ce

1. Transcrit à Londres, le 4 avril 1912 d'une copie ancienne, du xviii^e siècle, faisant alors partie de la collection A. Morrison. Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1820 dans la *Private Correspondance of David Hume*, p. 10-12.

libelle que, sans m'assigner ni m'entendre, on a commencé par me décréter, à Genève, de prise-de-corps; et quand enfin mon livre y est arrivé, sa lecture y a causé l'émotion, la fermentation qui y règne encore, à tel point, que le magistrat désavoue son décret, nie même qu'il l'ait porté, et a refusé, à la requête même de ma famille, la communication du jugement rendu en Conseil à cette occasion : procédé qui n'eut peut-être jamais d'exemple depuis qu'il existe des tribunaux.

Il est vrai que le crédit de M. de Voltaire à Genève a beaucoup contribué à cette violence et à cette précipitation. C'est à l'instigation de M. de Voltaire qu'on y a vengé, contre moi, la cause de Dieu. Mais à Berne, où le même réquisitoire a été imprimé dans la Gazette, il y a produit un tel effet, que je sais, de M. le bailli même, qu'il attend, peut-être dès demain, l'ordre de me faire sortir des terres de la république; et je puis dire qu'il le craint. Je sais bien que, quand mon livre sera parvenu à Berne, il y excitera la même indignation qu'à Genève, contre l'auteur du réquisitoire; mais, en attendant, je serai chassé; l'on ne voudra pas s'en dire, et, quand on le voudroit, il ne me conviendrait pas de revenir. Ainsi, successivement, on me refusera partout l'air et l'eau. Voilà l'effet de ces procédures si régulières, dont vous voulez que j'admire l'équité.

Vous pouvez bien juger, Madame, que toutes ces circonstances ne peuvent que me rendre encore plus précieuses les offres de Mad^e.... [de La Marck]; et, si j'ai l'honneur d'être connu de vous, vous pourrez aisément lui faire comprendre à quel point j'en suis touché.

Mais, Madame, où est ce château? Faut-il encore faire des voyages, moi qui ne puis plus me traîner? Non; dans l'état où je suis, il ne me reste qu'à me laisser chasser de frontière en frontière, jusqu'à ce que je ne puisse plus aller. Alors le dernier fera de moi ce qu'il lui plaira. A l'égard de l'Angleterre, vous jugez bien qu'elle est désormais pour moi comme l'autre monde: je ne la reverrai¹ de mes jours.

1. Sic, « reverrai » dans la copie ancienne, de même que dans l'imprimé de 1820. Il faut, vraisemblablement, lire « verrai » [Th. D.].

Je devrois maintenant vous parler de vos propres offres, Madame, de ma reconnoissance, du Chevalier de Lorenzi, de Miss Becquet, et de mille autres choses qui, dans vos bontés pour moi, m'importent à vous dire. Mais voilà du monde ; le papier me manque, et la poste partira bientôt. Il faut finir pour aujourd'hui.

N^o 1446.

A M. C*** [BAILLI DE BERNE] ¹.

Yverdun, [vers le 4] juillet 1762 ².

Vous vous souciez fort peu des auteurs, je le sais ; mais vous respectez le malheur, cela suffit pour que je m'adresse à vous.

La résolution dont on s'entretient dans le monde est-elle véritable ? vos confrères sont-ils décidés aussi à me condamner sans m'entendre ? le conseil est-il une des succursales du parlement ? Quoi ! il n'existe pas un exemplaire de mon ouvrage dans toute la Suisse ; personne ne peut dire ce qu'il contient, ce qu'il loue, ce qu'il blâme, et il est question de me décréter ! Il pénétrera quelque jour parmi vous ce livre tant bafoué, les flammes n'ont pas tout consumé ; il en existe encore assez d'exemplaires pour que mes ennemis n'échappent pas à l'ignominie qui les attend. On s'étonnera qu'un écrivain qui a parlé de Dieu, de l'Évangile avec une conviction si profonde, ait été traité comme un athée, comme un mécréant ; on se demandera dans quel siècle il a vécu ; si Berne vote aussi avec les jansénistes ; mais la confusion de la magistrature genevoise servira d'exemple. Il n'est pas possible, je ne puis croire que le sénat

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, p. 106.

2. L'éditeur de 1825 dit seulement : « Yverdun, juillet 1762 ». La lettre a été écrite vers le 4 (Cf. lettre précédente, à M^{me} de Boufflers, 4^e alinéa, et lettre à Moul-tou du 6 juillet, qui suit, sixième alinéa) [Th. D.].

d'un canton si sage adopte à la légère des conclusions dont il ne peut peser les motifs. Je ne puis croire qu'il se rende complice d'un libelle punissable, lors même que son auteur n'aurait pas employé le caractère sacré de la magistrature à faire le métier qu'il devrait punir. Si cependant le vertige doit gagner toutes les têtes, je m'éloignerai, monsieur ; il n'est besoin ni de décret ni de prise de corps. Je ne veux pas que votre conseil se rende la risée des gens de bien à mon sujet.

N^o 1447.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t. EVANGILE
A GENÈVE ¹.

[Yverdon] 6 juillet [1762].

Je vois bien, cher Concitoyen que tant que je serai malheureux vous ne pourrez vous taire, et cela vraisemblablement m'assure vos soins et vôtre correspondance pour le reste de mes jours. Plaise à Dieu que toute vôtre conduite dans cette affaire ne vous fasse pas autant de tort qu'elle vous fera d'honneur. Il ne falloit pas moins avec vôtre estime, que celle de quelques vrais pères de la patrie pour tempérer le sentiment de ma misère dans un concours de calamités que je n'ai jamais dû prévoir. La noble fermeté de M. Jalabert ne me surprend point. J'ose croire que son sentiment étoit le plus honorable au Conseil ainsi que le plus équitable, et pour cela même je lui suis encore plus obligé du courage avec lequel il l'a sou-

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Moulou, fol. 29-30. — In-8^o de 4 p. Sur la p. 4, l'adresse, écrite de la main de Roguin. Timbre postal 6 s. Cachet de cire rouge, aux initiales de Roguin, surmontées d'une couronne.

tenu. C'est bien des philosophes qui lui ressemblent qu'on peut dire que, s'ils gouvernoient les Etats, les peuples seroient heureux.

Je suis aussi fâché que touché de la démarche des Citoyens dont vous me parlez. Ils ont cru dans cette affaire avoir leurs propres droits à deffendre sans voir qu'ils me faisoient beaucoup de mal. Toutefois si cette démarche s'est faite avec la décence et le respect convenables, je la trouve plus nuisible que répréhensible. Ce qu'il y a de très sur, c'est que je ne l'ai ni sue ni approuvée, non plus que la requête de ma famille, quoiqu'à dire le vrai le refus qu'elle a produit soit surprenant, et peut-être inouï.

Plus je pése toutes les considérations, plus je me confirme dans la résolution de garder le plus parfait silence. Car enfin que pourrois-je dire sans renouveler le crime de Cam? Je me tairai, cher Moulou, mais mon livre parlera pour moi ; chacun y doit voir avec évidence que l'on m'a jugé sans m'avoir lû.

Donzel est venu chargé du livre de De Luc. Mais il ne m'a point dit être envoyé par lui. Ils prennent bien leur tems pour me faire des visites ! Les sermons par écrit n'importent qu'autant qu'on veut ; mais que M. de Luc ne m'en vienne pas faire en personne. Il s'en retourneroit peu content.

Non seulement j'attendrai le mois de septembre avant d'aller à Genève, mais je ne trouve pas même ce voyage fort nécessaire depuis que le Conseil lui-même désavoüe le décret, et je ne suis guère en état d'aller faire pareille corvée. Il faut être fou dans ma situation pour courir à de nouveaux désagrémens quand le devoir ne l'exige pas. J'aimerai toujours ma patrie, mais je n'en peux plus revoir le séjour avec plaisir.

On a écrit ici à M. le Baillif que le senat de Berne, prévenu par le réquisitoire imprimé dans la Gazette doit dans peu m'envoyer un ordre de sortir des terres de la Rep^e. J'ai peine à croire qu'une pareille délibération soit mise à exécution dans un si sage conseil. Sitôt que je saurai mon sort j'aurai soin de vous en instruire : Jusques là gardez-moi le secret sur ce point.

Ce réquisitoire ou plustot ce libelle me poursuit d'Etat en Etat pour me faire interdire par tout le feu et l'eau. On vient encore de l'imprimer dans le Mercure de Neufchâtel. Est-il possible qu'il ne se trouvera pas dans tout le public un seul ami de la justice et de la vérité, qui daigne prendre la plume et montrer les calomnies de ce sot libelle, lesquelles ne pourroient que par leur bêtise sauver l'auteur du châtiment qu'il recevroit d'un tribunal équitable quand il ne seroit qu'un particulier. Que doit-ce être d'un homme qui ose employer le sacré caractère de la magistrature à faire le métier qu'il devoit punir? Je vous embrasse de tout mon coeur.

Je dois vous dire que Donzel m'a questionné si curieusement sur mes correspondances que je l'ai jugé plus espion qu'ami.

N^o 1448.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

(Fragment.)

Le 7 juillet 1762.

.... On répandit lundi dans toute la ville que MM. de Berne vous avaient ordonné de quitter le canton dans deux fois vingt-quatre heures. Je fus frappé de cette nouvelle, mais je trouvai cette conduite trop inique pour ajouter foi à ce bruit; en remontant à la source, j'ai su qu'il était vrai que MM. de Berne avaient défendu vos livres, mais que c'était tout. Si le reste était vrai, mon Dieu, que je trouverais les hommes abominables. Quoi, voudrait-on vous interdire l'eau et le feu? Il ne resterait plus qu'à vous ôter l'air. Si cela est, mon cher concitoyen, revenez à Genève; vos ennemis ne triompheront pas long-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 49-50.

temps, et je vous réponds que vous y serez bien reçu. Je vous mandai ce que m'avait dit M. Jalabert. M. le pasteur Vernet m'a chargé de vous témoigner la part sincère qu'il a prise à vos peines. Dans toute cette affaire j'ai été charmé de la modération de notre Compagnie, et M. Vernet l'a conduite. Un homme qui n'est pas ministre, qui vous hait et qui ne m'aime pas, remercia les magistrats dans son discours des promotions¹, de l'arrêt qu'ils avaient rendu contre vous. M. Vernet, qui fit la récapitulation des discours n'en dit pas un mot. Je l'en remerciai le lendemain, il me dit qu'il se devait à lui-même ce qu'il avait fait, qu'il était affligé de ce que vous aviez écrit, mais qu'il était plein d'estime pour vous.

Je trouvai par hasard Voltaire chez M^{me} d'Enville ; on parla de vous. Il dit : « Jean-Jacques reviendra, les syndics lui diront : « Monsieur Rousseau vous avez mal fait d'écrire ce
« que vous avez écrit, promettez de respecter à l'avenir la reli-
« gion du pays. Jean-Jacques le promettra, et peut-être il dira
« que l'imprimeur a ajouté quelques pages à son livre. » Non, Monsieur, répondis-je, Jean-Jacques ne met pas son nom à ses ouvrages pour les désavouer. Voltaire resta muet, il demanda qui j'étais, il y a six ans que je ne l'avais rencontré.....

1. La fête des « promotions », cérémonie annuelle de distribution de prix aux élèves du collège de Genève.

N^o 1449.

• [LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU] ¹.

Paris, 7 juillet 1762.

J'ai reçu avant hier, mon cher ami, votre lettre du 29. J'ai remis sur le champ la lettre à Mademoiselle Levasseur. Je ne conçois pas comment vous n'aviez pas encore de mes nouvelles. Je vous ai écrit aussitôt que j'ai reçu votre première lettre d'Yverdun, et depuis, je vous ai encore écrit. Je vous annonce que je ne reviens pas de ce qui s'est passé à Genève, quoique j'en devine l'auteur; mais je ne pardonne pas aux magistrats leur faiblesse. Je suis bien fâché de ce que vous me mandez de votre santé. Mademoiselle Levasseur part après-demain pour vous aller joindre. Pour moi, je pars tout à l'heure pour Versailles jusqu'à la Saint-Louis, dont je suis fort affligé. Donnez-moi quelquefois de vos nouvelles. Madame de Luxembourg me charge de cent mille choses pour vous. Adieu, mon cher ami; je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou (*Amis et Ennemis*, t. I, p. 480).

N^o 1450.

[J.-F. BURMANN À ROUSSEAU]¹.

Mézery, ce 8 juillet 1762.

Monsieur,

J'ai appris avec un vrai plaisir l'approche de votre départ d'Yverdon. Je plains le pays où les vues politiques ont triomphé sur le sentiment et la persuasion.

Cet événement m'intéresse d'autant plus qu'il me fait perdre la douce espérance de venir vivre quelque temps avec vous pour acquérir de la sagesse, et m'affermir dans le chemin de la vertu. Mon cœur ne peut pas se faire à cette perte. Sa sensibilité enfante un projet qui vous paraîtra ridicule, mais soit; je ne puis avoir honte devant vous que de faire du mal.

J'ai deux fils, dont l'un a dix-neuf et l'autre vingt ans. Quoique pas élevés comme votre parfait *Emile*, zélés amis pourtant des gens vertueux et honnêtes, je les ai accompagnés dans le mois d'avril passé, jusque près des frontières de l'Italie; ma santé, qui se perd par les grandes chaleurs, et quelques restes d'affaires que j'avais à liquider dans ce pays, m'ont empêché de les joindre avant la fin de l'automne prochain; ils sont actuellement à Milan, et se proposent d'aller voir l'Italie sans se presser, ayant tout le temps dont ils auront besoin à leur disposition.

Si ce pays pouvait avoir des charmes pour vous, et qu'en attendant que vous eussiez pris vos mesures pour le choix du pays que vous vous proposez d'aller habiter, vous voudriez les aller joindre en qualité de voyageur et de curieux, vous mettriez le père et les fils au comble du bonheur.

Si ma proposition vous semble acceptable, vous trouverez, dans la supposition que votre départ précipité de Paris ne vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1885 (15 avril) par M. Eugène Ritter dans la *Suisse romande*, n^o 8, p. 378-379.

a pas laissé le temps d'arranger vos affaires domestiques, tout le secours que vous demanderez à Lausanne chez MM. Georges Grand, frères, banquier, et ainsi de même chez les banquiers des grandes villes d'Italie.

Que j'e serais riche, si la moitié de mes biens me pouvaient rendre digne, ainsi que mes fils, de l'amitié de M. Rousseau ! Mais, pour cela, il n'y a pas d'autre moyen que de vivre avec lui, et l'imiter.

Je suis toujours à Mézery, comme je vous ai dit, lorsque j'ai eu le plaisir de vous voir à Yverdon, avec M. Tissot. Cette campagne est à un quart de lieue à la droite d'un village appelé Romanel, qu'on passe quand on vient d'Yverdon à Lausanne.

Je n'ai jamais senti une estime aussi pure et parfaite que celle avec laquelle je suis, Monsieur,

Votre zélé admirateur

J.-F. BURMANN

N^o 1451.

[TISSOT À ROUSSEAU]¹.

Lausanne, le 8 juillet 1762.

Vous m'avez procuré, Monsieur, le plaisir le plus sensible pour quelqu'un qui a l'ambition de devenir homme, celui d'en voir un. Pénétré d'estime, de respect, d'admiration pour l'auteur dont les ouvrages font le charme de ma vie, et m'éclairent sur les objets les plus importants, il ne me manquait que d'aimer sa personne. Je vous ai vu, Monsieur, et ce sentiment a rempli mon âme.

Ce n'est pas à vous que je le dis : que vous importe ? c'est à

1. Transcrit de l'imprimé en 1885 (15 avril), par M. Eug. Ritter, dans la *Suisse romande*, n^o 8, p. 376-378.

moi que je le répète. Les moments que j'ai passés avec vous sont une des époques les plus intéressantes de ma vie. J'ai senti plus vivement le prix de la vertu, j'ai rapporté un cœur plus docile aux leçons en tous genres dont vos écrits sont pleins. Yverdon devrait être pour l'Europe ce que l'Égypte fut pour la Grèce et Athènes pour Rome. Que je serais content s'il m'était permis d'y retourner et de vous revoir sans vous être à charge ! Mes malades — en supposant même que la privation du médecin fût un mal — ne perdent rien à ces absences. Je m'enrichirais de vos observations, et j'apprendrais de vous le seul art utile en médecine, celui d'observer.

Vous verrez, Monsieur, dans l'*Avis au peuple*, page 520¹, que nous pensons presque de même sur cette science ; si nous différons sur quelques articles, c'est que j'ai tort sur quelques uns, et qu'il ne peut point y avoir de règles générales sur quelques autres ; nous avons fait nos règles particulières pour des cas différents.

Je joins à ce premier ouvrage un petit ouvrage polémique sur l'inoculation² que vous jugez nécessaire à tout le monde, puisqu'il faut ressembler à Emile pour s'en passer.

1. « *Avis au peuple sur sa santé*, par M. Tissot, à Lausanne, aux dépens de François Grasset, 1761, 570 pages in-12. — Page 520 : « Enfin si l'on ne peut pas remédier aux abus (ceux qui regardent les charlatans ne sont pas les seuls, et l'on ne donne pas ce nom à tous ceux qui le mériteraient) il serait sans doute avantageux de détruire tout art médicinal. Quand les bons médecins ne peuvent pas faire autant de bien que les mauvais de mal, il y a avantage réel à n'en point avoir. Je le dis avec conviction, l'anarchie en médecine est la plus dangereuse de toutes. Libre de toute règle et sans lois, cette science est un fléau d'autant plus affreux qu'il frappe sans cesse ; et si l'on ne peut pas réparer le désordre, il faut, ou défendre sous de rigoureuses peines l'exercice d'un art qui devient si funeste, ou, si les constitutions de l'État ne permettaient ce moyen violent, ordonner, comme dans les grandes calamités, des prières publiques dans tous les temples. » Ce passage que Tissot signale à Rousseau concorde en effet avec ce que l'auteur de l'*Emile* avait dit en deux endroits de son ouvrage. » (*Note de M. Eug. Ritter.*)

2. « Sans doute la *Lettre à Monsieur de Haen en réponse à ses questions sur l'inoculation*. A Lausanne, aux dépens de François Grasset, 1759, 442 p. in-12. Tissot a en vue un passage du livre II de l'*Emile* : « N'allez pas conclure de là que je blâme l'inoculation, car le raisonnement sur lequel je blâme mon élève irait très mal aux vôtres. Votre éducation le prépare à ne point échapper à la petite vérole au moment qu'ils en sont attaqués. » (*Note de M. Eug. Ritter.*)

*L'Onanisme*¹ vous prouvera qu'enfin il s'est trouvé un médecin qui a vu tout le danger de cette odieuse pratique que vous attaquez si vivement, et qui a eu le courage de la faire connaître. Ce livre a été prohibé à Paris. Y aurait-il des gouvernements dans lesquels il importât au Ministère d'interdire tous les secours qui peuvent empêcher l'affranchissement de l'âme et du corps.

N'envisagez point ces ouvrages en eux-mêmes : sous cet aspect, à quel titre vous les offrir ? N'y voyez que l'hommage de l'auteur.

*Lacte litant qui thura non habent*².

Je n'abuserai pas plus longtemps de votre temps ; c'est un vol à l'humanité. Soyez persuadé que j'ai l'honneur d'être, plus que personne, avec les sentiments les plus distingués de respect et d'attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

TISSOT

1. *L'Onanisme*. Lausanne, 1760, in-12, ouvrage de Tissot, très fréquemment réimprimé, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. — Cet alinéa n'est pas reproduit, dans l'imprimé de M. Eug. Ritter, qui a bien voulu m'en communiquer la copie. [P.-P. P.]

2. « Le passage que Tissot cite ici, en l'abrégeant, est de Pline l'Ancien, dans la préface de l'*Histoire naturelle* : « Verum et Diis lacte rustici multæ quæ gentes sup-
« plicat, et mola tartum salsa litant, qui thura non habent. » (Note de M. Eug. Ritter.)

APPENDICE

I

Arrêt de la Cour du Parlement (de Paris) qui condamne un imprimé ayant pour titre : *Emile ou de l'Education*, par J.-J. Rousseau, imprimé à La Haye... M.DCC.LXII, à être lacéré et brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Justice¹.

Extrait des Registres du Parlement.

Du 9 Juin 1762.

Ce jour, les gens du Roi sont entrés, et M. Omer-Joly de Fleury, avocat du dit Seigneur roi, portant la parole, ont dit :

« Qu'ils déféroient à la Cour un imprimé en quatre volumes in-octavo, intitulé : *Emile ou de l'Education*, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, dit imprimé à la Haye, en MDCCLXII.

« Que cet ouvrage ne paraît composé que dans la vue de ramener tout à la religion naturelle, et que l'auteur s'occupe, dans le plan d'éducation qu'il prétend donner à son élève, à développer le système criminel.

« Qu'il ne prétend instruire cet élève que d'après la nature qui est son unique guide, pour former en lui l'homme moral ; qu'il regarde toutes les religions comme également bonnes et comme pouvant toutes avoir leurs raisons dans le climat, dans le gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelque autre cause locale qui rend l'une préférable à l'autre, selon les temps et les lieux.

« Qu'il borne l'homme aux connaissances que l'instinct porte à chercher, flatte les passions comme les principaux instruments de notre conservation, avance qu'on peut être sauvé sans croire en Dieu, parce qu'il admet une ignorance invincible de la Divinité qui peut excuser l'homme ; que, selon ses principes, la seule raison est juge dans le choix d'une religion, laissant à sa disposition la nature du culte que l'homme doit rendre à l'Être suprême que cet auteur croit honorer, en parlant avec impiété du culte extérieur qu'il a établi dans la religion, ou que l'Eglise a prescrit sous la direction de l'Esprit-Saint qui la gouverne.

1. Transcrit de l'imprimé en 1850 par Marc Viridet, d'après la copie officielle, transmise le 12 juin 1762 à Pierre Lullin secrétaire d'Etat de Genève, par J.-F. Sellon, chargé des affaires de Genève à Paris, et conservée aux Archives d'Etat de Genève.

« Que, conséquemment à ce système de n'admettre que la religion naturelle, quelle qu'elle soit chez les différents peuples, il ose essayer de détruire la vérité de l'Écriture Sainte et des prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les Livres Saints, l'infailibilité de la Révélation, l'autorité de l'Église, et que, ramenant tout à cette religion naturelle, il entreprend de justifier non-seulement toutes les religions, prétendant qu'on s'y sauve indistinctement, mais même l'infidélité et la résistance de tout homme à qui l'on voudrait prouver la divinité de Jésus-Christ et l'existence de la religion chrétienne, qui seule a Dieu pour auteur, et à l'égard de laquelle il porte le blasphème jusqu'à la donner pour ridicule, pour contradictoire, et à inspirer une indifférence sacrilège pour ses mystères et pour ses dogmes qu'il voudrait pouvoir anéantir.

« Que tels sont les principes impies et détestables que se propose d'établir dans son ouvrage cet écrivain qui soumet la religion à l'examen de la raison, qui n'établit qu'une foi purement humaine, et qui n'admet de vérités et de dogmes en matière de religion qu'autant qu'il plaît à l'esprit, livré à ses propres lumières ou plutôt à ses égarements, de les recevoir ou de les rejeter.

« Qu'à ces impiétés il ajoute des détails indécents, des explications qui blessent la bienséance et la pudeur, des propositions qui tendent à donner un caractère faux et odieux à l'Autorité Souveraine, à détruire le principe de l'obéissance qui lui est due, et à affaiblir le respect et l'amour des peuples pour leurs Rois.

« Qu'ils croient que ces traits suffisent pour donner à la Cour une idée de l'ouvrage qu'ils lui dénoncent ; que les maximes qui y sont répandues forment par leur réunion un système chimérique, aussi impraticable dans son exécution qu'absurde et condamnable dans son projet. Que seraient, d'ailleurs, des sujets élevés dans de pareilles maximes, sinon des hommes préoccupés du scepticisme et de la tolérance, abandonnés à leurs passions, livrés aux plaisirs des sens, concentrés en eux-mêmes par l'amour-propre, qui ne connaîtraient d'autres voix que celle de la nature, et qui, au noble désir de la solide gloire, substitueraient la pernicieuse manie de la singularité ? Quelles règles pour les mœurs ! Quels hommes pour la religion et pour l'État, que des enfants élevés dans des principes qui font également horreur au chrétien et au citoyen !

« Que l'auteur de ce livre n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne saurait être trop promptement poursuivi, qu'il est important, puisqu'il s'est fait connaître, que la justice se mette à portée de faire un exemple tant sur l'auteur que sur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru, soit à l'impression, soit à la distribution d'un pareil ouvrage, digne comme eux de toute sa sévérité.

« Que c'est l'objet des conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour avec un exemplaire du livre ». Et se sont les gens du roi retirés.

Eux retirés.

Vu le livre en quatre tomes in-8°, intitulé : *Emile ou l'Education*, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. Sanabilibus ægrotamus malis; ipsaque nos in rectum, natura genitos, si emendari velimus, juvat. Senec. de Irâ. Lib. XI. cap. XIII (tom. 1, 2, 3 et 4.) *A la Haye*, chez Jean Neaulme, libraire, avec privilège de Nos Seigneurs des Etats de Hollande et de Westfrise.

Conclusions du Procureur-Général du Roi; où le rapport de M. Pierre-François Lenoir, Conseiller; la matière mise en délibération.

La Cour ordonne que le dit livre imprimé sera lacéré et brûlé en la cour du palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la haute-justice; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter au greffe de la Cour, pour y être supprimés; fait très-expresses inhibitions et défenses à tous libraires d'imprimer, vendre et débiter le dit livre, et à tous colporteurs, distributeurs ou autres de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement et punis suivant la rigueur des ordonnances. Ordonne qu'à la requête du Procureur-Général du Roi, il sera informé par devant le Conseiller-rapporteur, pour les témoins qui se trouveront à Paris, et par devant les lieutenants criminels des Baillages et Sénéchaussées du Ressort, pour les témoins qui seront hors de la dite Ville, contre les auteurs, imprimeurs ou distributeurs du dit Livre; pour, les informations faites, rapportées ou communiquées au Procureur-Général du Roi, être par lui requis et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; et cependant ordonne que le nommé J.-J. Rousseau, dénommé au frontispice du dit livre, sera pris et appréhendé au corps, et amené ès prisons de la Conciergerie du palais, pour être ouï et interrogé par devant le dit Conseiller-rapporteur, sur les faits du dit livre, et répondre aux conclusions que le Procureur-Général entend prendre contre lui; et, où le dit J.-J. Rousseau ne pourrait être pris et appréhendé, après perquisition faite de sa personne, assigné à quinzaine, ses biens saisis et annotés, et à iceux commissaires établis, jusqu'à ce qu'il ait obéi suivant l'ordonnance; et, à cet effet, ordonne qu'un exemplaire du dit livre sera déposé au greffe de la Cour, pour servir à l'instruction du procès. Ordonne, en outre, que le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

Fait en Parlement, le 9 Juin mil sept cent soixante-deux.

Signé : DUFRANC.

Et le Vendredi 11 Juin 1762, le dit écrit, mentionné ci-dessus, a été lacéré et brûlé au pied du grand escalier du palais, par l'Exécuteur de la

haute-justice, en présence de moi Etienne-Dagobert Ysabeau, l'un des trois principaux commis de la Grande Chambre, assisté de deux huissiers de la Cour.

Signé, YSABEAU.

II

*Lettre du procureur général G.-F.-L. Joly de Fleury au chancelier de Lamoignon et au comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État*¹.

E[crit] le 10 juin 1762.

J'ay l'honneur de vous informer qu'il a été rendu hier à la Grand-Chambre un Arrest sur le réquisitoire de mon frère² et sur ses conclusions, qui condamne à être lacéré et bruslé un livre imprimé sans nom d'imprimeur portant pour titre *Emile, ou de l'Education par Jean-Jacques Rousseau citoyen de Genève*. Le même arrest décrète de Prise de corps le nommé Jean-Jacques Rousseau dénommé dans le frontispice de cet ouvrage comme en étant l'auteur.

En conséquence, j'ay envoyé hier [après-midi]³ au village de Montmorency un huissier du Parlement pour faire signifier ce décret au dit Rousseau [et l'amener dans les Prisons de la Conciergerie], et l'huissier est venu me rendre compte ce matin que le dit Rousseau s'était trouvé absent.

III

*Extrait des registres du petit Conseil de Genève*⁴.

du 11 juin 1762.

Sur le rapport fait au Conseil qu'il paraissait deux nouveaux ouvrages de *J.-J. Rousseau*, l'un sous le titre d'*Emile* ou *Traité de l'Education*⁵, l'autre ayant pour titre le *Contrat Social*, et que ces deux

1. Transcrit de l'imprimé en 1905 par M. Gustave Lanson dans les *Annales de la Soc. J.-J. R.*, tome I, page 101, d'après la minute conservée à la Bibliothèque nationale, dans la collection Joly de Fleury, vol. 373.

2. L'avocat général Omer Joly de Fleury.

3. Ces deux mots, ainsi que ceux qui se trouvent également entre crochets un peu plus bas, sont ajoutés, sur la minute.

4. Transcrit de l'imprimé en 1850 par Marc Viridet : *Documents officiels et contemporains sur quelques unes des condamnations dont « l'Emile » et le « Contrat Social » ont été l'objet en 1762*, Genève, imprimerie Vaney, rue Verdaine, 264, in-8°, p. 10.

5. « Comme Rousseau avait intitulé son ouvrage *Emile ou de l'Education*, et non *Traité de l'Education*, il paraît que le petit Conseil, au moment où il a pris cet arrêté ne connaissait pas du tout l'ouvrage, et n'en parlait que par ouï-dire. » (Note de Marc Viridet.)

ouvrages contiennent des maximes dangereuses et par rapport à la Religion et par rapport au Gouvernement, arrête de faire saisir et mettre sous le scellé lesdits ouvrages chez les marchands libraires, de leur faire provisionnellement défense d'en débiter aucun exemplaire, et de charger les Seigneurs Scholarques de les examiner et d'en faire leur rapport au Conseil, pour en suite du dit rapport, être ordonné ce qu'il appartiendra.

IV

*Extrait des registres du Petit Conseil (de Genève)*¹.

Du 18 Juin 1762.

Ouï le rapport de M. Lullin de Châteauvieux, seigneur lieutenant, et vu le verbal du sieur auditeur Bonet, du 16 du présent mois², au sujet des ouvrages du sieur *J.-J. Rousseau*, dénoncés, dont il est fait mention ci-devant, sous la date du 11 de ce mois, arrête que les exemplaires de l'ouvrage intitulé : *Emile ou Traité de l'Éducation*, que ledit sieur auditeur a mis sous le scellé et tous autres qui pourraient être découverts, seront saisis et rapportés en chancellerie, renvoyant de délibérer à demain sur ce qu'il y a à faire par rapport aux dits ouvrages et par rapport à l'auteur.

V

*Verbal de l'auditeur Bonet sur la saisie par lui faite du livre intitulé Emile ou De l'Éducation*³.

Du 18 Juin 1762.

Nous, Auditeur soussigné, certifions qu'en suite les ordres de Messieurs, en date de ce jour⁴, à nous notifiés par Noble *Lullin de*

1. Transcrit de l'imprimé en 1850 par Marc Viridet, *loc. cit.* p. 12-13.

2. « Il y a erreur de date. Le procès-verbal est du 18 juin 1762, comme le prouve l'original qui se trouve aux archives, classé sous le n° 4861. » (*Note de Marc Viridet.*) — Marc Viridet doit se tromper. Le procès-verbal du 16 juin, qui n'a pas été conservé, constatait sans doute la mise sous scellés des ballots trouvés chez les libraires Philibert, Bardin et Gosse, et c'est à la suite de l'arrêté du Petit Conseil du 18 juin que Bonet s'est rendu, le même jour, chez les dits libraires (*cf.* n° suivant, que Marc Viridet me semble confondre avec ce procès-verbal et placer à tort avant la présente pièce). [P.-P. P.]

3. Transcrit de l'imprimé en 1850 par Marc Viridet, *loc. cit.*, p. 11, 12.

4. Cet ordre est la conséquence de l'arrêté qui précède. Marc Viridet ne l'a pas compris (*cf.* note 2). [P.-P. P.]

Châteauvieux, seigneur lieutenant, nous nous serions transportés, suivi de Freydidg et de Chaux, nos huissiers, chez les sieurs frères *Bardin*, Antoine *Philibert* et frères *Gosse*, et les aurions sommés par serment de nous déclarer s'ils avaient reçu quelques exemplaires de l'ouvrage intitulé *Contrat Social*, ou *Principes du droit politique*, ou d'autres exemplaires de l'ouvrage intitulé *Emile* ou *De l'Éducation* que ceux par nous fermés du cachet de nos armes et séquestrés entre leurs mains. Que les dits sieurs *Philibert*, frères *Bardin* et frères *Gosse* nous auraient protesté avec serment de n'avoir reçu aucun exemplaire de l'un ou de l'autre des dits ouvrages ; qu'ensuite nous étant fait représenter les dits ballots, et ayant procédé à la vérification de nos cachets, lesquels nous aurions trouvés intacts et entiers, nous aurions saisi les dits ballots, et les aurions déposés ès mains du sieur *Beaumont*, commis en la chancellerie, savoir : quinze exemplaires du ballot saisi chez les frères *Bardin*, vingt-un de celui saisi chez *Philibert*, et douze du ballot saisi chez les frères *Gosse*, en tout quarante-huit exemplaires. Ayant prélevé du ballot par nous saisi chez les dits frères *Bardin*, six exemplaires à l'usage des Seigneurs et Magistrats qui nous auraient été désignés, lesquels nous aurions délivrés à *Wezel*, relieur, lui ordonnant de les coudre en carton pour ces fins.

En foi de quoi nous aurions dressé et signé le présent verbal. Fait ce dix et huitième Juin de l'année mil sept cent soixante et deux.

(signé) *Bonet*, auditeur.

VI

*Conclusions de M. le Procureur-Général Jean Robert Tronchin sur le Contrat Social et l'Emile de Rousseau*¹.

19 juin 1762.

Magnifique et Très-honorés Seigneurs.

Les devoirs de mon ministère m'obligent de déférer à Vos Seigneuries deux livres intitulés, le premier, *Du Contrat Social* ou *principes du droit politique*, par *Jean-Jacques Rousseau*, citoyen de Genève, avec cette épigraphe : *Fœderis æquas dicamus leges. Æneide*, II, imprimé à Amsterdam, chez *Marc-Michel Rey*, 1762. — L'autre, *Emile* ou *de l'Éducation*, par *J.-J. Rousseau*, citoyen de Genève, ayant pour devise : *Sanabilibus ægrotamus malis ; ipsaque nos in rectum genitos natura*,

1. Transcrit de l'imprimé en 1850 par *Marc Viridet*, *loc. cit.*, p. 13-19.

si emendari velimus, juvat. SENEC. *De Irâ*, c. XIII, le dit imprimé à Amsterdam, chez Jean Neaulme, libraire, 1762, avec privilège de nos Seigneurs des Etats de Hollande et de Westfrise.

Les précautions prises par VV. SS. pour arrêter la distribution de ces deux ouvrages au moment même où ils ont été annoncés, ne m'ont pas permis de les examiner en détail ; mais le coup d'œil le plus rapide ne découvre que trop la nécessité d'en flétrir sans retard les principes, et de prémunir le public contre des poisons d'autant plus dangereux qu'ils sont plus habilement préparés.

On trouve, dans ces deux livres qui étincellent d'audace et de génie, des vérités sublimes et des erreurs pernicieuses, l'anarchie et la liberté confondues, le chaos de l'état de nature porté dans le système des sociétés civiles, la cognée mise, si je l'ose dire, à la racine de tous les gouvernements, la morale la plus pure et le scepticisme le plus décidé sur les objets de la foi, le christianisme exalté et insulté tour-à-tour, les principes de la religion naturelle annoncés avec une lumière et une énergie majestueuse, mais scandaleusement établis sur les ruines de la religion révélée.

Dans le *Contrat Social*, l'auteur, après avoir fait dériver l'autorité des gouvernements des sources les plus pures, après avoir heureusement développé les avantages immenses de l'état civil sur l'état de nature, ramène bientôt tous les désordres de cet état primitif : les lois constitutives de tous les gouvernements lui paraissent toujours révocables ; il n'aperçoit aucun engagement réciproque entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés ; les premiers ne lui paraissent que des instruments, que les peuples peuvent toujours changer ou briser à leur gré. Il suppose dans les volontés générales des peuples la même instabilité que dans les volontés particulières des individus ; et, partant du principe qu'il est de l'essence de la volonté des nations comme de celle des particuliers de ne pouvoir se gêner elle-même, qu'elle est également mobile et indestructible, il ne voit toutes les formes du gouvernement que comme des formes provisionnelles, comme des essais qu'on peut toujours varier ; ce n'est pas chez lui un principe métaphysique, dont il serait trop rigoureux peut-être de lui imputer les conséquences ; c'est, selon lui, la base de tous les gouvernements. Il ne connaît point d'autre moyen d'en prévenir les usurpations que de fixer des assemblées périodiques (Chap. XIII), pendant lesquelles le gouvernement est suspendu, et où, sans qu'il soit besoin de convocation formelle, on discute séparément et à la pluralité des suffrages si l'on conservera la forme du gouvernement reçu et les magistrats établis.

Ces assemblées périodiques expressément prescrites par nos lois et qui rendraient la liberté plus accablante que la servitude même, ne peu-

vent en être regardées que comme le délire ; mais cette liberté extrême est la divinité de l'auteur : c'est à cet objet qu'il immole les principes les plus sacrés, et, trouvant dans l'Évangile des préceptes qui gênent cette funeste indépendance, une république chrétienne n'est à ses yeux qu'une contradiction dans les termes, la religion qu'un appui pour la tyrannie, et les chrétiens que des hommes faits pour ramper dans le plus vil esclavage.

S'il n'y avait dans *Emile*, c'est-à-dire dans le *Traité de l'Éducation*, que ces maximes outrées qui y sont éparses, ce morceau ne devrait être regardé que comme un rêve philosophique, d'autant moins dangereux qu'il est plus singulier, et qu'on y rencontre aussi des conseils très sages ; mais on y trouve des peintures licencieuses d'autant plus séduisantes qu'elles sont plus finies et plus animées, une satire indécente de la religion du pays où il fut accueilli, des traits insultants contre une nation puissante et respectable dont il n'a encore éprouvé que la patience et la bonté. Ces excès ne sont qu'un degré à de plus grands excès : la religion révélée, objet capital de l'éducation, devient chez lui l'objet de la discussion la plus téméraire ; il lève d'une main hardie le voile de ses mystères ; il en mesure les dogmes à ses idées particulières ; il n'en sape pas les fondements, il s'efforce tout ouvertement de les renverser ; il voudrait en arracher les plus fermes appuis, les prophéties et les miracles ; et s'il paraît étonné de la sublimité de sa morale et de la majesté de son auteur, il déclare n'être pas moins confondu par les difficultés qui lui paraissent environner le système évangélique, et il ne trouve de certain que l'impossibilité d'être obligé de s'y soumettre.

La plus sévère animadversion de la justice paraît à peine suffire contre l'auteur des deux ouvrages où la religion et le gouvernement ne furent jamais plus directement attaqués, et auxquelles il met audacieusement son nom. Cependant j'estime que dans l'état actuel des choses, la sévérité doit se borner aux ouvrages mêmes.

Quoique dans son passage à Genève ¹, Rousseau rentré dans l'Église, paraisse par là rentré dans ses droits de citoyen, cette réconciliation, fondée sur le fait faux qu'il n'avait point solennellement renoncé à sa religion, n'a pu le réintégrer dans une qualité que son abjuration lui a fait perdre.

C'est lui-même qui nous instruit aujourd'hui, pag. 1^{re} du 3^e volume de l'*Éducation*, de la réalité de cette abjuration. « Il y a trente ans, « dit-il, que dans une ville d'Italie, un jeune homme expatrié se « voyait dans la dernière misère. Il était né calviniste ; mais, par les « suites d'une étourderie, se trouvant fugitif en pays étranger, sans

1. En 1754. — Cf. les dernières lignes de la p. 320.

« ressource, il changea de religion pour avoir du pain. — Il y avait, « continue-t-il, dans cette ville un hospice pour les prosélytes ; il « y fut admis : en l'instruisant sur la controverse, on lui donna des « doutes qu'il n'avait pas, etc. » Et, onze pages après, il ajoute : « Je « me lasse de parler en tierce personne, et c'est un point fort super- « flu ; car vous sentez bien, cher concitoyen, que ce malheureux fugi- « tif, c'est moi-même, etc. »

Si l'auteur ne jouit plus des droits de la cité, il ne saurait, à mon avis, être condamné par les lois de la cité, ses ouvrages n'ayant été ni composés ni imprimés dans cette ville, n'y étant, à proprement parler, envoyés que par le libraire. Absent lui-même depuis près de quarante ans¹, sans avoir fait ici, dans ce long intervalle qu'un voyage de quelques semaines, il n'y a point contracté par son délit ; et il s'agit bien plus de flétrir des ouvrages dangereux que de punir un attentat commis dans un pays étranger et par un homme qui nous était devenu étranger.

Je ne vois pas, d'ailleurs, quel tour on pourrait donner à la procédure. Le Parlement de Paris a pris connaissance du livre intitulé *l'Education*, et, en le condamnant aux flammes, il a décrété l'auteur de prise de corps. Ce décret, raisonnable lorsque le coupable peut être appréhendé, ne me paraîtrait pas convenable avec la certitude qu'il ne saurait l'être ; il faudrait le citer à cri public ; mais ce serait le mettre dans la nécessité d'être jugé par contumace à Paris ou à Genève ; car, s'il obéit au Parlement, il est impossible qu'il paraisse ici, et, s'il obéit aux citations de Vos Seigneuries, il est impossible qu'il paraisse devant le Parlement ; dans les liens d'un tribunal étranger, il ne saurait arriver aux nôtres.

Et, quoique dans l'ordre des crimes, ceux qui blessent la religion soient sans doute les premiers, ils ne sont tels qu'aux yeux de l'Être qui en pénètre les motifs et qui s'en réserve la vengeance ; ces crimes ne sont du ressort des lois qu'autant qu'ils troublent la tranquillité publique : l'absence du coupable déjà déchu du droit de résider dans l'État, l'extinction de ses ouvrages, le droit de le juger, s'il se représentait, après un examen plus approfondi, me paraissent suffire à cet objet important.

C'est par les motifs que je conclus à ce que les deux ouvrages intitulés, le premier, *Du Contrat Social*, le second, *Emile* ou *De l'Education*, désignés *ut supra*, etc., soient lacérés et brûlés par l'Exécuteur de la haute justice devant la porte de l'Hôtel-de-Ville, comme téméraires, impudents, scandaleux, destructifs de la religion chrétienne et de tous les gouvernements ; que cependant il soit fait très-expresses

1. En réalité trente-quatre ans, depuis 1728.

inhibitions et défenses à tous libraires, imprimeurs et colporteurs, d'en vendre, débiter ou distribuer; enjoint à tous ceux qui auraient des exemplaires de les rapporter en chancellerie pour être supprimés.

Genève, le 19 juin 1762.

(Signé) TRONCHIN, Procureur-Général.

VII

*Extraits des registres du Petit Conseil (de Genève)*¹.

Du 19 juin 1762.

Vu les conclusions du sieur Procureur-général et ouï le rapport des seigneurs scholarques sur deux livres intitulés, le premier : *Du Contrat Social* ou *Principes du droit politique*, par J.-J. Rousseau citoyen de Genève, avec cette devise : *Fœderis æquas dicamus leges. Ænéide* II, imprimé à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1762 ; le second, *Emile* ou *De l'Education*, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, ayant pour devise : *Sanabilibus ægrotamus malis, ipsaque nos in rectum genitos, natura, si emendari velimus, juvat. SENECA, de Irâ, cap. XIII*, avec privilège de nos Seigneurs des Etats de Hollande et de Westfrise, l'avis a été de condamner les livres susmentionnés à être lacérés et brûlés par l'Exécuteur de la haute justice, devant la porte de l'Hôtel-de-Ville, comme téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements, faisant très expresses inhibitions et défenses à tous imprimeurs, libraires et colporteurs, de les imprimer, vendre ou distribuer, enjoignant à quiconque aurait des exemplaires de les rapporter en chancellerie, dans l'espace de trois jours, pour y être supprimés ; lequel jugement a été prononcé huis ouverts et mis à exécution.

[*En marge de ce passage du registre, on lit :*

« Par arrêté du Magnifique conseil du 2 mars 1791, il a été dit
« que le Conseil ne pense pas que les décrets contre le sieur Rousseau
« portent atteinte à l'honneur de ce grand écrivain, et que ce qu'ils
« présentent de rigoureux contre lui, se trouve nul et de nul effet,

1. Transcrit de l'imprimé en 1850 par Marc Viridet, *loc. cit.*, p. 19-22.

« parce qu'il n'a jamais été ouï. Et que cet arrêté sera inscrit en « marge du registre où sont consignés ces décrets.

« (*Signé*) DE ROCHEMONT. »]¹

On a opiné ensuite sur ce qu'il y a faire par rapport à la personne du dit J.-J. Rousseau, absent, et l'avis a été qu'au cas qu'il vienne dans la ville ou dans les terres de la Seigneurie, il devra être saisi et appréhendé, pour être ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra².

On a lu une lettre du sieur Sellon, adressée de Paris, le 12 de ce mois³ à Noble Lullin, secrétaire, à laquelle était joint un arrêt du Parlement de Paris du 11⁴, qui condamne au feu *Emile* ou *Traité de l'Education*, l'un des ouvrages de Rousseau susmentionnés, le décrète de prise de corps et annote ses biens. Dans cette lettre, le sieur Sellon demandait qu'on veuille l'informer de ce qui sera ordonné à Genève sur cet objet; l'avis a été de l'informer du jugement ci-dessus et de

1. Il y a peut-être lieu de rappeler qu'à Paris, deux mois auparavant, le 23 décembre 1790, l'Assemblée nationale avait voté « à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat Social* », l'érection d'une statue, portant cette inscription : « La Nation française libre à Jean-Jacques Rousseau ». Après cela, l'État de Genève ne pouvait moins faire, pour effacer l'injure du 19 juin 1762 que d'inscrire ces quelques lignes de résipiscence en marge du registre. [P.-P. P.]

2. « Composition du Gouvernement de Genève, au moment où furent prononcés les arrêts contre l'*Emile* et *Le Contrat Social* : Les Syndics étaient Pierre Fabri, Pierre Mussard, Jean Galiffe et Jean-Louis Grenus; le Seigneur-lieutenant était Michel Lullin de Châteaueux; les anciens Syndics, François Jean Turettini, André Gallatin, Léonard Buisson, Barthélemi Dupan. Les Conseillers (du Petit Conseil) étaient Jacob Favre, Jean Cramer, Marc Pictet, Fr. Fatio, Jean-Louis Saladin, Jean Trembley, Horace-Bénédict De La Rive, Benjamin Michéli, Jean-Jacques Mallet, Isaac Pictet, Pierre Jacquet, Jean-Pierre Sartoris, trésorier, François Tronchin, Jean Jalabert, Barthélemi Rilliet, Jacob Buffe et André Pasteur. Les Secrétaires d'Etat étaient Jean-Jacques De Chapeaurouge et Pierre Lullin. Il y avait un conseiller déchargé, Jean-Louis Dupan. On dit, mais les registres du Petit Conseil n'en font pas mention, qu'un seul magistrat, Jalabert, combattit le sentiment des autres au sujet de Rousseau et ne fut point écouté. Quelques sénateurs proposèrent aussi, mais inutilement, qu'on suspendît encore l'arrêt. » (*Note de Marc Viridet.*) — Au nom de Jalabert, il faut joindre celui du syndic Pierre Mussard (*cf.* n° 1420, 2^e alinéa). [P.-P. P.]

3. Voyez p. 367, note 1.

4. L'arrêt est du 9 juin, mais il a été mis à exécution le 11.

le charger de témoigner à S. E. M. le comte de Choiseul que le Conseil a vu avec beaucoup de déplaisir qu'un homme qui se dit citoyen de Genève, et qui, dans l'espace de quarante ans, n'y a séjourné que quelques semaines, a été assez téméraire pour oser composer des ouvrages si dangereux.

Noble Tronchin, conseiller, ayant dit qu'hier M. le Résident de France¹ l'avait prié de lui faire savoir ce qui serait aujourd'hui prononcé sur les ouvrages de Rousseau, l'avis a été d'autoriser le dit Noble Tronchin à faire part à M. le Résident du jugement prononcé contre eux, et de ce qui a été ordonné par rapport à la personne de l'auteur, en l'informant en même temps de la commission donnée sur cet objet au sieur Sellon pour Son Excellence M. le comte de Choiseul.

VIII

*Extrait d'une lettre de M. Sellon à M. Pierre Lullin, secrétaire d'Etat à Genève*².

Paris, le 1^{er} Juillet 1762.

N'ayant pu trouver le moment d'entretenir Son Exc. M. le Comte de Choiseul avant l'audience qu'il a donnée mardi dernier à Paris, je n'ai pu vous rendre compte plus tôt de la communication que je lui ai donnée, par l'ordre du Magnifique Conseil, sur ce qui a été décrété et exécuté à l'égard des deux livres le *Contrat Social* et l'*Emile par J.-J. Rousseau*. Son Excellence m'a témoigné voir avec plaisir que les ouvrages aient fait à Genève la même impression qu'à Paris, et que le Gouvernement y ait pourvu de la même manière que le Parlement l'a fait ici. Quoique les délais du décret décerné contre M. Rousseau soient expirés, il n'a été rendu jusqu'ici aucun arrêt à ce sujet. J'aurai soin, Monsieur, de vous informer de ce qui surviendra. Il y a bien des gens qui pensent que cette affaire pourrait bien en rester là, du moins quant à présent. Je me suis acquitté pareillement, ainsi que le Magnifique Conseil l'a désiré, de la commission d'instruire le public de ce qui s'est passé à Genève sur ces livres, avec toute l'attention que j'ai dû y mettre pour détruire les impressions qui pourraient naître sur de tels ouvrages sortis de la plume d'un de nos citoyens. Le peu de séjour qu'il a fait dans sa patrie est assez connu pour qu'on ne le soupçonne pas d'y avoir puisé les sentiments qui viennent d'y être condam-

1. M. de Montpérroux.

2. Transcrit de l'imprimé en 1850 par Marc Viridet, *loc. cit.*, p. 22-23, d'après l'original autographe, conservé aux Archives d'État de Genève.

nés et que l'on ne peut voir sans peine réunis à autant de talents supérieurs. Je désirerais, Monsieur, que vous pussiez me faire parvenir copie des conclusions de M. le Procureur-Général; elles m'ont été demandées, et, s'il y avait quelques inconvénients à les communiquer, j'en userais très-discrètement, selon la direction que vous me donneriez à ce sujet¹.

1. A la date du 9 juillet 1762, on lit dans les registres du Petit Conseil : « On a lu une lettre du sieur Sellon, datée de Paris du 1^{er} de ce mois, par laquelle il mande qu'il a communiqué à M. le comte de Choiseul le jugement du Magnifique Conseil sur deux livres de J.-J. Rousseau, et que Son Excellence lui avait témoigné qu'elle voyait avec plaisir que ces ouvrages eussent fait à Genève la même impression qu'à Paris, et que le gouvernement y eût pourvu de la même manière que le Parlement. »

ERRATUM ET ADDENDUM

Tome V, p. 371. Au sujet du destinataire de la lettre n° 718, M. Henri Delalande, de Rennes, a l'obligeance de me signaler que les archives de la Loire-Inférieure citent un Baptiste Bouchaud, sieur Duplessis, qui fut nommé général des Finances, à Nantes, en 1750, et qui fut un grand amateur de musique. [P.-P. P.]
Tome VI, p. 294, note 2, lire : « Cf. n° 1181 », au lieu de « n° 1178 ».

TABLE

	Pages.
1220. A M. M.-M. Rey. A Montmorenci le 23 X ^{bre} 1761.	1
1221. A M. Moulto. A Montmorenci, le 23 décembre 1761.	3
1222. A M. Roustan. A Montmorenci le 23 X ^{bre} 1761.	6
1223. A M. [de Malesherbes]. A Montmorenci le 23 X ^{bre} 1761.	8
1224. A M ^{me} de [Luxembourg]. A Montmorenci le 24 X ^{bre} 1761.	9
1225. [Malesherbes à Rousseau]. du 25 décembre 1761.	10
1226. [Malesherbes à M ^{me} de Luxembourg]. [25 décembre 1761].	12
1227. [M ^{me} de Luxembourg à Malesherbes]. A Versailles le samedi [26 déc. 1761].	13
1228. M ^{me} de Chenonceaux à Rousseau. [décembre 1761].	14
1229. A M. Huber. Montmorency, le 24 décembre 1761.	15
1230. A M ^{me} de Verdelin. A Montmorenci le 25 X ^{bre} 1761.	17
1231. Moulto à Rousseau. Le 26 X ^{bre} 1761.	19
1232. [Rey à Rousseau]. [Jeudi 24 décembre 1761].	23
1233. A M. M.-M. Rey. A Montmorenci, 27. 10 ^{bre} 1761.	24
1234. A M. M.-M. Rey. Ce 30. 10 ^{bre} 1761.	25
1235. Rey à Rousseau. Amsterdam, 31 décembre 1761.	26
1236. A M. Ribotte. A Montmorenci le 28 X ^{bre} 1761.	29
1237. De Julie [M ^{me} de La Tour-de Franqueville]. le 30 décembre 1761.	30
1238. A M. Duchesne. Ce 1 ^{er} janvier 1762.	32
1239. Le président de Brosses à Rousseau. A Dijon 3. janvier 1762.	33
1240. A M. [de Malesherbes]. A Montmorency, le 4 janvier 1762.	35
1241. Rey à Rousseau. Amsterdam, 4 janvier 1762.	39
1242. A M. M.-M. Rey. 6 janvier 1762	40
1243. Rey à Rousseau. 7 janvier 1762.	42
1244. M ^{me} [de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 9 janvier 1762.	43
1245. A M ^{me} de la Tour. A Montmorenci, le 11 janvier 1762.	45
1246. A M. M.-M. Rey. 9 janvier 1762.	46
1247. Rey à Rousseau. 11 janvier 1762.	46

1248.	[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 10 janvier 1762..	48
1249.	A M. de Malesherbes. A Montmorency, le 12 janvier 1762.	49
1250.	A M. M.-M. Rey. A Montmorenci, le 13 Janv ^{er} 1762.. . . .	53
1251.	De Julie [M ^{me} de La Tour-de Franqueville]. le 14 janvier 1762.	55
1252.	Dernière lettre de M ^{me} X*** [à M ^{me} de La Tour-de Franqueville]. le 15 janvier 1762.	57
1253.	A M. [Duchesne]. Ce Vendredi 15 [janvier 1762].	58
1254.	A M. Lenieps. A Montmorenci, le 18 Janvier 1762.	59
1255.	A M. Moultois. A Montmorenci, le 18 janvier 1762.	61
1256.	Rey à Rousseau. 20 janvier 1762.	64
1257.	A M ^{me} de Verdelin. A Montmorenci le 20 Janvier 1762.	65
1258.	De Julie [M ^{me} de La Tour-de Franqueville]. le 23 Janvier 1762..	66
1259.	A M. [M.-M. Rey]. Ce 23 Janvier-1762..	67
1260.	A M. de Malesherbes. A Montmorenci, le 26 janvier 1762.	70
1261.	A M. [de Malesherbes]. A Montmorenci le 28 J ^r 1762.	75
1262.	A M. [Duchesne]. Ce vendredi 29 [Janvier 1762].	80
1263.	A M. Jean Néaulme. A Montmorenci le 29 Janv ^r 1762.	81
1264.	Ribote à Rousseau. A Montauban, le 27 janvier 1762.	84
1265.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau], le 30 janvier 1762..	86
1266.	A M ^{me} de la Tour. Montmorenci, le 31 janvier 1762.	87
1267.	De Julie [M ^{me} de La Tour-de Franqueville] le 2 Février 1762.	88
1268.	Moultois à Rousseau. 3 février 1762.	90
1269.	Rey à Rousseau. le 27 ^e [janvier de l'an 1762].	93
1270.	Rey à Rousseau. Amsterdam, 1 ^{er} Février 1762.	94
1271.	Rey à Rousseau. 4 février 1762..	97
1272.	A M. [M.-M. Rey]. Ce 4 Fevr. 1762..	97
1273.	Rey à Rousseau. Le 8 ^e fevrier 1762.	98
1274.	Rey à Rousseau. [vers le 10 février 1762].	99
1275.	[La Roche à Rousseau]. Paris, ce 6 février 1762.	101
1276.	A M. de Malesherbes. Montmorency, le 8 février 1762.	102
1277.	A M. [Duchesne]. A Montmorenci, le 12. fev ^r 1762.	104
1278.	A M. [Duchesne]. Montmorenci le 13 fevrier [1762].	106
1279.	Rey à Rousseau. Le 15 ^e février 1762.	107
1280.	A M. Moultois. Montmorenci 16 fev ^r 1762.	108
1281.	A M. [M.-M. Rey]. 17 Fevr. 1762.	110
1282.	A M. [M.-M. Rey]. Ce 18 Fevr. 1762 [<i>lisez</i> : vers le 12 février].	111
1283.	Rey à Rousseau. [vers le 18 février 1762].	114
1284.	A M ^{me} [de Luxembourg]. à Montmorenci le 18. fev ^r 1762.	117
1285.	[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau. Paris, le 18 février 1762..	118
1286.	[M ^{me} de Luxembourg à Rousseau]. Paris, samedi [<i>lisez</i> vendredi 19 février 1762].	119
1287.	A M ^{me} [de Luxembourg]. A Montmorenci le 19 fevr ^r 1762.	119

1288.	A M. [Duchesne]. 19 février 1762..	121
1289.	A M. [M.-M. Rey]. Ce 20 févr. 1762 [<i>lisez</i> : 15 février 1762].	121
1290.	[Rey à Rousseau]. Le 22 février 1762.	122
1291.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. le 23 février 1762..	125
1292.	Rey à Rousseau. Le 25 février 1762.	126
1293.	A M. [M.-M. Rey]. Ce 25 Févr. 1762.	127
1294.	A M. [M.-M. Rey]. 28 Fev ^r 1762..	128
1295.	Rey à Rousseau. Le 1 ^{er} mars 1762.	130
1296.	[Rey à Rousseau]. Le 3 ^e mars 1762.	131
1297.	M ^{me} de Verdelin à Rousseau. Le 26. [février 1762].	133
1298.	A M. Duchesne et Guy. Ce 4 mars 1762.	135
1299.	Rey à Rousseau. Amsterdam, 6 mars 1762.	136
1300.	A MM. Duchesne et Guy. Montmorenci, 7 mars [1762].	139
1301.	A M. Duchesne. Mm : 12 mars 1762..	140
1302.	A M. [Duchesne]. 14 mars 1762.	142
1303.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 8 mars 1762..	143
1304.	Rey à Rousseau. le 10 ^e mars 1762..	144
1305.	A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci, le 11 Mars 1762.	146
1306.	A M. [M.-M. Rey]. Mm : 14 mars 1762.	148
1307.	[Moultou à Rousseau]. 15 mars 1762.	149
1308.	Rey à Rousseau. Le 15 ^e mars 1762.	152
1309.	Rey à Rousseau. Le 17 ^e mars 1762.	153
1310.	A M. [M.-M. Rey]. Mm : 18 mars 1762.	154
1311.	[Aux « auteurs » et aux « beaux Esprits »]. [mars 1762].	156
1312.	M ^{me} de Verdelin à Rousseau. Le 24 mars 1762.	157
1313.	A M. M.-M. Rey. Mm : 25 mars 1762.	158
1314.	Rey à Rousseau. Le 22 ^e mars 1762.	159
1315.	Rey à Rousseau. Le 25 ^e mars 1762.	160
1316.	A M ^{me} [de Luxembourg]. A Montmorenci le 25 Mars 1762.	163
1317.	[M ^{me} de Luxembourg à Rousseau]. Paris ce samedi [27 mars 1762].	164
1318.	[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 27 mars 1762..	164
1319.	A M. [Duchesne]. Ce 26 mars 1762.	165
1320.	A. M. [Duchesne]. Montmorenci, ce dimanche 28 mars 1762.	166
1321.	[La Roche?] à Rousseau. Ce mercredi [24 ou 31 mars 1762].	167
1322.	[J. Néaulme à Rousseau]. [Amsterdam, fin mars ou début d'avril (?) 1762].	169
1323.	[Rousseau à Néaulme]. [début d'avril (?) 1762].	170
1324.	A M. [Duchesne]. Ce Dim : 4 [Avril 1762].. . . .	171
1325.	A M. [M.-M. Rey]. Ce 4 Avril 1762..	172
1326.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 1 ^{er} avril 1762..	174
1327.	A M ^{me} de la Tour. Ce 4 avril 1762.	175
1328.	De Julie [M ^{me} de la Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 8 avril 1762.	175

1329.	A M. [de Malesherbes]. A Montmorenci le 8 ^e avril 1762.	177
1330.	A M. [Duchesne]. A Montmorenci, le 9 août 1762.	178
1331.	Rey à Rousseau. Le 8 ^e Avril 1762.	179
1332.	Rey à Rousseau. Le 12 ^e Avril 1762.	181
1333.	A MM. Guy et Duchesne. Ce Vendredi 16 [avril 1762].	182
1334.	A M. Lenieps. Ce samedi 18 [lisez 17 avril 1762].	183
1335.	A M. Lenieps. Ce dimanche [18 avril 1762].	183
1336.	A M. Lenieps. Montmorenci 24 avril 1762.	184
1337.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 21 avril 1762.	185
1338.	A M ^{me} de La Tour. 24 Avril 1762.	186
1339.	Rey à Rousseau. Le 15 ^e avril 1762.	187
1340.	A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci le 23 avril 1762.. . . .	188
1341.	A M. Moultou. Montmorenci 25 avril 1762.	190
1342.	A M. Ribote. A Montmorenci, le 27 avril 1762.	193
1343.	De Julie [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. le 28 Avril 1762..	194
1344.	[M ^{me} Rey à Rousseau]. [vers le 28 avril 1762].	196
1345.	[Rey à Rousseau]. A Amsterdam le 28 Avril 1762.. . . .	197.
1346.	[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 24 avril 1762..	201
1347.	A. M. Tschärner. A Montmorenci le 29 avril 1762.	202
1348.	A. M. [Duchesne]. Montmorenci, 29 avril 1762.	206
1349.	A. M. [Duchesne]. Ce 2 mai 1762..	207
1350.	Rey à Rousseau. A Amsterdam. Le 3 ^e May 1762, 5 heures de l'après-midi..	208
1351.	A M. de Malesherbes. Montmorenci, le 7 mai 1762.	209
1352.	A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci le 9 mai 1762.	210
1353.	A M. Duchesne. Montmorenci le 12 mai 1762.	213
1354.	Rey à Rousseau. à Amsterdam 15 mai 1762.	214
1355.	A M. Duchesne. A Montmorenci, 16 mai [1762].	217
1356.	A M. [Duchesne]. [16 mai 1762].	219
1357.	Rey à Rousseau. le 19 mai 1762.	221
—	Dessaint et Saillant à Rey. 12 mai 1762.	221
—	Réponse de Rey. 20 mai [1762].	221
1358.	Moultou à Rousseau. le 19 mai 1762.	223
1359.	A M ^{me} [de Luxembourg]. A Montmorenci le 19 May 1762.	226
1360.	Au Père Deschamps. A Montm. : 22 May 1762.. . . .	227
1361.	A M ^{me} [de La Tour-de Franqueville]. A Montmorenci le 21 may 1762.	229
1362.	De Julie [M ^{me} de La Tour-de Franqueville, à Rousseau]. Le 22 mai 1762.	230
1363.	[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 22 mai 1762.	232
1364.	[M ^{me} de Luxembourg à Rousseau]. Paris, ce samedi [22 mai 1762].	232
1365.	A M. Duchesne. Ce Dim : 23 May 1762..	233
1366.	[La duchesse de Montmorency à Rousseau]. Boulogne, 24 mai 1762..	235

1367.	[Rey à Rousseau]. Le 24 May 1762.	236
—	Dessaint et Saillant à Rey, 13 mai 1762.. . . .	236
1368.	[Duclos à Rousseau]. A Paris, le 24 mai 1762.	238
1369.	La Condamine à Rousseau. Paris 24 mai 1762.. . . .	238
1370.	Clairaut à Rousseau. Paris, 24 mai 1762.. . . .	240
1371.	A MM. Pictet et Lullin. A Montmorenci, 24 mai 1762. . . .	241
1372.	[M ^{me} de Créqui à Rousseau]. 25 mai 1762.	243
1373.	A M ^{me} de Créqui. Montmorenci. 29 mai 1762.	244
1374.	De Julie [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 27 mai 1762.	245
1375.	Au [P. Muly]. A Montmorenci, le 27 mai 1762.	247
1376.	A M ^{me} [de Luxembourg]. Vendredi 28 May 1762.	249
1377.	A M. de Sartine. du 28 May 1768.	250
1378.	A M. Duchesne. Ce Vendredi 28 mai 1762.	251
1379.	A. M. Guérin. Ce samedi 29 [mai 1762].	252
1380.	A M ^{me} de La Tour. Ce samedi 29 [mai 1762].	253
1381.	A M. Lenieps. Mm : le 29 May 1762.. . . .	254
1382.	A M. M.-M. Rey. A Montmorency le 29 mai 1762.. . . .	255
1383.	A M. Moulto. Montm : 30 May 1762.	257
1384.	[Carrion à Rousseau]. à Paris ce 1 ^{er} Juin 1762.	260
1385.	[Malesherbes à d'Hémery]. mardi à deux heures. [1 juin 1762].	262
1386.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le premier juin 1762.	263
1387.	A M ^{me} de la Tour. [premier juin 1762].	264
1388.	[M ^{me} de Créqui à Rousseau]. 2 juin 1762.	265
1389.	A M ^{me} de la Tour. A Mm. 4 Juin 1762.	268
1390.	De Marianne [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 5 juin 1762.	270
1391.	De la même [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 7 juin 1762.. . . .	270
1392.	[Traité de Duchesne et Néaulme]. [juin 1762].	271
1393.	[Guy et Duchesne à Rousseau]. Paris 4 juin 1762.	271
1394.	Moulto à Rousseau. le 5 Juin 1762.	272
1395.	A M. J. Néaulme. Montmorenci, 5 Juin 1762.	275
1396.	M. de la Pouplinière à Rousseau. Passy 6 juin 1762.	277
1397.	Rey à Rousseau. Le 7 ^e Juin 1762.	279
1398.	A M ^{me} Dupin. A Montmorenci le 7 de juin 1762.	281
1399.	A M. Moulto. A Montmorenci le 7 juin 1762.	282
1400.	A M ^{me} de La Tour. A Montmorenci le 7 juin [1762].	284
1401.	A M ^{me} de Créqui. A Montmorenci le 7 juin 1762.	285
1402.	M ^{me} de Créqui à Rousseau. Mardi [8 juin 1762].	286
1403.	[M ^{me} de Luxembourg à Rousseau]. [8 juin 1762].	286
1404.	A M. de la Pouplinière. A Montmorenci le 8 juin 1762. . . .	287
1405.	Du Président Molé à X***. A Paris ce 9 juin 1762.	288
1406.	[Duclos à Rousseau]. A Paris le 12 juin 1762.	288
1407.	M ^{me} de Créqui à l'abbé [Trublet ?]. [vers le 12 juin 1762]. . .	289
1408.	Coindet à Rousseau. Paris le 14 ^e Juin 1762.	290
1409.	Moulto et Roustan à Rousseau. 14 juin [1762].. . . .	291

1410.	Th. Tronchin à J. Vernes. $\frac{14}{17-62}$	293
1411.	[d'Alembert à Rousseau]. 15 juin [1762].	294
1412.	A M. [le maréchal de Luxembourg]. A Iverdun le 15 Juin 1762.. . . .	296
1413.	A M. Moulto. A Iverdun. 15 Juin 1762.. . . .	297
1414.	Moulto à Rousseau. Le 16 Juin [1762].	298
1415.	A M ^{me} [de Luxembourg]. A Iverdun le 17 Juin 1762.	302
1416.	A M. le Prince de Conti. Iverdun, le 17 Juin 1762.	304
1417.	A M. le Maréchal de Luxembourg. Iverdun, le 17 Juin 1762..	304
1418.	A M ^{le} Le Vasseur. Iverdun, le 17 Juin 1762.	306
1419.	Rey à Rousseau. A Amsterdam, le 17 Juin 1762.	309
1420.	[Moulto à Rousseau]. Vendredi 18 [Juin 1762].	311
1421.	[Moulto à Rousseau]. Samedi [19 Juin 1762].	314
1422.	A M. Gingins de Moiry. Iverdun le 20 juin 1762.	315
1423.	Rey à Rousseau. le 21 ^e Juin 1762.	317
1424.	A M. Moulto. A Iverdun le 22 Juin 1762.	318
1425.	[Moulto à Rousseau]. mardi [22 Juin 1762].. . . .	320
1426.	[Moulto à Rousseau]. le 23 juin 1762.	322
1427.	[M ^{me} de Luxembourg à Rousseau]. Montmorency 23 juin 1762.	324
1428.	[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau] Montmorency 23 juin 1762.	325
1429.	[Th. Levasseur à Rousseau]. ce mercredi à 4 heures du matin, ce 23 juin 1762.	327
1430.	A M. Moulto. A Iverdun le 24 Juin 1762.	330
1431.	De M ^{me} la Comtesse de Boufflers. Ce 24 Juin [1762].	331
1432.	Au rédacteur de la Gazette de Berne. [Yverdon] Du 25 juin 1762.. . . .	334
1433.	Gingins de Moiry à Rousseau. Du château d'Yverdon, ce 25 ^e juin 1762.	336
1434.	A M. le Maréchal de Luxembourg. Iverdun le 19 juin 1762. .	338
1435.	Le maréchal de Luxembourg à Rousseau. Montmorency, le 29 juin 1762.	339
1436.	Philandre (?) à Rousseau. [fin juin 1762].. . . .	340
1437.	M ^{me} de Verdelin à Rousseau. [fin juin ou début de juillet 1762].	341
1438.	[M ^{me} de Chenonceaux à Rousseau] [fin juin ou début de juillet 1762].	343
1439.	[Moulto à Rousseau]. 2 juillet [1762].	345
1440.	De Marianne [M ^{me} de La Tour-de Franqueville]. Le 2 juillet 1762.. . . .	347
1441.	[David Hume à Rousseau]. Edimbourg. Jame's Court, 2 juillet 1762.	349
1442.	A M ^{me} Cramer-Delon. A Iverdun, 2 juillet 1762.	351
1443.	A M. J.-F. Deluc. Yverdon, le 2 juillet 1762.	351
1444.	Le docteur Tissot à Rousseau. Yverdon, samedi 3 juillet 1762.	352
1445.	A M ^{me} [la Comtesse de Boufflers]. A Iverdun, le 4 juillet 1762.	353
1446.	A M. C*** [Bailli de Berne]. Yverdon [vers le 4] juillet 1762.	355

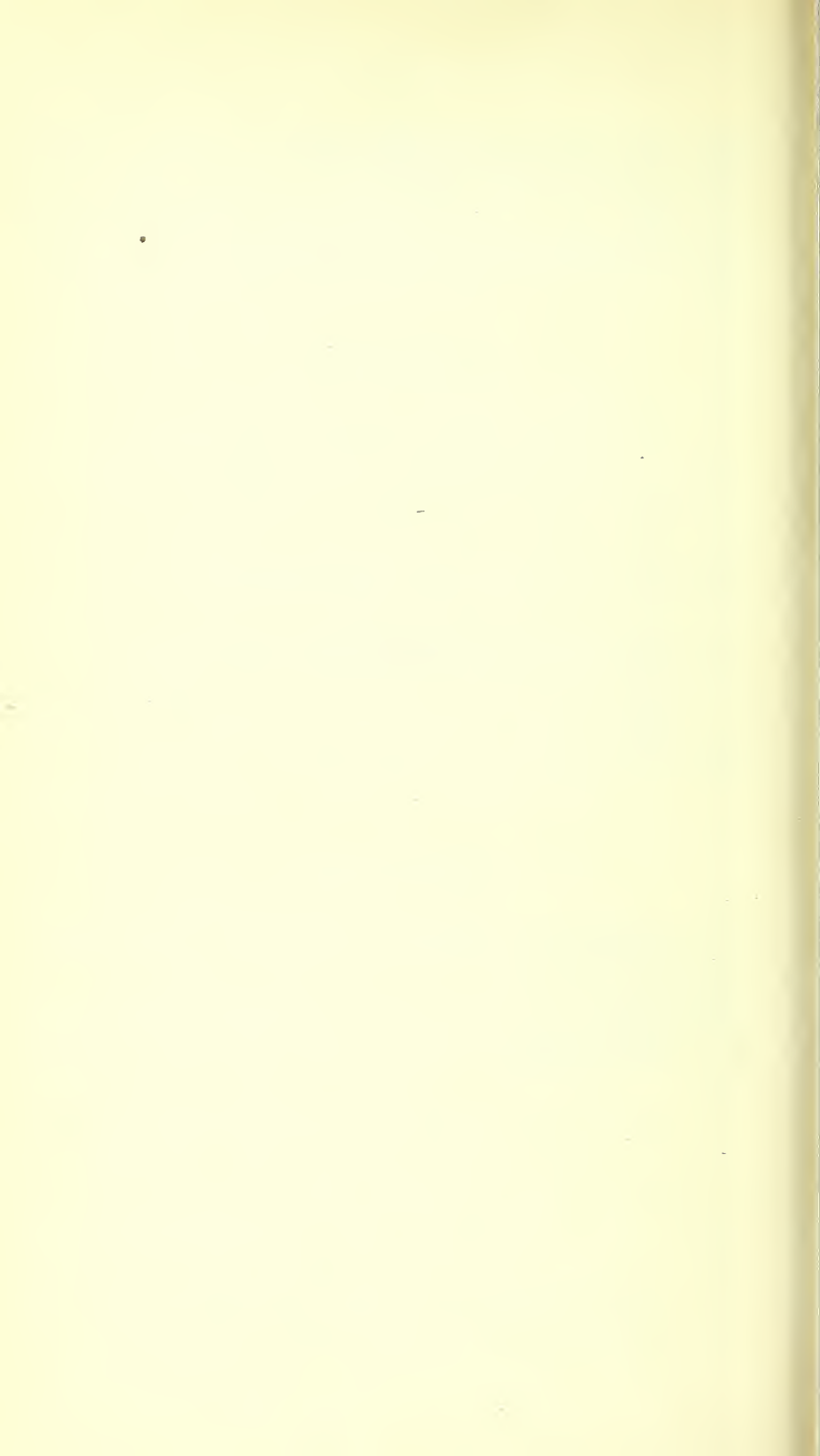
1447. A M. Moultoù. [Yverdon]. 6 juillet [1762].	356
1448. [Moultoù à Rousseau] le 7 juillet 1762.	358
1449. [Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 7 juillet 1762.	360
1450. [J.-F. Burmann à Rousseau]. Mézery, ce 8 juillet 1762.	361
1451. [Tissot à Rousseau]. Lausanne, le 8 juillet 1762.	362

APPENDICE

I. Arrêt de la cour du Parlement [de Paris], condamnant l' <i>Emile</i> ... (9 juin 1762).	367
II. Lettre du procureur général G.-F.-L. Joly de Fleury, 10 juin 1762.	370
III. Extrait des registres du Petit Conseil [de Genève], du 11 juin 1762.	370
IV. Extrait des registres du Petit Conseil [de Genève], du 18 juin 1762.	371
V. Verbal de l'auditeur Bonet du 18 juin 1762.	371
VI. Conclusions du Procureur général Jean-Robert Tronchin. 19 juin 1762.	372
VII. Extraits des Registres du Petit Conseil [de Genève], du 19 juin 1762.	376
VIII. Extrait d'une lettre de M. Sellon à M. Pierre Lullin. Paris le 1 ^{er} juin 1762.	378

PLANCHES

1. J.-J. Rousseau, gravé par Watelet.	<i>En frontispice.</i>
2. Salomon Gessner.	16
3. Le président De Brosses.	33
4. Paul Moultoù.	149
5. Le marquis de Créqui.	243
6. La marquise de Créqui.	289



INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CE SEPTIÈME TOME

- ABAUZIT (Firmin) [Uzès, 11 novembre 1679-Genève, 20 mars 1767], p. 192.
 ADERT (Jacques) [1817-1886], p. 351.
 ALAMANNI, p. 65, 308, 329.
 ALEMBERT (Jean LE ROND D') [1717-1783], p. 21, 76, 219, 294.
 ANISSON, libraire à Paris, p. 262.
 ARMENTIÈRES (marquis d'), p. 226, 232.
 AUBERT (Fernand), p. 244.
 AUBOIN, p. 24, 39, 136.
 AUDÉOUD (Édouard), p. 158.
 AZAINCOURT (BLONDEL D'), p. 219.
 BASEILHAC (Jean), dit frère CÔME [1703-1781], feuillant, p. 48.
 BARDIN, libraire à Genève, p. 371, 372.
 BASTIDE (Jean-François) [Marseille, 1724-Milan, 1798], p. 220.
 BEAUMONT, commis de la Chancellerie, à Genève, en 1762, p. 371.
 BEAUSSIRE (Émile - Jacques - Amand) [1824-1889], p. 227.
 BECKET, traducteur anglais de la *Nouvelle Héloïse*, p. 147.
 BECQUET [BECKET?] (miss), p. 334, 355.
 BERGOUNIOUX, p. 17.
 BERNARDONI (M^{me}) [voir M^{me} X***], p. 220, 246.
 BERTHIER (le P.), p. 220, 251.
 BONET, auditeur au Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 371, 372.
 BOSSCHA, p. 1, 24, 25, 40, 41, 46, 53, 66, 67, 97, 98, 110, 111, 112, 114, 121, 127, 128, 145, 154, 158, 172, 174, 188, 210, 212, 222, 255.
 BOUCHAUD (Baptiste), sieur DUPLESSIS, général des Finances à Nantes, en 1750, amateur de musique, p. 379.
 BOUFFLERS-RIVEREL (comtesse de), née Marie-Charlotte-Hippolyte CAMPET DE SAUJON [Paris, 5 septembre 1724 Rouen, 28 novembre 1800], p. 219, 227, 232, 303, 324, 328, 331, 343, 349, 353, 355.
 BOULLIER, p. 129, 138, 147, 160.
 BRETEUIL (baron de), p. 15.
 BRUISSET, 218.
 BUFFE (Jacob), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
 BUISSON (Léonard), ancien syndic et membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 376.
 BURMANN (J.-F.), p. 352, 360.
 CABANIS, chirurgien, à Genève, p. 19.
 CALAS (Jean) [La Caparède (Languedoc), 1698-Toulouse, 9 mars 1762], p. 312.
 CALVIN (Jean) [Noyon, 10 juillet 1509-Genève, 27 mai 1564], p. 114.
 CARNOT (Sadi), lieutenant-colonel, p. VII, 289.
 CARRION, p. 219, 260, 261.
 CASTRES (de), p. 262.
 CHAMPVENT (de), p. 301.
 CHAPEAUROUGE (Jean-Jacques de), l'un des deux secrétaires d'État de Genève, en 1762, p. 276.
 CHARAVAY (Étienne), p. 58.
 CHARAVAY (Eugène), p. 1, 80, 121, 219.
 CHARAVAY (Noël), p. 140, 182, 183, 184, 254.
 CHAUX, huissier du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 372.
 CHENONCEAUX (M^{me} DUPIN DE), née Marie-Alexandrine-Sophie de ROCHE-

- CHOUART-PONVILLE [1730-1767], p. 14, 219, 343.
- CHOISEUL (Étienne-François, comte de STAINVILLE, duc de) [28 juin 1719-Paris, 8 mai 1785], ministre des Affaires étrangères, p. 378, 379.
- CLAIRAUT (Alexis-Claude) [1713-1765], p. 219, 240, 241.
- CLIFFORD, p. 212.
- COINDET (François) [12 novembre 1734-28 mai 1809], p. 260, 290.
- COLNET (C.-J.), p. 247.
- CÔME (frère), voy. BASEILHAC, p. 48.
- CONTI (Louis-François de BOURBON, prince de) [Paris, 13 avril 1717-Paris, 12 août 1776], p. 189, 226, 233, 286, 297, 303, 304, 316, 324, 325, 328, 331, 353.
- COTTE (le P.), neveu du P. Muly et son successeur à la cure de Montmorency, p. 248.
- CRAMER-DELON (M^{me}), p. 351.
- CRAMER (Jean), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- CHRISTIAN VII [1749-1808], prince de Danemark en 1762, roi de Danemark et de Norvège en 1766, p. 224, 258, 274.
- CRÉQUI (marquise de), née Renée-Caroline de FROULLAY [1714-1803], p. 220, 243, 244, 265, 285, 286, 289.
- CRÉQUI (Charles-Marie), marquis de), fils du précédent [vers 1739-Péringueux, 10 décembre 1801], p. vii.
- DANEMARK (prince de), voyez CHRISTIAN VII.
- DEBROSSES (Charles) [Dijon, 1709-Paris, 1777], p. 33.
- DELALANDE (Henri), p. 379.
- DELATOUR (Louis-François), lib. à Paris, gendre et associé de GUÉRIN, p. 225.
- DE LUC (Jean-François) [1698-1780], horloger et magistrat à Genève, p. 192, 313, 351, 357.
- DE LUC (Jacques-André) [1763-1847], petit-fils du précédent, p. 351.
- DESAUGES (OU DE SAUGES), colporteur, p. 250, 251.
- DESCHAMPS (dom), p. 227, 228.
- DESMAHIS (Joseph-François-Édouard de CORSAMBLEU) [Sully-sur-Loire, 1722-Paris, 25 février 1761], p. 133.
- DESSAINT, libraire à Paris, p. 199, 215, 221, 233, 236, 256.
- DIDEROT (Denis) [Langres, 1713-Paris, 1784], p. 50.
- DIODET, tailleur arménien, p. 167.
- DIODET, fils du précédent, p. 167.
- DIOGÈNE, p. 58.
- DONZEL, p. 357, 358.
- DUBETTIER, p. 163, 309.
- DUBETTIER (M^{me}), p. 309.
- DUCHESNE (Nicolas-Bonaventure), libraire à Paris, p. 9, 12, 32, 58, 60, 67, 80, 82, 95, 103, 104, 106, 112, 113, 118, 120, 131, 135, 136, 137, 139, 140, 142, 161, 164, 165, 166, 171, 178, 182, 206, 207, 213, 217, 219, 226, 232, 233, 251, 258, 271.
- DUCLOS (Charles PINEAU-) [1704-1772], p. 3, 219, 238, 240, 288.
- DU DEFFAND (marquise), née Marie de VICHY-CHAMROND [château de Chamrond, 1697-Paris, 1780], p. 223.
- DUFOUR, banquier genevois installé à Paris, associé de Mallet, p. 220, 251.
- DUFOUR (M^{me} Théophile), née Léonie BORDIER, p. 252.
- DUFRANC, p. 369.
- DULAURE (J.-A.), p. 247, 248.
- DUMOULIN, habitant de Montmorency, p. 248, 307, 308.
- DUMOULIN (Suzanne-Madeleine) [née vers 1721], p. 162, 172, 181, 188, 198, 200, 210, 214, 222, 257, 279, 310, 317.
- DUPAN (Barthélemi) ancien syndic et membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- DUPAN (Jean-Louis), dit le Jeune [1698-1775], membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- DU PEYROU (Pierre-Alexandre) [Surinam, 7 mai 1729-Neuchâtel, 13 novembre 1794], p. 3, 6.
- DUPIN (M^{me} Claude), née Louise-Marie-Madeleine Fontaine [1707-1799], p. 219, 281.
- DURAND, libraire à Paris, p. 137, 141, 187, 189, 199, 215.
- DUVILLARD-BARILLOT, libraire à Genève, p. 222, 273.
- DUVOISIN, p. 41, 42, 46, 47, 64, 97, 98, 99, 107, 110, 115, 122, 126, 129, 130, 132, 138, 147, 160, 180, 187, 208, 211, 215, 220, 317.
- EISEN (Charles-Dominique-Joseph), [1720-1778], graveur, p. 141.

- EMILE-PAUL, libraire à Paris, p. 289.
 ENGEL-GROS (Frédéric), p. 287.
 ENVILLE (M^{me} d'), p. 273, 359.
 ÉPINAY (DE LALIVE d'), p. 220.
 FABRI (Pierre), premier syndic de Genève, en 1762, p. 377.
 FABRICIUS, p. 51.
 FAGEL, greffier à La Haye, p. 145, 212.
 FAGEL (François) [11 septembre 1740-28 août 1773], fils du précédent, p. 145, 212, 215.
 FAGEL (Robert), général, fils du précédent, p. 212.
 FATIO (François), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
 FAVRE (Jacob), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
 FOKKE (S.), graveur, p. 141.
 FONCEMAGNE, p. 134.
 FORMEY (Jean-Louis-Samuel) [Berlin, 31 mai 1711-Berlin, 8 mars 1797], p. 169.
 FRÉDÉRIC II [Berlin, 24 janvier 1712-Potsdam, 17 août 1786], roi de Prusse, p. 295.
 FRÉDÉRIC IV [1671-1730], roi de Danemark et de Norvège, p. 258.
 FREYDIG, huissier du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 372.
 FROSSARD (Ch.-L.), p. 29.
 GALIFFE (Jean), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
 GALLATIN (André), ancien syndic et membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
 GAUFFECOURT (Jean-Vincent CAPPERONNIER DE) [Paris, 19 novembre 1691-La Mothe, près de Lyon, août 1766], p. 192, 220.
 GESSNER (Salomon) [Zurich, 1^{er} avril 1730-2 mai 1788], p. 15, 16.
 GINGINS (Victor de), seigneur de MOIRY [mort en 1776], bailli d'Iverdon en 1762, p. 315, 338.
 GOSSE frères (Henri-Albert et Jean), libraires à Genève, p. 371, 372.
 GRAND (Georges), banquier à Lausanne, p. 362.
 GRASSET (François), libraire à Lausanne, p. 363.
 GRENIER (les frères), p. 85, 159.
 GRENUS (Jean-Louis), l'un des syndics de Genève, en 1762, p. 377.
 GRIMM (Frédéric-Melchior) [1723-1807], p. 300.
 GUÉRIN, libraire à Paris, p. 61, 217, 219, 225, 242, 252.
 GUY, libraire à Paris, associé de DUCHESNE, p. 134, 135, 139, 182, 271, 272.
 HÉMERY (d'), inspecteur de la Librairie à Paris, p. 262.
 HÉRISSANT, libraire à Paris, p. 137.
 HUBER (Michel) [1727-1804], p. 15, 16.
 HUME (David) [Édimbourg 1711-Édimbourg, 26 août 1776], p. 333, 349, 353.
 JALABERT (Jean) [1713-1768], membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 192, 273, 312, 346, 356, 359, 377.
 JACQUET (Pierre), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
 JOLY DE FLEURY (Guillaume-François-Louis) [né en 1710], procureur général, p. 370.
 JOLY DE FLEURY (Omer), [Paris, 1715-1810], avocat général, frère du précédent, p. 309, 367, 370.
 JULIENNE (de), p. 18.
 KEITH (George), dit MILORD MARÉCHAL [1685-1778], p. 295.
 KLOPSTOCK (Frédéric-Gotlieb) [Quedlinbourg, 1724 - Hambourg, 14 mars 1803], p. 16.
 LA CONDAMINE (Charles-Marie de) [Paris, 28 janvier 1701-Paris, 4 février 1774], p. 220, 238, 241, 243.
 LA FONTAINE (Jean de) [Château-Thierry, 8 juillet 1621-Paris, 13 avril 1695], p. 177, 193, 225, 241, 252, 259.
 LA FOREST, servante de Molière, voyez VANNIER (Renée).
 LAGET (Guillaume) [1710-1770], pasteur à Genève, p. 294.
 LALIVE (DE), introducteur des Ambassadeurs, p. 219.
 LA MARCK (comtesse de), p. 333, 354.
 LAMBERT (Jean-François) [1726-vers 1800], chevalier, baronnet de la Grande-Bretagne, banquier à Paris, gendre de Lenieps, p. 59.
 LAMBERT (M^{me}), née Marie Lenieps, femme du précédent [1730-17 avril 1762], p. 183, 184.
 LAMBERT (Henri-Anne) [né le 16 octobre 1760], le « petit chevalier », 2^e fils des précédents, p. 59, 60.
 LANGLADE (abbé de), p. 273.
 LANSON (Gustave), p. 288, 370

- LA PORTE (abbé Joseph de) [1718-1779], p. 254.
- LA POPLINIÈRE (Alexandre-Jean-Joseph de) [1692-5 décembre 1762], p. 220, 277, 278, 287.
- LA RIVE (Horace-Bénédict de), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- LA ROCHE, p. 101, 167, 168, 220, 307, 308, 309, 328.
- LA ROCHE (M^{me}), p. 101, 168, 286, 328.
- LA ROCHEFOUCAULD (duc de), p. 273.
- LA TOUR (Maurice-Quentin de) [St-Quentin, 1704-St-Quentin, 1788], p. 17, 18, 220.
- LA TOUR-DE-FRANQUEVILLE (M^{me} ALISSAN de LA TOUR, soit M^{me} de), née Marie-Anne MERLET de FOUSSONNE et de FRANQUEVILLE [Paris, 7 novembre 1730-St-Mandé, 6 septembre 1789], p. 30, 43, 45, 55, 57, 66, 86, 87, 88, 125, 143, 174, 175, 185, 186, 194, 220, 229, 230, 245, 253, 263, 264, 268, 270, 284, 347.
- LA TOUR (ALISSAN de), mari de la précédente, p. 270.
- LENIEPS (Toussaint-Pierre) [1694-1774], p. 59, 60, 183, 184, 220, 254.
- LENOIR (Pierre-François), conseiller au Parlement de Paris, p. 369.
- LÉPINE, ou L'ÉPINE, messenger, p. 24, 101, 152, 158, 234.
- LESSING (Gothold-Ephraïm) [Kamenz (Saxe), 22 janvier 1729-Wolfenbüttel, 15 février 1781], p. 16.
- LEVASSEUR (François) [1674-20 janvier 1754], p. 127, 173.
- LEVASSEUR (Marie-Thérèse) [Orléans, 21 septembre 1721-Plessis-Belleville, 12 juillet 1801], fille du précédent, p. 4, 25, 27, 40, 50, 65, 66, 67, 68, 94, 96, 99, 101, 111, 112, 115, 127, 131, 146, 162, 168, 173, 179, 182, 197, 198, 200, 210, 211, 215, 233, 234, 305, 306, 325, 326, 327, 331, 333, 339, 341, 360.
- LE VENEUR (comte) [mort en 1925], p. 17, 65.
- LEYDONTÈS (Henry), p. 80.
- LOCHES (de), p. 153.
- LOYSEAU de MAULÉON (Alexandre-Jérôme) [Paris, 1728-Paris, 1771], avocat au Parlement, p. 220.
- LORENZI (le chevalier), p. 219, 227, 355.
- LOUIS XV, roi de France [Versailles, 15 février 1710-Versailles, 10 mai 1774], p. 101.
- LUBIÈRES, p. 300.
- LULLIN (Jean-Louis) [3 décembre 1705-1775], bibliothécaire de Genève, p. 241.
- LULLIN (Pierre) [1712-1789], l'un des deux secrétaires d'État de Genève, en 1762, p. 367, 377, 378.
- LULLIN DE CHATEAUVIEUX (Michel) [1695-1781], seigneur-lieutenant de Genève en 1762, p. 371, 372, 377.
- LÜTGE, libraire à Amsterdam, p. 158.
- LUXEMBOURG (Charles-François-Frédéric de MONTMORENCY, duc de) [31 décembre 1703-18 mai 1764], maréchal de France, p. 5, 9, 17, 48, 77-79, 101, 115, 117-120, 163, 164, 168, 173, 178, 187, 189, 193, 198, 199, 201, 226, 232, 237, 241, 243, 245, 252, 265, 277, 291, 295-297, 300, 303, 304, 307, 324, 325, 327, 331, 336, 339, 360.
- LUXEMBOURG (maréchale, duchesse de), née Marie-Angélique de NEUVILLE DE VILLEROY, veuve du duc de BOUFFLERS, femme du précédent [Paris, 27 octobre 1707-Paris, 24 février 1787], p. 8-10, 12, 13, 77-79, 101, 107, 118-120, 163, 164, 167, 168, 178, 189, 201, 219, 226, 232, 243, 245, 249, 250, 265, 268, 269, 270, 273, 286, 295, 297, 302, 303, 324, 325, 328, 338, 339, 348, 360.
- MAGGS, frères, libraires à Londres, p. 178.
- MAILLARD, p. 229, 231.
- MALESHERBES (Guillaume-Chrétien de LAMOIGNON de) [1721-1794], p. 8, 10, 12, 13, 35, 49, 70, 71, 102, 112, 115, 120, 123, 124, 129, 136, 137, 138, 147, 155, 158, 161, 162, 173, 177, 180, 187, 188, 198, 199, 208, 209, 211, 215, 216, 217, 219, 221, 236, 237, 249, 250, 262, 279, 280.
- MALLET (Jean-Jacques), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- MALLET, banquier genevois à Paris, associé de DUFOUR, p. 220, 251.
- MALTER, p. 220.

- MALTOR (Antoine) [1689-1767], curé de Groslay, p. 329.
- MANDAR, p. 329.
- MANDROT (de), p. 315.
- MARGENCY, p. 133, 134.
- MARQUES (Thierry-Noël), notaire à Amsterdam, p. 111, 131, 146, 153, 173.
- MATHAS (Jacques-Joseph) [mort le 31 décembre 1762], propriétaire de Rousseau à Montlouis, p. 248, 307, 308, 329.
- MAYRAN (Jean-Jacques DORTHOUS DE), [1678-1771], p. 220.
- MÉNARS (M^{me} de), p. 153.
- MICHÉLI (Benjamin), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- MILORD MARÉCHAL, voyez KEITH (George).
- MIRABEAU (Victor RIQUETTI marquis de) [1715-1789], auteur de *l'Ami des hommes*, père de l'orateur, p. 203.
- MIREPOIX (M^{me} de), p. 233.
- MOLÉ (Mathieu-François), premier président du Parlement de Paris, en 1762 [guillotiné en 1794], p. 288.
- MOLIÈRE (Jean-Baptiste POQUELIN, dit) [Paris, 15 janvier 1622-Paris, 17 février 1673], p. 57, 295.
- MONTMORENCY (duchesse de), p. 235.
- MONTESQUIEU (Charles de SECONDAT, baron de) [18 janvier 1689-10 février 1755], p. 312, 349.
- MONTPÉROUX (Étienne-Jean GUYMARD DE ROCHERETZ, baron de), résident de France à Genève, de mai 1750 à septembre 1765 [mort à Genève, le 9 septembre 1765], p. 378.
- MORRISON (Alfred), p. 71, 104, 285.
- MOULTOU (Paul-Claude) [Montpellier, 24 novembre 1731-Coinsins, 10 juin 1787], p. 3, 4, 5, 6, 7, 19, 20, 21, 61, 62, 90, 108, 110, 147, 149, 190, 222, 223, 241, 242, 257, 260, 272, 282, 283, 291, 293, 297, 298, 311, 314, 318, 320, 322, 330, 345, 355, 356, 358.
- MOULTOU, père du précédent, p. 92, 109, 151.
- MULINEN (W.-F. de), p. 202, 204.
- MULY (le père) [1692-9 juillet 1779], directeur des Oratoriens de Montmorency, curé de Montmorency de 1735 à 1773, p. 247, 248, 308, 329.
- MUSSARD (Pierre), l'un des syndics de Genève, en 1672, p. 22, 192, 312, 377.
- MUSSET-PATHAY (Victor-Donatien de MUSSET, dit) [1768-1832], p. 15, 59, 102, 106, 135, 139, 142, 165, 166, 206, 207, 209, 213, 217, 251, 304, 336, 355.
- NÉAULME (Jean), libraire à Amsterdam, p. 26, 28, 47, 64, 69, 81, 95, 96, 103, 106, 111, 112, 113, 114, 115, 121, 123, 124, 131, 135, 136, 141, 142, 147, 153, 154, 161, 165, 169, 170, 178, 180, 198, 207, 217, 234, 236, 258, 269, 271, 273, 275, 276, 311.
- ORLÉANS (Louis, duc d') [Versailles, 1703-Paris, 1752], fils du Régent, p. 5, 21, 63, 92, 223.
- ODRY (Jean-Baptiste) [Paris, 1686-Beauvais, 1765], p. 225, 241, 252.
- OVIDE, p. 177.
- PARISON (Ch.), p. 247.
- PASTEUR (André), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 376.
- PERDRIAU (Jean) [Genève, 23 juillet 1712-Genève, 20 août 1786], p. 192.
- PEUCH, de la *Gazette d'Utrecht*, p. 309.
- PHIDIAS, p. 143.
- PHILANDRE (?), p. 340.
- PHILIBERT, libraire à Genève, p. 371, 372.
- PICART (Émile), antiquaire à Genève, p. 252.
- PICTET (Isaac), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- PICTET (Marc), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- PICTET (Jean-Louis) [1705-1775], bibliothécaire de Genève, p. 241.
- PIQUET, p. 262.
- PLATON, p. 91.
- PLUTARQUE, p. 49.
- PORTAL, p. 193.
- RAPPART (van), libraire à Amsterdam, p. 158.
- REBHUHN, p. 233.
- REVENTLOU (de), p. 224, 225, 257, 258, 274.
- REVERDIL (Salomon) [Nyon, 1732-Nyon, 1808], précepteur des princes de Danemark, puis conseiller d'État et secrétaire du roi Christian VII, p. 224, 257.

- REY (Marc-Michel) [1721-1780], p. 1, 5, 7, 23-26, 39-42, 46, 53, 60, 64, 66, 69, 93, 94, 97-99, 107, 110, 114, 121, 122, 126-128, 130, 131, 136, 145, 146, 148, 152-154, 158, 159, 172, 173, 178, 179, 181, 187, 188, 196, 197, 208-210, 213, 221, 233, 236, 255, 260, 273, 279, 309, 310, 317, 372, 376.
- REY, père du précédent, p. 96.
- REY (M^{me} Marc-Michel), née Élisabeth Bernard, p. 25, 47, 64, 69, 93, 96, 122, 124, 129, 138, 148, 153, 159, 160, 162, 257, 279, 310, 317.
- REY (Julie-Élisabeth) [1750-Utrecht, 14 juin 1792], première fille de Marc-Michel Rey, p. 208, 210.
- REY (Suzanne-Madeleine-Jeanne) [née à Amsterdam, le 30 avril 1762], fille de Marc-Michel Rey et filleule de J.-J. Rousseau, p. 129, 138, 153, 159, 162, 190, 196, 197, 200, 208, 210, 212, 214, 216, 222, 236, 279, 310, 317.
- REY (autres enfants de Marc-Michel), p. 208, 216.
- RIBOTTE, p. 29, 84, 86, 193.
- RICHARD (Joseph) [1799-1875], p. 14, 19, 84, 101, 223, 238, 265, 272, 277, 286, 290, 291, 340.
- RICHEMONT (Louis de), p. 193.
- RILLIET (Barthélemi), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- RILLIET (Jean-Robert), négociant à Amsterdam, p. 317.
- RITTER (Eugène), p. 352, 361, 362, 363, 364.
- ROBIN, libraire à Paris, p. 137, 155.
- ROCHEMONT (de), p. 377.
- ROCHETTE, p. 85, 159.
- ROGUIN (Daniel) [Yverdon, 6 novembre 1691-Yverdon, 25 mai 1771], p. 296, 298, 305, 318, 319, 327, 338.
- ROUGEMONT, banquier à Paris, p. 305, 326, 338, 339.
- ROUSSEAU (M^{me} Isaac), née Susanne Bernard [Genève, 6 février 1673-Genève, 7 juillet 1712], mère de Jean-Jacques, p. 302.
- ROUSSEAU (Jean-François) [1685-19 juin 1763], horloger à Genève, rue de la Croix-d'Or, p. 192.
- ROUSSEAU (Jean) [1724-1795], fils du précédent, p. 147, 280.
- ROUSTAN (Antoine-Jacques) [1734-18 juin 1808], p. 5, 6, 7, 192, 291, 293, 299.
- ROGER (Alexandre), p. 257.
- RUBINKENIUS, p. 212.
- RULHIÈRE (Claude-Carloman) [Bondy, 1735-1791], de l'Académie française, p. 15.
- SAILLANT, libraire à Paris, p. 137, 199, 215, 221, 280.
- SAINTE-FLORENTIN (Louis PHELYPEAU, comte de), duc de LA VRILLIÈRE [1705-1777], p. 370.
- SALADIN (Jean-Louis), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 376.
- SALOMON (le roi), p. 72.
- SARTINE (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de), comte d'ALBI [Barcelone, 12 juillet 1729-Tarragone, 7 septembre 1801], lieutenant de police de 1759 à 1774, p. 249, 250, 251, 252, 262.
- SARTORIS (Jean-Pierre), membre et trésorier du Petit Conseil de Genève en 1762, l'un des syndics l'année suivante, p. 377.
- SAUGES (de), colporteur, voyez DESAUGES.
- SCHLEY (J. van der), graveur, p. 141.
- SCHLÆSING-FROSSARD (M^{me}), p. 29.
- SÉJEAN (de), p. 348.
- SELLON (J.-F.), ministre de la République de Genève à Paris, p. 368, 379.
- SÉNÈQUE, p. 369, 372, 375.
- SERVET (Michel) [Villanueva (Aragon), 1509-brûlé à Genève, 27 octobre 1553], p. 320.
- SIMILIS, courtisan de Trajan, p. 69.
- SIRE-JEAN (de), p. 195, 196, 229, 230, 231.
- SOCRATE, p. 58, 292, 295, 299.
- SOLAR (marquise de), p. 348.
- SPARTIEN, p. 6.
- STRECKEISEN-MOULTOU (Georges) [Genève, 1834-vers 1870], p. 14, 19, 20, 92, 101, 118, 149, 157, 164, 201, 232, 235, 277, 294, 296, 298, 311, 312, 313, 314, 320, 322, 324, 325, 327, 331, 339, 342, 343, 345, 349, 358, 361.
- STRECKEISEN-MOULTOU (M^{me}), née Amélie MOULTOU, mère du précédent, p. 20, 90.
- TASTAT (M^{me}), de Nérac, p. 289.

- TAVEL, premier commis au greffe de La Haye, p. 141, 181, 211, 215.
- TISSEAU (Paul), p. vii, 289.
- TISSOT (Samuel-André) [Grancy (Vaud), 1728-Lausanne, 1797], p. 352, 362, 363, 364.
- TRAJAN, p. 69.
- TREMBLEY (Jean), membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377.
- TREMBLEY VAN BERCHEM, p. 354.
- TRONCHIN (le docteur Théodore) [Genève, 24 mai 1709-Paris, 30 novembre 1781], p. 272, 293.
- TRONCHIN (Jean-Robert) [Genève, 3 octobre 1710-Rolle, 11 octobre 1781], procureur-général, cousin du précédent, p. 372, 376.
- TRONCHIN (François) [1704-1778], membre du Petit Conseil de Genève, en 1762, p. 377, 378.
- TRUBLET (l'abbé Nicolas-Charles-Joseph) [Saint-Malo, décembre 1697-Saint-Malo, 14 mars 1770], p. 289.
- TSCARNER (Vincent-Bernard), p. 202.
- TURETTINI (François-Jean), ancien syndic et membre du Petit Conseil à Genève, en 1762, p. 377.
- USTERI (Léonard) [Zurich, 31 mars 1741-18 mai 1789], p. 16.
- VANEY, imprimeur à Genève, p. 370.
- VANNIER (Renée), dite LA FOREST, servante de Molière, p. 57.
- VERDELIN (marquis de) [mort le 27 décembre 1763], p. 17, 65, 134, 157, 342.
- VERDELIN (marquise de), née Marie-Louise de BRÉMOND D'ARS [morte en octobre 1810], femme du précédent, p. 18, 65, 133, 134, 157, 232, 308, 341, 342.
- VERNES (Jacob) [Genève, 31 mai 1728-Genève, 22 octobre 1791], p. 192, 293.
- VERNET (Jacob) [1698-1789], p. 192, 359.
- VILLENEUVE-GUIBERT, p. 281.
- VILLEROY (duc de), p. 226, 232, 302.
- VIRGILE, p. 204.
- VIRIDET (Marc-Daniel-Louis) [Genève, 17 mai 1810-Genève 22 février 1866], chancelier d'État de Genève, p. 367, 370, 371, 372, 376, 377, 378.
- VOLTAIRE (François-Marie AROUET, dit) [Paris, 21 novembre 1694-Paris, 30 mai 1778], p. 6, 29, 76, 191, 192, 223, 312, 354, 359.
- VOULLAIRE, banquier genevois à Paris, p. 220, 283.
- WARENS (M^{me} de), p. 212.
- WATELET, p. 219.
- WEZEL, relieur à Genève, p. 371.
- WIELAND (Christophe-Martin) [Oberholzhelm (Wurtemberg), 1733-Weimar, 20 janvier 1813], p. 16.
- WRIGHT, p. 244.
- X*** (M^{me}) [M^{me} BERNARDONI?], p. 56, 57, 66, 185, 186, 194, 195, 231, 245, 246, 253, 263.
- X*** (M.), mari de la précédente, p. 43, 58, 246.
- YSABEAU (Étienne-Dagobert), commis de la Grande Chambre du Parlement de Paris, p. 370.
- YVER (van den), frères, banquiers hollandais à Paris, p. 197, 211, 214.



FLARE

1982
1524-38
v. 7

UNIVERSITY OF FLORIDA



3 1262 08298 317 1

FLARE



31262082983171